

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

dans l'arrondissement d'état civil de Chanornay

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme deux cents pages.

Lausanne, le 20 décembre 1913.

Pour le Département :



Le Chef du service de police,

原均的相似此代

· Nof Boulen Home Lavanchy Bethe Jenny

Par destint l'afficier de l'état	civil soussigné ont comparu pour	. Atra únic nar la mariaga
	Miscellen	eire unis par le mariage.
Bowlin Henri	- agreeament -	
le Abatane -		*1
+		
iginaire de Sailly		domicilié à
oudray side Brand		né à
rethal	te Mingleing dolen	du _
mil A	hint cent quality single dayse	fils de
Jon hu Welle assiculton -		et de
Wery me have an conde	in the same of the	
3		
Laraneky Bethu Jeun	nuerigite	
re libatado -		
ginaire de Luty et de Gra	andrane —	domiciliée à
Chares was	A market for the	née à
handray -	re trint ein mar	
	rul cent quale single orge -	fille de
has het stranged Lavanchy der	MAD	et de
1	11	
Lewis Artis me Serving 1 7	bleamment - I welling the	delegat
Louis Artik me Service a ;	Cabe- Sand profession & Glad	Wishelf
Comme témoins : 2. Nouhu	Cabe- Jand profession & Glad Jand profession & Glad John Opticultus domeilis d	winas/ m (make)
Comme témoins : 2. Months	Cabe- Jand profession & Glad Affred Openculant domeihi d	wines
Comme témoins : 2. Months	Cabe- Jand profession & Glad Affred Openculant domeihi d	o bushy ay to lajo a Bartly -
Comme témoins : 2. Months	Cabe- Jand profession & Glad Affred Openculant domeihi d	o currey of to tage a Sailly — is mil may reat quatize—
Comme témoins : 2. Months	Cabe- Jand prophision & Gha Cabe- Opicultus domeihi d à Harri de chi lept, Clowson & Grandroux de chi huit pinth	o bushy of to toje a Bully — is mil may reat quatize—
Comme témoins: 1. Malles	Alfred opicultus domeilis de State de S	get de lage à Sailly — semil maj lost genetige— semme et reçu de l'un et de
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office	Alfred option line of the district of the dist	jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Malles	Alfred option line of the district of the dist	jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage.
comme témoins: 1. Marie 2. Almini Les publications ont en lieu Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office	Alfred pricultus domeilis de State de l'état civil les a déclarés lég les	je mil my lost qualize— jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'éces déposées :	Alfred pricultus domeilis de State de l'état civil les a déclarés lég les	je mil my lost qualize— jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Maller 2. Allules Les publications ont en lieu Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'appropriée	Alfred pricultus domeilis de State de l'état civil les a déclarés lég les	je mil maj lost gualisje- jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage.
Les publications ont en lieu dik hund Luky le dix left Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office l'éles de posées : Act de mailleme du fonce fionne finnelle de maligne.	Alfred pricultus dimenti de Standard for dix left. Clausium dimenti de Standard for dix left. Clausium dimenti de Standard for dix luit fanda s'ils veulent se prendre pour mari et cier de l'état civil les a déclarés lég re l'état de l'é	je mil my lost quatique— jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. es époux: Roccline
Les publications ont eu lieu dix hunt Luty de dix lent Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'applicatione du fonne fromothe de matique du france.	Albert Jane Jane Jane Jane Jane Jane Jane Jane	je mil my lost quatique— jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. es époux: Roccline
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'applications de l'unique Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'application du fiance L'application du fiance Acts de mailleme du fiance fromple de makige	Albert Jane Jane Jane Jane Jane Jane Jane Jane	je sui sui sui a sui sui — jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. es épous: Roccliss
Les publications ont eu lieu dix hunt Luty de dix lent Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'applicatione du fonne fromothe de matique du france.	Saily South Selection of the State of the St	je mi my tent quatique jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. es époux! ulux, mè l'uloure es témoins;
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'applications de l'unique Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'application du fiance L'application du fiance Acts de mailleme du fiance fromple de makige	Saily South Selection of the State of the St	je sui sui sui a sui sui — jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. es épous: Roccliss
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'applications de l'unique Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office L'application du fiance L'application du fiance Acts de mailleme du fiance fromple de makige	Albert Jane Jane Jane Jane Jane Jane Jane Jane	jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. Socieles Julius mès Liviouse es témoins; L'éles
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancés atre une réponse affirmative, l'office L'application de fundage L'application de finalique	Albert Jane Jane Jane Jane Jane Jane Jane Jane	je mil naglient qualitée— jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. es époux!: Poulles ulus, soit I wonc
Comme témoins: 1. Mallin 2. Almini Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancés stre une réponse affirmative, l'office L'houthout Pièces déposées: Act de malline du fame from le de malante du fiante puty Grandank of finanting muniqué aux fiances total de malante du fiante munique de finances muniques munique	Saily Thurst Indian Touchers Stated of the state of the	ge to lage a sailly— femme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. Es époux! Sulur mè l'unonc es témoins; I Cabe Ifred
Les publications ont en lieu Après avoir demandé aux fiancés tre une réponse affirmative, l'office l'élant de l'élant le le le le l'élant le l	State South of priculture a state of the sta	jemme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage. Socieles Julius mès Liviouse es témoins; L'éles

No 2 Secured Dutate Content Hypotal Book Souls

(2000 MOLN) (BA) (IINO) PA	Host purnahin
. Recurred Oristade . Com	HIM - JERNATION -
el nouman -	
Manuel	
riginaire de LHANHHAL -	domicilié à
bhannay	né à
bhavanay	Le des mart mass
mil Hu	cent Softable Vik fils de
Levil Brownstal deredo -	et de
Quite Spennith - Solet and	Polities of Charmany
Yiquel Barte Louis -	
herragete	
colibatavo	
iginaire de Chimal	domiciliée à
blooming -	née à
Uronand	ie laso mall
mil He	cent septente tini fille de
Suleth Minutal de noble _	et de
Comme témoins : 2. Teldin	Matheole agricultur à bhanning
Comme témoins : 2. Teldin	and Nighin nursies de seie à Communes
Les publications ont eu lieu de le	And Nighin nurveel de sine à bluverness
Les publications ont eu lieu de les familles mul nouf les Après avoir demandé aux fiancés	And Tighin nursues de sine a blummes de simple de sine de l'unes de simple de sine de l'unes de sine de l'unes de s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Le f Mail mil neuf l'ent quatife Calepat revau
Les publications ont eu lieu de l'apple famille mul mouf les les avoir demandé aux fiancés utre une réponse affirmative, l'office l'apple aux l'apple	cond Nighton Number de Nove a blumment of Charmon of Ningh Like of a Charmon of Ningh Like of a Charmon of Ningh Land of Sils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de sier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux:
Les publications ont eu lieu de la	channes le man de me a blument le man le l'institut de l'i
Les publications ont eu lieu de le	channes le mand de mie a bleannes channes le mand like et a l'implife l'implife s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux:
Les publications ont eu lieu de le	channes le mand de mie a bleannes channes le mand like et a l'implife l'implife s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux:
Les publications ont eu lieu de le	channes le mine de mie a bleannes channes le mine six et à l'impe le mine channes le mine six et femme et reçu de l'un et de lier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage, le f Moil mil neuf mar quatife (soft recou
Les publications ont eu lieu de le	Channes le Mingh lik et i limme le Mingh - ch quatifie s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins:
Les publications ont eu lieu de le	Course Course Les témoins : Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu de sette famille mus must le lieu de sette famille mus must le lieu de sette famille must must le lieu de sette de maillement de sette de se	Course Course Les témoins : Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu de le	Channes le mingle de mie a blanding de l'hannes le mingle de l'an et de l'unes le mingle s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de sier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins:
Les publications ont eu lieu de le	Chamman le May Lix et a Chamman le Manda le Manda le May Lix et a Chamman le May Le May Le May Le May Les époux : Les époux : Les témoins :

oprimerie Vandoise, Lausanne, 3000 f. d.

Böngli Logot

1 1 2 1 2 2	ru pour être unis par le mariage:
1 Boursei - ornile	
celibataire	
_ agricultour_	
0.11 /b.	dominité à
- Campigny	domicilié à
- Eschugg - " dis.	mand Lawine
	wingt Sefet. fils de
Lew Johann abyaham	Bine Le
Lisotte nes trobst à	
0	
Logoz geanne bleon	es —
celibataiie	
continière,	
riginaire de Youmours la Ki	dedomiciliée à
loughes Sur bhas	
bouelles of Bharognay 10 qui	use janner_
mitmit cent quals.	vingt quatorequile de
Francis Herri Logas as	ricultour et de
David Beauter	d agricultura
Comme témoins: 2. Charles Magni	charkenner a
2. Julius 1	Les Charomas
Jes publications ont en lieu à Campique	10120, a vienuso.
yoursens to till et tout	elles surmanny
le 27 ferrier 1914	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pou autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a dég	r mari et femme et reçu de l'un et de
// / / / / / / / / / / / / / / / / / / /	
Charomay quatore mo	w mil new court
1 Pièces déposées :	Les époux :
Pièces déposées: betificat de publication Bo de Fampigny Cantaitation Eléc	mali Emile
de Fampigny	
	/II Det II
Cantaisations Elec	more Bonzli Logoz
	0 00
	Les témoins:
***	Les témoins: Beaurel M
***	Les témoins:
i K	Les témoins: Beaux Mo- Meagreur Charpentiz
Communiqué aux furgaux de	Les témoins: Beaux M. Mongrum Charpentiz L'officier de l'état civil:
gmmuniqué gruz burgans de	Les témoins: Beaux Mo- Meagreur Charpentiz

No 4
Agasse

. Apallo Affred Louis -	
Colibatatio -	
apricultud -	
riginaire de Hawil —	domicilié d
Savil —	né d
Barril -	te ondo famico
	huit cent quate-high dix fils d
Dog the Louis power that	
7	et d
Julio me Shapfaul a Bar	W
. Outeral Luma -	
celibatado -	37 () () () () () () () () () (
minosto -	
riginaire de Rairel —	domiciliée
Buint -	
	re neurfavil
	4
	wil cent quate-High May fille d
Automat Eugene Ann gruinell	telet d
Autoral Eugene Amo apriocht Soude Inv Favie a Bassil	et d
Louis In Farie a Ravil	
Louis In Farie a Bassil	Have agricultone Borril
Comme témoins : 2. Sulta	How Apolle agricultant & Borril ———————————————————————————————————
Comme témoins : 2. Sulte	Hore Apolle agricultant Thornil ————————————————————————————————————
Comme témoins : 2. Sulte	Have agricultone Borril
Comme témoins : 2. Sulte	Hore Apolle agricultant & Brownil ————————————————————————————————————
Comme témoins : \ 2. Such Les publications ont eu lieu	How Opathe agricultant T. Barril — nue Agalle rumique T. Branil — à Branil & onge mast mil næftent quatrige —
Comme témoins : \ 2. Sulting Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé.	How Opathe agricultant Thomas ————————————————————————————————————
Comme témoins : 1. Guel Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off	Have Apolle remigrise of France ————————————————————————————————————
Comme témoins : \ 2. Sulting Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé.	How Opathe agricultant Thomas ————————————————————————————————————
Comme témoins : 1. Gue Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiance autre une réponse affirmative, l'off	How Opalle seminate of Brown! The State of the seminate of State of the seminate of the semin
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off L'éces déposées :	Itano Apolle Application of Band — The Apolle American of Stand — The Apolle American of Stand — The Stand of Stand — The Stand of Stand of Stand — The Stand of
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off Pièces déposées: Stonnelle de matian	Itano Apalle apricultant i Band — inne Apalle minigule o Band — is a Band fe onformat mil naufunt qualitée — is s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et dificier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le s'inglitude mail mil hauf lens qualifie Les époux:
Comme témoins : 1. Gue Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off [HOMHINAL] Pièces déposées : Stonnelle de mation	Have Apolle Apricultant Bound — The Apolle American Apolle Management quality — is s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ficier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le l'implimité mail uni hauf emégnatifs — Les époux : Allred Agasse
Comme témoins : 1. Gue Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off [HOMHINAL] Pièces déposées : Stonnelle de mation	Have Apolle Apricultant Bound — The Apolle American Apolle Management quality — is s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ficier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le l'implimité mail uni hauf emégnatifs — Les époux : Allred Agasse
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off Pièces déposées: Stouethe de motione	Have Apolle Apricultant Bound The Apolle American Stand The Apolle American Stand The Stand of the American Stand The Stand of the American Stand of the Stan
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off Pièces déposées: Stouethe de motione	Law Apolle aguscultant i Barrid — a a Barrid fe enfe mail mil newfrent qualitye — is s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et di ficier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le s'inglimit mail multiplipatique Les époux: Alred Agasse Commo Agasse neé Ouleva Les témoins:
Comme témoins : 1. Gue Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off [HOMMINAL] Pièces déposées : Stourthe de motion	Les époux: Les témoins: Contrave Agasse Les témoins: Curtave Agasse Les témoins: Curtave Agasse Les témoins:
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off Pièces déposées: Stouethe de motione	Les époux: Les témoins: Contrave Agasse Les témoins: Curtave Agasse Les témoins: Curtave Agasse Les témoins:
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off	Law Apolle aguscultant i Barrid — a a Barrid fe enfe mail mil newfrent qualitye — is s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et di ficier de l'état civil les a déclarés tégalement unis par le mariage le s'inglimit mail une l'ent quatiffe Les époux: Alred Agasse Commo Agasse neé l'uleira Les témoins:
Les publications ont eu lieu Après avoir demandé aux fiancé autre une réponse affirmative, l'off Pièces déposées: Stoueth de motion	Les époux: Les témoins: Contrave Agasse Les témoins: Curtave Agasse Les témoins: Curtave Agasse Les témoins:

Form, 3.

No F Lautent Bornavers

*	
Par devant l'officier de l'état civil souss	signé ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Lautent Sugutte-lugene -	March State Co.
ce li sataile	
myloge pestal_	
originaire de Chavotnas -	
	domicilié à
Chavernay -	né, à
Chamenay -	re fix man
	quake ringlonge fils de
Laurent Constant Louis fonctionnais	
Statue Luma ne Butester a bu	formul -
2. Brownend Immo Bretter -	
retisalacte -	
. Cerromance	•
had til	
originaire de Soretes (Fribourg -	domiciliée à
Charmay -	/: / · x · .1
Chammas/ -	re dix hint and
mil luw cent	gnatio-vingl-qualité fille de
Romanuel Celar Antone proposita	et de
Abasie Found me Parillated a belo	orrinal -
1 May French !	well hole and chowner to los dow tal de Transla Florist
Comme témoins :	enrinas Imploye au chemin de fix du tal de Aunt à Floriet apriculture à Charmens
(2. Asfaew Sepontanens	agricultura a grantiva g
Les publications ont eu lieu à Sotthe	le qualitée et à bleasonne le traise -
aril mil newfrent quatrize -	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	t civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chaminag se 110	uf mai mil nout em quatize
Pièces déposées :	Les époux :
Stepritte de matraje	epiguste Laurent
Certificial de publication de Sound et	09.0
flooring -	Berthe Laurent nei
	Les témoins :
	- Jean Swifel
	- Alfred Romanens
Communiqué à l'Ital and de Sound	L'officier, de l'état civil :
ho onge mai und noutrent quatizo	. De Bearweid
	•

reference Vandalas I ansanna 1000 c

Nº 6 Bostom

April de Paril de Marie de Mar	101	•
Apricultural Ap	. Florence Perus Samuel -	
ginaire de States domicilie Tarris le Mind Int public Tarris mil huis cent quadrat qualit Tarris April Secret Tarris April Secret Tarris April Secret Tarris April Tarris Tarris April Tarris Tarris		
ginaire de States domicilie Tarris le Mind Int public Tarris mil huis cent quadrat qualit Tarris April Secret Tarris April Secret Tarris April Secret Tarris April Tarris Tarris April Tarris Tarris	agricultury	
Tarril Total Sieble Bernito Marginite Upalis de consist Jennat Marie Le file Jennat Marie Le file Jennat Marie Le file Jennat Marie Le file Jennati		41-1114
Marie de Siette Bossesse mil huis cent product protes fils Abapratul April décédit Input Marie Le		domicilie
April Sietle Bosses Septil de la della de la description Sietle Bosses Septil de la della		né
April Sietle Bosses Septil de la della de la description Sietle Bosses Septil de la della	Branil - le Mis	ind we wilk -
Approvit April de contil Approvit April de contil Territorie Territori Territori	1. 16 . and	talle "
Après avoir demandé aux siancés s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil tes à déclarés tégalement units par le maria, l'unit surjeur production le l'état civil tes à déclarés tégalement units par le maria, l'unite de malier production le francés s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil tes à déclarés tégalement units par le maria, l'unite purité product le francés s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil tes à déclarés tégalement units par le maria, l'unite purité production le francés public s'ils s'ent princés le francés princés les sépons : Se princés déposées: Prièces déposées:	mil Hill cent gulden	Jus -
Principal Marie Le Min. Constitution april de Marie Marie april de Marie Marie Comme témoins: 2. Of Rochart agriculture a thannai Les publications ont eu lieu à Mallothe et Barris le Marie finish Marie avoir demande aux fiancés s'its veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria, Chandres déposées: Semelle de malies Prièces déposées: Semelle de malies Chandres de l'état de l'état de l'état de l'état de l'en mai mui faque f. Les témoins: Des la maille de l'état de l'	eard Sielle Bothillo -	et
Principal Maine Le Michiel Constitution april de Marine Marine Comme témoins: 2. Of Rochart of Marine Marine Les publications ont eu lieu à Mallotele et Marine Marine Maris avoir demande aux fiances s'its veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le marine Charoliteal de Mallotele de Marine Marine pour mari et femme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le marine Charoliteal de Marine Marine Marine Marine pour mari et femme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le marine Charoliteal de Marine Marine Marine Marine Marine pour mari et femme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil : Serie de posées: Conseil de Marine Marine Marine Marine Marine mei Jaques de l'état civil : Conseil de Marine Marine Marine Marine Marine de l'état civil : Conseil de Marine Mar	Margarite Contlit decodel -	
Containe Containe Containe Containe Containe Comme de Mallothe Comme témoins: 2. Of Rosland of Maritane Les publications ont eu lieu à Vallothe et Jacres le James produit le mariane Comme réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le marian Charottean le malian le Mallothe Comme témoins: 2. Of Rosland et Jacres le Jacres publishe Les publications ont eu lieu à Vallothe et Jacres le Jacres l		
Après avoir demandé aux fiancés s'its veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et distribut fait de l'un et distribut l'uni fait de l'un et de l'une l	Poquel Mane Lette	Management and the second seco
Après avoir demandé aux fiancés s'its veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et distribut fait de l'un et distribut l'uni fait de l'un et de l'une l	holikataile -	
iginaire de la	7	*
Alle le dist huit faire fille fille faire fille faire fille faire fille fille fille faire fille faire fille faire fille faire		
Allie to dist huis faire fille mile faire fille faire fille mile faire fille faire fille faire fille faire fille faire fille fille faire f	iginaire de la	domiciliée
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil tes à déclarés légalement unis par le mariage l'un et mailleure de malient de m	a	nhe
mil heid cent totante un. James de State State State de Comme de State de State de State de State de State de Comme témoins: 2. Of Rochat aquicultus à Shannang Les publications ont eu lieu à Vallorde et Shanni le mont finille suit hour finille suit suit suit suit suit suit suit suit		lie buil Asial
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le mariage l'enter de l'enter problète le transfer l'enter problète l'enter l'enter problète l'enter le transfer l'enter le transfer l'enter le l'enter le l'enter l'enter l'enter l'enter l'enter le l'enter	41.TeX12.Tex 45.4 11.1 12.5 12.5 12.5 12.5 13.5 12.5 1	
Adelo Marianne Tajhaman doceda Comme témoins: 2. Of Roule at aquicultant à thanned Les publications ont eu lieu à Vallorde et Barril le munificité uni muferat qualité Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le marian l'havolteant le Hende fuelle multiple publique Pièces déposées: Prièces déposées: Significat de matication de folloble Difei Ibermin mei Jaques. Les témoins: Des carreis de l'état civil : Des des connectes de l'état civil : Des des l'état civil :	mil feur cent history	te un fille
Adelo Marianne Tajhaman docedal Comme témoins: 2. Of Rochat aquicultur à thanned Les publications ont eu lieu à Vallorde et Barril le munificité uni nuiferat qualific Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le marian l'havolture le matien le finale fuille mi surficer pualific le matien le finale fuille mi surficer de l'état civil s'april de partique le finale de follors de f	Towniel March House	
Comme témoins: 2. Of Rociat agricultur à Manner Les publications ont eu lieu à Mallotel et Barris le Mantenne Mil Mul leuf grabile Après avoir demandé aux fiancés s'its veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le maria, Charottian le Mallot fuillet mil mai font qualitée Pièces déposées: Les époux: Poit of mailleme de les frimens Militation de Mallotte Biffielle Bife Hermin nei Jaques. Les témoins: De Rochat Out Rochat Out Rochat L'officier de l'état civil:	income detail jugar	
Comme témoins: 2. Of Rociat agricultur à Manner Les publications ont eu lieu à Mallotel et Barris le Mantenne Mil Mul leuf grabile Après avoir demandé aux fiancés s'its veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le maria, Charottian le Mallot fuillet mil mai font qualitée Pièces déposées: Les époux: Poit of mailleme de les frimens Militation de Mallotte Biffielle Bife Hermin nei Jaques. Les témoins: De Rochat Out Rochat Out Rochat L'officier de l'état civil:	Water Malleman Thelleman of andi	
Les publications ont eu lieu à Vallotel et Barris le Ment fuille Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le maria. Chavotral le Trent suille me serve pour mari et femme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le maria. Chavotral le Trent suille me serve pour les déclarés légalement unis par le maria. Pièces déposées: Les époux: Chavotral le le le le l'état civil : Les témoins: Déflecance de l'état civil : Les témoins: Déflecance de l'état civil : L'officier de l'état civil :	MULTO PHUMBHILL SEPTEMBER GEREALS	The same of the sa
Les publications ont eu lieu à Mallotole de Barril le Mont fuille Mul houf pratisse Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le maria. Chavotrial le Hend fuille mul mon l'ent pontisse Pièces déposées: Sionnelle de maties l'image Châvetra de l'état finance Les époux: Châvetra de maties l'image Châvetra de l'état civil : Difficier de l'état civil : L'officier de l'état civil :	races squareme sagremento decedes	and resimilarly of Sharesmall
Les publications ont eu lieu à Nallotole et Barris le mont fuille suit le manife prafété. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le maria. Charottean le tente fuille mul man l'ent quatrife Pièces déposées: Les époux: Hori Hornin nei Jaques. Les témoins: Les témoins:	1. Lod Beau	and opicetous a shoremas
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria, l'havolulus le Herbe Justil Mil Interfleur pratique Pièces déposées: Sionnelle de matien At le mailleure fe le finnen Les époux: Hori Hormin nu Jaques. Les témoins: Des témoin	1. Lod Beau	and agriculture a sharman
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le maria, l'havolusel le Hétal suille mil maria l'entre quatose le maria, l'entre production le Hétal suille mil maria l'est époux : Stomelle de malier l'entre de l'état sivil de l'état sivil les témoins : Les témoins : Des témoins : Des témoins : Des témoins : Les témoins : Les témoins : Des temoins : Les témoins : L'officier de l'état civil :	Comme témoins: 2. De Rocha	Lagricultus a thornman
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le maria, l'havilleur le maria, l'havilleur se maria, l'havilleur se maria, l'entre se se poux : Pièces déposées : Stomulle de malier se le frimme de malier se se se sons : Cat de malleure se le frimme de malier de maria, l'officier de l'état civil : Les témoins : Les témoins : L'officier de l'état civil : L'officier de l'état civil :	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à Valloible de	fagricultus a thornman
Charotenas le détat civil les à déclarés légalement unis par le maria, Charotenas le Trende suille une la protesse Pièces déposées: Stornelle de mating Charotenas le Trende suille une la protesse Pièces déposées: Stornelle de mating Charotenas le la financia Charotenas le la financia Charotenas le la financia Charotenas le la financia Les témoins: Les témoins: De Rochat Conficier de l'état civil : L'officier de l'état civil :	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à Valloible de	fagricultus a thornman
Charoteral le Pétat civil les à déclarés légalement unis par le maria, Charoteral le Tetral suille une la fort protégé Pièces déposées: Stometh de mating Charoteral le Tetral suille une la fort de la formain de la forte	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à Valloible de	fagricultus a thornman
Charoteral le Pétat civil les à déclarés légalement unis par le maria, Charoteral le Tetral Juillet une l'ent quatrife Pièces déposées: Stometh de mating Charoteral le Tetral Juillet une l'entre quatrier Charoteral le Princip Charoteral le Mating Charoteral	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à Valloible de	Lagricultus a thornman
Pièces déposées: Siometh de matien de la francée de la fr	Comme témoins: 2. Des Politices Les publications ont eu lieu à Valloèbe de Mil sur cent qualitée Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren	A Sarvil le Mary fuille
Pièces déposées: Siometh de matien de la francée de la fr	Les publications ont eu lieu à Vallotbe de l'état civil le le l'état civil le	A Sorbil le Mouf juille
Stometh de maties Ant de mailleme de la frimon Entificat de publication de tollobe Bife Hermin nei Jaques. Les témoins: Del Rochat Conmuniqué à l'Itat little de l'allobe. L'officier de l'état civil:	Les publications ont eu lieu à Vallotbe de l'état civil le le l'état civil le	A Sorbil le Mouf juille
Stomath de matier Heinen House Hollabe Hollabe. Les témoins: Of Rochat L'officier de l'état civil: 1. 1114 [mille mille l'état civil:	Les publications ont eu lieu à Vallotbe de l'état civil le l'é	A Sorbil le Mouf juille
Les témoins: Des la litte de la	Comme témoins: 2. Def Roche Les publications ont eu lieu à Vallotbe de Mil neuf cent protific Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le	A Sarrie le Martines Sarrie le Martines dre pour mari et semme et reçu de l'un et es à déclarés légalement unis par le maria, suille mil maria suille mil mil mil maria suille mil mil maria suille mil
Les témoins: Les témoins: Of Rochat Ommuniqué à l'Itat trist de Molliebe. L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à Valloèbe de Mil sur leur publique Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se preneutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Chavothay se lieur figure de l'état civil le	Apriculteur a theorement Bervil le Must fuille adre pour mari et semme et reçu de l'un et es à déclarés légalement unis par le maria, aulte mul mont sont quatrise Les époux:
Les témoins: Des la land de la	Les publications ont eu lieu à Vallotble de l'état civil le l'	Apriculteur a theorement Bervil le must juille adre pour mari et semme et reçu de l'un et es à déclarés légalement unis par le maria, aulle mi lung tout quatrise Les époux:
Les témoins: Des semoins: Off Rochat Communiqué à l'Itat touit de Malhebe. L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à l'Alloèbe de Mil Muf lent qualife Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Chavothay le trent fi	Agricultur a thornwell Borril Le much juille adre pour mari et semme et reçu de l'un et es à déclarés légalement unis par le maria, authornel mont vent quatrise Les époux: Cri Hoysmin
De Reamund Off Rochet Communiqué à l'Itat liste de Vallable. L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à l'Alloèbe de Mil Muf lent qualife Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Chavothay le trent fi	Agricultur a thornwell Borril Le much juille adre pour mari et semme et reçu de l'un et es à déclarés légalement unis par le maria, authornel mont vent quatrise Les époux: Cri Hoysmin
Off Reasured Off Rochat Communiqué à l'Itat avril de Vallable. L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 2. Def Rocha Les publications ont eu lieu à l'Allothe de l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'état de mailleme de le le l'état civil le l'état de mailleme de le le l'état civil le le le le le le le le le l'état civil le	Agricultur a thornwell Borril Le much juille adre pour mari et semme et reçu de l'un et es à déclarés légalement unis par le maria, authornel mont vent quatrise Les époux: Cri Hoysmin
ommuniqué à l'Itat avil de Mollable. L'officier de l'état civil:	Les publications ont eu lieu à l'Allothe de l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'état de malieu de l'état civil le l'état de malieu de l'état civil le l'état de malieu de l'état civil le l'état de malieure de l'état civil le l'état de malieure de l'état civil le l'état de malieure de le l'état de malieure de le l'état de l'ét	A Sarrie le Mary fuille Adre pour mari et semme et reçu de l'un et es à déclarés légalement unis par le maria, sulle mul may tent quatrise Les époux: Les époux: Les époux:
ommuniqué à l'Itat avril de Mollable. L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 2. Def Rocha Les publications ont eu lieu à l'Allothe de l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'état de mailleme de le le l'état civil le l'état de mailleme de le le l'état civil le le le le le le le le le l'état civil le	dre pour mari et semme et reçu de l'un et s'à a déclarés légalement unis par le maria, sulle mul mus sur se pour se l'es époux : Les époux : Les époux : Les lémoins : Les lémoins :
ommuniqué à l'Itat avid de Mollable. L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 2. Def Rocha Les publications ont eu lieu à l'Allothe de l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'état de mailleme de le le l'état civil le l'état de mailleme de le le l'état civil le le le le le le le le le l'état civil le	dre pour mari et semme et reçu de l'un et s'à a déclarés légalement unis par le maria, sulle mul mus sur se pour se l'es époux : Les époux : Les époux : Les lémoins : Les lémoins :
ommuniqué à l'Itat best de Vallable. L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 2. Def Rocha Les publications ont eu lieu à l'Alloèbe de Mil Nouf cent qualife Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Chavothay le trebe fi Pièces déposées: Stomplife de malien	Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
- 14 Plate Livited_toil tour cont	Comme témoins: 2. Def Rocha Les publications ont eu lieu à l'Allothe de Mil surf eent problète Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Chavotnag le little fi Pièces déposées: Stonnelle de malier entire de la finalite de la finale de	Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
- 14 Plate Livited_toil tour cont	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à Vallotble de Mil surf cent qualité Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Chavolitaty le Hétak fi Pièces déposées: Sionnelle de making entité de mailleure de le la finnen entitient de publication de la limble de l'appril	Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
watife " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	Comme témoins: 2. Of Rocha Les publications ont eu lieu à Vallotbe de Mui neuf cont qualify. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Chavothan le tital fi Pièces déposées: Sionnelle de malion entité de maillemre de la l'union entité de malion entité de l'état de l'éta	Sortie de Martines Sortie de Martines de pour mari et femme et reçu de l'un et es à déclarés légalement unis par le maria, sulle mil mar l'ent quatrire Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Des Recurred Of Rochat

males of the first of the same of the same

Form. 3.

Sometet Sources

Somiet Growhel Sugarter.	
ce Tibatale	
agriculteur	
maire de Corcelle Il Concile	domicilié d
r condeas (vieto Francil -	né i
meile 3	re Ax famile -
700 12	their duty
Charles Sweath Boints	' 1
1100	et de
Vpasionne Shihmine na B	usuz sout deux de redet
Borgeand dir Armat Abort	(in)
ce Vilatoite -	
7 5	
menagete -	***************************************
rinaire de Setellalof -	domiciliée à
Condrag trote Francis	née à
v Condiae/	te dit muy mass
- Junt	+ + 111
11111 /1144	cent ONOMO VIIII MADO fille de
Jul Saul Basanad dib Va	cent guelle Myl- Mage fille de
rul Louis Brogrand dit In	on appieultette et de
rul Louis Prospound dit And Ino me' Apolisi air Conday b	rock granist — et de
rul Louis Brogrand dit In Tino me' Agastis air Conday to	rock granist — et de
ul Louis Brogrand dit In una me' Agastis air Conday to omme témoins :	rock granist — et de
comme témoins : 2. Se lix Gir.	rock apprintetit — et de rock Bearris — et de Beauvoid apprintetit à Ghavernag — — Palest apprintent à Ghavernag — —
comme témoins : 2. Se lix Gir.	rock apprintetit — et de rock Bearris — et de Beauvoid apprintetit à Ghavernag — — Palest apprintent à Ghavernag — —
comme témoins : 2. Se lix Gir.	rock apprintetit — et de rock Bearris — et de Beauvoid apprintetit à Ghavernag — — Palest apprintent à Ghavernag — —
comme témoins : 2. Se lix Gir.	rock apprintetit — et de rock Bearris — et de Beauvoid apprintetit à Ghavernag — — Palest apprintent à Ghavernag — —
comme témoins : 2. Se lix Gir.	rock granist — et de
Les publications ont eu lieu à la suite de l'agreet de	et de statisté de la service de la contract de la c
Les publications ont eu lieu à la sprès avoir demandé aux flancés s'ils ve	rock apprintetit — et de rock Bearris — et de Beauvoid apprintetit à Ghavernag — — Palest apprintent à Ghavernag — —
Les publications ont eu lieu à la les publications de la les publications ont eu lieu à la les publications de la les p	et de souveil - et de souveille se souveil - et de souveille se se déclarés légalement unis par le mariage
Les publications ont eu lieu à la les publications de la lieur de la les publications ont eu lieu à la les publications ou le le le les publications ou les publications ou le le le les publications ou le les publications ou les publications de la les publications de les publications de les publications de les publications de la les publications de la les publications de la les publications de les publications de les publications de la les publications de les publications de la les publications de la les publications de les publications de les publications de la les publications de les publications de la les publicatio	et de souvail - et de souvail - et de souvail - et de souvail agéreulteur à frivanment - et de souvail de souvail - et de souvail de souve de souve et de s
Les publications ont eu lieu à la les	et de souvel - et de souvelle se souvel - en et de souvelle se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage de stris septemble soul soupleus quatique.
Les publications ont eu lieu à le Mingle suit de l'Après avoir demandé aux flancés s'ils vertre une réponse affirmative, l'officier de l'Applications déposées :	et de Statist - et de Statist - et de Statist - spéceulteur à filosophieur - labot production à filosophieur - labot production à filosophieur - la statist de l'influence - la statist de l'en et de l'état civil les a déclarés tégalement unis par le mariage de l'influence mul proglement unis par le mariage de l'influence mul proglement unis par le mariage de l'influence mul proglement qualitée. Les époux:
Les publications ont eu lieu à l'entre le le l'entre le l'entre le l'entre le l'entre le l'entre le l'entre le	et de Statist - et de Statist - et de Statist - spéceulteur à filosophieur - labot production à filosophieur - labot production à filosophieur - la statist de l'influence - la statist de l'en et de l'état civil les a déclarés tégalement unis par le mariage de l'influence mul proglement unis par le mariage de l'influence mul proglement unis par le mariage de l'influence mul proglement qualitée. Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils vertre une réponse affirmative, l'officier de l'apprend de mailleme de l'épaux l'apprend de mailleme de l'épaux l'apprende de mailleme de l'apprende de l'épaux l'apprende de mailleme de l'apprende	et de Statist - et de Statist - et de Statist - spéceulteur à filosophieur - labot production à filosophieur - labot production à filosophieur - la statist de l'influence - la statist de l'en et de l'état civil les a déclarés tégalement unis par le mariage de l'influence mul proglement unis par le mariage de l'influence mul proglement unis par le mariage de l'influence mul proglement qualitée. Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils vertre une réponse affirmative, l'officier de l'apprelle de mailleure de l'épreux l'épreux de mailleure de l'épreux l'épreux de mailleure de l'épreux l'épreux l'épreux de l'épreux l'épreux l'épreux de l'épreux l'épreux de l'épreux l	et de Statist - et de Statist - et de Statist - spéceulteur à filosophieur - labot production à filosophieur - labot production à filosophieur - la statist de l'influence - la statist de l'en et de l'état civil les a déclarés tégalement unis par le mariage de l'influence mul proglement unis par le mariage de l'influence mul proglement unis par le mariage de l'influence mul proglement qualitée. Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils verte une réponse affirmative, l'officier de l'apprend de mailleure de l'éprend l'éprend de l'épre	ente Brand — et de Brand de Brand de l'un et de l'ente l'e
Après avoir demandé aux fiancés s'ils vertre une réponse affirmative, l'officier de l'apprelle de mailleure de l'épreux l'épreux de mailleure de l'épreux l'épreux de mailleure de l'épreux l'épreux l'épreux de l'épreux l'épreux l'épreux de l'épreux l'épreux de l'épreux l	Constant — et de source de l'annere de l'a
Après avoir demandé aux fiancés s'ils verte une réponse affirmative, l'officier de l'apprend de mailleure de l'éprend l'éprend de l'épre	Constant — et de source de l'annere de l'a
Après avoir demandé aux fiancés s'ils verte une réponse affirmative, l'officier de l'apprend de mailleure de l'éprend l'éprend de l'épre	Constant — et de source de l'annere de l'a
Après avoir demandé aux fiancés s'ils vertre une réponse affirmative, l'officier de l'apprelle de mailleure de l'épreux l'épreux de mailleure de l'épreux l'épreux de mailleure de l'épreux l'épreux l'épreux de l'épreux l'épreux l'épreux de l'épreux l'épreux de l'épreux l	Constant September of Harmonial Constant of Marienal September of Harmonial Constant of Harmonial Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à l'entre de l'	Constant September of Harmonial Constant of Marienal September of Harmonial Constant of Harmonial Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à l'ével et l'éve	Recounted apprendiction of the contract Browned apprendiction of the contract Control of the string of the contract Control of the string of the contract Control of the string of the control of the
Les publications ont eu lieu à l'entre de l'	Recoursed agreenteur à telementeur de de Paris de l'influenteur à telementeur de l'influenteur de l'influent

Nº 8 Sovehat Jahud

. Porchat Spannice. Formand -	
willbalow -	
roughly aux & FF	
grane de Souttoalas -	domicilié
learn week	né o
	ring un foint
	, ,
mil Luit cent quan	
Hesat Boblishe Souskat agricusteus à . Innua Leonie un Famoux décéde	Sentlowles - et d
Samuel Solding and Therends die	10
Sahud Ahie	***
re Fi batasse	
, 7	
nuturie	пания — чения произвется в при
ginaire de Ogetes	domiciliée
Athalas	
	née o
theile le :	neuf funto -
mil huit cent qua	the hings lek fille d
Weld Baland pringer Store	
All' 12 10 1 1 . Die	et d
Softhie we Granted demicities a Se	704. I IAD HOX
The second of the world wo	namaraz -
1 Trangel Monnaism e	Hetwin a brannag
Comme témoins : \ 2 Minus l'internation e	Actions a brownay
Comme témoins : 2. Heich Struplet mais	Lectronia a brownag Caniciae a Scullentas
Comme témoins : 2. Heich Struplet mais	Lectronia a brownag Caniciae a Scullentas
Comme témoins : 2. Heich Struplet mais	Lectronia a brownag Caniciae a Scullentas
comme témoins : \ 2. Ultrich Struptet mais	Lectronia a brownag Caniciae a Scullentas
Comme témoins : \ 2. Ultrich Strugelet une	Lectronia a brownag Caniciae a Scullentas
comme témoins: 2. Meirle Strupplet mais les publications ont eu tieu à l'enthalog : 4 a Champage Le dix octibe mil nough	Lectricies à briannage Canicier à Scullestez Le chrise à Ogral le guateire — Lecarquatoire
Les publications ont eu lieu à l'évelle mes le l'évelle mil neue le l'évelle le l'évelle le l'évelle le l'évelle l'év	Section à bliovernage Senicion à Sentleschis Le Angle à Ograf le gralotte — Leon quatore rendre pour mari et femme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage
Les publications ont eu lieu à l'évelle met de l'évelle mil neue de l'évelle de l	Section à bliovernage Senicion à Sentleschis Le Angle à Ograf le gralotte — Leon quatore rendre pour mari et femme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage
Les publications ont eu lieu à l'évelle mes le l'évelle mil neue le l'évelle le l'évelle le l'évelle le l'évelle l'év	Acteures à bronomag éanicies à Sentleadit le Aruse à Ograf de gualoise — Leon quatoise — rendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Les publications ont eu lieu à l'évillatof : A Chaptenag le dix vertile mil heur Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pitre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil	Section à brightestes Le dougle à Genérales Le dougle à Le gradisse — Le de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage Movimble mil neuflul quatiffe
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prittre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil l'appendent le d'il l'état civil l'appendent le d'il l'état civil l'appendent le d'état civil l'appendent le des l'état civil l'appendent le détail l'appendent le des l'état civil l'appendent l	Section à Printerior Le druge à Genéral de gratife — Leur quatrise rendre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage Mevornile mil neuf le fourtisse Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se putre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil l'une le l'état civil l'en l'en l'état civil l'en l'état civil l'en l'en l'état civil l'en l'en l'état civil l'en l'état civil l'en l'en l'état civil l'en l'en l'état civil l'en l'en l'état civil l'en l'en l'en l'en l'en l'en l'en l'e	Section à Printerior Le druge à Genéral de gratife — Leur quatrise rendre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage Mevornile mil neuf le fourtisse Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pitre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil l'une l'état civil l'une l'état civil l'entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le l'état civil l'état civil le l'état civil l'état l'é	Sentence à Sententist Le druge à Copret le gratife — Leur quatore — rendre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage Movemble mil muful fautorge Les époux:
Les publications ont eu lieu à l'évelle mes le l'honnaiten le les publications ont eu lieu à l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle le l'état civil l'évelle le l'état civil le l'évelle l'évelle l'évelle l'évelle l'évelle le l'évelle l'éve	Sentence à Sententist Le druge à Copret le gratife — Leur quatore — rendre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage Movemble mil muful fautorge Les époux:
Les publications ont eu lieu à l'évelle mes le l'honnaiten le les publications ont eu lieu à l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle le l'état civil l'évelle le l'état civil le l'évelle l'évelle l'évelle l'évelle l'évelle le l'évelle l'éve	Stephens a bright formal faminis a Sentende formal
Les publications ont eu lieu à l'évelle mes le l'honnaiten le les publications ont eu lieu à l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle mil neugle le l'évelle le l'état civil l'évelle le l'état civil le l'évelle l'évelle l'évelle l'évelle l'évelle le l'évelle l'éve	Stephens a bright formal faminis a Sentende formal
Les publications ont eu lieu à l'évellatof : A Chaptenage le dix volute mil neugle Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pritre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le l'état de maillance de époisées : Extrait de maillance de époisées : Extrait de maillance de époisée le l'état de maillance de l'état de l	Stephens a bright formal faminis a Sentende formal
Les publications ont eu lieu à Verellatof : A Chaptenay le dix volute mil hour Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pritre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil L'haptenay le front de l'état civil Pièces déposées: Attait de maillance del éprox Pormeste de maillance del éprox Pormeste de maillance del éprox Petitient de publication de l'état de finance	Section a Southerty Lear quatry rendre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage Mentale mil mufult quatrige Les époux: Alice Porclat més Pala Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Verellatof : Les publications ont eu lieu à Verellatof : La Chaptenay le dix volube mil hour Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pour une réponse affirmative, l'officier de l'état civil L'haptenay le Hours de l'état civil Pièces déposées : Astroit de maillance de épreux Pormeste de habitation de Pathails Geni et Hours Pathails Geni et	Section a Southerty Lear quatry rendre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage Mentale mil mufult quatrige Les époux: Alice Porclat més Pala Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Verellatof : Les publications ont eu lieu à Verellatof : La Chaptenay le dix volube mil hour Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pour une réponse affirmative, l'officier de l'état civil L'haptenay le Hours de l'état civil Pièces déposées : Astroit de maillance de épreux Pormeste de habitation de Pathails Geni et Hours Pathails Geni et	Section a stransmay Sentine a Smillentis Le dougle a lynd the gratiste — Trendre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage Montal mil muful quatrise Les époux: Alice Porclat mé Pal. Les témoins: Les témoins: Manaire de Me. Strupler mé.
Comme témoins: 2. Ultich Strupte med Les publications ont eu lieu à Verellarlos A Chartenne de dix Delile mil neue Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pour une réponse affirmative, l'officier de l'état civil L'ADDITION DE MILITARE del april Pièces déposées: Strait de millare del april Petitient de publication de l'étation de l'étatio	Section a stransmant francier of Smilesty Leading a Smilesty of the gratify Leader pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés tégalement unis par le mariage montrelle mil menstrut quatrige Les époux: Les époux: Alice Forclat mé Palue Les témoins:
Les publications ont eu lieu à l'enthalos : Les publications ont eu lieu à l'enthalos : A Chantines le dix octibe mil hour Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se poutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil L'hantinas : Pièces déposées : Extrait de maillance del éprix Pomneste de maillance del éprix Pomneste de maillance del éprix Pomneste de maillance de l'état de l'éta	Section a stransmant francisco a stransmant francisco a stransmant for de stransmant francisco a stransmant de stransmant francisco de l'un et de les a déclarés régalement unis par le mariage surprishe mil menfeul qualitée les époux : Les époux : Alice Porclat mé Palu Selection de l'un et de l'

Surface interfeting fath don't fourme 1914 Let gent double du present regitie L'Officie de l'Itat civil de Charenness L'amenag le 31 décembre 1918 avoir Au double a été tromis le 11 jangue 1918 a l'autoire contract en est éculier de l'article 2 de 10 thi

N.

•	Nº 7
	Briggel
	et
	Rochut
	Pectification :
	justice el police du Coulon de Jans du 16 juillet 1957, l'inscription
	li-contre est rectifiée en ce seus
	désignée som le patronyme
	Levenbero.
6	Chavoruly le 17 willet 1957.
63	VORAT Commuique aux offices de l'état
	will do The state I Be I william

Chavorusy, le 17 juillet 1957. evil de Thunstetten (Berne) 4 Chim

None Level axis mit hand cent quater Night dis Fils de Fils de Alparpusite, nue Levenberg, à Vervel colitataire feneme de chandle riginaire de Stand et de Leven née à			35
Total polation factorial polation factorial polation friginaire de l'herrelielle (Patrice) mit hand cent quarte ringel-disk — fils de Fildation Progress de l'herre l'estateure fire de l'herre de charrele l'estateure fritalitate friend — de charrele l'estateure friend — mit hille cent quarte ringel-stage — et de friend — serve friend - serve friend - serve de l'estate l'estat	Par devant l'officier de l'ét	at civil soussigné ont comparu pour être unis par le mari	iage:
Total polation factorial polation factorial polation friginaire de l'herrelielle (Patrice) mit hand cent quarte ringel-disk — fils de Fildation Progress de l'herre l'estateure fire de l'herre de charrele l'estateure fritalitate friend — de charrele l'estateure friend — mit hille cent quarte ringel-stage — et de friend — serve friend - serve friend - serve de l'estate l'estat	Assigned White	and Vendo	
factore politic of the problem of th			
riginaire de l'hardilité (Istin) domicilié à sirval partir major de l'antil mil hand cent quarte major de l'antil fils de Istind Istind cent quarte major de de de Istind Istind cent quarte major de de de Istind partir major de l'antil de l'an			
Single Sin	/ /		
Mind mil hand cent qualité Might dis Fils de Fils de	originaire de Thumstelle ()	Terne) — domici	ilié à
mit head cent quater might det — fils de Allage de la de Allage de Leanne de la la la de Leanne de la	Novey		né à
mit heart cent quarte might det	Nervel -	Le Sterk axis -	
Stational Invited (1 to Secure 1) (1 to the se	, <u> </u>	•	le de
Abordat Innere Chalance 1. Abordat Innere Chalance Innere de Chambe Index Leur Inginaire de Promis Chalance Inginaire de Promis Island I de Leur India Stand Innere, a Promis Innere India India Innere India Innere India India Innere India India Innere India Innere India India India India India Innere India I	Tredelin Bringer de sele	, ,	
Après avoir demandé aux fiances s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'unitable l	11 1 1		et de
forme de chamble mil herr cent genthe ningt neur forme fille de forme témoins: 2. Blus Shellemanne employé pella d'houf Les publications ont eu lieu à some of he sian le dichet mail, a l'hourne totte, - te dich hunt et e gamme de my sand se my some se de cour et de cour en réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Chambled Prèces déposées: Les époux: Caubérsation de l'efficiel de l'état Communique d'état long de l'hourstette, Communique d'état l'autorité de l'état l'ord le l'hourstette, Communique d'état l'autorité de l'état l'ord l'entre	Marginine, and Lemenvey,	a tivoy	
forme de chambe mil herr cent quarte ninge neur mariet femme et reçu de l'un et de chambe avoir de marique. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclars légalement unis par le mariage. Comme de l'un et de l'un de l'un de l'un de l'un et de l'un de l	e. Brochat Emma Conta	me -	
finance de Chamble fille Lew domiciliée à Novel de Bamble de Lew née à Band de Bamble Lew née à Band fille cent quatre Minghont mil 1000 cent quatre Minghont fille de Les de Les publications ont eu lieu à 1000 de le Lew le del total mail à l'hours le lieu à 1000 de l'es de l'en et de l'une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux :			
riginaire de Mant II de Lui Nord le Hind quate minule mil Hill cent genth Hind Mant fille de Abel Nochat Comme témoins: 2. Basi Shelheraman employé fellat Mant Les publications ont eu lieu à Mant et Mant hair bet de Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. [Antitude de l'affinée de l'affinée de l'état Aint de l'ang l'achte de l'affinée de l'attentitée. Les époux: Communique l'allier de l'applicés de l'attentitée. Les témoins: Clin e Roth Verey Roth in Hans l'achteraman; de l'achteraman Les témoins:			
North			
Alexel French State State		domicili	iée à
mil Held cent qualit Ming Mell get de Les le de Les le de Les le de Les le de Les l	100y		ée à
mil Held cent qualit Ming Mell get de Les le de Les le de Les le de Les le de Les l	Frankl	se Mingl quate unember	- 141
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Chattered de l'Interiol de l'Interiol de l'Interiol de l'Interior de l	mil		le de
Comme témoins: 1. Elle Robbe Cuilinate a New 2. Band Shellementare employé fullal a Mary Les publications ont eu lieu à Nove of the Line le distribution de Mary Les publications ont eu lieu à Nove of the Line le distribution de Mary Marie de Mary Marie Mil Marient quirige Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. (houthand le l'Alla Marie Mil Marient punife. Pièces déposées: Les époux: Les époux: Caus l'alla Marie Marient de l'Alla Marient de l'alla de l'alla de l'alla		/ / /	ot do
Comme témoins: 2. Gand Sullemente un temple petite a Mary Les publications ont eu lieu à Mary et le dix test mais a l'entrellation, - le dix hunt et a Band le maje mui mul multat quartje Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Charlet la litte de l'efficiel de l'état Comme Range paris. Les époux: Les témoins: Cin e Roth Yerry Roth in Hans Holehermanie. Communiqué à l'état luis de litte litte. Communiqué à l'état luis de litte litte. Les témoins: Communiqué à l'état luis de litte litte. Les témoins: Communiqué à l'état luis de litte litte. Communiqué à l'état luis de litte litte. L'officier de l'état civil et l'estat civil les les les les les civil les les les les les les les les les le		" Blown & Bostil	
Les publications ont eu lieu à Novel et le Sant le dix tet mais a l'hourstelle, - le dix hourt et a Bonnel le montant mil mulcat quarge Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. (hours mail mul montant pourige Prèces déposées: Les époux: Les époux: Les témoins: Communiqué à l'Ital mil de Unishitete, Communiqué à l'Ital mil de Ital millitete, Communiqué à l'Ital mil de Ital millitete, Communiqué à l'Ital millitete, Communiqué à l'Ital millitete, Communiqué à l'Ital millitete, Communiqué à l'Ital millitete,	20000 Signal Ming mil	2 9 4 - 1 : in Chang	
Les publications ont eu lieu à Novey of No Air In dix Afri Marie a Mount de lieu à Novey of Nove de lieu à Novey of Nove de l'une de l'entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Novembre No	Comme témoins : 1. Z/III	Sipono cuministe a Nivol	-
Les publications ont eu lieu à Novey of No Alex In Alex Marie Me Mil Marie de l'Alexandre de l'authorité de l'a	(2. Han	I Thelehruman employe pellat a Herry	36
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. [houtettan] Pièces déposées: Les époux: Laubrilation de l'afficiel de l'état and de l'may Commo Rafger-sei Roch af Les témoins: Cis e Poth Very L'ord in Communiqué à l'état l'unit de l'étatellete, Communiqué à l'état l'étate civil l'ordicier de l'état civil.	Les nublications out au li	Nevel of Su Line to dis letternest a Cheminatolle	· -
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. [houthout] Pièces déposées: Les époux: Authorisation de l'officier de l'état ainil de l'org Les témoins: Clin e Roth Yerry Norh in Hans Holehensenaire englogie factule communique d'officier de l'état de l'org l'action de l'action de l'org l'action de l'acti	Les publications ont et la	wind real entrules to inche	',
Pièces déposées: Les époux: Les témoins: Les témoins: Cline Roth Yerry Nort in Communiqué l'Ilat Out le lithubilitée. L'afficier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Cline Roth Yerry Nort in L'afficier de l'état civil de l'autolitée. L'afficier de l'état civil de l'autolitée.	te aux num et a stanu se	my smu mu muy cour quarge	
Pièces déposées: Les époux: Les témoins: Les témoins: Cline Roth Yerry Nort in Communiqué l'Ilat Out le litherstitet. L'afficier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Cline Roth Yerry Nort in Plans Platebonneaux, Communiqué l'Ilat Out l'état litherstitet. L'afficier de l'état civil :	A-III III		-
Pièces déposées: Les époux: Les époux: Aubitilation de l'Illat Ains de Interprése de l'Illat Communiqué d'Illat (viril de l'Austrillette). Les témoins: Communiqué d'Illat (viril de l'Austrillette). Communiqué d'Illat (viril de l'Austrillette). Les témoins: Communiqué d'Illat (viril de l'Austrillette).		마리막다 그는 이 회사에는 그는 마리미리막다는 그 사람들이 없어 그리는 일이 그리고 있다면 그는 그리고 있다면 그리고 그리고 있다.	
Pièces déposées: Les époux: Laubidation de l'ifférent de l'Ital Airil de 1000 - Commo Rafger sei Roch af Les témoins: Cline Roth Versy Nort in Communiqué à l'Ital viril de Ethintallette. Les témoins: Les témoins: L'atticier de l'état civil.		5 4 20 M M M SHOOT NEW METERS (1991 - 1992) 그리고 있는 1992 (1992 - 1992) NEW HOLD (1992 - 1993) NEW HOLD (1993)	riage.
Pièces déposées: Les époux: Laubidation de l'ifférent de l'Ital Airil de 1000 - Commo Rafger sei Roch af Les témoins: Cline Roth Versy Nort in Communiqué à l'Ital viril de Ethintallette. Les témoins: Les témoins: L'atticier de l'état civil.	Charonag	re alex and mil muy lour guinge	
Les témoins: Communiqué l'Holoril de Ehrellette. L'autorilation de l'Ufficient de l'Holorie de	•		1
Les témoins: Tour falle les services propérés de l'étal civil de l'hunteten. Communiqué l'état l'et l'hunteten. Communiqué l'état l'etat l'état de l'état civil de l'état de l'état civil de l'état de l'état civil de l'état d		Les époux :	
Les témoins: Clis e Roth Yerry Noch in Hans Holehormony profession de l'Internation			
Les témoins: Clis e Roth Yerry Loch in Hans Holehormonic propries l'assert de l'état civil :	aint de 1 mos	1 1 33	,
Les témoins: Clis e Roth Yerry Loch in Hans Holehormonic engloys per la l'assissant de Pétet civil :		- Somma Hagger his Rocha,	1
Home Hole homening for the Thurst the Communique of the Thurst the Thurst the Thomas of the Thomas o			
ommuniqué d'Ilat Ovil de Thundtetten.		V (C.) 11 C.) (C.)	
ommuniqué d'Ilat Ovil de Thundtetten.		Glise Soth Verry Lock in	4
ommunique of that civil de Thunstetter. L'afficier de Pétet civil.		How Holehaming	
ommuniqué à l'état onil de l'hundletter. Nevel et le Lieu, le douge avril mit neuf emit quing		eroflest por	tal
Ment weef em guinge _ and _ st Decruced_	communique a L'Stat Civil de	Thurstitte. L'afficier de l'Astat civil	7
nit newfront quinge	Yerry et le Lieu, le duite	avil sty Dearwood	
	unt neuf cont quinze		

Nº 2 Sache Reameld

There is awil 1915. Le Prifit: Janut

Invited Charleted Shaped Le Charleted Le Charleted Shaped Le Charleted State Shaped Le Charleted State Shaped Le Charleted State Shaped State Shaped Le State Shaped Le Charleted Le State Shaped Le Charleted Le State Shaped Le Charleted Shaped Le Charleted Le Charleted Shaped Le Charleted Le Charleted Shaped Shaped Shaped Le Charleted Shaped Shaped Shaped Shaped Les publications ont eu lieu à Tobleted Shaped Shaped Shaped Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état divit les a déclarés légalement unis par le maria l'havituel Le sépouse Shaped Shaped Shaped Le sépouse Les épouse Shaped Shaped Shaped Les épouse Les épouse Les témoins L	1. Sache Smile	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veutent se prendre pour for l'apprindir de	Ce Hibataue	
Ramil 10 10 Mag defende 10 Mag defende		
Ramil te chaft deficité fils Sur a Baye a Brand Le Charter de Charter Le Charter de Charter Le Comme témoins: 2. Supula Brancard aprivileur à Charter Les publications ont eu lieu à Terleral de stript de la Brand de stript Les publications ont eu lieu à Terleral de stript de la Brand de stript Les publications ont eu lieu à Terleral de stript lieu à Charter Les publications ont eu lieu à Terleral de stript lieu a Grand de stript Les publications ont eu lieu à Terleral de stript lieu punique Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et jemme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria Charter Les époux: Sumelle de manage (estimative de substante de Salval Rain et Shaverna Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:	riginaire de Fersen —	domicilié
mit feeld cent quater might left file Get Sape a Grand Collebaland Control feere lation outside cherhaliste wiginaire de Chartenal bhanning mit huit cent quater mobile wiginaire de Chartenal bhanning mit huit cent quater mobile fille fille fille fille stand Standsha articultur cent quater mobile file fille fi	Barril —	né
mil feeld cent quater night light et blib ship a grand et blib son be blib et	Aamil	re drese teptember
Security description Silver Sape a Season Collegative Contract Cherelative Internated I	mil huu	cent quatte-Vingl-left fils of
Alle Me Sape a Stand a. Manifed Jenny Louise control feneralistic riginaire de Chamenay domicilies shammay le Orge Robbe comme témoins : 2. Sund Grannid aprindition a Chamenay Les publications ont en lieu à Tobled of Prophilis a Chamenay Les publications ont en lieu à Tobled of Prophilis a Chamenay Les publications ont en lieu à Tobled of Prophilis a Chamenay Les publications ont en lieu à Tobled of Prophilis a Chamenay Les publications ont en lieu à Tobled of Prophilis a Chamenay Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés légalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés l'espalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés l'espalement unis par le maria Chamenay le super l'estat civil les a déclarés l'également unis par le maria Chamenay le super l'estat l'estat civil les a déclarés l'espalement unis par le maria Chamenay le super l'estat l'estat l'estat l'estat l'estat l'e	Huhl Buche deride	et o
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et autre une réponse assirmative. l'ossisses : Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'ossicier de l'état civil tes à décarés légalement unis par le maria l'havithat de publication de Salibal Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'ossicier de l'état civil les à décarés légalement unis par le maria l'havithat de publication de Salibal Prèces déposées: Les époux: Souln Loude s'eller de Salibal Salini de habitalités de Salibal Salini de habitalités de Salibal Les témoins: Les témoins: Les témoins:	,	
Outliebe Cherrhaliebe originaire de Charmand bhanning mil huit cent quake mingt dix fille Struct Struct Strawful orientali comme témoins: 1. Sunt Invente aprintation of Charmand Comme témoins: 2. Supulte Reacant aprintation of Charmand Les publications ont en lieu à Theret de Vingt lieu a Stand of Vingt punte d'a Charmand de Vingt And mad and magnetal quarte Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria charmand de mation (Marithand le Maritand le Salton se l'etat civil les a déclarés légalement unis par le maria charmand de mation (Marithand le Maritand le Salton se Salton se Sache née Beaurere Les époux: Sumulte de mation Les époux: San le Salton se Salton s	/ .	
consider chartered domicities bhanning to the proble mil hier cent quater ningle dis fille Blenning And Brawnish apricultate comme témoins: 2. Supulto Brawnish apricultate a Charitman Les publications ont eu lieu à Februl de Vingle list a Grand de Vingle quarte de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil tes a déclarés légalement unis par le maria charitmant de publications de Salvai le l'appendit le les époux: Sumulte de manage le l'appendit de publication de Salvai Brand mil mult met quinte les époux: Sumulte de manage l'appendit de publication de Salvai Brand de Salvai Louise Pache n'e Beaurere Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:		
Après avoir demandé aux fiancés s'its veutent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil tes a décarés légalement unis par le maria l'havitual le maisse le l'autre unis par le maria l'havitual le maisse l'este de posées: Prèces déposées: Les époux: Prièces déposées: Les époux: Sumil de maisse le stémaisse le seure se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décarés légalement unis par le maria l'havitual le maisse le l'état civil les declarés légalement unis par le maria l'havitual de maisse le stémaisse les fache née Beaures l'alique de stémaisse les faches les époux: Sumil de maisse le stémaisse le stémais le seure le s	- '	
Sharrinary mit huit cent quatio ringh dix fille Sharrinary mit huit cent quatio ringh dix fille Sharrinary Les publications ont eu tieu à Fellent de ringh dix a Pharrinary Les publications ont eu tieu à Fellent de ringh dix a Pharrinary Après avoir demandé aux fiancés s'its veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria l'harrinary Pièces déposées: Sunnelle de matione Cette brait de pablication de Fellent Sharri et Illustrans Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins:		
Showing with his cent quation striped in fille showing with his showing which shows a consensual of the showing with the show	riginaire de Chavettal ——	domiciliée
Stemp State Branched apricultant et Stemp State In State a Charitrant et Stemp Land Branched apricultant a Charitrant Comme témoins: 2. Sepulte Branched apricultant à Charitrant Les publications ont eu lieu à Feteral de Vinglaire à Charitrant le Vinglant de Vinglaire de Vingla	Charoinas -	née
Showing Louis Branded agriculture — et Showing Land Louis In State a Charmons — et Showing Land Louis In State a Charmons — et Comme témoins: 2. Input Branded agriculture à theoremant — Les publications ont eu lieu à Februl de vine lieu à Paroid le vine quarte — Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria Charmonal — le luie and mil mul mal punge Pièces déposées: Semult de matière — et sellent de publication de sellent Saint et bharmonal — Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: C. Peauvera a Chavorne	Sharemad -	re one repla
Stemate Study Branched apprentation — et Stematic Italia Louis In Stanta a Charmonal Comme témoins: 2. Simulto Branched apprentant à Charmonal Les publications ont en tien à Februari apprentant à Charmonal Les publications ont en tien à Februari de Vinglaix à Branch le Vinglande — Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria Charmonal — le lique and mul mul mar quingle Pièces déposées: Charmonal — Les époux: Sanné et binances Les époux: Sanné et binances Les époux: Les témoins: Les témoins: C. Beauvera a Chavorne	mil hui	cent quatio vingle dix fille d
Comme témoins: 1. Invit Procede aprintitut à thantmay 2. Input Procede aprintitut à thantmay Les publications ont en lieu à Itéleral de Vinglik à Rannil le Vinglique de d'un de d'un de d'un de series avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria l'harmand le luge amil mil mul tent quinge Pièces déposées: Les époux: Point de matique Contre de publication de Itéleral Saint et fundament Les témoins: Les témoins: Les témoins:		/
Comme témoins: 2. Simulto Brauntil aprientitus à thantinas Les publications ont eu lieu à Teteral se vine les de Brand se vine quette _ A Private de mind se vine tout must unit may cent querie — Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria l'hantitus de possèes: Les époux: Prièces déposées: Sumeth de mainque Outificat de possibilities de Fallon Baini et linearment Les témoins: Les témoins: Les témoins:	- 2: 4 //	(2) Section - Commission - Comm
Pièces déposées: Sumple de maine de sallons Sumil de publication de sallons Les témoins: Les tém		
Pièces déposées: Sumple de matière Cestification de sation Saint et binarisment de sation Les témoins: Les témoins: Co Beauvera à Chavorna	Comme témoins: 2. Signific de lieu à	Promited agriculture à Charternay ————————————————————————————————————
Servelle de metrige Certificat de publication de Fellens Sami et blumormans Les témoins: Le Beauvera à Chavorna	Comme témoins: 2. Signific de lieu à la serie de l'inglitude Après avoir demandé aux fiancés s'in autre une réponse affirmative, l'officier	Provided agriculture à l'horrinary Terleral de vinglaix à Provid de Vinglaguatie — (nort mil nous cent quinge) Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage
Parise Pache nie Bearres Les témoins: Le Beaurer à Chavorna	Comme témoins: 2. Sequette 2. Sequette 2. Sequette 2. Sequette 4. Sequette 2. Sequette 2. Sequette 2. Sequette 2. Sequette 3. Sequette 4.	Promited agriculture a Charletoned— Francisco Secretaria of Stand for Vinglander— Mind and May cent quinter— Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le seuse anni mil must rent quinte
Les témoins: Les témoins: Le Beauvers à Chavorna	Comme témoins: 2. Simulte 3. Simulte 3. Simulte 4.	Promited agriculture a Charlemany— Francisco Secretaria of Charlemany— Fullend Serving Cent quinter— Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le sur avail mil must l'ent quinte
Les témoins: So 15 en ivres - Chaver. C. Beauvers à Chavorna	Comme témoins: 2. Stypuste 3. Stypuste 3. Stypuste 3. Stypuste 4. Stypuste 3. Stypuste 4. Stypuste 3. Stypuste 4. Stypuste 4. Stypuste 4. Stypuste 4. Stypuste 5. Stypuste 6. Stypuste 7. Stypuste 7. Stypuste 2. Stypuste 2. Stypuste 3. Stypuste 3. Stypuste 4. Stypuste 3. Stypuste 4. Stypuste 4. Stypuste 4. Stypuste 5. Stypuste 6. Stypuste 6. Stypuste 7.	Promited agriculture a Charletoned Februarie agriculture a Charletoned Februarie Se vinglaix a Provid so vingla quate — Novel and may cent quinge Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le sur avail mil must tent quinge Les époux:
Le Beauer à Chavorna	Comme témoins: 2. Supute 3. Supute 4. Sup	Promited agriculture a Chaptennel Fettend so vinglaix a Groved so vinglaguatio — Initial and may cent quingle Is veulent so prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage Le sépoux: Les époux:
C. Beauera à Chavorna	Comme témoins: 2. Simulto 3. Simulto 3. Simulto 3. Simulto 3. Simulto 4. Ningl. Simulto 6. Simul	Promited agriculture a Chaptennel Fettend so vinglaix a Groved so vinglaguate — Its veulent so prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le sur anni mil must tent quinsel Les époux: Les époux:
C. Beauera à Chavorna	Comme témoins: 2. Supute 3. Supute 4. Sup	Promoted apricultant a Charletonal Tetrend de vingt les a Roval le vingt quate _ North uni vingt lent quinge Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariag le suje avail mil hunt tent quinge Les époux: Les époux: Les époux:
	Comme témoins: 2. Simulto 3. Simulto 3. Simulto 3. Simulto 3. Simulto 4. Ningl. Simulto 6. Simul	Remarké apriculture à Charlemant — Tetrend de vinet lier à Gravoil le Vinet quatre — Invest unit may cent quinge — Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le leign artil mil mul tent quinge Les époux : Les époux : Les époux : Les témoins :
	Comme témoins: 2. Simulto 3. Simulto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 6. Simulto 6. Simu	Provided agriculture a Charlettary Browned agriculture a Charlettary Tetleral Se vinglatic a Stannel Se Vinglaguatio Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins: Les lémoins:
of the nixt of Man & Ell.	Comme témoins: 2. Simulto 3. Simulto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 6. Simulto 6. Simu	Browned apricultus à Charlenage Settent de vingt les à Provid le vingt quate _ North mil vay lent quinge Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le luge avail mil neuf tent quinge Les époux: Les époux: Les époux:
	Comme témoins: 2. Simulto 3. Simulto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 4. Ningto 6. Simulto 6. Simu	Granted agriculture a Charlettary Granted agriculture a Charlettary Fethers se vinglik a Grante so Vingliquate Is veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria, le suign anni mil must ent querise Les époux: Les époux: Les témoins:

Intelligence of the Asia of the Asia of

N° 3 Jaques Stasset

r ar aevam i officier de l'etat civil sous:	signé ont comparu pour être unis par le mariag
. Yaquel Edwarlet Louit	
ce libataise	
employe aux 655=	
iginaire de Lutel de Guelle	domicilié
fautome -	ne ne
luty -	re Ningt un dermited
1.3	te rings un ucentue
Bener Japuel, chééde mil heir cen	t guard-Ningl-Mull
Britis Japuel, decede -	et
Hile Bontinte, un 31 hone, menage	eto a Chanomay -
20 Ht ald will	
Stattet licit adele -	
Ce libataile	
	2
ginaire de Grunnoins la Nille	domiciliée
,	
havemas -	née
v Mont 1/ Landonne -	re Hente mai
mil fruit cen	i qualte single title fille
well Brattet, agricultur -	
	•
- './	et
Staterie, nie Moguenat, a Chovernay	
Ste Terie, nie Mognenat, a Chavonnag	
Sto Frie, nie Mogninat, a Chavornag 1 Louis Yaques Lie	whit a Hannay
Sto Tone, nie Mognenat, a Chavornag 1 Louis Yaques Lie Comme témoins : 2. Robert Lbinder	whis a Hannal-
Sto Tone, nie Mognenat, a Chavernag 1 Louis Yaques Lie Comme témoins : 2. Robert Lbinder	whis a Hannal-
Ste Frie, n'e Mognenat, à Chavornag 1 Louis Jaques, fle Comme témoins : 2. Robbit Abinden Les publications ont eu lieu à Laude	whis a Huromad — w funties a Landonne — James le 1 ix a Lastry Gustel Grammist fo
Ste Frie, n'e Mognenat, à Chavornag 1 Louis Jaques, fle Comme témoins : 2. Robbit Abinden Les publications ont eu lieu à Laude	whis a Huromad — w funties a Landonne — James le 1 ix a Lastry Gustel Grammist fo
Ste Frie, n'e Mognenat, à Chavornag 1 Louis Jaques, fle Comme témoins : 2. Robbit Abinden Les publications ont eu lieu à Laude	whis a Huromad — w funties a Landonne — James le 1 ix a Lastry Gustel Grammist fo
Solver, we Magnenat, a Charonnag 1. Louis Yaques, sin 2. Robert Strinden Les publications ont eu tieu à Laude Alle et Charonnag se sept accid miss	whit a Haromay white a Landonne forme he lix a Luty Spelled Grammist he may cent quinge
Somme témoins: 2. Robbit Sbinder Les publications ont eu lieu à Land Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen	Anne le six à Leutes listel Grannière la leutes fictel Grannière la leutes fictel Grannière la leutes fichtel Grannière la leutes fichtel Grannière la leutes fichtel Grannière la leutes finance et reçu de l'un et
Somme témoins: 2. Robbit Abindent Les publications ont eu lieu à Land Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen atre une réponse affirmative, l'officier de l'éta	Aprilie à Handenay Aprilie à Laudonne - Annu le six à Luty Guesse Gunniès fa Annuf cent quintze - at se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et at civil les a déclarés légalement unis par le maria
Somme témoins: 2. Robbit Abindent Les publications ont eu lieu à Land Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen atre une réponse affirmative, l'officier de l'éta	Anne le six à Leutes listel Grannière la leutes fictel Grannière la leutes fictel Grannière la leutes fichtel Grannière la leutes fichtel Grannière la leutes fichtel Grannière la leutes finance et reçu de l'un et
Somme témoins: 2. Robbit Abindent Les publications ont eu lieu à Land Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen atre une réponse affirmative, l'officier de l'éta	Anne se six à Luty spesses granneis se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et civil les a déclarés tégalement unis par le maria, sternièle mai mil neuf l'un fautife.
Selective, the Mognetian, a Chantenage 1. Louis Japuel, the 2. Robbit Shinder Les publications ont eu lieu à Laud The at Chantenaux le sofit actif mil sette une réponse affirmative, l'officier de l'éta Chantenaux — Le fi Pièces déposées:	Aprilie à Handenay Aprilie à Laudonne - Annu le six à Luty Guesse Gunniès fa Annuf cent quintze - at se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et at civil les a déclarés légalement unis par le maria
Selective, the Mognetian, a Chantenage 1. Louis Japuel, the 2. Robbit Shinder Les publications ont eu lieu à Laud The at Chantenaux le sofit actif mil sette une réponse affirmative, l'officier de l'éta Chantenaux — Le fi Pièces déposées:	Anne le lix à Luty spelle Granneil le menser le lix à Luty spelle Granneil le menser pour mari et semme et reçu de l'un et et civil les a déclarés légalement unis par le maria des milles mai mi menser puns . Les époux :
Selective, the Mognetial, a Charothiag 1. Louis Jaques, the 2. Robert Linden Les publications ont eu lieu à Laude Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen atre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Charothiag — Le fi Pièces déposées: L'autoutation de l'Officiel de l'étal	Anne le six à Luty spesse grande la lande de l'un et et civil les à déclarés tégalement unis par le maria des époux : Les époux : Yagues bhailes
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent en eréponse affirmative, l'officier de l'étal l'appel de l'	Anne le six à Luty spesse grande la lande de l'un et et civil les à déclarés tégalement unis par le maria des époux : Les époux : Yagues bhailes
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent en eréponse affirmative, l'officier de l'étal l'appel de l'	Anne le six à Luty spesse grande la lande de l'un et et civil les à déclarés tégalement unis par le maria des époux : Les époux : Yagues bhailes
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent en eréponse affirmative, l'officier de l'étal l'appel de l'	Aprilie a Sharomal Sharomal Sharomal Sharomal Sharomal Sharomal Sharomal Sharomal Sharomal Les époux: Jaques Sharos Jaques Salomal
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent en eréponse affirmative, l'officier de l'étal l'appel de l'	Les témoins: White a Shawhard Country of the Comment of the Country of the Country of the Comment of the Country of the Coun
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent en eréponse affirmative, l'officier de l'étal l'appel de l'	Les témoins: White a Shawhard Country of the Comment of the Country of the Country of the Comment of the Country of the Coun
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent en	Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent en	Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Comme témoins: 2. Robert Loudent Les publications ont eu lieu à Lande Mille et blimontual le soft mont mille de l'éta de l'éta de l'éta l	Aprilie a Sharomal Shartie a Lang shill Grammis he Ment se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et et civil les a déclarés légalement unis par le maria Mentiel mai mi mul mensent quins Les époux: Yagus bharles Saltet
Solution Mile Magnenat, à Charonner 1 Louis Jaquel du 2 Robbit Abinden Les publications ont eu lieu à Laude Alle et Charonner les sejet autil mil s Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen atre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Charonner de l'Officiel de l'éta Pièces déposées: L'application de l'Officiel de l'éta multiple à Charonner maniqué, à l'étatline de Lutio	Les témoins: L'officier de l'état civil:
Stellie, the Magnetial, a Charactery 1. Louis faquel, the 2. Robert Streeth Les publications ont eu lieu à Laude Alle et Charactery fe sept actif militier et Charactery Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen atre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Charactery Pièces déposées: L'application de l'Officiel de l'éta matière de Sautreme de l'Officiel de l'étal matière de Sautreme de l'Officiel de l'étal matière de Sautreme de l'étalement	Les témoins:

Nº 4
Outeray

Arinhad

re libatane	Frodelic			
. 15			managawa Tarana a samu	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ricultus -				
naire de Pravil -				domicilié à
vil				né à
mil	-	10 View A	nato juillet	
<i></i>	- Jenit	ent quate sings	1 king	fils de
ht Ourbrood decide	mu new ce	ni guane-ring-	-ary	
le various deceas	Vall: 128!			et de
hair Jenny me	njuna a snowa			
Printard Anta				
retitataise -	market and the second s			
Triute -				
naire de Sumil	vehl (Steine) -			domiciliée à
stilye (Brone) -				
(Involació (Borne)		so dei lan	pannbe _	
Hours Wiene		ent quate-Vinge		fille de
How Brinchard	- mu mai ce	m yame my	1 9	
나 있다 경우하는 이 없었다. 나는 사람들은 사람들이 모두 없는 것이다.		1.1.11		et de
na Maria nee		//		······································
	1. Male Outens		and the second s	
mme témoins :	2. Francis Change	of aprinulteur	a Bravil	
l en mublications o	nt ou lion à Mars	il So buit	Sumulant of Obla	Shilly by new!
es numuruumus o		u 10 11000 -	sames water or viva	office way
	milye -			
ril mil mufcent,				
il mil mufcent,				
près avoir demandé			our mari et femme et Véclarés Végalement us	
près avoir demandé re une réponse affirm	native, l'officier de l'	etat civil les a a	léclarés légalement un	is par le mariage.
près avoir demandé e une réponse affirm	native, l'officier de l'	etat civil les a a		is par le mariage.
près avoir demandé e une réponse affirm	native, l'officier de l'	etat civil les a a	téctarés tégalement un Mil N ew flete Jun	nis par le mariage.
près avoir demandé e une réponse affirm CHOME	native, l'officier de l' MM — le losées : ,	etat civil les a d fitements mas	Mil Meur Cent que Les époi	nis par le mariage.
près avoir demandé e une réponse affirm CHONNE Pièces dép	native, l'officier de l' (MM) — le cosées : , con l'éphale.	etat civil les a d	léctarés tégalement un Mil Meur leur gun Les époi Emi le l'h	is par le mariage. Ne
près avoir demandé e une réponse affirm CHONNE Pièces déponde maillante	native, l'officier de l' (MM) — le cosées : , con l'éphale.	etat civil les a d	léctarés tégalement un Mil Meur leur gun Les époi Emi le l'h	is par le mariage. Ne
près avoir demandé e une réponse affirm CHOME Pièces dép in de maillance	native, l'officier de l' (MM) — le cosées : L'épreule dupe — Lunière	etat civil les a d	téctarés tégalement un Mil Menfleht Juh Les époi Emi fe l'A Onlivay ne S	is par le mariage. Serse . Reinfond
près avoir demandé e une réponse affirm CHOME Pièces dép in de maillance	native, l'officier de l' (MM) — le cosées : L'épreule dupe — Lunière	tetat civil les a de fromis man	Les époi And heir let fuit Les époi Ankvay es Les sémo	is par le mariage. Le levres de la company
près avoir demandé e une réponse affirm CHOME Pièces dép in de maillance	native, l'officier de l' (MM) — le cosées : L'épreule dupe — Lunière	tetat civil les a de fromis man	Les époi And heir let fuit Les époi Ankvay es Les sémo	is par le mariage. Le levres de la company
près avoir demandé e une réponse affirm CHOME Pièces dép in de maillance	native, l'officier de l' (MM) — le cosées : L'épreule dupe — Lunière	Henrick man	Les époi Les époi Ankvay es Les témo	is par le mariage. Serse . S
près avoir demandé e une réponse affirm	native, l'officier de l' (MM) — le cosées : L'épreule dupe — Lunière	Henrick man	Les époi And heir let fuit Les époi Ankvay es Les sémo	is par le mariage. Memberse Memberse ins: 1 Agrici

nprimerie Vaudoise, Lausamne, 3000 f. d.

No 3 Svofef Social

. Secret custom . Ithrod -	agricultur
Store Guellow Seleval ——	
CO NIMIMO	
iginaire de Chemilo —	domicilié à
prestel st showing -	
Bucha -	- re quate arist
	- le guano anno
mil Hun	cent quater mingle qualife fils de
Forcial Street Stropf doride -	
Masie Charlotte me Farse a Co	neelle of blowing -
Boclard Wilma -	_nimande
ce libataire -	
e produces	
8.M	
ginaire de Milff-	domiciliée à
	née à
	_ re ring Leing fruid
Affile Schlatel dehelle	cent quate Mingl-qualitie fille de
Ollette Robbited decode	
11111 VEITHER WEITER	et de
Take Burnisth un Homisten	a Brilly et de
Take Buninte ne Hamilton	a Sailly et de
Comme témoins:	a Sailly et de shirt a sailly
Comme témoins: 2. Hancil 311	shed grienteen à Strilly
Comme témoins: 2. Hancil 311	shed grienten à Saily
Comme témoins: 2. Hancil 31	shed grienten à Saily ————————————————————————————————————
Comme témoins: 2. Hancil 311	a Sailly Shed agriculture a Sailly consold agriculture a Chanceman mine to tix, Swilly to every et a Cerrellet ff. and cont quinty
Comme témoins: 1. House Selections Selections ont eu lieu à Christe Mil Manage de quatre outstre mil m	speed operation a Smily mondal operation a Charmen — must be text Smillet to every of a Certality — must cont quinte
Les publications ont eu lieu à Che protes de grates active mil me Après avoir demandé aux fiancés s'ils ve	should aprice least a Sailly mounted aprice least a Charmen — must be lix, Sailly to every of a Crirolle ff, — must cont private — mulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils vertere une réponse affirmative, l'officier de la	consold gricer/test à Barlly consold gricer/test à Chappiner — conf cent quinte culent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils vertere une réponse affirmative, l'officier de la	should aprice least a Sailly mounted aprice least a Charmen — must be lix, Sailly to every of a Crirolle ff, — must cont private — mulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
And Hamber of Hornes of the Second of the Se	A Survey (South of Characters) Second of grices less a Characters of a Character of the country of a Character of the country of a Character of the country
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l' Pièces déposées:	consold opicer/test à Bailly consold opicer/test à l'horoman pune le lix, Bailly le enig et à Chirchet ff conf cent quinte control de l'un et de confert se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de c'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux :
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'extraction de Maillonne del éparte de l'extraction de l'	A Survey (Sof). Show a precedence a Sailly consold operindent a Chapernary must be lix, Swilly to every et a Chirolat ff. must be prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Justine (Sof).
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'elevante de l'appoint le l'appoint l'appoint le l'appoint l'	A Survey (Sof). Show a precedence a Sailly consold operindent a Chapernary must be lix, Swilly to every et a Chirolat ff. must be prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Justine (Sof).
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de furbication de l'extractif de furbication de l'entraction de l'en	consolid opicielles à Bailly mondel opicielles à l'hornes et l'un et de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Justine Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de furbication de l'extractif de furbication de l'entraction de l'en	control operation à Baily mandal operation à language mune le six, Baily le cris et a l'escribe ff mulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Justine Milma Réforde de l'un de l'estat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Milma Réforde de l'un de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de furbication de l'extractif de furbication de l'entraction de l'en	Abid option low a Barly consolid option low a Charles of a Chirola of a consolid special for the confect of a Chirola of a consolid special form of the confect of a consolid special form of the confect of the confec
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de furbication de l'extractif de furbication de l'entraction de l'en	A Surface lease a Bartly Journal of Surface of Characterist o
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'extract de maillance del éparte le l'extract de maillance del éparte le l'extract de maillance del éparte le l'extract de maillance del éparte l'extract de furbication de l'extraction de l	A Surface lease a Bartly Journal of Surface of Characterist o
Comme témoins: 1. Sunto Selections ont eu lieu à Che l'authorité de quatre active mil ma l'active avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'activate de maillante de final de l'active d'active de	counted operation a Characterist of Characteri
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ventre une réponse affirmative, l'officier de l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte le l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de maillance del éparte l'extractif de furbication de l'extractif de furbication de l'entraction de l'en	April of the price of the state

Jan jugement du tribunal of like.

Jar jugement du tribunal of like.

dus 15 fégrier 1933 le mariage
ci contre a été disbous par le
dipoue. Ha été interdit au mari
de se remarier apant l'expiration
d'une année à partir de la date
du jugement:

Chapornay le 20 fégrier 1933.

	abore lities
tropole linel gottmalt-	- CROUNTURE -
re Abataule -	
ginaire de Müleleberg (Retne) -	domicilié à
harvinas/	
31	Nine Lucul mai
mit heur cent nor	
MANU CUMPO ME SECONMO L'ENLOURNE	et de
Devenore Louise Maire -	abenableste
Colinatorio	CHOCOLUMERO —
Environ-	
ginaire de Attiex (Orbe)	domiciliée à
Unex -	née à
Herek	dix non artib
mil huib cent M	manto daux — fille de
Lean Louis Serenoge decede -	et de
Louile une Barolat a arres -	
	Id Maralesas/ socionthas
Comme témoins :	Charmay agricultus
2. Zuon Simile	Chairmay apriculture
Les publications ont eu lieu à Mulleber	y be right down arms to right trois
of a Charomas to rind this outsteel	milned cert puinte -
. 3 /	F ' 1.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se p tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civi	
5010.00 pt	1
1-17 (19)(19)(19)	en miembe mit men emt quinze
Spring to the second	/ -
	las thans
Pièces déposées : ,	Les époux:
Pièces déposées:	
Pièces déposées: Litail de maillance del elnus Bugmelle de manage	Ernest Trähler
Pièces déposées : Extrait de maillance del elnus Sugmeste de masage Octibinate de fruscionten de Muncheng	Ernest Trähler
Pièces déposées: Litail de maillance del elnus Bugnelle de manage	Mari Tröbler
Pièces déposées : Extrait de maillance del elnas Sugante de matage Cetificate de fublication de Muihleberg	Many Griller in Seven
Pièces déposées : Extrait de maillance del elnas Sugante de matage Cetificate de fublication de Muihleberg	Many Griffen nie Seven
Pièces déposées : Extrait de maillance del elnas Sugante de matage Cetificate de fublication de Muihleberg	Mari Tröhler Mari Tröhler ni, Seven Les témoins: Auguste Beauverd Chavernay
Pièces déposées: Extrait de mailtance del elnas Segmette de manage Certificate de furblication de Muihlog	Mari Tröbler
Pièces déposées: [x trait de maillance del elnux Sugmelle de matage Cetificate de fruffication de Abriblesque de Grannage Denne et Grannage	Ernett Tröhler Mann Gröbler nie Seven Les témoins: Suguste Beauverd Chavornay Lucien Steiner à Chavornay
Pièces déposées : Extrait de maillance del elnus Sugmeste de masage Octibinate de fruscionten de Muncheng	Mari Tröhler Mari Tröhler ni, Seven Les témoins: Auguste Beauverd Chavornay

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f.

No fr Nicours et Massonnest

14 1/1/1044 411/2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	ult :	mellow our fo	F.
. Ni cou la ? Paul Ouge ce lebotaire	HIV - VI	ingrivge wax o	
Corroadade -			March 1997
riginaire des Chés —		- Emma-samuel Minn	*
			domicilié
Gravernay -		dex juillet -	né
ans blief -	le	au fuita -	
11 Ge . O. 1/1 12	mil here cent gen	rahe-mys. rix -	fils a
rulet alou Nocemas -			
Louise Grunne mu Fa	quet a spendel -		
. Malannet Louile .	soul foros	ellion	
dirmu de Imili Chu	whoo del he dit 10	att october mil	untertonatorse -
annie de vinne qua	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,	7
riginaire de Epondel —		A	domiciliée
Haromal -			n/a
2		ring Lun dece	net.
Efinidel ———		4 -	
	mil his cent ge	navaznnyi znecix	fille d
Eugène Masternet -	11 1. 1/11/2		et a
Loude Suleth me y	Henasev deredet -		
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1 0 1	· 1 201	- N. C. S.
Comme témoins . 1.	Auguste Francisco of	recertion à Charette	w/
Comme témoins : 2.	Auguste Francisco o Pushiro Se Estand agus	vercultum a Charetn icultum a Charetnes	
Comme témoins : 2.	Iuguste Pranerad op Pushiro Se Estand opu		
Comme témoins : 2.	Auguste Francisco d Pushèro Se Ésbord agus u rieu à ux Seel H	E Wind aim at	liended to single coin
Comme témoins : 2.	Auguste Francisco d Pushèro Se Ésbord agus u rieu à ux Seel H	E Wind aim at	lended to single coin
Comme témoins: 2. Les publications ont et a l'hanothay le m	Auguste Branchid of Pushero Schlood opti u rieu à ux Seel H Tipl come Sepstenne	ke mil neuftent	liendel & high city quinze —
Comme témoins : 2. Les publications ont et l'a l'hamphian fe M Après avoir demandé aux)	Auguste Prancisid of Pushero Selebord opti u tieu à ux Seel to Mal comp Sepstenni tiancés s'ils veulent se	ke hul newflest prendre pour mari et	femme et reçu de l'un et d
Comme témoins : 2. Les publications ont et d'a l'appende de Marie avoir demandé aux pautre une réponse affirmative,	Auguste Ramentad of Pushero Solsbord og to u tieu à ux seel se l'apl comp sepstemm fiancés s'ils veutent se profficier de l'état civ	prendre pour mari et	femme et reçu de l'un et d'alement unis par le mariag
Comme témoins : 2. Les publications ont et d'a l'amontage le 11 Après avoir demandé aux)	Auguste Ramentad of Pushero Solsbord og to u tieu à ux seel se l'apl comp sepstemm fiancés s'ils veutent se profficier de l'état civ	ke hul newflest prendre pour mari et	femme et reçu de l'un et d'alement unis par le mariag
Comme témoins: 2. Les publications ont et de l'allanoire de l'all	Auguste Ramental of Pushero Solsbard ogto u tieu à ux seel so l'aps comp sepstemme fiancés s'ils veutent se profficier de l'état civ	prendre pour mari et li les a déclarés lég	femme et reçu de l'un et de alement unis par le mariage
Les publications ont et el a l'amplication ont et Après avoir demandé aux pautre une réponse affirmative, Pièces déposées	Supulte Francisch of Suchero Selektrik option in tieu à ux Seel to suit septemble de l'état civil se suite s	prendre pour mari et li les a déclarés lég	femile Ling Ling femme et reçu de l'un et d
Les publications ont et la l'IMPONITAN /e M Après avoir demandé aux pautre une réponse affirmative. Pièces déposées de maillance de l'Atrail de l'Atrail de maillance de l'Atrail de l'Atrail de maillance de l'Atrail de l	Supulte Francisch of Suchero Selekul open in tieu à ux Leel to suite Leure Septembre se l'accès s'ils veulent se l'officier de l'état civ le Minster de l'étate	prendre pour mari et lis les a déclarés lég	femile Ling Ling femme et reçu de l'un et de l'un et de l'un le mariage femme et reçu de l'un et
Les publications ont et la l'Industrion de Maillen de Maille de Maillen de Maillen de Maillen de Maillen de Maillen de Maille de Maillen de Mai	Supulte Francisch of Suchero Selekul open in tieu à ux Leel to suit Leel to suit Leel to suit le le le suit se le l'éparte de	prendre pour mari et lis les a déclarés lég	femile Ling Cing femme et reçu de l'un et d alement unis par le mariag ment lest puinse es époux:
Comme témoins: Les publications ont et et la l'handhard le mandé aux pautre une réponse affirmative. Pièces déposées le trail de mailleure de l'hand de	Supulte Francisch of Suchero Selekul open in tieu à ux Leel to suit Leel to suit Leel to suit le le le suit se le l'éparte de	prendre pour mari et de la	femile le stript ling femme et reçu de l'un et de l'un
Les publications ont et la l'Innoviron le 1. Après avoir demandé aux pautre une réponse affirmative. Pièces déposées l'Atant de mailleure de l'Atant	Supulte Francisch of Suchero Selekul open in tieu à ux Leel to suit Leel to suit Leel to suit le le le suit se le l'éparte de	prendre pour mari et de la	femme et reçu de l'un et de l'un
Comme témoins: Les publications ont et et la l'househouge le mandé aux pautre une réponse affirmative l'househouge et de l'house et de l'househouge et de l'house et de l'househouge et de l'house et de l'househouge et de l'househouge et de l'househouge et de l	Supulte Francisch of Suchero Selekul open in tieu à ux Leel to suit Leel to suit Leel to suit le le le suit se le l'éparte de	prendre pour mari et de la	femme et reçu de l'un et de l'un
Comme témoins: Les publications ont et et la l'handhard le mandé aux pautre une réponse affirmative. Pièces déposées le trail de mailleure de l'hand de	Supulte Francisch of Suchero Selekul open in tieu à ux Leel to suit Leel to suit Leel to suit le le le suit se le l'éparte de	prendre pour mari et de les a déclarés lég les les a déclarés lég les les chies de les les les les les les les les les le	femile le ling ling femme et reçu de l'un et de alement unis par le mariag les époux : Lécon loz es témoins : Téllard
Les publications ont et la l'Innochron le Mande de Mande	Supulte Manerald of Surhero Selebard of the Comp Sepsemble of Supultarian Sepsemble of Supultarian de Supultari	prendre pour mari et de les a déclarés lég les les a déclarés lég les les chies de les les les les les les les les les le	femme et reçu de l'un et de l'un
Comme témoins: 2. Les publications ont et et la l'hamphian le mandé aux pautre une réponse affirmative. Pièces déposées la trait de mailleure de l'hampe et d'hampe et de l'hampe et d'hampe	Supulte Manerald of Surface States Supulted Supu	prendre pour mari et di les a déclarés lég la	femile le ling ling femme et reçu de l'un et de alement unis par le mariag les époux : Léconolog es témoins : Téclard

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

Nº 8 Bourini Borgrand dit Irreat

title de

. Svoulin Afri	d	_ agricus/au
alliti		- dynamical
Cerroalaus		
riginaire de SWA		domicilie
u condrag riese 3		ne l
w Credial	1.*	re newf new make
0 . 0 . 1		cent huntile fils
Yeare Louis Brench	//	
Transoile Louise	the North decide	W
. Borgrand dit an	wat Shile	_ Sant peopletion
eelbatane -	rear . Erese	- sum jugustum -
eenoume -	Allo curono monte con curo con curo	
riginaire de Sentina,	10	
-	9	domiciliée
u Constay —		née
na Conding -	1.4	ie ringt tind mail
		cent huitate lix - fille
	() A /	
1 May: 1081	malalth has seen	diad
1 0hat: 1001	malalth has seen	diad
1 000 : 1001 and	Zobakt hu trud 1. Louil 314	theel -
Matrie Glile Met	gobakt bu trud 1. Louil Bru 2. Phile Yagun	they
Matrie Glile Met	gobakt bu trud 1. Louil Bru 2. Phile Yagun	they
Matrie Glile Me de Comme témoins :	gobakt bur trud 1. Louil Bru 2. Phile Yagun	they
Matrie Glile Me de Comme témoins :	gobakt bur trud 1. Louil Bru 2. Phile Yagun	theel -
Watre Gile Met Comme témoins : \\ Les publications \\ Barrel le dix-hee	Johnho hu lend 1. Louil Sien 2. Vlike Japun ont eu tieu à Shi it novembre mi	that opereultous au Cunday it governist he Nilk illy he dix new a Southaby he dix huit et a muftent quarge
Notre Gile Mes Comme témoins : \ Les publications Barrel de dix-hee	Johnho hu lend 1. Louil Steel 2. Elile Joyun ont eu lieu à Shi it novembre mil é aux fiancés s'its v	their opereur/tous au Crucker/ it Governient he Nike — Ally be dix newf a Senthalis be dix hour et a must cent quinge — weutent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et
Comme témoins : \ Les publications Barrel de dix-hee Après avoir demand	John Levil Stra 1. Louil Stra 2. Phile Japan ont eu lieu à Sa in Maranda Mil é aux fiancés s'ils v mative, l'officier de	chief comminist he Nile - white forme et reçu de l'un et l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria
Comme témoins : \ Les publications Barrel de dix-hee Après avoir demand	John Levil Stra 1. Louil Stra 2. Phile Japan ont eu lieu à Sa in Maranda Mil é aux fiancés s'ils v mative, l'officier de	their opereur/tous au Crucker/ it Governient he Nike — Ally be dix newf a Senthalis be dix hour et a must cent quinge — weutent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et
Comme témoins : \ Les publications Barrel de dix-hee Après avoir demandantre une réponse affin	John Levil Stra 1. Louil Stra 2. Phile Japan ont eu lieu à Sa in Maranda Mil é aux fiancés s'ils v mative, l'officier de	their generation au lunding it governies he Nike illy be dis nonf a Southolog be dis hunt et a muftent quinge meutent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria le quatte décembre mil neuftent quinge
Comme témoins : \ Les publications Barrel de dix-hee Après avoir demandantre une réponse affin	John Loui Sund 1. Loui Sund 2. Phile Japund ont eu lieu à Sund in Marine Mille é aux fiancés s'ils vernative, l'officier de	chief comminist he Nile - white forme et reçu de l'un et l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria
Comme témoins : Les publications Barrel le dix lue Après avoir demand nutre une réponse affir	Johnst hu lend 1. Louis Stra 2. Hile Jaguer ont eu lieu à Su presente mil	chie greentous au lunding it Governier la Nile illy se dis nonf a Sentholog se dix hour et a must cent quinge centent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria le quatte décembe mil huy lent quinze Les époux:
Comme témoins: Les publications Barrel de dix-hue Après avoir demand nutre une réponse affir	John hu Chin 1. Louis Sind 2. Elile Jogun ont eu lieu à Su if Mermale mi é aux fiancés s'ils v mative, l'officier de	They former's he wish for the first of a sentiment
Comme témoins: Les publications Barrel de dix-hue Après avoir demand nutre une réponse affir Chattain de france	Johnste hu Como 1. Louis Sind 2. Elile Japun ont eu lieu à Shi e aux fiancés s'ils v mative, l'officier de l'May posées : mative de Sail	They former's he wish for the first of a sentiment
Comme témoins: Les publications Barrel de dix-hue Après avoir demand autre une réponse affir	Johnste hu Como 1. Louis Sind 2. Elile Japun ont eu lieu à Shi e aux fiancés s'ils v mative, l'officier de l'May posées : mative de Sail	chie greenton an lunched it Governies he Nike colleg se dix new a Senthalis se dix senio de a must cent quinge centent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et l'état civil tes a déclarés tégalement unis par le maria le quate décembre mi nuy sent quinge Les époux: Solore Roule mi Bargeand brocas
Comme témoins: Les publications Barrel de dix-hue Après avoir demand autre une réponse affir Chilipine de france Cabilificat de france	Johnste hu Como 1. Louis Sind 2. Elile Japun ont eu lieu à Shi e aux fiancés s'ils v mative, l'officier de l'May posées : mative de Sail	chie geneultous au lundres il gournieis le Nile illy se dix may a Senthalis se dix hour et a neuf cent quenze ceutent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria ne quatre décembre mis surplem quenze Les époux:
Comme témoins: Les publications Barrel de dix-hue Après avoir demand autre une réponse affir Chilipine de france Cabilifical de france	Johnste hu Como 1. Louis Sind 2. Elile Japun ont eu lieu à Shi e aux fiancés s'ils v mative, l'officier de l'May posées : mative de Sail	Ally so dis new a sentential so dis hour et a sentential se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et l'état civil les a déclarés tégalement unis par le maria le quatre décembre mis surfert quinze Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins:
Comme témoins: Les publications Barrel de dix-hue Après avoir demand autre une réponse affir Chilipine de france Cabilificat de france	Johnste hu Como 1. Louis Sind 2. Elile Japun ont eu lieu à Shi e aux fiancés s'ils v mative, l'officier de l'May posées : mative de Sail	chie greentow an lunday in Journal to Nilk illy be distant a Senthalis be districted a muftent quinte centent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria le quatre décembre mil hunfent quinge Les époux: Clive Roule mi Bargeaud Evocas Les témoins: Louis Foulin loudage
Comme témoins: Les publications Barrel de dix-hue Après avoir demand autre une réponse affir Chilipine de france Cabilifical de france	Johnste hu Como 1. Louis Sind 2. Elile Japun ont eu lieu à Shi e aux fiancés s'ils v mative, l'officier de l'May posées : mative de Sail	chie greenteel au landeel it governiet he tilk gelle he die neef a Sentholis he die hour et a muflent quarte reutent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria re quatte décembre mil houfent quirise Les époux: Chie Roule ne Borg sand Els témoins: Les témoins: Les témoins:
Comme témoins: Les publications Barrel de dix-hee Après avoir demand autre une réponse affir Chattain de publications Benttant de publications Continue de publications	Johnst hu Print 1. Louis Stra 2. Elile Joyun ont eu lieu à Su frances s'ils v mative, l'officier de l'May posées : l'attre de Suis	chie operation an lander it governité la Nile illy le dis man la Senthalis le dis hour et a reulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et vétat civil les a déclarés légalement unis par le maria le quatte délémbre mil nursempuisse Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Jonnis Tandin houding Clisi Jaquier Governoens la Va
Les publications BONNEL LE CLY-LUE Après avoir demand autre une réponse affir Pièces de	Johnst hu Print 1. Louis Stra 2. Elile Joyun ont eu lieu à Su it mounte mil é aux fiancés s'ils v mative, l'officier de lethus fatin de Suis	Ally be dis new for souther for the second of the state of the second of the state of the second of

nprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Nº 9 Yulliamy et Carel

. Nuthany John	Saul-	anne ir more rijme ir enimer :		
agricustent -				
celibataise -				
iginaire de Oulens	Letallos 1 -		don	nicilié
Outral -	Charles J		GON	TZ ST
Outral -		re dix huit no	le	- né
OUANG -	1.5		1742	
1 M / 1 M M	mil Mul cent	quatro-Ningl-left		fils
Affred Nothany agen				et i
Lucio Mere in 3	run so forme a	Outest -	-	
Casel Stilene Yu	hi -		F1	
reminarety				
1 .				
ce Probatacre -				
iginaire de Maroil d'	de Chavornag		domi	ciliée
rand -				née
Parn!	and the second s	ie fek 11100 -		
	mil fruit cent	quate High-cin		fille (
death Soul Carel of				
MINUTE STOCK VINIE UT	2100111000			· ei i
W Per . I.	Clairle to Comme	Paris		
선생님 아이는 얼마면 하는 것 같아 얼룩한 그렇게 하고	1			
Gensiette Hela eni S	1	a Staviel ————————————————————————————————————	mnag -	
	. Auguste Brownska	agriculture à Cha	mnag -	
Comme témoins :	. Auguste Branseid Les Carel Bosto at	generature à Cha. Barril	*	
Comme témoins :	. Auguste Branseid Les Carel Bosto at	generature à Cha. Barril	nnag	atro
Comme témoins : 2 Les publications on	. Auguste Branvell Lavel Syrta a Ser Court Stepher of eu lieu à Outent	generature à Cha. Barril	*	ate
Comme témoins : 2 Les publications on	. Auguste Branvell Lavel Syrta a Ser Court Stepher of eu lieu à Outent	generature à Cha. Barril	*	ate
Comme témoins:	. Auguste Brauvela Les Carel Bressee de Les carel Bressee de Les Lieu à Ourent Lent guinge	Romil Romil And Styla Le dout, a' Chann	nag et Barrit le gu	
Comme témoins: 2 Les publications on descende Mil heuf to	. Auguste Branveld Server Bretter of en lieu à Outstal ent gurise	Samilaris a Change Survey Super a Change Super a Change Super a Change se prendre pour mari	et femme et reçu de l'u	n et i
Les publications on Après avoir demandé afternate une réponse affirmation	. Auguste Reauvela Les Cours Rostus de t eu lieu à Outelle ent gunge ————————————————————————————————————	Samilaria (Change) Septa Le Clark, a Change se prendre pour mari civil les a déclarés	et femme et reçu de l'u	n et i
Comme témoins: 2 Les publications on descende Mil heuf to	. Auguste Reauvela Les Cours Rostus de t eu lieu à Outelle ent gunge ————————————————————————————————————	Samilaria (Change) Septa Le Clark, a Change se prendre pour mari civil les a déclarés	et femme et reçu de l'u	n et i
Les publications on descende Mil here	. Auguste Reauvela Les Cours Rostus de t eu lieu à Outelle ent gunge ————————————————————————————————————	Samilaria (Change) Septa Le Clark, a Change se prendre pour mari civil les a déclarés	et femme et reçu de l'u	n et c
Les publications on Après avoir demandé autre une réponse affirmative mandé autre une réponse affirmative de l'automatique d'	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le n	n et c
Les publications on Après avoir demandé autre une réponse affirmative mandé autre une réponse affirmative de l'automatique d'	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le n	n et c
Les publications on Après avoir demandé autre une réponse affirmative de l'Office de l'Off	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le nous l'ent qui esse le se l'un l'ent	n et i
Les publications on devenue Mul hours de la leur de leur	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le nous l'ent qui esse le se l'un l'ent	n et i
Les publications on devenue Mul hours de la leur de leur	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés Télise Télise	et semme et reçu de l'usiégalement unis par le no l'est semme et l'usiège de l	n et i
Les publications on devenue Mul hours de la leur de leur	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés Télise Télise	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le nous l'ent qui esse le se l'un l'ent	n et o
Les publications on Après avoir demandé autre une réponse affirmative de l'Office de l'Off	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés Télise Télise	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le no l'est époux : Les époux : Les époux : Les témoins :	n et o
Les publications on devenue Mul hours de la leur de leur	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés Télise Thélène Uni	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le no l'est époux : Les époux : Lulhamy sur Ca	n et i
Les publications on devenue Mul hours de la leur de leur	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés Télise Thélène Uni	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le no l'est époux : Les époux : Lulhamy sur Ca	n et i
Comme témoins: Les publications on Chérente Mul hough Après avoir demandé autre une réponse affirma	Lavel Stranveld Lavel Stranveld Let Court Stratte of the court of th	se prendre pour mari civil les a déclarés Télise Télise Thélène U	et femme et reçu de l'u légalement unis par le n les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins:	n et i
Les publications on devenue Mul hours de la leur de leur	Land Stranvelle Land Strange and control on guinge ux fiancés s'ils veulent tive, l'officier de l'état sées : l'init de l'Itat	se prendre pour mari civil les a déclarés Télise Thélène Unit	et femme et reçu de l'ulégalement unis par le no l'est époux : Les époux : Lulhamy sur Ca	n et inariag

Nº10 Delay

	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Telay anne Frederic aquele _	
competable	
ee Ribatasse ————	
originaire de Rovinte	domicilié à
Stancil	
La Pide Farre ren Server	e dex-huit and
mil fruit cent M	mante lik fils de
File Tolar agricultur -	et de
Lugenie Lewis nie Besten da fernne !	a Barril
2. Ourbray Constance -	
er Hibataire -	
originaire de Marvil —	domiciliée d
Famil-	née d
	re dex nenf marl -
mil huit cent M	ormande séfet
Absil Outerest agreentant -	et de
Yuhi nee Bezucht so fenner a Brown	
1	
1	
Comme témoins : 2. Jaquet blackt regel	rr o Bretyny -
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hege. Les publications ont eu lieu à Barrel de	rr o Bretyny -
Comme témoins : 2. Jaquet blackt regel	rr o Bretyny -
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hege. Les publications ont eu lieu à Barrel de	rr o Bretyny -
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hige. Les publications ont eu lieu à Barret le Detribe mil neuf le project de la près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	Pretignes Bretignes Bretignes Bretignes Bretignes British de Servinie Le Vingle testet e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 2. Jaquet binacht hege. Les publications ont eu lieu à Barrel de l'état de l'éta	Pretignes - Bretignes et a Sisteme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage
Comme témoins: 2. Jaquet binacht hege. Les publications ont eu lieu à Barrel de l'état de l'éta	Pretignes Bretignes Bretignes Bretignes Bretignes British de Servinie Le Vingle testet e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 2. Jaquet binacht hege. Les publications ont eu lieu à Barrel de l'état de l'éta	Bretigne -
Comme témoins: 2. Jaquet bliacht hege. 2. Jaquet Sulanne à 3 Les publications ont eu lieu à Banne de lieu à	Pretignes - Bretignes et a Sisteme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hege. 2. Jaquet Sulanne à 3 Les publications ont eu lieu à Barret le Detribe une nun surf entrepuisse Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état de l'	Bretigne - Bretigne - Bretigne - Bright Street ferme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage de cherente mil neuf cent quelle le l'un et de l'entre peutife le l'entre peutife le l'entre peutife les époux :
Comme témoins: 2. Jaquet blanke hege. Les publications ont eu lieu à Banne de leur fourise — Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'elle de l'état de l'éta	Pretigne - Bretigne - Bretigne de Serrine fe ringle totel de prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage de desembre soil neuf eent quille l'un les époux : Les époux :
Comme témoins: 2. Jaquet blacké hege 2. Jaquet Sulanne à 3 Les publications ont eu lieu à Banne de Detribe une number l'ent quinte Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'etat de l'etat de l'etat de l'état de l'etat de l'état de l'etat de l'état	Pretigne - Bretigne - Bretigne de Serrine fe ringle totel de prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage de desembre soil neuf eent quille l'un les époux : Les époux :
Comme témoins: 2. Jaquet blacké hege 2. Jaquet Sulanne à 3 Les publications ont eu lieu à Banne de Detribe une number l'ent quinte Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'etat de l'etat de l'etat de l'état de l'etat de l'état de l'etat de l'état	Aretyny Bretyny Bre
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hege. Les publications ont eu lieu à Barret de Detribe une number europe Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de L	Pretignal Bretignal
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hege. Les publications ont eu lieu à Barret de Detribe une muf lunt quinte Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'harrinage le l'état de l'ét	Bretigney
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hege. Les publications ont eu lieu à Barret de Detribe une muf lunt quinte Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'harrinage le l'état de l'ét	Pretignage Bretignage of Streams
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hege. Les publications ont eu lieu à Barret de Detribe une muf lunt quinte Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'harrinage le l'état de l'ét	Bretigney
Comme témoins: 2. Jaquet Sulanne à 3 Les publications ont eu lieu à Barnet de Détrible une lung lung quirge Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'unitabline de l'état de l'é	Bretyng Bretyng Proposition of Summe for simple topic of prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage the descender smil neuf sent questle Les époux: Cuinebelay Les témoins: C. Jaquet. Bretigny S. Jaquet
Comme témoins: 2. Jaquet blacket hege. Les publications ont eu lieu à Barret de Detribe une must ent quinge — Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'harrinag — le lieu de l'état de l'ét	Pretignage Bretignage of Streams

Le romain to page 18 et light de tal
obtinite inteription fait abel l'amin 1918
Le gre mul custini.
L'Alain de l'Etat configurate de l'amine de l'action de l'acti

No 1
gabetel

Mathetbe

Vise le 29 feinir 1916.
Le Creft:
Jaanet.

. ar acram rojjicier de reidi civil sous	ssigné ont comparu pour être unis par le mariage
. Gabetel Bente - mehloe	de au telephone -
	we jamin mil mufeent dex-
	ay frames maring tem oux
riginaire de Savagnier (Nanchatel).	1
Glavornad —	
•	- re fruit artil - né
mil fruit cen	
Olexal Gaberel agriculture a Saragent	et d
difunto lecilo mi yeare Burin	
. Maffeetbe Ofice Marie	_ couluciese
ce Tibatause -	
riginaire de Chanomay	domiciliée d
Charmons -	
•	née .
Thavernay -	- re mighten juillet -
mil huit cent	t nontrale left — fille d
avid Maftabe charteented -	
, , , ,	et d
Dana Belie me Condin o Charesnow	/
Dana Belie me Condin o Charesnow	ilo apricultano (harinnas) —
Dana Belie me Condin o Charesnow	ilo apricultano Charinnas — et d els arricultano Charinnas —
Comme témoins : 2. Magnes les	ekt ogenenstant (sharnmag) ————————————————————————————————————
Comme témoins: 1. Maplie de l'entre l'	ile oprienteur Charmay Me ogriculteur Charmay moog le ringt et à Sangnier le ringt
Comme témoins: 2. Mapule de l'havornage 1. Mapule l'havornage 2. Mapule l'havornage 2. Mapule l'havornage 1. Les publications ont eu lieu à Charle	ekt ogenen/tout Ahovernost ————————————————————————————————————
Comme témoins: 2. Magnin le l'havernage 2. Magnin le l'havernage 2. Magnin le l'havernage 2. Les publications ont eu lieu à Charle	ekt ogenenstant Anormost ————————————————————————————————————
Anna Zelie mei Goudete a Pleasonnog 1. Maletbe Line 2. Magnete lens Les publications ont eu lieu à Cliste UN formiet en my cent seile	et ogércultour lhavernag — ennag de Mugh et à Sangnier le Vingh — ent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et d
Anna Zelle met Goundete a Chavernos. 1. Malute Line Comme témoins: 2. Manue Line Les publications ont eu lieu à Chave UN formiel en May l'ent leife Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta	et opinion tout Charamay et apinon tent Charamay et a sangener le ringle et se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et d et civil les a déclarés légalement unis par le mariage
Anna Zelie me Goundete a Chavernos. 1. Molliebe Line Comme témoins: 2. Magnete line Les publications ont eu lieu à Chave My formiet une l'ent leur leur de Chave Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen utre une réponse affirmative, l'officier de l'éta	et ogércultour lhavernag — ennag de Mugh et à Sangnier le Vingh — ent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et d
Anna Zelle me Goudite a Pharothog 1. Malletbe Inn 2. Manua lens Les publications ont eu lieu à Charact Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen utre une réponse affirmative, l'officier de l'éta	The operation Charactured — The operation Charactured — The operation of the Sangeries to Might — The se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de trivil les a déclarés légalement unis par le mariage Timp deux faires unit neuf cent desje —
Anna Zelle met Goundite a Pharothogy 1. Molletbe Line 2. Magnete Line Les publications ont eu lieu à Charle Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent utre une réponse affirmative, l'officier de l'éta	the opinion them them than the spinion of the september o
Anna Zelie mei Goundite a Chavernos 1. Malute Line Comme témoins: 2. Manue lieu à Chave Malute lieu à Chave Mariet en lieu à Chave Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen entre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Chavelnos Pièces déposées: Romelle de majore	Al apprountent Characterist The apprountent Characterist The apprountent Characterist The apprountent Characterist The apprountent of Characterist The approximation of Charac
Anna Zelle me Goodne a lhavernage 1. Maluebe Inn. Comme témoins: 2. Manue leur leur de l'ent. Les publications ont eu lieu à l'havernage Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta l'havoltage Pièces déposées: Remelle de majoge Attheolt de fluibliation de fluorosmos	the agencialistic Characterist of Market Characterists of Market Characterists for Market of Characterists of the Characterists of the Court of the
Anna Zelie mei Goundite a Chavernos 1. Malute Line Comme témoins: 2. Manue lieu à Chave Malute lieu à Chave Mariet en lieu à Chave Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen entre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Chavelnos Pièces déposées: Romelle de majore	Al apprountent Characterist The apprountent Characterist The apprountent Characterist The apprountent Characterist The apprountent of Characterist The approximation of Charac
Comme témoins: 1. Malute le line 2. Manue le line Les publications ont eu lieu à Charle UN formiel une mandé aux fiancés s'ils veulen autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Charletant de fluidant de fluorosmon	the agencialistic Characterist of Market Market Sanageries for Mingle of a Country of the civil less a déclarés légalement unis par le mariage mingle deux fonties una mongre l'ent longe Les époux: Les époux:
Anna Zelle me Grandete a Charothag 1. Malethe Line 2. Mapulu line Les publications ont eu lieu à Charothag Me formes und must leur derfe Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Charothag Pièces déposées: Remelte de majore Atthatt del futblished de fharothage	the approprient Charactural — The price of the Charactural — The price of the Charactural — The price of the Charactural of
Anna Zelle me Grandete a Charothag 1. Malethe Line 2. Mapulu line Les publications ont eu lieu à Charothag Me formes und must leur derfe Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Charothag Pièces déposées: Remelte de majore Atthatt del futblished de fharothage	The openentant Characters of agreement of the separation of the se
Anna Zelle me Grandete a Charothag 1. Malethe Line 2. Mapulu line Les publications ont eu lieu à Charothag Me formes und must leur derfe Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Charothag Pièces déposées: Remelte de majore Atthatt del futblished de fharothage	Al apticultuit (havinas) Annes de Mingh et à Sangnier le Mingh et à des seguement unis par le mariage mingh deux fertier unimenfeent leife Les époux: Les époux: Les époux: Les époux:
Comme témoins: 1. Machet le Inn. 2. Mapule lend Les publications ont eu lieu à Charle Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta Charlet de matique Pièces déposées: Remelle de matique At la Saragnite —	the option that Charactery - The separate pour mari et femme et reçu de l'un et de trivit les a déclarés légalement unis par le mariage l'implication deux fontiet inclinent l'ent lorge - Les époux : Les époux : Les témoins : Les témoins : Enrife Magnine Gourne Errel Magnine Gourne
Anna Zelle me Grandite a Phanomage 1. Malliebe Inn. Comme témoins: 2. Manne leur leur de l'ent. Les publications ont eu lieu à l'inn. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta l'innerent de manage Pièces déposées: Remelte de manage Attheatt de furbilitation de financiment	The openentant Characters of agreement of the separation of the se

Immeliated Vandalia I american Will &

Mora Afrippa

Par devant l'officier de l'état civi	l soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Mora barlo.	
_ ourier à le	isine de carbure
originaire de Prato Solic	2, Notore, Halis, domicilié à
Bal 18 blioworn	my né à
green gena-	it cont debtoute Sept 1894 Ele de
Mara Gissansi	te ingt dix ortobre né à le ingt dix ortobre né à le ingt dix ortobre né à de le sept 1874 fils de et de
Maria antonia	r mola a lian. Jelia
2. gippo antos	we -
quilinia	
originaire de Bravaglias	na Notare (Ifalie domiciliée à le plus mai
- lolombie	Muchatel née à
Lipha Liesanni	et de
Maria Fraces	o Gioranni, étamente flasonna
Comme témoins :	na Jean cordonniera bhasomos
Les nublications ont eu lieu à 2	Sharomay le iringt bolombier
le ringt deux déces	entre mil neuf cont quinge et
	feirier mil neuf cent deise
l'autre une réponse offirmative, l'officier	de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
bharomay	to buit asil mil neufcent sein
Pièces déposées :	Les époux:
Cromesse de maris	Mianest-
aches de publication bharomay dologubis	de Prelonia Mora Se Gippa
Crato Jesia et biaras	gliana Les témoins:
Souseil di Etat -	- High no giov am
	Home Malling Blown Annual
Communiqué a l'état livil	de L'officier de l'état civil :
d'Etat le 8 avril 191	6_ Stanwerd

Samuelander Paradoles Laurence State & A

barel Poulin

Tolik		Gred, a	né ont comparu Guicus		
			4 12 1	Barois	∠ domiciliá à
w bo	udray	nivini on g	lavoi	uze ele	né à
lefun	it but	ile fair	el _	nglipud	Herte fils de
Ma	ulin:	Gosale, Berthe	Elise.	mina mina	give_
iginaire de	Paill	4			— domiciliée à
n 60	ridiai		le dix s	ept je	née à
Elyson	Rang	lin, agn	iculteur	mgt qu	fille de
www.	naue or		0000000	4. 4.	ررم راسد رسا
•	(1.7	lerni Gobo	elet agu	culterna	u londias
Comme tém	noins: \ 2.A	lerni Gobo ugustine	Get agri	culteura reinagi	u londias re un boudes
Les publicaille	ications ont eu	lerni gobe ingustine lieu à bha ire mai	geringe Gobalet i gornay. gornay. milles e prendre pour me	culteur a reénage Viarr un cunt	recuision de la
Les publi aill Après avoir	ications ont eu demandé aux fi	lerni gobo ugustine tieu à bha vre mai	ferious Let agri Lobalet i Lob	culteur a reénage Sjarr uf cunt uf cunt ari et semme et s s tégalement un	reçu de l'un et de nis par le mariage.
Les publicailles Après avoir utre une répo	ications ont eu demandé aux fi onse offirmative, ces déposées	lieu à bha lieu à bha lieu à bha lieu à bha l'ancés s'ils veulent se l'officier de l'état co may le fro	fobalet in fobalet in fobalet in fobalet in formation in	Les épou	recu de l'un et de nis par le mariage.
Les publicailles Après avoir utre une répo	ications ont eu ications ont eu demandé aux fi onse offirmative, ces déposées cat de	lieu à bha lieu à bha lieu à bha lieu à bha l'ancés s'ils veulent se l'officier de l'état co	fobalet in fobalet in fobalet in fobalet in formation in	Les épou	reçu de l'un et de nis par le mariage.
Les publicailles Après avoir utre une répo	ications ont eu ications ont eu demandé aux fi onse offirmative, ces déposées cat de	lieu à bha lieu à bha lieu à bha re mai ancés s'ils veulent se l'officier de l'état co may le ho may le ho Masoul es	prendre pour me ivil les a déclare de Borthe	Les témoir Les témoir Les témoir Les témoir	reçu de l'un et de nis par le mariage. L'alice
Les publicailles Après avoir utre une répo	ications ont europe demandé aux finse en firmative, ces déposées es de la contrage.	lieu à bha lieu à bha lieu à bha re mai ancés s'ils veulent se l'officier de l'état co may le ho may le ho Masoul es	prendre pour me ivil les a déclare l'of	Les témoir Les témoir Les témoir Les témoir	recured as a sound of the sound

Immelance of Vandales I means with

Verly Gin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage. 1. <u>Norsy Ulysse</u> , Jules, agriculteur
originaire de et à borcelles sur bharmay domicité à
defunt bhailes. auguste Verly et de geanne. Sanny nes Maquin doiedée
Levin Marie Lydie Sans Gnogestion_
originaire de ch'à Belissant Gresdon — domiciliée d
defunt louis smile grin grante grante et de
Comme témoins: 2 Jean Beannerd aguiculteur bharonne
Les publications ont en lieu à Belmont et à borcelles sur bhavensy le ringt quake mais mil neus cent deixe
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage de l'un et de l'u
Ache de naistance de les époux: Sprinde les époux: Sertificate de publica Lydie Fally mai Grin Tion de Belingeret et
Promette de mariage fran Reawerd Chavorn
Communiqué à flat avil de L'officier de l'état civil:

Eulerary Beauverd

Par devant l'officier de l'état civil so	
- Outeron He	mi agriculteur.
celibataire	ensi agriculteur.
	The state of the s
riginaire de et à Havou	.,
riginaire de U a VV avec	domicilié à
	, né à
Barris -	- le ringt dept août "
mitruit	ent quanteringt onse fils de griculteur favois et de
Hon Outerou a	miculten -
Plant Service	Mary Ha Hawaid
siens, juny nes	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Deanverd M	arie Emmo minager
celibatine	ALL MINE PART CORE - V ALLEMAN
iginaire de età Charon	
iginaire de Wa VNASA	may domiciliée à
80	née à
haromay	_ le cing mai
- huit	anaha ringt new out of
War david 1800	ent quake vingt neuf fille de
perm. Lamo over	VVVV CARDINA CHARLACTURE OF AR
W	Clin il to dal Lana
	Louise nee Canteta bharam
1 Louis Be	Louise nee Canteta bharama
Comme témoins : Louis 18	Louise nie Canteta bharam Canverd, agriculteur fharoma Tache choiolatie a bharoma
Comme témoins : Louis 18	Louise nie Canteta bharam Canverd, agriculteur fharoma Tache choiolatie a bharoma
Comme témoins : 2. Smile	Louise nee Canteta bharam canverd, agriculteur ffasoma lache choiolatie a bharamas learonnay et Gasois
Comme témoins : 2. Smile	Louise nie Panteta bharam Canverd, agriculteur ffasoma Pache chocolatier a bharomas Laromay et Gasois
Comme témoins : 2. Smile	Louise nie Canteta bharam Canverd, agriculteur fharoma Tache choiolatie a bharoma
Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins: 2.5 mile Comme de lieu à bre le hais frim mil	Louise nie Canteta bharam Canverd, agriculteur fharoma Cache, choiolatie a bharoma Charomay et Gasois neuf cent seize
Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins: 2.5 mile Comme de lieu à 12.5 mile comme de lieu de lieu à 12.5 mile comme de lieu de	Louise nie Canteta bharoma Lanverd, agricultena fharoma Laromay et Basois neuf cent seize
Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins : 2.5 mile Comme de lieu à 10 mile Comme de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre utre utre utre utre utre utre u	douite nie Canteta bhasome canvend, agricultena fhasome lache, choiolatier a bhasome hasomay et Gasoit neuf cent seize uent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins : 2.5 mile Comme de lieu à 10 mile Comme de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre une réposse affirmative, l'officier de l'accès s'ils vere utre utre utre utre utre utre utre u	douite nie Canteta bhasome canvend, agricultena fhasome lache, choiolatier a bhasome hasomay et Gasoit neuf cent seize uent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins : 2.5 mile Comme de lieu à 12 mile Comme de l'aux fiancés s'ils vere une réposse affirmative, l'officier de l'auxonnage le	Louise nie Canteta bhasome canvend, agricultena fhasome ache, choiolation a bhasome hasomay et Basois— neuf cent seize— etent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Seize juin mil neuf cent
Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins : 2.5 mile Comme de lieu à 12 mile Comme de l'aux fiancés s'ils vere une réposse affirmative, l'officier de l'auxonnage le	Les époux:
Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins : 2.5 mils Comme de lieu à 12 mils comme de l'autre une réposse affirmative, l'officier de l'autre une réposse affirmative de l'autre d'autre de l'autre d'autre d'autr	Les époux:
Comme témoins: 2. Describe Comme témoins: 2. Describe Comme témoins : 2. Describe Comme témoins ont eu lieu à De la faire prince de l'autre une réposse affirmative, l'officier de l'autre une réposse déposées :	Les époux: Les époux: Calverd Canter Server Les époux: Calverar Baroni Les époux:
Comme témoins: 2. Denils Comme témoins: 2. Denils Comme témoins: 2. Denils Comme de lieu à Denils Comme de la faire de la fair	Les époux: Les époux: Calverar Beira Les époux: Calverar Beira Les époux:
Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins : 2.5 mils Comme de lieu à 12 mils comme de la faire de l'autre une réprise affirmative, l'officier de l'autre une réprise affirmative, l'officier de l'autre une réprise déposées : l'autre le friend de l'autre d'autre de l'autre d'autre de l'autre d'autre d'au	Les témoins:
Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins : 2.5 mils Comme de lieu à 12 mils comme de la faire de l'autre une réprise affirmative, l'officier de l'autre une réprise affirmative, l'officier de l'autre une réprise déposées : l'autre le friend de l'autre d'autre de l'autre d'autre de l'autre d'autre d'au	Les témoins:
Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins: 2.5 mile Comme témoins : 2.5 mile Comme de lieu à 12 mile Comme de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse affirmative, l'officier de l'aux fiancés s'ils ver autre une réposse aux fiancés s'ils ver aux fiancés	Les témoins:
Comme témoins: 2. Denils Comme témoins: 2. Denils Comme témoins: 2. Denils Comme de lieu à Denils Comme de la faire de la fair	Les témoins:
Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins : 2.5 mils Comme de lieu à 12 mils comme de la faire de l'autre une réprise affirmative, l'officier de l'autre une réprise affirmative, l'officier de l'autre une réprise déposées : l'autre le friend de l'autre d'autre de l'autre d'autre de l'autre d'autre d'au	Les époux:
Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins: 2.5 mils Comme témoins : 2.5 mils Comme de lieu à 12 mils comme de la faire de l'autre une réprise affirmative, l'officier de l'autre une réprise affirmative, l'officier de l'autre une réprise déposées : l'autre le friend de l'autre d'autre de l'autre d'autre de l'autre d'autre d'au	Les témoins:
Comme témoins: 2. Smile Comme témoins: Les publications ont eu lieu à blue frais frim mail. Après avoir demandé aux fiancés s'ils venutre une réposse affirmative, l'officier de l'entre une réposse déposées: Pièces déposées: Pornelle le manification de l'entre le l'entre l'entre le l'entre l'entre le l'entre le l'entre le l'entre l'entre le l'entre l'entre le l'entre l'entre l'entre le l'entre l'entre l'entre le l'entre l	Les témoins:

Shevalier Jeaninonad

Jan jugement du tribunal du district d'Orbe, du 21 juin 1928, le mariage designi ei contre a été dissous par le disporce H a été interdit au mari de se removier apant l'expiration d'une année à partir de la date du jugement.

Chaparnay le 17 janpier 1929.

l'officier de l'était cipil

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :
Letibataire - transois, Henri, Chocolatier
riginaire de Belmont et Epandel priel Yverdon domicilié à
Havois né à Villaiet sièce Belmonte dons suai né à
Chevalier transois, Jean, agriculture et de Marie. Rosalie, nice Berney, à Pravois
geammond liebe Marie chowlations
lélibataire_
originaire de Protence domiciliée à née à
milhuis cent quahenings quint quile de
Jeanmond Julien Suly agricultem à Muteur et de Charlotte nes Mondier deredes
Comme témoins: 2. Robert bresot chocolong : huchy
Belmont et Ependes le dixhuit juillet _ mil neuf cent seise
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
bhasomay " ringt Six aous mil ment
Pièces déposées: actes de maissance flerri de de les époux: des époux : des époux :
surviseble de mariage loute Charlie ne francisco de Chile Charlie ne francisco de Confication Les témoins:
Transme et volument
a l'Elat cini
Communiqué à l'état cité l'état civil: de Orbe. Crovence et l'état civil: Belmont le 26 april 1916

The state of the s

Burin Bistat

1. Euri	ficier de l'état civil sous			
céliborhi	legres Son	& Hand	esd	omicilié à
Havois_ borcelles	Ser Sharama	y wdir och	bie	né à
défunt	Daird Low	ni guaperr	Bornt	—fils de — et de
- 1 4 /	at adele			
originaire de Go	umöens l	a Ville_	don	niciliée à
Gourni	gean Bis	le wingt	huit juin	née à
défunt :	Jean Bis	sat Jag	uier	fille de
Comme témoins :	1. Alexis a	gassis, dg.	ragere à 13	Bania asoid
Valernes	s ont eu lieu à 13 Sous Ran il neuf cen	sed et Ny	on le ving	ot neg
Après avoir dema autre une réponse at	ndé aux fiancés s'ils veule firmative, l'officier de l'éto Asousaf le	ent se prendre pour ma lat civil les a déclaré 29 SMesses	s légalement unis par le	mariage.
rièces a	léposées:	~ · · · · ·	Les époux : Curin —	:
noriage.	certificati Certificati ation de Ma la Villa Vale	sois State ?	win nie Be	iset
	es et Nyon	Llegis	Les témoins:	Barris
challen	Etat civil a Nyon et de more 1916-	L'of	Spassis Ba Spicier de l'état civi Beanverd	<i>i</i> .

Livablen Ricolet

Par devant l'officier de l'état de 1. 25 Mariles 2 8			
Sharomay Haromay Haromay Historian	le a	end octob	me
Lisablen Ellrich Louise Emma n Nicolet Em cetitataire	na bou	Hance Gen	rasorrian
Priginaire de Dignerol. Bavois————————————————————————————————————		ix. Sept.	domiciliée à née à
Vicolet loustan	it cont que t. Louis. A	the vingt angois ag vay à Ma	quators fille de ricultan et de
Comme témoins: 2 Tand Les publications ont eu lieu de Ligneralle Baros Lephembre mil 1	fet Jeanne Gessena is et bha	e. Hasoi y le dir si roman le	mit a
Après avoir demandé aux fiancés s l'autre une répon 9 e affirmative, l'offici	s'ils veulent se prend ier de l'état civil les	tre pour mari et fem	ent unis par le mariage.
Pièces déposées: Tromps de mas certificate de mas de Gessenay. Lig et Tharomay	blication ?	Luahlun & Sonma Tra	époux: aut Henri. vahlen nú Sicol
	0	(hinam)	vémoins : Nuclet Barra det Burois
Communiqué à l'Etat à de gesserray es de le 14 octobre 131	ignesolle 5_		le l'état civil :

Imprimenta Vandoles I sussesse 2000 c

Keylan Roulin, nie Terrira z

4 4	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
célibataire	Beuri chocolatie
Free To Sente Marin Reconflictor Set a Transaction of the Aller	
originaire, de Lieu	domicilié à
Orbe	né à
Lieu	de quinse quin
Meylan auguste, Me	quare ningiquare fils de
Ponise, Soplie nie	
Roulin nie Ten	
	Fant des ménagere
	new cent quatoris
riginaire de Protence _	rieng con quantita
Masorman	domiciuee a
Charomay	wingt newf juillet
mikerit cent	quane ringt neuf fille de de decede et de
Terriat Jules David	deserte et de
Marie, Susethe new 100	my a Neuchatel_
rassahlen	Herrichowlaher tharman
The state of the s	ile chocolaties tharonny
Les publications ont eu lieu à Cul	e, au Lieu, bharanny
lephembre mil neuf	cent seize
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
le or	cent seise
bertiliest de publi	Les époux :
ation autorisation	Maylan - Enest-
arion di Orbe-	- Rosa Moylan nee Terrisas
	- 1
	Les témoins :
	I washing Honey chargen
	- Doutin Emile Charman
communiqué à l'état cisie	L'officier de l'état civil :
20 10 10 10	L'Officiel de l'état civil ?
groe de Sion et	It Beauveed
Prosence le 21 octobre 1916-	# Beauverd

Thiband Mochat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage 1. Liboud - Louis Gancois instituteur
célibataire
originaire de — Concide — domicilié
delin Themi philand
& Rochat- Norie minagère
célibataire
originaire de Bavois et Le Lieu domiciliée
Bavois née
alexis Rochat, agriculture et d
Louise, Sophie Mery vie Ranut a Baron
Comme témoins: 2. Julien Berney chargentier bharonne
Les publications ont en lieu à Basoit le ringt un. à louisse Le ringt deux et au dien le vingt hait ortobe
mil neuf cent seire
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une résouse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage le Hygunhe mondre —
- mil neuf vent seise -
cete de naissance de Louisand
publication de Basois Marie Chibaud nei Modat
boncide et de Lieu - Les témoins: boncide de Les témoins: boncide Beauvont Charonne
Julien Bernuy Chaven
Communiqué à l'état çisil de l'état civil:
5 novembre 1916 -

Diwoisin Fache

cetibataire	
aindanne	
riginaire de Fentanezier	domicilié à
Paint bergue	né à
Fontanezier 10	douse mai
	whe wingt douse - fils de
Marie Louise Belekt	ine Dinoisin - +
i Chasomay -	
Fache - Formo	-3419-
celibataire	nice -
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	
Sans profession -	
riginaire de Firlens	domiciliée à
tranay.	née à
	dix sept septembre
mildruit cent 9	nahe-wings- heise fille de
trits Jacke aguin	hem et de
baloline nes genier.	à brougn_
1 Edouard The	aler indhipten charomay
Comme témoins : Louise Th	alex bhasoman
La Saint	L'berque le six à terlen
Les publications ont eu lieu à mil	o the source - la
rent ochobie mil ne	land die
nely ochobie. Mil ne	uf cent seese
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se autre une réponsepaffirmative, l'officier de l'état civ	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de il les a déclarés légalement unis par le mariage.
COMMING IN ALL	vvie vvivvviv
Tonasomay " gu	il new cent seise
	il neuf cent deisa.
Pièces déposées: Persincert de publica	Les époux :
Pièces déposées: Persincert de publica	Decrocker Terrese
Pièces déposées: Persincert de publica	Les époux: Desviter Terrires Permance Devoision nie
Pièces déposées: Persincert de publica	Les époux: Desviter Terrires Permance Devoision nie
Pièces déposées: Persincert de publica	Decrocker Terrical
Pièces déposées: Persificat de publica- tion autorisations de faint bergue	Decrocker Terresered Thermance Devoision nie Les témoins: Thaby Charmay
Pièces déposées: Persincert de publica	Decrocker Terresered Thermance Devoision nie Les témoins: Thaby Charmay
Pièces déposées: Persincert de publica	Decrocker Terrence Permance Devoision nie Les témoins:

Mo. 12	D 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	,
Bousson	1 1	é ont comparu pour être unis par le mariage:
- vousson	1. Boutson Louis	s. Chiqueste
	colibatana	
Fiany	_ chocolaties.	
Le numero 12 page	originaire de Aa-bhason	IDM
30. est celui de la der-	originaire de	à lamoens la ville
niere inscription	: IP - me	-a gournoens ames
claise dans farmee 1916	abhasomay "	
Les deux doubles du	mil mil mil mil cent 2	ronante deux fils de
present registra sont	Emile Boussoy, a	7 1
conformed.	Emma nie Basse	ta bharaman
Se que nous certifions	2. Fian anais. La	
Goffice de Plation		
10 Fileamond	célibortaire_	
Charging la	chocolatiere.	
31 décembre 1916	originaire de Hermenches	domiciliée à
ON DE .	The second	•
S County TE	Charaman	e dix huit octobre
(*	Jummy -	e du nur our ou
CHAT CIVE	mil hust cent 1	ronante Six fille de
20 . 00 4	Louis Fions	et de
Un double a ese		gr. les deux décèdes
remis le 10 janvier 1917	1 bout sant	Forthan agriculten -
en execution de	Comme témoins :	Thater institutem
Particle 2 de la loi	- les deux à bhan	may Chasomay be
Dalicier de l'Station	Les publications ont eu lieu à	_ onouvery re
Sharoway	rings neuf morem	
	le guenne decemb	se mil neuf cent seise
of Beamed		prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
Charamay le	l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	20-21-0 (20-21-0)
1 openiet 4917	Charamay 10 m	ngt deux decembre
~	- mu	ingt deux decembre
Canto v	Pièces déposées :	Les époux:
() () E	acte de noussance	Louis Boutson.
E	de l'aparix.	, -
CORNE	purheise de manage	- Smit Bousson
State of the State	certificate de pulote	ree. Frank Les témoins:
	Obermenches	<i>-</i> , , , ,
for		Constant Browston Chavernay
3		Thate Chavornay
ne doing a second		1
i i	Communiqué à l'Elgherin	L'officier de l'étât civil :
upcum	Mondon la 1916_	Is Beauverd
*	29 ausmore 1710	0 000000

Bedse Ayer

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être une	is par le mariage:
1. Desse Joseph. amedie	
ourier à lusine de carbure.	
ourie à rusine de caronne.	
originaige de attalens (Fribang)	domicilié à
attalens _ uningsneu	P point
- Fruit month de	WX - 510 do
Marie Tophie Tesse, décadée	
2. ayer Marie. angele. telice	<u>. </u>
celibataire_	
menagere	
originaire de Prippens et Sorens, tribon	rg, domiciliée à
Knippens, an Lignal, w hente man	née à
milhuit cent nonante-tu	eid - fille de
Lucion- autoine aver	
blandine Josephine nes Dybos seur deceses Lyanthey Henri Boisses	You, les
rew decedes 1. youthey Henri, soites	ier
à haroma 2. Tesse flan, manoeunes	les deux
Les publications ont eu lieu à Masoman le n	euf.a
Governs le dix à Knippour et cotto	The state of the s
ouse décembre mil nout cent de	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement u	nis par le mariage.
- Sharmay " vingt deur jan	ween,
1	
Pièces déposées: Les époi	10
actes de naissances des yest. auco ce	
Extilicats de publication Longile Pesse	ne Tyes
de bliaroman Krisppand. Les témo	_
ate pur	they
Fine ye	<u></u>
Communiqué à l'étateire L'officier de l'é	
de kuppens. Torens. De Bear	
et attalens le 23 jamin	

Otto Contract Landsley Landscom

Dulevay Foure

Visi le 29 Janvierg17. Le Prépar : Danne

	igné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Oulesay Enge	ne. Henri
agriculteur_	
originaire de Bavais	domicilié à
Barois_	le quivre juillet _
The state of the s	nonante-cing_ fils de
Julevay Engine	- ani. agriculton et de
2. Farre Elise- gu	
chocolatiere.	
originaire de Baseis_	domiciliée à
Barris	née à
	le neuf mais
Jan	youante dix fille de
	alheite à Basois _
Police	u Otto agricultour
Comme témoins : 2. Felling	Julien orgaicultem
Les publications ont eu lieu à Bon	Julien orgnicultem deux des journes
mil neuf cent a	ex-sept
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'était	t civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
- mil ne	uf contain soft
Pièces déposées :	Les époux:
Certificat de pub	Les époux: Oulevag
cation de Basois	Julie Valevay nie Pave
	Les témoins:
	- lekmannotto blacome
	- Julien Gelari Chawrney
Communiqué	L'officier de l'état civil :
	- of Hearword
-	

manimosts Vandales I seconds

- Beguin Bini

Par devant l'officier de l'état civ.	vil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Reguin Jen	~/2
colibataise_	
ourie, chocolo	
origingire de Charoma	Z domicilié à
Charman_	né à
Charamay	le dir avil
- mani	s cent wonante- quatre _ fils de
François Tregn	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Termy nee Toutal a
· Saini Rosa	- bliasomay
celibataire_	
rusière chicola	hiere
originajre de Veccana	
originajre de veccional	domiciliée à
Bassis _	dir sold anil née à
// / / / / / / / / / / / / / / / / / /	t cent novante quake fille de
Salsator Juni	oise nee Baillif a Barris_
varonne. vranc	orde nee voailis à voasons_
Comme témoins : 18 dout	and chaler inthituleur
2. alse	of baray aguelle usas
Les publications ont eu lieu à	fardy agricultur les des charoman le gunze mons
et à Mescana le o	danze avil mil neuf cent
dir-sent	
	s veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une rénance affirmative. l'officier	de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
musoman	"Imai mil neuf cent
	dix seps
Pièces déposées :	Les époux :
chonnesse de man	Blication Roguin Formand
de thoroman es	de Rose Regum noe Bini
secanos -	- Joose obeginn nee exerc
0 1 1 1 1 1	louseir Les témoins :
a contra de gara	Mardy à Charge
Landama	es for Mardy à Fravornay. - Ethale à Chavronay
	- Cruw a marking
Communique a la Chan	L'officier de l'état civil :
austa Lawann	84/ Gearverd
7 mai 1917	

Hermin

- Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comp	paru pour être unis par le mariage:
- Hermin Marcel all	est
célibataire_	
agriculten	
riginaire de Barris	domicilié à
Harris	né à
Barris_ 1e Sep	1 juillet
mit cent nona	ste-cingfils de
Edonard Herrin agi	cubtem et de
Elise nee yanthey a Bo	rivid
Breccolini Karsets, a	mus asola
celibataire-	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
sans profession	*
riginaire de Terrezia (Stalis)_	
La Tanas	domiciliée à
Peruaia vin	at Soft inilla
mikuis cent rasi	auter dina
Votale Proceeding min	fille de
poster linesting Spo	Il: augstein et de
Dorotea Giustina De	anily the in Baraid
Comme témoins: 2. Gerber Margi	wife is a for and
2. geroet voury	wind ou daning
Les publications ont en lieu à Harais 1	e cong ferra
La Sarrat le si genier.	et verrigia le
Six anie mil neuf cent dis	- cept
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre p	
autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a	
Charomay " seize je	dix sess
Pièces déposées :	Les époux :
Character de la constance	Best Hermin
acre of nuissance at	A SAN THE STATE OF
eproyse autorisation Juna	Hamin nie Breccolini -
certificato de publica.	Les témoins:
histor de Marvis C.	he Menri a Associó
No.	arqueit forbe à La Sur.
ommuniqué à la bhancellene	L'officier de l'état civil :
1.12sa gousanne-	Fi Bearward.
La fesat cirit de -	· vacconomic.
an ourney_	

Lament Steiner

-1	né ont comparu pour être unis par le mariage:
Laurent Emile.	Furnis
celeboraire	
agriculten	
riginaire de Chammay	
	né à
bleasuning -	sept décembre_
fuit.	monante un sie de
Laurent gen Je	nonanserun - fils de lix agriculteur et de
Polotto Nie Mold	este a Charamay_
10.	
Storner Margi	verite
celisataire_	
minagere_	
ginaire de Sumissald	Beine domicilise à
deline	
Chlesiania	10 premier Septembre
- Junionany T	le promue vojo za se de
Clasi a mil with cent	sopho agricultare et de
Manua & William and a second	
	Timan a Maraman
· Paruent a	would lacter mostal
· Paruent a	wante lacton mostal
· Paruent a	would lacter mostal
Comme témoins: 2. Larment a 2. Rearward 2	Soustant aqualten.
Comme témoins: 2 Beauvad Les publications ont en lieu à Bhi	
Comme témoins: 2 Beauvad Les publications ont en lieu à Bhi	Loustant aqualtem.
Les publications ont eu lieu à Bri	Houstant aqualten.
Les publications ont eu lieu à Brie Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sur tre une réponse affirmative, l'officier de l'état de	Soustant aquentem. Francisco et Gunismola mil neuf cent dix sept se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Bris	Soustant aquentem. Francement of Gunismala province of Gunismala mil neuf cent dix sept se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Brie Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sur tre une réponse affirmative, l'officier de l'état de	Soustant aquentem. Francement of Gunismala province of Gunismala mil neuf cent dix sept se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	Soustant agriculten. Soustant agriculten. Soustant agriculten. Soustant agriculten. Soustant of Guniduals mil Wenf cent discourt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ings Soft Softembre Les épour
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	Soustant aquenten. frasonion of Gunismola provincy of Gunismola price prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ingt Sept Soft Burbie Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	Soustant aquenten. frasonion of Gunismola provincy of Gunismola mil rent cent dix sept se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ingt sept sophembre Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sitre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	Soustant aquenten. frasonion of Gunismola provincy of Gunismola price prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ingt Sept Soft Burbie Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se tre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'ét	Soustant aquenten. frasonion of Gunismola provincy of Gunismola price prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ingt Sept Soft Burbie Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent surre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	Southant organishtem. haveman It Gunnished mil Went Cent discord se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Ingt Sept Sophembre Les époux: Les époux: Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent surre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	Southant organishtem. haveman It Gunnished mil Went Cent discord se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Ingt Sept Sophembre Les époux: Les époux: Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent surre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	Les témoins: L'officier de l'état civil: L'officier de l'état civil:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	Sont fant organistem. Francisco of Guniduals provincy of Guniduals mil Went Clut dikt light se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ingt Sept Soft sur entre et Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins:

Dijhler Dujihres

	ant l'officier		7)	,			
	once	Blibo	Agrice	-3			
M	ره زير در	1.41	ilier				
	Mi	,,,,,	org lo	Bonn	0 ,		
riginaire de	CK.	S.	and Co.	00000	/	d	omicilié à
Dia		nasi	nnay	With the	4 11.	***************************************	— né à
men	vina	y	le	mu	Jun		
A.	_	mil	cent		mse-gr	rone.	fils de
nin	a	non	e n	70	num	ier_	— et de
16	. 1		ar		moy		
100	upe			****	. Hele	me_	
	_0	ribo	Jane	レ			
	- ch	ocole	asiere	<u> </u>			
riginaire de	Ma	nge	mon	<i></i>		do	miciliée à
	Elu	awin	iay.				– née à
	1834	ere,	_ ,	-dix	aunt		
		-in	it 2	was	nte u	n	fille de
Adri	en de	Bush	exex	esde	Eug.	inie.	juie ue
Comi	to do	1.1.	- Ly	211	0-07.	Ni-	et ae
~ ~~		MIMIL	-MDDI	org.	and is	1/0/10	10
	12-00	Des	sol of	wile	enogia	Ble	re.
Comme tén	- (1	Desa	pel on	mile	orhrie	bha	some
Comme tén	moins :	Bou	pel 30	hase	es our	ieith	aronny
Comme tén	moins :	Bond d en lien d	stan &	nile hast oma	orbrie es our y Mus	whateber	asomy g. et
Comme tén	moins:	Bond de lieu à	sson &	mile hast oma it se	es our	whateber	asomy g. et
Comme tén	moins:	Bond de lieu à	stan &	mile hast oma it se	orbrie es our y Mus	whateber	asomy g. et
Comme tén Les pub Vorreg	moins:	de en lien à	ston &	share coma it se	orhie es our y Mus ptour	ieith blebey bre n	asomy g. et
Les pub Lorres Lorres Après avoi	noins:	e. Bou	ston to shape fundament se fundament se fundament se de l'état si	charles of Service points of the prendre poi	es ourie y Mus y House y tour y mari et femi éclarés légaleme	se Sha hleberg bre n me et reçu de ent unis par l	Osomy Osomy g. et l'un et de le mariage.
Les pub Lorres Lorres Après avoi	noins:	e. Bou	Son a Son a Son a Son a Funda Son a	charles of series of serie	es our es processes de la constant d	bha hlebey bre n me et reçu de ent unis par l mil 2	Osomy Osomy g. et l'un et de le mariage.
Les pub Lorres Lorres Après avoi	noins:	e. Bou	Son a Son a Son a Son a Funda Son a	charles of series of serie	es ourie y Mun y House ur mari et femi folarés légalement fobre	hleben hleben bre m me et reçu de ent unis par i	Pun et de le mariage.
Les pub Lorig Lorig Après avoi utre une rép	noins:	t eu lieu à la dix. ux fiancés sative; l'officients	Solon de Solon de France Solon de France de l'état gi	prendre po	es ouries es ouries y Mus produce ur mari et femi fobre is-Sep	hlebey he treçu de ent unis par l mil p époux :	Pun et de le mariage.
Les publications de la constante une républication de la constante une republication de la constante une rep	ièces dépo	t eu lieu à la dix. aux fiancés sative; l'officient dix. sées:	Son de letat si	prendre po	es ourie y Mun y House ur mari et femi folarés légalement fobre	hlebey he treçu de ent unis par l mil p époux :	Osomy Osomy g. et l'un et de le mariage.
Après avoi	ièces dépo	t eu lieu à de dix. La dix. aux fiancés sative; l'officients sées: lance extific	Sept de l'état si de la	prendre po	es our es our sur mari et femu de la constant de la	hleben hleben he et reçu de ent unis par l mil 2 époux :	Pun et de le mariage.
Les publications de la primaria	dications on the second affirmation of the s	t eu lieu à l'aliant dix. aux fiancés sative; l'officient dix. sées:	Solar de l'état si de de cass	prendre po vil les a de vil a	es our es our es seros, for seros	hlebenghese Me et reçu de ent unis par le époux:	Pun et de le mariage.
Les publications de Januaria	lications on a lemon of the stands of the st	t eu lieu à l'aix. L'aix. aux fiancés sative; l'officient de l'aix. sées: l'ance grues. entire	Stant Share Share Sept ils veulent se er de l'état gi le ha de se de l'état gi le ha de l'état gi le ha de l'état gi l'état gi	prendre po vil les a de vil les a de	es our es our es our mari et feministration les our es our	ie shi hlebey bre no me et reçu de ent unis par l époux : louis et unis	Pun et de le mariage.
Les publications de Januaria	dications on the second affirmation of the s	t eu lieu à l'aix. L'aix. aux fiancés sative; l'officient de l'aix. sées: l'ance grues. entire	Stant Share Share Sept ils veulent se er de l'état si le Pri de l'état si de l'état si l'état si de l'état si de l'état si de l'état si de l'état si de l'état si l'état si de l'état si l'état si de l'état si l'état si l'état si de l'état si l'état si l'état si l'éta	prendre po ivil les a de vil a	ur mari et feministelarés légalement les	ie shi hleben hleben me et reçu de ent unis par l époux : fouis émoins :	Pun et de le mariage.
Les publications de Januaria	lications on a lemon of the stands of the st	t eu lieu à l'aix. L'aix. aux fiancés sative; l'officient de l'aix. sées: l'ance grues. entire	Stant Share Share Sept ils veulent se er de l'état si le Pri de l'état si de l'état si l'état si de l'état si l'état si de l'état si l'état si de l'état si l'état si l'état si de l'état si l'état	prendre po ivil les a de vil a	ur mari et feministelarés légalement les	ie shi hleben hleben me et reçu de ent unis par l époux : fouis émoins :	Pun et de le mariage.
Après avoi	dications on the second affirmation of the s	t eu lieu à l'aix. aux fiancés sative; l'officient de l'aix. sées: aux fiances sative; l'officient de l'aix. aux fiance sance sa	Stant Schar Schar Sept ils veulent se er de l'état gi le ha de sals cats vale lindles	prendre po ivil les a de vil a	es our es our es our mari et feministration les our es our	ie shi hleben hleben me et reçu de ent unis par l époux : fouis émoins :	Pun et de le mariage.
Après avoi	ièces déponde de la	t eu lieu à la dix. aux fiancés sative; l'officient de la	Sept de l'état si le hui de l'état si le hui de l'état si l'état si le hui de l'état si l'état si le hui de l'état si l'état s	prendre po vil les a de vil les a de vil les de vil les de vil les de vil les de vil les de vil de vil les de vil les de vil de	ur mari et femi fobre ségalement fobre ségalement fobre segalement fobre segalement Les fobre segalement Les fobre segalement Les fobre segalement Les fobre segalement fobre segalement Les fobre segalement fobre segalement fobr	ie shi	Cun et de le mariage. L'un et
Après avoi	ièces déponde de la	t eu lieu à la dix. aux fiancés sative; l'officient de la	Stant Schar Schar Sept ils veulent se er de l'état gi le ha de sals cats vale lindles	prendre po vil les a de vil les a de vil les de vil les de vil les de vil les de vil les de vil de vil les de vil les de vil de	ur mari et feministrates tégalement des les les les les les les les les les l	ie shi	Cun et de le mariage. L'un et

du tribunal du district d' Veridon, du douze jange mil neuf cent jingt thois. depend executoire le Dix april Bieler - Lasche inscrit ci contre, a eté la lease des articles 138 et 142 du Code civil Suisse a été impose à l'époux Bieles et deux ans à l'épouse has

	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Taieles amest	
aoriculte	
originaire de Tienerenges.	
- Chousinay	né à
Mainy _	e Sept mail
Loris Bieles ag	nouante un = fils de
Louis dieler ag	nieultey et de
	ud a bhawmay
2. Tasche Rosa	
celibala	
nenage	
originaire de Knibroye et	- 8ession domiciliée à
Charoman	Sent or toke a
0 /	somme fix - fille de
Edonard Pasche	usies de fabrique et de
Dens Horis Men!	Bitlati Lako
1. Bielen	ains agriculten les
Les publications ont eu lieu à Char	amay et arbe le him
comon or domon	at month a country and
e dis septembre un	il neufcent dix seht
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
// /	vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
	lens cent dix sept=
Pièces déposées :	Les époux :
enant homes se de mone	Olivier Dieler
explicate de publication	In Bosta Bieles No Postale
Le Sharoman gets Serie Kribione et Pressenges	Les témoins:
- Tuning	
	Bieler Marius Chavernay
	codeline exactin 6stert Vetter
Communiqué a l'ésque de	L'officier de l'état civil :
Toway a Echanders le	# Hearwest
25 ochiere 1912	1

Tianx

Par devant l'officier de l'état civil soussigné o	nt comparu pour être unis par le mariage:
1. anselme Edmo	nd. Louis -
soumalies	
originaire de Lasle	domicilié à
Charomay -	né à
4. Ifle _ did le	ings our mans-
Auseline Jules. Jos	fils de
Jaa Jucie não	saissans à Doll
. Straux Lauise. ann	ette
celibatain	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
mingère	
originaire de Hollmenches —	domiciliée à
Masoniay	née à
mithuistrent 11	onante neul - fille de
Figur Ganis -	et de
Nanette née derr	int decedes
Comme témoins :	harles annier
Comme témoins: 2. Bousson Les deux à brusquay Les publications ont eu lieu à Bruson	dans Colorina-
a Hermenches et 2	Isla la sure
ostobre mil nout co	ent dirbent
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pi	rendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil	les a déclarés légalement unis par le mariage. William Milliam Millia
new cont our sep	-
Pièces déposées:	Les époux:
de l'épans consense	Anselme Louis
grant du trisem de	Louise Anselme nee France
hubication de ona	Les témoins:
rannay & Jole et	
Themenches	
Dementes	Boutson Charles Chavornal
Themenches	Boutson Louis Chovernage
Communiqué à l'état gint de Nondon et Loble le Movembre 1917	Bousson Charles Chavornage Bousson Louis Chavornage L'officier de l'état civil:

-constrain

Mark Andrews

Bassetnes Higi

Par devant l'officier de	l'état civil soussis	né ont comparu	pour être unis	par le mariage :
Meiner	- chlo	les In		
	aguer	Bech -		
	Alibate	sie _		
riginajre de Sum	issiala	Ben	e)	domicilié à
marinay.		div di	iempre	né à
nasoman	nie wit cent		se dix	
Stainer &		dolph	agrica	There de
Marie gul				youray
Basses.n	is For	gi Ros	sa blance	pissense
reme de 10	asset H	di ain	ie des	e
mai 1912		Nill		
iginaire de Youn	noeuszi	er nue	Banka	domiciliée à
Sperstont d	ibving	_	Seppende	Les Messa
- Colored	Juis .	huisa	whe -	fille de
Jangi Roa	lolpse.		.,	et de
stitabetto. n	ee gas	ses, dec	edel _	
1 - 7	gles Fing		A	
Les publications ont eu	mile of	mery	arran	racear
Les publications ont eu	ligu à de se	riman	1 your	Sur -
nil nouf ce	La transcommission de la completa d	port particular and the contract of the contra	su our	one_
Après avoir demandé aux fi			ari et femme et re	cu de l'un et de
utre une réponse affirmative,	l'officier de l'état	civil les a déclare	és légalement uni	par le mariage.
neut c	ent a	er mentilstandide garlenge from lighter	more 1	mu_
Pièces déposées		l.	, Les epoux	
s deces de	made	4-	riner	110
Kingi Gerry	hears of	1-	Heiner, no	1/2
nasomons	June -	ind	Les témoin.	
a ville et		ald of	~	Chavors
		+ // a		Charoung
	,	· vmile	- vacunci	maroung
ommunique a Sitta	sand		fficier de l'éta	
Echalsens-	1211-	200	Beown	na
november		I		Į.

Wicolet Santet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné	ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Micolet armand	Francis Samuel
celibase	
- agricus	
originaire de Lignerolle -	,,,,,,
Barris	domicilié à
Barris le	matquake november
, , ,	The state of the s
1. mil frishent 1	grande fils de
Nicolet Youspans	
et de Saline luma	70
2. Dantet granne	- Louise E Bassis
celibarai	is
monagie -	
originaire de Chasarrury -	
originaire de Oscios -	domiciliée à
	masquaha Senseum
	The state of the s
	onante cinq the fille de
Fantet Jean employ	
Henrichte Jumas	
	whilen a sharomay
Comme témoins : 2. Alice da	what a Basoid _
Les publications ont gu lieu à ghas	smay Barais et
Gianevelle le vis	ist new Sentenine
will new cent a	- Control of the Cont
V	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se p l'autre une répons affirmative, l'officier de l'état civi	
100	isc novembre mil
_ neuf cent di	- Sent
,	
Tromesse demais	pe 10 0 Vichx
certificate de	Cormano Sucotto
yublication de	Jeanne Nicold nee Pointet
es Lignerolle	Les témoins:
or anymous.	Emma hwaklen Chavorna
	0 4 1
	Chie Santet Barois
Communiques Perus circu	Subjectivities as a subject of the s
de houselle le	L'officier de l'état civil :
our royours	L'oppeter de l'étal cion :
17 movembre 1917	84 Beaming

Immelimenta Vandalas I accessos destricts

Lamens-Rossier

- 0	ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Lawent adie	
agricult	eu
originare de Charomay _	domicilié à
opasomay	né à
Laurent gean guil	zingt grahemais
milaus cent	fils de
Laurent Jean pur	et de
Bushanie Ray.	a vinning_
2. Rossier Jeanne	Louise
celibato	
- Consuis	
originare de Charaman stèces	enment à Lansonne
Lausanne - 10	quirhe arrie née à
de le	ila de dir
Rossier Louis Char	Les Eudinand — fille de
Fanchette nie 10	an Mainet decese
	na concierge Charonny
Comme témoins :	and the aprice Her
Les pyblications ont eu lieu, à Cha	surar Jo man resid
Les publications ont eu lieu, à	dir wai mil noul
contaix supt	
	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une péponse affirmative, l'officier de l'état civi	il les a déclarés légalement unis par le mariage.
Charomay 10 cm	ny décembre
- mil neuf con	
Pièces déposées:	Les époux :
Signorde de mariage	deurent Arin
bertificaté de marioge	June Lowentone Robber
how of Chasomas	Les témoins:
et Landanne	Mina Basel Chavernas
Manager and the second	He Curby Topumon
	The Course Chicago
Communiqué à l'ésas civil de	L'officier de l'état civil :
Louisanne le 6 décembre	51 Bearrend

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 2000 f. d.

Reguinburchod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné	ont comparu pour être unis par le mariage :
, Ressin Louis.	
- celibah	
gunia de	
originaire de bharman	
originaire de	domicilié à
	né à
/ //	quinze jainer -
// ·	ouante un - fils de
Reguin François.	rule Fuller et de
Haline Marie Com	se Joyny nee Joural
2. Duchaa sum	- semette -
celibato	rive -
- repasser	de -
originaire de Donnmartin	et Maritay bion amiciliée à
Charman precease	mulita gausarme -
Donmartin 10	Sept Septembre
milauit cent M	onunte-hois - fille de
Couchad Fidely,	agriculten et de
Ibelieve nie Gata	10. 10. 1
	- Félix agriculsen -
Comme témoins :	alhed agriculture
les deux à chasona	John Jan So
Les deux à chasoma Les publications ont eu jieu à	him at Man Southing
le rings quake nover	he mit mail cont
- aus	som -
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se p l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de. il les a déclarés légalement unis par le mariage.
Charomay when	
- mil neuf cent o	
Pièces déposées:	Les époux:
acte of naissance de	Reguir Emile
Ozomesse de maringe	//
serviciones de rublicas	ion-
de Shawingy Montanti	Les témoins:
s commarin	Felix Gillabert Charmony
	Machork Afria Chavornay
	quite of a recoincy
Communiqué à l'état cirie ce	L'officier de l'état civil :
Policy le grand et	5 Bearverd
& bierges le 9 decembre	
	7.00

marimerie Vandolse Lauranne 2000 c A

tone tony all many

No. 13	Dan devent Pofficien de l'état civil soussigné ent company pour être unis par le mariage
1	Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage
Bearward	1 Beannerd Framois, Benjamin -
	colibataria.
1. 0%	- Summur -
Malherbe	- agueultein -
La muniero 13 page	originaire de et à Charomandomicilié
12 est celui de la	
derniere inscriptu	
faite dans laine	Toharamay _ wrings huit fullet
4917- Les 2 doubles	mil Rust cent Rushonto. Soft fils de
du présent registre	- Beauverd Français, agricultem et de
Sout conformes.	Mai Chia la Chiana
be que nous certifio	Marie, Louise, nee grisas a Charomay
L'officier de fetabli	
2/4 /-	celibatane
le Beowerd	
masomay le 31_	- cuisiniere
accombite 1917	originaire de Charoman domiciliée à
on ils double a exp	1 367
remis le gjanner 1916	8 deme née à
a contoute contonal	Charoman 1e cing mai
en agarion de la	mil huit cont nononte six _ fille de
2 de la la	
Dofficier de tetest	Malherto François, agricultour, à Branning et de
- cine -	- Emma, nes Laurent decedés -
be De Blowweed	1. Beaward bonstout agriculture
Tharamay La granin	
my gggm	les ally estimates a
Marie The	Les publications ont eu lieu à bhousemay le seize of a
N (275	Berne-le dix sept novembre mil noul-
(* 5)	
E. Const	1 cout dix-sept
ORKE	Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
1418.	l'autre une séponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage
Prise le 18 Januar 1918.	Thasoman unas dew decombre
lise le 1, Prifer	
Led some	mil neuf cont dy dept
Jo	Pièces déposées: Les époux:
	Eromeste de manage francis Boursed
	ceraniero de guerrante
	de Bone it ancionny bennette Beauverd me elle
1	Les témoins:
	Malterbe David Shaw
left):	
	- Brewerd Constant Charge
	Communique à l'estat civil :
	de some 1917_ Shallets
	1 00 101 101 101 101

Saurent

Saint Maile (Neuchatel , Le vingt . Lin navembre	•
originaire de Oberwyl-hei-Biren (Blrne) do. Chavornay Saint Naile (Neuchâtel ; re vingt: six navembre	
originaire de Oberwyl-hei-Beien (Blrne) do Chavonnay Saint Alaile (Neuchâtel , re vingt: dix navembre	
Saint Alaile (Neuchâtel, ie vingt. dix navembre	
Saint Alaile (Neuchatel, re vingt. Lin navembre	micilié à
Saint Alaile (Neuchatel, ie, vingt. Lin navembre	né à
/ . /	
mil huit cent huitante sept_	_fils de
Schwab albert, manoeure	et de
blitabeth, nie Mollet, à Chavernay	
2. Laurent Marqueitz, Chuginie, celibatine	
wikinitie .	
originaire de Chavernay dom	niciliée à
Chavornay :	_née à
Chavernay le vingt lept janvier	6 .
mil fuit cent nanante-trail	_fille de
Laurent auguste, fabricant de hottel_	_ et de
Couginie, nei Perriray, à Chavernay	
1. Shale Saurent Ounia asinder à chaver	nay
Comme témoins: 2. Alfred Herrat, employé aux CFF. à Alnen	<i>i</i> -
Des publications ont en lieu à Chancernay le sept. et Obernyl-ki-	Burn
Berne le dit farrier mil neuf cent dit-huit	
• 6 .	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'	un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le	
. Chaverney wingt his janvis milney centa	ithuit
Pièces déposées: Les époux:	
M. L	
Promette de marinas	0
Sufificat de publilation de Narqueix Le proces nie Le	round
Charornay it Obernyl Les témoins:	
Charles Eawent Chan	
Schwabellfred Rien	ens.
Communiqué à l'état civil d'Obsenge & L'officier de l'état civil	7:
L'officier de l'élat civil	
Communiqué à l'att avil à voltinge L'officier de l'état civil bli-Bürent Blanci le le Janville D'alrère Sup.	

Nº 2 Girard Gerije

girated Luguette Louis apprientions	Par devant l'officier de l'état civi	il soussigné ont comparu pour être unis par le mariage
Acres avoir demandé aux fiances s'ils ventent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de de l'étaliste de l'unité de l'étaliste de l'unité de l'étaliste de l'unité d'unité de l'unité d'unité d'unité d	. Girard Charles Kell Que	Hore_
iginaire de Coreches ff, Americanas de Coreches		
Correlat se mint sim finish. mit hint cent qualte nings she she first de constant se mint sim finish. Gerial d Invalle Louis aricultum et de correlat of showmant. Gerial d Invalle Louis aricultum et describe of showmant. Gerial Marie . Gerial Marie . (Colored Marie . (Colored Marie . (Colored Marie . (Colored Superiored . (Colored Marie . (Colored Superiored . (Colored Marie . (Colored Superiored . (Colored Marie . (Colored M	ce Hibataise	
Correlat se mint sim finish. mit hint cent qualte nings she she first de constant se mint sim finish. Gerial d Invalle Louis aricultum et de correlat of showmant. Gerial d Invalle Louis aricultum et describe of showmant. Gerial Marie . Gerial Marie . (Colored Marie . (Colored Marie . (Colored Marie . (Colored Superiored . (Colored Marie . (Colored Superiored . (Colored Marie . (Colored Superiored . (Colored Marie . (Colored M	riginaire de Corcelles II, Houve	Maydomicilié d
mit hier cent quarte ringt heir fils de Grand Lorente Louis apricultant et de Emons Securente une stageme à lorente so planement de missere de lorente sur la secure de l'entre		
Geried Severalle me Magnine à locallet of Chammay Gerie Matrie 10 Phalacie 10 Phalacie 10 Indiane 11 Geried Separal me Condray rice Barrel Comme témoins: 12 Gerard Parlete apricultate à Contribit of Chammast & Onge 12 Gerard Parlete apricultate à Contribit of Chammast & Onge 12 Gerard Parlete apricultate à Contribit of Chammast & Onge 13 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veutent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le mariage Chammand de Mariet de Chambat Pièces déposées: 3 Annet de Mariet de Chambat 4 Gerard de Mariet de Chambat 1 Gerard Marie nic 1 Grand Marie nic 2 Grand Juli Cercelle fle 1 Grand Grand Chambat 1 Grand Grand Chambat 1 Grand Grand Chambat 1 Grand Juli Cercelle fle 1 Grand Juli Cercelle fle 1 Grand Grand Chambat 1 Grand Grand C	Coreellet	re thing finithel
Gorne Mahie Gorne Mahie 10 Holatite 11 Holatite 12 Holatite 12 Holatite 13 Holatite 14 Holatite 15 Holatite 16 Holatite 17 Holatite 18 Holatite 19 Holatite 19 Holatite 10 Holatite 10 Holatite 10 Holatite 10 Holatite 11 Griad Holatite 12 Griad Holatite 13 Holatite 14 Holatite 15 Holatite 16 Holatite 17 Holatite 18 Holatite 19 Holatite 19 Holatite 19 Holatite 19 Holatite 19 Holatite 19 Holatite 10 Hol	mil him	P cent quatte rings truit fils de
Gottie Matin Midraphi 10 forthal for blancinal 10 forthal for blancinal 10 forthal forthal for blancinal 10 forthal forth	/ / / /	
Après avoir demandé aux fiances s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'annolle de l'annolle le l'annolle l'annolle l'annolle l'annolle le l'annolle l'ann	Grana Henreth me A	Vagnin a Correllet of Chargenery
Après avoir demandé aux fiances s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'annolle de l'annolle le l'annolle l'annolle l'annolle l'annolle le l'annolle l'ann	. Corne Marie	/ /-
domiciliée à describil for bleavetras. Je surflui anil		
Descript Starped Secret Se		
Descript Starped Secret Se	riginaire de Correllel 1/2 Charon	avdomiciliée i
mil sur cent quale stage	ru Coudras rien Barrel	Tester in
Comme témoins: 1. Girard firle agricultur 2. Girard firle agricultur Les publications ont eu lieu à Parent et Correllet of Martine de Orige Mart une cont chi hint Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil tes a déclarés légalement unis par le mariage	Corceflet	se might un anut
Comme témoins: 1. Girard firle agricultur 2. Girard firle agricultur Les publications ont eu lieu à Parent et Correllet of Martine de Orige Mart une cont chi hint Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil tes a déclarés légalement unis par le mariage	mil huet	cent qualle ningl Tresse
Comme témoins: 2. Girard Varier agriculture à Chierles s' llustraines de orige Mort uni neur cent dix suiv Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage _ Charante de manege _ le six aeres musual veut dix suivil les époux : Prièces déposées : Servette de manege _ le six aeres musual veut dix suivil les époux : Grand Charles : Grand Marie nie grand Marie nie grand fulle forcelles fits functions : Les témoins : Grand Juli Corcelles fits grand fulle forcelles fits grand fulle fits gra	Jorin Auguste Adrien deride_	
Comme témoins: 2. Girard Varier agriculture à Chierles s' llustraines de orige Mort uni neur cent dix suiv Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage _ Charante de manege _ le six aeres musual veut dix suivil les époux : Prièces déposées : Servette de manege _ le six aeres musual veut dix suivil les époux : Grand Charles : Grand Marie nie grand Marie nie grand fulle forcelles fits functions : Les témoins : Grand Juli Corcelles fits grand fulle forcelles fits grand fulle fits gra	Lucia Line CahalaPase Courtered	Sie Barrel
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage	Zeroe me givans un crounty	W land to
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage	Comme témoins : 1. Guala	zurer agræuren
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage	2. Gerard	reflere ogrecustum a Correstel sty, Elimpornary
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage	Les publications ont eu lieu à	Barnil et Correllet 1/ Charomas to onge
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage		
Pièces déposées: Sumith de mange Les époux: Sumith de mange Les époux: Sumith de mange Les four Charles Les époux: Suma Charles Grand More ne Grand Les témoins: Les témoins	ina ma ma	
Pièces déposées: Sumith de mange Les époux: Sumith de mange Les époux: Sumith de mange Les four Charles Les époux: Suma Charles Grand More ne Grand Les témoins: Les témoins	Anna main demand and financia dill	
Pièces déposées: Sumulte de mange_ Certifical de fublication de londal Je l'horonag el Barril Les témoins: Grand Juli Corcella fil. Communiqué L'officier de l'état civil:		
Pièces déposées: Sumulte de mange_ Certifical de fublication de londal Je l'horonag el Barril Les témoins: Grand Juli Corcella fil. Communiqué L'officier de l'état civil:	Claronnas/	se tis acris mil new cent dix-finil
Stromethe de manege Certifical de publication de Comilal Je Charles de Sarvil Jes témoins: Les témoins: Jes l'officier de l'état civil:		
Certifical de publication de Complet Grand Morie nie Grand Juli Corcella fil Grand Morie nie Communiqué L'officier de l'état civil:	Pièces déposées:	Les époux:
Jest Morie nie Grand Morie nie Grand Morie nie Grand Juli Corcelle file	Brownette de massage_	- Cin Olal
Je Charolines et Barril Jes témoins: Les témoins: Jes de l'état civil: Communiqué L'officier de l'état civil:	Cortifical de publication de la	melal + quara courses.
Les témoins: Juand Juli Corcelles fill Grand Juli Corcelles fill Grand Juli Corcelles fill Communiqué L'officier de l'état civil:	S. Charomas et Barril	
mmuniqué L'officier de l'état civil:	<i>n</i> 3	al our
mmuniqué L'officier de l'état civil:		. Les témoins :
ommuniqué L'officier de l'état civil:		
ommuniqué L'officier de l'état civil :		
		gerard Juli Espe
	ommuniqué	
2 Bearness		l'officier de l'état civil :
	Y. The second se	L'officier de l'étal civil :

No 3 Menget a Diserens

555	uri Yolefelo_ 11		our être unis par le mariage:
le Platare			
riginaire de Wak	trev (Berho)_		domicilié à
Buchen		1 1	né à
lugy (Fribang))	se neuf octobe e gustie migL tre	uše.
Pull ami Ste	ngjamin Wengu a	eude	fils de
	luine nue Bandin d		
· Siteral A	lie		
evaturiere			
ce libataire_	,	<u> </u>	
iginaire de Luky. Lhammas			domiciliée à
Hamnay		_ ie quatore aru	
7	mil huiP_cer	re quatore arri	fille de
	DUGHUM AJULUHUM		et de
runne nue.	Auberton a Genaver	nay	Madermal
Comme témoins :	1. Main Au 2. Gengel Tiles	reciono irienageno d val auscies alcondo	aties a Salamanal
			the Ideanorman of Borcher
Les publications	mil must cent dix	hint	ny teriamenta a Special
	_ <i>T</i>	ν	
			ari et femme et reçu de l'un et de s légalement unis par le mariage.
utre une reponse app. L'H am		700 C	eil muflent dix-huit
)		7
Pièces de	éposées : L'Officier de l'Ad	40	Les époux:
unt de Steingel	de cetaber to mari	ye - Henry	i Wenger
a Charminal	• /	Olliee 116	ongen wer Dixerons_
			Les témoins:
3 - 10			ie Luberson Chavos
	•	_ Geor	ges Diserens Garona
		v	r
ommuniqué a L'Ele	tat and de St cieres	g. L'of	ficier de l'état civil :
ommuniqué à L'Ele Lutry de Stromary Le 27 avril 1918	tat Oriel de St erieger Ambieg (Breene)		ficier de l'état civil:

Nº 4	
Gorine	
Le'mnara	/

Gorno Louis_			
el libataire_			
- agricu/tuw		[4]	
ginaire de Corressel	1. bleamnay_	2	domicilié à
Correllel	0 3		né à
Porcellet		se quatre septembre	
1	_mil fuil- cen	s september und	fils de
Louis Gorin_			et de
Florence nei bhat	let Tout duck de	rides	
Leomard Lug			
ce hibataire	1110		
Minagere_			
rinaire de Cottelles	11 Selmensens		domiciliée à
oreefel	10 muernay	- Harris Harris	aomiciaee à
ourestel.		re foto juin	nee a
mma	_mil feeil cent		fille de
	_mu /rea cem	veginanae : Grig	150
millar Youngh	mserelloses)	*	at do
		Characteral	et de
flile me seflaton	Could fo		
flile nee seflaton	Could fo		
Hile noe Se Haton comme témoins : 2.	Clarkt Jaccard Clarkt Jaccard Clarinthe Jaccard	d neingine à Charrena de menogine à Charrena	<u>/</u>
Hile noe Se Haton comme témoins : 2.	Clarkt Jaccard Clarkt Jaccard Clarinthe Jaccard	d neingine à Charrena de menogine à Charrena	<u>/</u>
file nee sestatore comme témoins: 2. Les publications ont	larkt forcakt Charkt forcakt Chainte farear eu tieu à Corce		<u>/</u>
flile Mee Seflaton comme témoins: 2. Les publications ont	larkt forcakt Charkt forcakt Chainte farear eu tieu à Corce	d neingine à Charrena de menogine à Charrena	<u>/</u>
Isle Me Sestatore comme témoins: 2. Les publications ont yel neuf lent dix s	Clarkt Jaccard Clarkt Jaccard Clarkt Jaccard en tien à Corce	d gendasme à Chavena de menogie à Chavena Het 1/2 Chavenay le m	e gL 1 ix feirieu
Somme témoins: 1. Les publications ont suil Menf lent olix: 1. Après avoir demandé au.	Clarket faccated Clarket faccated Clarket faccated en lien à Corce fruit	d neingine à Charrena de menogine à Charrena	egl lix feirier
Isle Me Sestatore comme témoins: 2. Les publications ont yel Mens lent dix services Après avoir demandé aux tre une réponse affirmati	Clarket faccated Clarket faccated Clarket faccated clarket faccated eu lieu à Corce fuid et fiancés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de service de les des les les les les les les les les les l	ne et reçu de l'un et de ent unis par le mariage.
Isle Me Sestatore comme témoins: 2. Les publications ont yel Mens lent dix services Après avoir demandé aux tre une réponse affirmati	Clarket faccated Clarket faccated Clarket faccated clarket faccated eu lieu à Corce fuid et fiancés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de servicione à Chaverna de servicie à Chaverna del 1/2 Chavernas/ le sur et se prendre pour mari et femn	ne et reçu de l'un et de ent unis par le mariage.
Isle Me Sestatore comme témoins: 2. Les publications ont yel Mens lent dix service de la commandé au des la commandé au de la commandé au des la commandé au	Clarke forcate Clarke forcate Clarke forcate Clarke forcate en lien à Corce fuil spinners s'ils venten ve, l'officier de l'éta	de menogine à Charrena de menogine à Charrena del 1/2 Charrenay de mi et se prendre pour mari et femn t civil les a déclarés légaleme	ne et reçu de l'un et de ent unis par le mariage.
Iste Me Sestatore comme témoins: 2. Les publications ont puil Mens lent olix: 1 Après avoir demandé aux tre une réponse affirmati L'INVITAI Pièces déposé	Clarket forcated Clarket forcated Clarket forcated Clarket forcated eu lieu à Corre	Sendasme a Chavena Les de moderne de la commande de mante de la commentante del commentante del commentante de la comme	ne et reçu de l'un et de ent unis par le mariage.
Iste Me Sestatore comme témoins: 2. Les publications ont yel Mens lent dix service avoir demandé aux lire une réponse affirmation l'anomale Pièces dépose Summeth de m.	Clarent faccand Clarent faccand Clarent faccand en lien à Corce fuil le fr	de menogine à Charman de mandre de m	ne et reçu de l'un et de ent unis par le mariage.
Après avoir demandé aux re une réponse affirmati Pièces déposé Supples de fuellité Chibile de fuellité	Clarente faccand Clarente faccand Clarente faccand en lien à Corce final le francés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de menogine à Charman de mandre de m	ne et reçu de l'un et de ent unis par le mariage.
Après avoir demandé aux re une réponse affirmati Pièces déposé Supples de fuellité Chibile de fuellité	Clarente faccand Clarente faccand Clarente faccand en lien à Corce final le francés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de menogine à Charman de mandre de m	ne et reçu de l'un et de ent unis par le mariage.
Après avoir demandé aux re une réponse affirmati Pièces déposé Supples de fuellité Chibile de fuellité	Clarente faccand Clarente faccand Clarente faccand en lien à Corce final le francés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de menogene à Charman de man de les les les mans de man man de femme de civil les a déclarés légalement civil les a déclarés légalement mai mil ment le Gorin Lui Gorin Lui Gorin Lui Gorin Les de Gorin Lui G	ne et reçu de l'un et de ent unis par le mariage. époux :
Après avoir demandé aux re une réponse affirmati Pièces déposé Supples de fuellité Chibile de fuellité	Clarente faccand Clarente faccand Clarente faccand en lien à Corce final le francés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de menogine à Charrena de Marina de	me et reçu de l'un et de ent unis par le mariage. Epoux : Emoins :
Isle Me Sestatore comme témoins: 2. Les publications ont gul Meuf lent dix s Après avoir demandé aux s tre une réponse affirmati Chavena Pièces déposé Summes de fuellité Outifies de fuellité	Clarente faccand Clarente faccand Clarente faccand en lien à Corce final le francés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de menogine à Charman de man de les de la comment de man mai et femne de civil les à déclarés légalement de mil mui mil mui le les de la comment de man de la comment de man de la comment de la comme	ene et reçu de l'un et de ent unis par le mariage. Epoux: Emoins: Chos
Isle Me Sestatore comme témoins: 2. Les publications ont gul Meuf lent dix s Après avoir demandé aux s tre une réponse affirmati Chavena Pièces déposé Summes de fuellité Outifies de fuellité	Clarente faccand Clarente faccand Clarente faccand en lien à Corce final le francés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de menogine à Charman de man de les de la comment de man mai et femne de civil les à déclarés légalement de mil mui mil mui le les de la comment de man de la comment de man de la comment de la comme	ene et reçu de l'un et de ent unis par le mariage. Epoux: Emoins: Chos
Les publications ont Après avoir demandé autre une réponse affirmation Pièces déposé	Clarente faccand Clarente faccand Clarente faccand en lien à Corce final le francés s'ils veulen ve, l'officier de l'éta	de menogine à Charman de Marina de M	me et reçu de l'un et de ent unis par le mariage. Epoux : Emoins :

N°3 Siot Oesch

Ce Lebatacke	•
ouverier etrombitier	2 8
originaire de SaiM	domicilié
Samil	né
Banul	le Bril wombe
Aline Seot mingere à Basril	qualte ring quiet fils a
Aline Seat menque a Barril	et o
2. Olselo granne	
ce libataire	
mmaneke	
originaire de Obetlangemeg (Steine)_	domiciliée
Francis	née
To Formort	re dix setetaint
	quatre night dix-toletfille of
Frederic Oesch fursnes	generie rigis in vegeet
Louis Serie Michel a' Delimon	p_
a Solvered Tite	werich Similar a Brazil
1.3041/11/2 31/4 01	
Comme témoins :	and tuiled a Banil
Comme témoins : 2. Source Groges	CONTRACTOR
Les publications ont eu lieu à Parril	to guinge a Sailly of
	to guinge a Sailly of
Les publications ont eu lieu à Parril	to guinge a Sailly of
Les publications ont eu lieu à Favril Schwadzenneg Le Seize avril mil no	t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et
Les publications ont eu lieu à Partil Scheralgemen Le Seize avoil une me	t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le mariage
Les publications ont eu lieu à Partil Schwadzenneg Le Seize avoil une no	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et d
Les publications ont eu lieu à Partil Schwadzemes Le Leize avoil mil me Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative; l'officier de l'était	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et le civil les a déclarés légalement unis par le mariage
Les publications ont eu lieu à Partil Schwarzemen le Jeige avoil uni me Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative; l'officier de l'était Charothag le de	t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et et civil les a déclarés légalement unis par le mariage le s'un et l'un et l
Les publications ont eu lieu à Partil Schwarzenseg Le Jesse avoir lemandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative; l'officier de l'étal L'harotrag le de Pièces déposées : [Strait du machine, del éphix Sumisse de makine	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et et civil les a déclarés légalement unis par le mariage le l'un et l'un et l'un l'un muj leur dix-huil. Les époux:
Les publications ont eu lieu à Partil Schwarzenseg Le Jesse avoir lemandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative; l'officier de l'étal L'harotrag le Di Pièces déposées: [Strait du machine, del éphix Sumisse de makine	t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et et civil les a déclarés légalement unis par le mariage le s'un et l'un et l
Les publications ont eu lieu à Partil Schwadzemen le Leize article muil me le Leize article muil me le	t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et le civil les a déclarés légalement unis par le mariage le s'une mus sur le mariage le s'en l'un se s'epoux : Les époux : Sich Félicien Sich Jeanne ve Ces S.
Les publications ont eu lieu à Partil Schwadzemelg Le Leize avoil mil me Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative; l'officier de l'étail Charothag le Di Pièces déposées: [Strait de moulance, del épitix Sumité de makine	Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Partil Schwarzenseg Le Jesse avoir lemandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative; l'officier de l'étal L'harotrag le Di Pièces déposées: [Strait du machine, del éphix Sumisse de makine	Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Partil Schwadzemelg Le Leize avoil mil me Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative; l'officier de l'étail Charothag le Di Pièces déposées: [Strait de moulance, del épitix Sumité de makine	Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Parril Stornation de Luge avail un mande de l'étal autre une réponse affirmative; l'officier de l'étal L'harothar. le de Pièces déposées: Strout de mallame, del épont Stront de mallame, del épont	t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et le t civil les a déclarés légalement unis par le mariage le s'un mus mus mus mus l'extrement. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Jelinica Fritz Bavois Therry Georges Bavois
Les publications ont eu lieu à Partil Schwadzemen le Leize article muil me le Leize article muil me le	Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:

merie Vandolae Lausanne 3000

Nº 6	
Steiner	
et	
Soutet	

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Steiner Lucier Lucier	
ee Rebatavre_	
agricultout_	
originaire de Sunnitrold (Serre)	domicilié à
Chammad_	né à
	se ferje septembe
mil haif cent q	// /
Steinet year Woods false agriculture	et de
Abarte Julie nee Stuard a bleare	
2. Partet France Above Marque	
11 4 ibataire	<u>uae</u>
minaore	
originaire de Elianothau	1-1-11/c N
Ghavonay	domiciliée à
	nee a
Vinerviney	re guartie octobre
Santer Constant oursies chocolaties a	sustre ning onge
Marie Rosine me Emples dele de	,
- South Southe Me and the decede	rainellow a Solaranas
Comme témoins : \ 2. Santet Africa de	have a Manual
	/
	may he dis- must of a Sunnitwald_
Le vingt arrib und neuf unt dix	aui P
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
	mai mil mud unt dix huil
_ changing_ te aix	and my con nox may
Pièces déposées :	Les époux :
Primeste de manage	Steiner Lucion
Certifical de frustration de Sumutuald	2
_ et l'havoriay	Steiner Corquerit me tunket
	Les témoins:
	Sant House Chowney
	Parlet Aline Charmay
	Janus offene onas and
Communique a l'Estat Cine de Sumilnale	L'officier de l'état civil :
(Sterne) Le 13 mai 1918_	Fisherson_
	Afriker som
	my

No Z Teppietras Sinated

9-11:11 0 0 AL 11/1	144
1. <u>Seppuerras Ernett Aubili</u> ee Abatais	<u>////</u>
_ agriculteus	
priginaire de Sellezs/	domicilié à
Charmay	né à
Serrefy	ie onge and
	cent Monardo AlfeP fils de
Sda Teppierraz menageri a	luavourayet de
e. Sinard Butho	
eelibataise_	
femme de chambre.	
originaire de RAMVel	domiciliée à
Chammay_	
elianinas/	re singl lix september
	P cent nonahte deuxfille de
July Private agriculture a.	
Nertha me Gillabest deserbe	
Comme témoins : \ 2. Sautel &	Lucion agricultant a Charrenay
Comme témoins : \ 2. Sautel &	Lucion agricultant a Charrenay
Comme témoins : \ 2. Sautel &	Luciae agriculteur à Chavernay Genei agriculteur à Chavernog Genezag le vingt neur Chavernag le vingt
Comme témoins : \ 2. Santa & 2. S	Lucion agricultant a Charornag General for Ningh new Charornag for ningh mark nul new tent this hours ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 2. Saute de 2.	Lucien agricultant à Charremant Jennezy le vingle non l'haronnag le vingle mart nul nout lent des houis ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de r de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à hunt if a Ronned le Hende de Après avoir demandé aux fiancés s'autre une réponse affirmative, l'officient l'autre de mange. Pièces déposées: Stomath de mange.	Sencion agricultant a Charocenas - General for Mingh new Charocenas le Mingh: mark mul met l'ent this hours ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de r de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. — le dix mu mul man l'ent dix hours. Les époux:
Les publications ont eu lieu à hour if a Romed le Trende de Après avoir demandé aux fiancés s'autre une réponse affirmative, l'officient de Marique de Justilier	Servery de rend ment characterist le renge de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux:
Comme témoins: 2. Saute de lieu à Les publications ont eu lieu à hour it a Romand de Tiente : Après avoir demandé aux fiancés s'autre une réponse affirmative, l'officient du l'authorité de matique : Pièces déposées: Stounde de fruitination de de l'authorité de de l'authorité de	Sucient agricultum a Charonness General for Mingle new Charonness for mingle mark mul news cent dix huid ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de r de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux:
Les publications ont eu lieu à hour if a Romed le Trende de Après avoir demandé aux fiancés s'autre une réponse affirmative, l'officient de Marique de Justilier	Sucient agricultum à Charonness General le Mingle neur Charonness le mingle mart mul meet sent des huit ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de r de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux:
Comme témoins: 2. Saute de 2. Saute de de lieu à leur et a Romande aux fiancés s'autre une réponse affirmative, l'officient de mange de mange de sur l'autre de de saute une réponse de posées: Certificar de fruitire de	Sense agricultus a Charochael Sensez le ringt new Charochael le ringt mart nul new tent dix heurt ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de r de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins:
Comme témoins: 2. Saute de lieu à Les publications ont eu lieu à leur et a Romand de Tiente : Après avoir demandé aux fiancés s'autre une réponse affirmative, l'officient luvitual. Pièces déposées: Stantiffe de matigne de de Sur Sautement et l'harmand.	Sense agricultus a Charochael General for single new Charochael to single most mul new tent all head forme et reçu de l'un et de ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ir de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins:
Comme témoins: 2. Sand de Les publications ont eu lieu à Must y a Romand de Tiende Après avoir demandé aux fiancés s'autre une réponse affirmative, l'officient L'ANTENNY Pièces déposées: Stantificat de fruitient de Sin Sant mai et l'harmany Extrait de maillance del gionne	Lucion agricultan a Characterist General accident a Characterist of mings mark mul must cont this huit ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de r de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Striver Lucien Characterist Sent Jonnes Jonnes
Comme témoins: 2. Partir de lieu à le la	Sense agriculture a Charmonal Sense of the ringh new Charmonal to might mark mul med cent the head its veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de or de l'état civil tes a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Striver Lucien Charonas Striver Lucien Charonas
Comme témoins: 2. Sand de Les publications ont eu lieu à Aut y a Romand de Tiende Après avoir demandé aux fiancés s'autre une réponse affirmative, l'officient L'Authory Pièces déposées: Stompfe de fruition de de de Sand grant et Charmand Extend de maissance del grant Extend de maissance	Lucien agriculture à Charmennes. Servery le ringle neur Charmennes le ringle. mart mul neur cent des heure. ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de re de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Striver Lucien Charmens. Striver Lucien Charmens.

No 8. Jaquier Trauche

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Januar Hysse_	- 1
Trail de aline nie blavel	des le 21 décembre 1915
Comploye a la Coulerce Ba	
originaire de Moumoins la Ville	domicilié à
Chavernay	né à
	le Kingt cing Septembre
1./	Saixante trois fils del
defunto: Venjamin Emas	
Digette nie Jay	
2. Franche nei Same	doz Lucie Amounda
Teure de Franche Jules a	es le 8 Tuillet 1905
Menagere	
originaire de la Sins	domiciliée à
	née a
aux Brenets	cinquente huit fille del
defunts: Trederic Au	queste Sandoz et de
1 augustine In	ue quinand
1 Pellan 9	ancois ouvier tuilier a Charmay
	Tenre ouvier tuiler a Chammay
//	may le dange, à Barris le
	lle le treize et à Morsins le
	uf cent dix huit.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
charonely le pri	mier juin mil neuf cent die huit.
Pièces déposées :	Les époux:
de les de deces et de manages	Jaquin Myse
Francese de mariage	Jacquier Amandanie Sandos
Cortificato de publications	(S) (1)
de: journoins la Ville	Les témoins :
Barois	Beston Thursais Chavornay
Charomay	Henri Buttet Chavornag
Communiqué a l'Etat civil de:	L'officier de l'état civil :
Echalleus et	
Ubrlins	Fouberson
	V 1

No 9. Bandelier Wuilleumier.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné o	nt comparu pour être unis par le mariage:
1. Sandelier Charles 9	rederic
divorce de Lea Fluguenin Du	
employe a l'exploitation a	
originaire de Sornétan Berne	
Chaux de Tonds_ 10	ne a
mil huit cent Se	stante neuf fils de
Bandelier Charles al	letet de
Clisabeth Triaget nee	
2. Muilleumier Mina	Bertha
celibataire_	
minagire	
originaire de bramelan - Dessus Bune /	La Sagne Neuchâtel domiciliée à
Janow	nee a
Cramelan Dessus u	/
410	atre-vingt - Six
Mulleumier Henri Le	CONTROL CONTRO
1. Schenk the	mi miconicien Chavornay
Comme témoins: 1. Achenke He	ne menwere Chavornay.
Les publications ont eu lieu à Sorneto	in le aumes à branslass
le quatores à La Sagne	le austorie et à Fravois
le quatorze, à La Sagne le douze join mil neur	cent dex huit
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pr	endre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil	
and the se	willet mil muf cent dix huit
Pièces déposées :	Les époux:
Some l'état de difine	C. Bandelier
1	Bandelier Hina me Wuilleunin
3º Extrait de maissance	
3° Extrait de maissance de la fiancie. 3° Actes de publications de Chargemay Sornetan bramelan.	Schenk Hemi Chowernory
Chavornay . Sornetan bramelan .	Brown from Provernovy
La Sagne et Bavois	Bassel Shina Chavornay
Communiqué a l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Gramelan	Tubersone
la Sagne	Aubersine

Imprimenta Vandajas Lauranna Saul

L'ausaz. Gantet

. Cuusas Conest Tera	linand
celibataire :	
agricultur	9
iginaire de Bavois	domicilié à
Barris	
0.	se dance novembre né à
mil new cent of	quatre vingt - Seize fils de
Crausay Charles Olbra	
Tanny mie Courser a	Marcis
Lantet alice Em	21
	na
celibataire	
minagere	
ginaire de Chavornay	domiciliée à
Barois_	Y.
10	née à
	se Vingt trois Septembre
mil heut cent	quatre vingt dix - Sept fille de
Lantet Jean	et de
	A.
Monriette Comma nei	
Comme témoins : 1. Lantet Jean 2. Craway Alice	employe of utraite, Barois
. Oransas Alu	ce minarere : Barois_
B.	0 . ,
	vois le vingt et a Chavornay
le Vengt juin mil neuf e	ent dix huit
Annie quair demandé que figuado citle veulant o	- normales nous most of famous of some do Port of de
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
tre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
tre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
tre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. gt juillet mil neuf cent dix huil
Pièces déposées:	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Pièces déposées:	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. gt juillet mil neuf cent dix huit Les époux:
Pièces déposées: trait de naissance de l'état de trait de naissance de la fiance	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. et juillet mil neuf cent dix huil Les époux: Ernest Grauss
Pièces déposées: trait de naissance de l'état de trait de naissance de la fiance trait de publications de la francée tes de publications de la francée	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. et juillet mil neuf cent dix huil Les époux: Ernest Grauss
Pièces déposées: trait de naissance de l'état de trait de naissance de la fiance trait de publications de la francée tes de publications de la francée	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. et juillet mil neuf cent dix huit Les époux: Ernest Grausa Alice, Crausa, nui Pan
Pièces déposées: trait de naissance de l'état de trait de naissance de la fiance trait de publications de la francée tes de publications de la francée	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. et juillet mil neuf cent dix huil Les époux: Ernest Grausa
Pièces déposées: trait de naissance de l'état de trait de naissance de la fiance trait de publications de la francée tes de publications de la francée	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. et juillet mil neuf ceret dix huil Les époux: France Crausa Alice Crausa, nui Pan Les témoins:
Pièces déposées: trait de naissance de l'état de trait de naissance de la fiance trait de publications de la francée tes de publications de la francée	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les leausa nui Par Les témoins:
Pièces déposées: trait de naissance de l'état de trait de naissance de la fiance trait de publications de la francée tes de publications de la francée	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les leausa, nei Par Les témoins:
Pièces déposées: trait de naissance de l'état de trait de naissance de la fiance trait de publications de la francée	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les lausa nui Par Les témoins:
Pièces déposées: trait de naistance de l'état de trait de naistance de la francé trait de publications de la francé tes de publications de la la vornay. Frances	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. et juillet mil neuf cent dix huit Les époux: France Crausa Alice Crausa, nei Par
Pièces déposées: trait de naistance de l'état de trait de naistance de la francé trait de publications de la francé tes de publications de la francé tes de publications de la francée de l'état de	Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins: L'officier de l'état civil:
stre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Julia Grausaz Bavois Julia Grausaz Bavois

Hogassis Tavre

CAR MARKATAN AND MARKATAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A	
Mgas Sis bruest_	
celibataire	
agriculteur	
ginaire de Pravois	domicilié à
Praxois_	né à
Travois	le Vingt et un juillet -
mil huit cent	quatre vingt onge fils de
assis Jules dicide:	
Marie nie gobalet &	a Genine
	4
Jasre Marie blise	Tlosene
célibataire_	
minagere	
ginaire de Navois	domiciliée à
Pravois	
	née à
Basois	te dix huit juillet
mil neuf cent _	fille de
Jaire Charles Ousta	we dicidi et de
	ve access to us
70 ,	
RoSine nie Mals	herbe Sa Jemme.
RoSine nie Mals	herbe Sa Jemme.
RoSine nie Mals	herbe Sa Jemme.
Comme témoins: 2. Auberson	Prancois . Agriculteur Pravois
Comme témoins: 1. Ouleray Hen 2. Auberson Les publications ont eu lieu à Nogr	Prancois . Agriculteur Pavois Francois . Agriculteur Chavoinay. Ois le . dix neuf juillet
Comme témoins: 2. Auberson	Prancois . Agriculteur Pavois Francois . Agriculteur Chavoinay. Ois le . dix neuf juillet
Comme témoins: 1. Ouleray Hen 2. Auberson Les publications ont eu lieu à Nogr	Prancois . Agriculteur Pavois Francois . Agriculteur Chavoinay. Ois le . dix neuf juillet
Comme témoins: 1. Auberson : Les publications ont eu lieu à Normanie Ment cent dix hui	herbe Sa Jemme. eri Agriculteur Favois François . Agriculteur Chavoinay. ois le . dix neuf juillet it.
Comme témoins: 1. Occleray Hen 2. Auberson Les publications ont eu lieu à Nogre mil Meuf cent dix hui Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	Prancois . Agriculteur Pavois Francois . Agriculteur Chavoinay. Ois le . dix neuf juillet
Comme témoins: 1. Queleray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Destruction de l'état	herbe Sa Jemme. eri Agriculteur Favois François Agriculteur Chavoinay. ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Queleray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Destruction de l'état	herbe Sa Jemme. Prancois Agriculteur Pravois Francois Agriculteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Occleray Hence 2. Auberson Les publications ont eu lieu à Norm Meuf cent dix hui Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sur une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'ét	herbe Sa femme. pri Agriculteur Pavois François · Acrienteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Trois acrèt mil neuf cent dix huit
Comme témoins: 1. Queleray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Normal Meuf Cent dix huis Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état de l'éta	herbe Sa femme. Transais . Agriculteur Pravoinay. Ois le . dix neuf juillet. t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Transais . Agriculteur Pravoinay. Les époux:
Comme témoins: 1. Ouleray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Nogre mil Meuf cent dix hui Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s' atre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état de l'	herbe Sa femme. Transais . Agriculteur Pravoinay. Ois le . dix neuf juillet. t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Transais . Agriculteur Pravoinay. Les époux:
Comme témoins: 1. Culeray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Normal Ment Cent dix huis Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état	herbe Sa Jemme. Prancois Agriculteur Pravoirs Francois Agriculteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. Se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Tois acrèt mil neuf cent dix huit Les époux: Les époux:
Comme témoins: 1. Ouleray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Nogre mil Meuf cent dix hui Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s' atre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état de l'	herbe Sa Jemme. Prancois Agriculteur Pravoirs Francois Agriculteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. Se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Tois acrèt mil neuf cent dix huit Les époux: Les époux:
Comme témoins: 1. Culeray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Normal Meuf Cent dix huis Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état	herbe Sa Jemme. Trancois . Agriculteur Pravoins Trancois . Agriculteur Chavoinsy. Ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Tois acut mil neuf cent dix huit Les époux: Les époux: Les époux: Maxie Agassis née Tavre
Comme témoins: 1. Culeray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Normal Meuf Cent dix huis Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état	herbe Sa Jemme. Prancois Agriculteur Pravois Francois Agriculteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Tois aveit mil neuf cont dix huit Les époux: Les époux: Les lémoins:
Comme témoins: 1. Culeray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Normal Meuf Cent dix huis Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état	herbe Sa Jemme. Trancois . Agriculteur Pravoins Trancois . Agriculteur Chavoinsy. Ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Tois acut mil neuf cent dix huit Les époux: Les époux: Les époux: Maxie Agassis née Tavre
Comme témoins: 1. Culeray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Normal Meuf Cent dix huis Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état	herbe Sa Jemme. Prancois Agriculteur Pravois Francois Agriculteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Trois aprèt mil neuf cent dix huit Les époux: Les époux: Les lémoins: Ouleway Franci Bavois
Comme témoins: 1. Culeray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Normal Meuf Cent dix huis Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état	herbe Sa Jemme. Prancois Agriculteur Pravois Francois Agriculteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. rois aprèt mil neuf cent dix huit Les époux: Les époux: Les lémoins: Ouleway Franci Bavois
Comme témoins: 1. Queleray Hen Comme témoins: 2. Auberson Les publications ont eu lieu à DON Meuf cent dix hui Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sure une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l	herbe Sa femme. Trancois Agriculteur Pravois Trancois Agriculteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. The prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Tois acuit mil neuf cent dix huit Les époux: Les époux: Les lémoins: Oulway Fruir Bavois Talsberson Charrina
Comme témoins: 1. Culeray Hence Comme témoins: 2. Auberson de Les publications ont eu lieu à Normal Meuf Cent dix huis Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'etat de l'état	herbe Sa Jemme. Prancois Agriculteur Pravoirs Francois Agriculteur Chavoinay. Ois le dix neuf juillet it. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Trois aprèt mil neuf cent dix huit Les époux: Les époux: Les lémoins: Ouleway Franci Bavois

Imprimerie Vandolse I ausanne 300

Huberson Giraudet

Par devant l'officier de l'état civil soussigne	é ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Chilerson Trancois	.)*
celibatoire	
agriculteur	
originaire de Chavornay	domicilié à
Chafornay	né à
Charcinay le	TOTAL TOTAL STATE OF THE STATE
Auberson Constant	mater vingt quatorze fils de
Marie nie Hritzmer	0 1
2. Giraudet amande	
Teelibataire _	
negociante	
originaire de Journains la Ville	domiciliée à
Charmay -	née à
Journoins la Ville 10	
ellégitime de Fanny	water vingt dix- herit fille de
ellegereme de sanny	genner
Comme témoins: 2. Maire hus Les publications ont eu lieu à Char Journains la l'elle le cin dix huit	uguste agricultur bhavirnay ue contunière Leangins canay le cleux et à y acut mil neuf cent
	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
//	t. trois août mil neu fcent dix huit.
	207
Pièces déposées : Extrait de mai Mance de la francie	Les époux:
Autorisation du tuteur.	Aubuton Francis
Chavornay et goumeens la Ville	armande Gabason ree Girans de
Chavornay et youmsens la velle	Les témoins:
	Auloson Auguste Charon
	Lucie Maire Prangins
Communiqué à l'état civil	L'officier de l'état civil :
d'Achalleus le 24 août 1918	Huberson
	The

Diserens Teclard

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. iderens brule	
celebataire	
ouvrier chocolatier	is recovered
originaire de Leitry	domicilié à
Chavernay	né à
Chavornay	
Diserens Justave Georg	quatre Vingt- huit fils de
Emma nei Auberson	
Pil 1	
2. Sel Clard Marquerite	souse
minagere	
originaire de Montcherand	1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1
	domiciliée à
Chavornay.	The same of the sa
Chavornay	
Lectard Comile Char	quatre Vingt douze fille de
	Jeanverd a Chavornay
Comme témoins : 1. Comile Stee. 2. Mina Par	set, minagire Chavornay.
Les publications ont eu lieu à Chavor et a Montcherand le quatu	nay le trois . à hestry le quatre Octobre mil neuf cent , dix huit
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état c	e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. huit octobre mil-neuf cent dix huit
Pièces déposées :	Les époux:
Extrait de mais same du fiance	Emile Deserens
Actes de publicationed Chavornay	Margarit Discrens new Piclard
	Les témoins:
	Emile Steiner Charomay
	Mina Bastet Chasornay
Communiqué a l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Orbe et Leitry le	910
19 October 11918	- Duberron.
	11.

No 14 Agassis Letter

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Elgassis Lucien Henri
Celibatain
agricultur
originaire de Havois domicillé à
Barous né à
Olgassis Juste
Heline nei Danalet a geneve
2. Letter buginie Louise
celibataire
menogere
originaire de Cligle domiciliée à
Chartenay née à
Châleau d'Oex Hu Maulins le Vingt huit août
mil huit cent quatre vingt dix. Sept sille de
Letter François Henri Samuel et de
Louise Soshie nie Berthelet a Chavornay.
Comme témoins: 2. Clavel Vincent agriculteur Charonnay
2. Deavel Vincent agricultur Chairmay
Les publications ont en lieu à Chavornery le deux, a Barois le
deux et à Aigle le deux octobre mil neuf cent
dix huit
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavernay we tingt cing octobre mil new cent dix huit
Extrait de naissance du fignie do Mis Person
lusquait de naissance de la fiancie
Ades de publications de Eugènie Agastir ne Tetter.
Les témoins :
Magnin Charles Chowernay
Colorel Vinant Charomay
Communiqué à l'état civil : L'officier, de l'état civil :
d'Aigle le 26 octobre 1910 Spelerson
27

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300

Pantet Burnans

The street of th

Table State of the second

. Danket François_	comparu pour être unis par le mariage:
célibataire	-
ourin chocolatin_	
rigingire de Chavornay	domicilié à
Oligoomay_	né à
Chavorney_ 10 to	eize mais
	re vingt gange fils de
Santet Lina menager a	
	. 1
019 11	
· Sumans tomeste Han	il
celibataire	
suriese Chocalatiere_	,,
iginaire de Bioley Magnows et	Éclaqueus domiciliée à
Chaverna !	née à
Culcus le le	ngt Deux Servier_
	be ringt quinge fille de
Burnand Emile	
1- / //	et de
Tanette nie Clavel a	Tohavornay !!
Comme témoins :	son agriculten Com
2. Hima ga	sset menager Chaver
Les publications ont eu lieu à Chavenne	a le dio nent a
Colagnens levings et un é	La Bisle Manuel
e singt Tenz Octobre mil	SECTION OF THE RESERVE SECTION
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prend	re pour mari et femme et reçu de l'un et de
entre une rénonce differentive l'officier de l'état civil les	a déclarés légalement unis par le mariage.
utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les	
utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les	a déclares légalement unis par le mariage.
nutre une réponse diffrmative, l'officier de l'état civil les	vember mil neuf cont dir Smit
utre une réponse diffrmative, l'officier de l'état civil les	Les époux :
Pièces déposées:	Les époux:
Pièces déposées:	Les époux :
Pièces déposées:	Les époux: Santet François
Pièces déposées:	Les époux: Santet François Vanette Pantel nei Burrons Les témoins:
Pièces déposées:	Les époux: Santet François Vanette Pantel nei Burrons Les témoins:
Pièces déposées:	Les époux: Santet François Vanette Partet nei Bussais Les témoins: Emile Seulerson
Pièces déposées:	Les époux: Santet François Vanette Partet nei Bussans Les témoins: Emile Auberson ellina Bastet
Pièces déposées:	Les époux: Santet François Vanette Partel nei Burrois Les témoins: Emile Auberson ellina Bassel
Pièces déposées: hoit le maissance de la fancie con le la fancie de l	Les époux: Santet François Vanette Partet nei Burrois Les témoins: Emile Seulerson

No 16 Martin Stockly

Par devant l'officier de l'état civil soussig	qué ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Martin Francis Low	Jeech to a
celibatais	
agriculterer -	7111111
originaire de Neyruz	domicilié à
Chierens	né à
	Septoente huit fils de
Rodolphe Marting.	et de
Jeanne Hennette nie	blot
e. Stockly Maris _	
divorcie de Grognuz Charles	des le 22 décembre 1917.
minagere	
originaire de Colies . Fittet	domiciliée à
Chavornay .	née à
Romand Sur Morges	we Vingt twis october
	quatre Vingt dix fille de
Marie Louise Stockly a &	hapelle et de
	ed agriculteur Chavernay
2. Cropler Louis	Ourin tuilies Chavornay
	wornay le 13 à Neyrey
le 26 et à Voliez Vitte	et le 26 novembre 1918
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
	atorge dicembre mil neuf cent die hu
Pièces déposées :	Les époux:
strait de maissance du faine	Louis Moutin
de la Gancie Vannotation	Marie Harlinnis Hally.
marginale). Actor de publications de Chavorna	
Neurry et Toliez Frittet.	
	Alfred Reguin Geovernay
	Louis Trolla Chavernay,
Communiqué à l'officier de l'état	L'officier de l'état civil :
cirl de Denck et Bottens	11
le 16 décembre 1918.	Fuberson:
	100000

Bousson	1. Sousson Charles Henri	r être unis par le mariage:
1	alibataire	
Schmid	agriculteur_	
Jaconing	originaire de Chavornay	domicilié à
		né à
And the second s	Chavornay to cing in mil huit cent quatre vin Bouston Emile (decide	un
	mil huit cent quatre vin	gt Seizs fils de
No. of the last of	Tousdon Emile (decide	et de
principal and the second second second second	Somma nei Basset a Chavor	nay
	2. Schmid Rosa	
100	cilibataire_	
	menagere	
STANDARD CONTRACTOR	originaire de Martherenges / Vand)	domiciliée à
Corps	Chavornay .	née à
Marine St. St. Co.	Schmid Frederich Guilloums	value juin
E-1 1	mil funt cent quoite ving	t dix neuf fille de
file and the second	Schmid Trederich Gullaumg_	et de
	same sure symbolise his court	a journe
Maria	Comme témoins: 2. Bas set Aine agricult	enlier a Barois
190000 511	2. Das Set Him agricult	en Chavernay.
34444	Les publications ont eu lieu à Chavornay le	I sta Bartherenges
W1	le 21 novembre 1018.	
Manager and Comment	Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés l	et femme et reçu de l'un et de
Mittage in the area in a		
Marian Coll. Mine and	Chavornay re quatorge dicember.	mil muf cont dix huit
	Pièces déposées:	Les époux:
	Extrait de naissance du fiance Char	les Boulson.
	- Vigilorisation in marriage at	you we Tohned
Land Commence	a lee mountinger	Les témoins:
	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	Gusture Danais
	Bassu	Gusture Barois Clime Chavornay.
Committee Line Land Committee		cier de l'état civil :
the same of	16 diambe 1911	Juberson
	4	J. Cock
AND DESCRIPTION OF THE PERSON		

Laurent Schneider

	10,000
Par devant l'officier de l'état civil soussion	né ont comparu pour être unis par le mariage :
	33/403.33
. Louvent Constant	<u> </u>
alibataire	
agriculteur,	100000000000000000000000000000000000000
riginaire de Chavornay	domicilié à
Charornou	né à
-01 -1	e Vingt neuf mai
- Level trong	// / -
James to Ton & la	quatre angt dex fils de
laurent Jean Jules (4 //
Butha nie May a	Chavernay
. Schneider Bertha	
cilibataire	2.1.2
minager	
iginaire de Nieder brlins ba	ch (Soleure) domiciliée à
I' Isle (Vand)	
1. h 1	
I Isle . Vand / 1	
1 / / .	quate vingt Seize fille de
Schneider Jean Bak	
Marie Jeans nei De	urus Sef a l'Isle
1. Edward Schn	eider emblyé de commerce Orbe
Comme témoins : 2. Celhord Stande	eider emblyé de commèrce Orbe enmann agriculteur au plival.
1 11	160 . 11.11
Les publications ont eu lieu à	ornay le 22, à l'Isle le 14
t a Nieder brlinsback	le 23 novembre 1910.
	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavernay 10 ling	t dicembe mil neuf cent der hait
·	
trait de naissance de la francée	Les époux:
teter de maissance de la pance	, ,,
CHAN CIR MILLIAM CONTROL OF THE	Constant Lawrent
Chavernay I'Ask et	Constant decrent
Chavernay, l'Isle et	Bertha Laurent nie Schnoo
Chavernay, l'Isle et Vieder bilinstach	Bertha Laurent nie Schneid Les témoins:
Chavernay, l'Isle et Vieder bilinsbach	Bertha Laurent nie Schnoid Les témoins:
Chavernay, l'Isle et Vieder bilinsbach	Bertha Laurent nie Schnoo Les témoins: Golomand Schnewa Orbe
Chavernay, l'Isle et Vieder brlinsbach	Bertha Laurent nie Schnoo Les témoins: Golomand Schnewa Orbe
Nieder Brlinsbach	Bertha Laurent nie Schnoo Les témoins: Golomond Schnewer Orbe Alfred Handenmonn Johisa
Mieder Erlinskach. mmuniqué a l'Hat civil de l'Isle et Erlinskach le	Bertha Laurent nie Schnoo Les témoins: Golomand Schnewa Orbe

Dufour.	Par devant l'afficier de l'état civil soussian	é ont comparu pour être unis par le mariage :
1111		
Willow	1. Lufaur Benjamin	2 11 11 11
2	1. Sugarion Strigation	
/ de/	celitataire	
Lambert.		
- Correct	· 1 19.0	1/
STATISTICS AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE P	originaire de Journoins la Ville	e domicilié à
	Charornay	né à
	2	1: (1)
Tele le 16 janvier 1919.	Journoens da Velle le	e sex avrel
Le frest:	mil heart cent a	water vingt dix sept_ fils de
Jaanet	11. 11 11. 01 1	né à e Six avril
1 14 th minimum of	Jules Mare All Dujour	et de
N 1 1 1 1	Jeanne mis airaudet a	Journolns la Ville.
	le le le le	
	2. Lambert anna Louis	ne
de 1919 page 62.	celibataire.	
est celui de la dernière		***
est clim de la gernier	minagers_	
inscription de l'année	originaire de Vierdon	domiciliée à
	010	
Les deux doubles du présent	Chavernay	née à
Registre Sout conformes	bhavornay	e onse willet
el que nous certifions.		the thing such
l'officier de l'état civil	Lambert Smile France	quale ringt-Seize fille de
d' blower way	Sambert Smile Trans	oed et de
Huleson	Rose Tanny nee Mal	herbe a Chavarnay.
September	The Sarry The William	
Chavernay le 31 déambe 191	1. Jasset Her	ni agriculteur Chavornay.
Chaverney le 31 deames 191	Comme temoins:) 2. Frasset Me	na minagere Charternay.
MICH OF	10	(6
E E	Les publications ont eu lieu à Char	ornay. le 6. a yverdon le
- C	7 et à Commina le 1	ille la Codicionale 1018
EWY CIVIL	7 et à gournoins la 1	an a faction of the
ORNA		
Un double a été remis le	Anrès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état c	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Ittatarile Cantonale en	1/	
execution de l'Art 2. de	Chavernay where	nte décembre mil neuf cent dix hait
la des		\$772A
d'officier de l'état civil	Pièces déposées:	Les épous:
the bravornay.	Estrait de naissance du fiance	0X / - R:
Juleson.	11 / Il 1:	Dufacer Denjamin
	Actes de publications de .	100
Charanay to 7 James 191		Dufour Anna nie Lambert.
AL VAUD	main. er.	PORT TO THE PROPERTY OF THE PR
Second of the se	Chavernoy.	Les témoins:
13 Can 221		Basset Clinic Chavernay
· FILL 4	The second secon	0/1/
EMANON		Dastet Ulina Chavernay.
opn.		,
· ·	Communique a l'étal civil de :	L'officier de l'état civil .
And allies a section in	Mitenden - 1	L'officier de l'état civil :
	(11.1:010 1 30 1: 1 mil	\$11
100000	Trendon et 30 fiembre 1918	Duberson
	•	V

Lewie. Leilard

c //////	0 81	,	122	1.	1,11
	e Idma	nd		> 1	1113
celiba			,	1000	\$1.00
agricul					
riginaire de	1.0				— domicilié
Daro			1000		——né
Danes			e lingt sq	of avril -	
1 8	mil	west cent	quatre ving	t Seize _	fils
	en Tal	re			et e
6 minus	Suzann	y nei Je	un Mai	ret oi Me	wois
Loca	and Jul	liette Los	in		
celibas	, //				
minag	The state of the s				
//	1.	- ,			
1.	Montcher				— domiciliée
115	cherand				née
Taul	mes	//			
11	mil 4	emit cent 9	water lingt	dix Sept	fille
Charles	Touis ?	sidard			et i
Jeann	Louis n	is serus	et a Mon	therand_	
	1 00	berson A	had autoien	Lillie he	1 marre
1225 NUS 21					THE RESERVE OF
Comme témoins	s:) 9		·/	. (+	Andi
			hed ourier		
Les publicat	ions ont eu liei	u à Sar			
Les publicat	ions ont eu liei	u à Sar			
Les publicat		u à Sar			
Les publicat le 16 c	tecemby	u à Star 1918	vois le 16.	t a Minhe	herand
Les publicate Le 16 c Après avoir des	mandé aux fiancés	u à SON 1918, és s'ils veulent se ficier de l'état ci	prendre pour ma	ri et femme et re	qu de l'un et es par le mariag
Les publicate Le 16 c Après avoir des utre une réponse	mandé aux fiancés	u à SON 1918, és s'ils veulent se ficier de l'état ci	prendre pour ma	ri et femme et re	qu de l'un et es par le mariag
Les publicate Le 16 c Après avoir des	tions ont eu liet Le cembre	u à SON 1918, és s'ils veulent se ficier de l'état ci	prendre pour ma	ri et femme et re	qu de l'un et es par le mariag
Les publicate Le 16 c Après avoir des utre une réponse	mandé aux fiancés affirmative, l'officience	is à SAN 1918. Is s'ils veulent se ficier de l'état ci	prendre pour ma	ri et femme et re	qu de l'un et es par le mariag
Les publicate Le 16 c Après avoir des autre une réponse l'accident de neut	mandé aux fiancés affirmative, l'officience de la	a à SAN 1918. — Es s'ils veulent se ficier de l'état ci y le ofers	prendre pour ma vil les a déclarés	ri et semme et re légalement uni missansseuf ce Les époux	qu de l'un et es par le mariag
Les publicate Le 16 c Après avoir des autre une réponse l'accident de neut	mandé aux fiancés affirmative, l'officience de la	a à SAN 1918. — Es s'ils veulent se ficier de l'état ci y le ofers	prendre pour ma vil les a déclarés	ri et femme et re i légalement uni misseuf ce Les époux	rerand qu de l'un et es par le mariag
Après avoir des utre une réponse	mandé aux fiances affirmative, l'officience ou la la licotione de la	a à SAN 1918. — Es s'ils veulent se ficier de l'état ci y le ofers	prendre pour ma vil les a déclarés	ri et femme et re i légalement uni misseuf ce Les époux	rerand qu de l'un et es par le mariag
Après avoir des utre une réponse	mandé aux fiances affirmative, l'officience ou la la licotione de la	a à SAN 1918. — Es s'ils veulent se ficier de l'état ci y le ofers	prendre pour ma vil les a déclarés	ri et femme et re i légalement uni misseuf ce Les époux	rerand qu de l'un et es par le mariag
Après avoir des utre une réponse	mandé aux fiances affirmative, l'officience ou la la licotione de la	a à SAN 1918. — Es s'ils veulent se ficier de l'état ci y le ofers	prendre pour ma vil les a déclarés ex arrier	t a Minke	cu de l'un et es par le mariagent des nes
Après avoir des utre une réponse	mandé aux fiances affirmative, l'officience ou la la licotione de la	a à SAN 1918. — Es s'ils veulent se ficier de l'état ci y le ofers	prendre pour ma vil les a déclarés vil les déclarés Lubrés	Les témoin.	cu de l'un et es par le mariage ent dix mes
Après avoir des sutre une réponse	mandé aux fiances affirmative, l'officience ou la la licotione de la	a à SAN 1918. — Es s'ils veulent se ficier de l'état ci y le ofers	prendre pour ma vil les a déclarés vil les déclarés Lubrés	t a Minke	cu de l'un et es par le mariage ent des nes
Les publicate Le 16 con Après avoir des nutre une réponse Pièces trait de nau tetts de pue ponteres avoir de ponteres avoir des ponteres avoir de ponteres	mandé aux fiancés affirmative, l'officience de la licotions	a à Sall 1918, és s'ils veulent se ficier de l'état ci y le ofers	prendre pour ma vil les a déclarés y assisser Juliet Lubrisson Emile	ri et semme et re légalement unis missans ce Les époux Edmond Les témoin. Les témoin.	estand gu de l'un et des par le mariage al des nes chairme
Les publicate Le 16 de Après avoir des nutre une réponse le trait de nai retis de pui retis de	mandé aux fiancés affirmative, l'officientions de la la licotions de la	a à Mal	prendre pour ma vil les a déclarés y assisser Juliet Lubrisson Emile	Les témoin.	estand gu de l'un et de par le mariage al des nes chavon chavon chavon chavon
Après avoir des prièces de prieces de priece	mandé aux fiancés affirmative, l'officience de la licotions	a à Mal	prendre pour ma vil les a déclarés y assisser Juliet Lubrisson Emile	ri et semme et re légalement unis missans ce Les époux Edmond Les témoin. Les témoin.	cu de l'un et de par le mariage de l'un et d

Beauverd.

March March

production .

to lot

Well-lab and the second

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Carel Cours Edouard	
celibataire	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
agriculteur	
originaire de Bavois et de Che	avornay domicilié à
Pravois	né à
Barris	le Anemier juin
	de framier juin fils de
Carel Charles Louis _	guitte verge rece jus de
are charles dows _	et de
Henriette Elisa nei Si	chenk a Bavois
2. Decuverd lina _	
celibratorire	
minagire	
1 1 1	
originaire de Chavornay	domiciliée à
Charomay -	née à
Chavornay	le Vingt - Six mai
mil huit cent	quatte vingt dange fille de werd et de
Sen Orald Bear	word et de
// / //	<i>I</i> //
Julie houise nei Man	il it t
Comme témoins :	labert femme de chambre Genive
2. Juliette gele	abert femme de chambre genive
Les publications ont eu lieu à Ba	vois et à Chavornay le
25 janier 1910	,
25 januar 1919.	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
	/
Charonay le qui	storge feirier mil neuf cent dix-neuf
	*
Pièces déposées:	Les époux:
stegit de naissance de la francie	Louis Carrel
Hetes de publication de:	Luia Carrel nie Beauverd
Chavornay.	
that ondy.	Les témoins:
	/
	Marcel David Chavornay
duri de un esta esta esta esta esta esta esta esta	Juliette Gellabert Cogenere
Communiqué	L'officier de l'état civil :
	2/1
	Topacberson.
	c +

simulation Variables I seconds and all

Magnin Beauverd

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Magnin albis
celibataire_
agriculteur
originaire de Corcelles 4/Chavornay y domicilié
l on 1100 né à
Corcelles & Charomay le neuf avril
Magnin Félix. re neuf avril et de
Emma nei Massonet a borcelles sur Chowornay.
B
2. Seaword Marquerite.
celibataire_
minagere
originaire de Chavornayy domiciliée à
née à
Jew David Beauverd et de
mil huit cent quatre veryt treigl fille de
Jew Varid Beauverd et de
Tube Louise nee Seaward a Chavornory
1. Marcel David instituteur Chavornay
Comme témoins: 2. Juliette Gillabert fomme de chamber Genère
Les publications ont en lieu à borcelles Hhowomay et a Charlomay
le 25 janvier 1919.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavornay requatorye ferries mel neuf cont dix neuf
Extrait de mais sance du france M. Marine
Extract de naissance du fiance Mis Magnin
Setter de publications de Manquente Magnin borcelles sur Chavornay . Chavornoy . Les témoins :
borcelles du Chavornay. I nei Beautrerd
Chavornory. Les témoins:
Mirrel David Chawoming
Juliette Gillabert Geneve
Communiqué L'officier de l'état civil :
11 0 .
Luberson

Carrard. Chevalier

Market 1

NE 1817

to the man of the comment

ACCOMMON TO

Par devant l'officier de l'état civil soussi,	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Carrard Grest	
celibataire	111
ouvier a l'exploitation	de la tourbe
originaire de Colombier Ser	Morgesdomicilié à
Barois	né à
La Cullerie riere Maz	le Vengt hut janvier_
Carrard Emile	le Vingt huit janvier fils de
Justine nei Fache o	- ci de
2. Chevalier Rosalie.	Marguerite
célibataire / mineure	autorisee.
minagire_	8, .
originaire de Belmont et l	frendesdomiciliée à
.011	née à
Volaret Commune de Delmont	un fille de
Jean Francois Ches	
Marie Rosalie nie	1
1. Basset Au	ne spriculteur. Chavornay
Comme témoins : 2. Prasset 16	ine agriculteur Chavornay
And the state of t	and let all in the
the sphouse one en ueu a source	vois le 27. a bolombier, Melmont
el repenses a re jama	e eyej.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavomory regu	atorze février mil neuf cont dix neuf.
bestrait de naissance du fiance	Les époux:
ede Va France	Carrard binet.
Autorisation au mariage du fiche de la fian	née Carvard Marqueute né Chevalier
du Gouvernement	Les témoins:
Publications de Bervois	Basset aine Chavernay
Colombier	
Belmont Ependes	Bush Mina Chavernay
Communiqué a l'état ail de	L'officier de l'état civil :
Vullierens A	c/3
Gelmont. Le 15 feirier 1919.	Julerson
The state of the s	

aprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Letter Tavre

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Letter Olois	Mulling
celibataire_	
ouvrier chowlatier	11111111
originaire de Aigle	domicilié à
Chavernoy	né à
grosel Chateau o' Cex	te Vingt-deux juillet
geosel Châtean o' Cer mil huit cent	quatre lingt huit fils de
Aller Trancois Samuel	Henri et de
Louise Sophie nei Bert	rolet a chavornay.
2. Saure Machel	
celebataire	
menagere	
originaire de Lrovence	domiciliée à
	nee a
tus (hamps de la Chaux mere Irovence)	le Six feirier
Fritz Faire	et de
Alice Uranie nei	Versin a Essertines
1. Malherbe D	avid agricultur Charomay
Comme témoins : 2. Mayor ble	e ruisie chocolatier Characay
Les nublications ont en lieu à Char	omay a Light, a bestimes
le 7 et à Grovence le	Officier 1919
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavornay u ling	gt huit févieir mil neuf cent des neuf
Pièces déposées :	Les époux :
strait de naissance du finnce	Setter Alois
· de la fiancie	Potter Rachel nee Face.
	Les témoins:
	11.7
	Matherle Lavid Chansinay
	Mayor Elie Chavornay,
Communiqué a l'Stat civil de	L'officier de l'état civil :
Aigle Frovence, Vuarrens.	Labersons
le 1er Mars 1919	Buch
	1995

Hentier. Beauverd

and the second

Pin was morning

Commence

1 .. Istarlian

Surgery of the second

Par devant l'officier de l'état civil soussi	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Meriteer Constant	
celibatorie_	
employe aux C.F.F.	71.77.
originaire de Molondin et	Orgensdomicilié à
Chavornay	né à
Molondin	le Vingt trois mars
mil huit cent	quatre vingt quinze. fils de
David Henri Here	le Vingt trois mars quatre vingt quinze fils de tier et de
Marie Madeleine nie	Dervey a Molondin
2. Reaward Trida.	
celibataire_	
minagere	
11 1	* dominilide *
originaire de Chavornay _	
Chavernay	née à
Nnavornay	le onze novembre fille de
mil new cent	fille de
David Beauterd	
Gene Marianne ne	commen.
Comme timoins . 1 David Beau	is ourier terilier Chavornay
2. Martin Lou	is ourrier terilier Chavernay
Les nublications ant en lieu à Cha	Tornaule 25 a Organs et
Moderadine le 27 desar	ur 1919.
seen much - 1 for a	
Annès quair demandé que figneée s'ile veulen	se prendre pour mari et femme et recu de l'un et de
	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Shavornay 10 g	watorge mars mil neuf cent dix muj
	/ /
Pièces déposées:	Les époux:
Cortrait de naissance du fiance	Heritier Constant
Autorisation are mariage du	
frère de la fiancie.	Frida Levitier nice Bevy
Chavornay	Les témoins:
Organs	Latio Beauvar Charomay
Molondin.	
	Martin Louis Chavemany
- 11/1	
Communique of Astret civil de	L'officier de l'état simil
Communiqué a l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Molondin à Donneloye.	4.1

Drimerie Vandeise Laurenne WW C. A

Jaquier. Lantet.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Taquier louis	Toler of the second
very de Comma nei Girardet	des le perfévrier 1917.
originaire de Frahins	
Chavornay	domicilié à
	le quinze novembre
Correlles Sur Chavornay mil huit cent	quatre lingt cing fils de
dous denre agues -	et de
Jenny nei Guer . tous	deux dicidis.
2. Lantet alice Louise	
minagere	
originaire de Charonay	y domiciliée &
	née à
Charomay	le Vingt deux janvier
mil huit cent	quate vingt onze fille de
and hantet	et de
Marie Louist nei Matherbe	a Chavernay
Comme témoins : 1. Meyeste Ra	ntet, ouvrier chocolaties Chavornay
2. Canno dan	det, minagere. Chavornoey.
Les publications ont eu lieu à Chan	anay k 6 et a Grahins
le 7 mars 1919.	
그 :	te prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavornay wing	t un mars mil neuf eent die neuf
Pièces déposées :	Les époux :
Trait de déces du précédent conjoint	Alice Jaquier nee Parte
Trait de décès du précident conjoint Rublications de : Chavernay	Alice Jaquier nee Parte
Grahins	Les témoins:
	Auguste Banket Chavernay.
	Comma Pantet Charcenay
Communique a l'Officier d'Etat civil	L'officier de l'état civil :
de Molondin à Donneloge le:	
(1) may 1019	a la son
23 mars 1919.	Julerson:

Imprimerie Vandoise Lausanne 2000

Rothenbühler Weber

for exercise

1284 38 3 F F F

Par devant l'officier de l'état civil souss	igné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Nothenbuhler In	nst
marichal	
originaire de Litzelflih (Bern	ue) domicilié à
Chavornay (Vand)	
Fraibrumen (Merne)	le quinze mais
Fraibrumen Merne!	quatre Vingt Seize fils de
Commencer cases	et de
Rosina nei Schafer	a Herthaud (Herne)
2. Weber blise	·
minagere	
originaire de Wettlingen /Bad	(e Allemagne) domiciliée à
Chavornay (Vand)	née à
Wittlingen	le trois mars
mil heart cent	le trois mars née à guatre vingt treige fille de
Martin Weber	à Lorrach (allemagne)_
onustina nee diegel	ser et dient Botinger
Comme témoins : 2. Garmaine	hamot sans profession Orbe
Les nublications ont en lieu à Cha	vornay le 10. à Litzelflich le
11 et à Wettlingen le	16 mars 1919.
	nt se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
, ,	nuinge avril mil neuf cent dix neuf.
Pièces déposées:	Les époux:
strait de naissance du fiance	e c.ournen baret
bertificat de capacité de maris	age Whist Rotherbutter . Hober.
de Mittat civil de Wittlingen :	Les témoins:
Chavernay.	
Litzelflik.	Mo firebe stud Fosingen
Litzelflik. Wittlingen	Ho fireb, she Josingen
Luizelflik. Willingen Communiqué a l'État civil de:	L'officier de l'état civil:
litzelflik.	Ho firebr, steel Fosingen.

primerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d

David Beauverd.

Par devant l'officier de l'état civil soussian	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. David marcel &	
celibataire	
instituteur_	- Tradition
originaire de Chavannes le Vey	rondomicilié à
Chavornay	né à
Saint Venis riere Grancy 1	e quatore mars
mil huit cent	matre vingt onze fils de
and Land	et de
Mathilde Louise nee Deva	
2. Beanverd Olice	Souise
celibataire	
minagère	
originaire de Chavornay	domiciliée à
Chavernay	née à
Chavernay	e cing Septembre
milheut cent	quatre vingt guinge. fille de
You Devid Reauverd	et de
Julie Zouise nee Meante	rd a Chavornay.
Comme témoins :	n. agriculteur bhavernay.
2. Aleis Magni	w. agriculteur. Chavornay
Les publications ont eu lieu à lehar	orney le 7 et à Chavannes
le Veyron le 10 mars s	group le 7 et à Chavannes
/	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	
Chavornay ie hoyl	cing avril mil muf cent dix muy.
Pièces déposées:	Les époux :
Extrait de nai Mance du fiance	Mavis
L'intications de la fiancie Chavernay et Chavannes le Veyron	Ullia Davies mie Bannero
Chavernay et	5.50
Charannes le Veyron	Les témoins:
*	Louis Carel Charornay
	Wis Magnin Charrenay.
Communique a l'Start civil	
de Grancy le	L'officier de l'état civil :
de Grancy le 26 Javril 1919.	. Huberson

tion to the state of the state

Werly. Noagnin.

TO STATE OF THE ST

AMERICA STREET

Car entired

Superior Carl

Market Laboratory

Par devant l'officier de l'état civil soussi	gné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Verly Engène Heli.	
celibataire	
agriculteur_	
originaire de Corcelles of Chavoi	naydomicilié à
Corcelles of Chavornay.	né à
Corcelles of Chavorney	le Vingt quatre avril
E // /	quatre vingt Seige fils de
Verly Constant Emile à le	reelles Hohowomay et de
ferre belina buginie nie	
- //	//
. Magnin Bo	<u> </u>
celibataire	
· menagere	
originaire de Concelles Hhavos	nay domiciliée à
Corcelles Hohavornay	née à
Corcelles of Chavornay_	
Magnin Telix Olfred.	quale vinft dix funt _ fille de
	et de
tomma nei Marsonnel a	Corcelles of Charomay
Comme témoins . 1. Alors Mag	Magnin mensjere a Chavorney
2. Marqueite	Magnin menagere a Chavouray
Les publications ont eu lieu à Cou	celles Hehavornay le 16
arril 1919.	
Annàs quair demandé que figneée c'ile veulent	se prendre pour mari et femme et recu de l'un et de
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavernay rede	ux mai mil neuf cent dix neuf
	. / /
P Pièces déposées:	Les époux:
L'ulication de : Concelles Havornay.	2 - 100
Cowelles y Chavornay.	Eugene Verly
	Rose Verly rox Magnin
	Les témoins:
	alas Magnin Chavornay.
	111 / 11
	Marquente Magnin Choroney
	1 1
Communiqué	L'officier de l'état civil :
	Lotalerson

primerie Vandoise Lausanne, 3000

No 11 Anberson Lawient

Par devant l'officier de l'état civil soussi	1 2
. Ouberson Em	rile Auguste
celibataire	- Jik
agriculteur	-115110CG
riginaire de Chavornay	domicilié
Charomay	né
Chavornay	se Vingt juillet
mit receive tem	quatre vingt-ongs fils a
Auberson Constant	et d
Marie nie Heitzner.	a Chavornay.
Souvent Julie.	
celebatorie -0	*
Sans profession	41-11/4
riginaire de Chavornay	domiciliée
Chavernay	née .
Chavernay	le qualre janvier
Chavernay mitheuit cent	quate vinyt quinze fille d
Laurent Henri Tou	co et d
	0.
Jenny Sophie nee yes	labert a Chavornay
Jenny Sophie nee yes	labert a Chavornay
Comme témoins: 2. Auguste Ol	labert à Chavornay. Newberson agriculteur Chavorna
2. Luguste Oli	uberson agriculteur Chaverna
2. Luguste Oli	labert à Chavornay. Nuberson agriculteur Chavornage cuberson agriculteur Chavornage avarnage le 10 avril 1919
2. Luguste Oli	uberson agriculteur Chaverna
2. Luguste Oli	uberson agriculteur Chaverna
Les publications ont eu lieu à Che	enberson agriculteur Chavernage avarnag le 10 avril 1919 t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et d
Les publications ont eu lieu à le le Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	enberson agriculteur Chaverna envaronag le 10 avril 1919 t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et a civil les a déclarés légalement unis par le mariag
Les publications ont eu lieu à le	enberson agriculteur Chaverna envaronag le 10 avril 1919 t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et a civil les a déclarés légalement unis par le mariag
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	esterson agriculteur Chavernage de varancy le 10 avril 1919 es se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et a civil les a déclarés légalement unis par le mariage peuf mai mil neuf cent dix neuf
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	esterson agriculteur Chavernage avarnage le 10 avril 1919 est se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et a civil les a déclarés légalement unis par le mariage seuf mai mil neuf cent dix neuf
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	esterson agriculteur Chavernage de l'an et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage en finai mil neuf cent dix neuf
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	esterson agriculteur Chaverna avarnay le 10 avril 1919 es e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et a civil les a déclarés légalement unis par le mariage cus mai mil neuf cent dix neuf
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état le	enberson agriculteur Chavernage avarnay le 10 avril 1919 es se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et a civil les a déclarés légalement unis par le mariage en suf mai mil neuf cent dix neuf les époux: Les époux: Julie Aulerson aux Laurent
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état le	esterson agriculteur Chaverne et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage en mai mil neuf cent dix neuf les époux : Les époux : Julie Auberson nie Lourent Les témoins :
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état le	esterson agriculteur Chaverras avarnay le 10 avril 1919 t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et d civil les a déclarés légalement unis par le mariag auf mai mil neuf cent dix neuf Les époux: Julie Auberron nie Lourent Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	enberson agriculteur Chavernage avarrage le 10 avril 1919 es e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage surf mai mil neuf cent dix neuf Les époux: Julie Auterson aue Lourent Les témoins: Dubeson Chapmana
Les publications ont eu lieu à Che Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état Chevorney le se l'état de l'état	esterson agriculteur Chavernage avarnay le 10 avril 1919 est se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage enf mai mil neuf cent dix neuf Les époux: Julie Aulerson avie Laurent
Les publications ont eu lieu à Clas Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à blue Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état Pièces déposées: Publication de Chavornay	enberson agriculteur Chavernesse avarray le 10 avril 1919 es e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage surf mai mil neuf cent dix neuf Les époux: Julie Aulerson aue Lourent Les témoins: Dubeson Chapman

Berly.

	ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Selly Bruest Son	<u>is</u>
originaire de Corcelles Sur Cha	
originaire de Morcelles Sur Cha	vornay - y domicilié 🕽
Verly juste louis Magnin of Boxay. Horkense	trois inin
mil huit cent as	water vingt Seize fils de
Verly ruste louis_	et de
Close Jenny nie Magnin a	Corcelles Sur Chavornay
Broway Horkense	Mexic
ce'libataire	3,00000
institutice	
[11] : 12] 전 12] 14] 14] 14] 14] 14] 14] 14] 14] 14] 14	a dominition à
originaire de Morsens et Char Bretigny Sur Morrens_	
Lentheriaz 1	née à
	uatre vingt quatorze _ fille de
Soray Lucien !	et de
Comme témoins: 2. Basset Min	rille a Sanchereaz
Comme témoins :	ne, agricultur Chavornay
	//
Les publications ont eu lieu à Corcell	es sur Chavornay le 21 avril.
a Ubrsins le 22. à Bretig	ny Sur Morrens et à Chaniaz
le 23 avril 1919	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative; l'officier de l'état ci	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Scharornay w Vingl	Sept mai mil surf cent dix surf
Pièces déposées:	Les époux:
extrait de naissance du fiame	Smest Verly
Publications de : Corcelles sur bhavornay	Marie Verly wi Foray.
Corcelles sur Chavornay	.,
/ 00/00/00	Les témoins:
et Chaneay.	Basset Clime Chavornay
	Taket Mina Chavornay.
Communiqué à l'étal civil de :	L'officier de l'état civil :
	Helesson
Donneloge le 29 mai 1919	. 19

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f.

Conthier Northier Northier.

To jugement du Bribunal
de District d'Orbe du
15 juin 1926, dictari
de finitif et executoire le
213 Septembre 1926. Le
manage inscrit ci contre
a éli dissous par le
diponee.
Le Vribunal a fine à
deux ans le délai pendant
lequel le marie ne pourra
contracter un nouseau
mariage.
Insuit le 39 Septembre 1926.
C'officie de l'état civil.

Communique au Département de Justice et Police le. 29 deptembre 1926.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Gouthier arth	
celibatoure	- 0 0
hatelier	. 011213193
originaire de Sainte broix	damicilié à
Charornay	né à
Neuchatel	le trois octobre
mil huit cent	
Other Justin Gonther	er et de
Jeanne Lina nei Heger	a Charonay
Mercier Irabelle	Czermaine.
celibataire_	
Dans profession	
riginaire de Daillens et Genthe	reaz domiciliée à
Orbe	née à
Lonay	le onze janvier
mil huit cent	nonante huit fille de
Sen alfred Mercier_	et de
Oline Sujanne nie Gill	and a Orbe
1. Faguer Lou	is employe Off. Charman
Comme témoins: 2. Jaquier Lou	minorey Chavornay.
a grigate dans	11 00 0 11
Les publications ont eu lieu à Mararer	illens le 6 juin 1919.
Sainte broix le d'et a Wa	ellens te 6 juin 1919.
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavornay . ie tins	et Sept juin mil muf cent dix neuf.
Pièces déposées:	Les époux :
thait de naissance du fiance	0. (9.10.
Rublications de de la pancie	. Or Marile in House
Charornay.	Marthier ner Mercier
Crehe	Les témoins:
(11 11	
Tentheriay .	Taguir Linis Claromas
Sainte brois	Jaguier Ali Thavornas
Sainte brois Daillens.	Jaguier Alie Chavornas
Sainte brois Daillens.	Jaquier Alie Chavornay L'officier de l'état civil:
Sainte brois Daillens.	

Immediately Vendeler I assessed with 6

Zwahlen Colliona.

Par devant l'officier de l'état civil soussi	igné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Zsvalden angu.	ste year . The Thirty
celibataire	
ouvrier chocolatier	
originaire de Gessenay (Berne)_	domicilié à
Charomay	né à
Charonny	-le quatorze janvier
Linahlen Jules Auguste	quatre vingt dix Sept fils de
Mahlen Jules Chuquste	a Orges et de
Marie nie Fantet (c	
2. Colliona Hen	riette Olice.
celibataire	
ouvrière chocolatiere.	
originaire de Rolle	domiciliée à
Chavornay	née à
Gournoens la Ville	le dix neuf mai
milherit cent	quatre vingt dix neuf fille de
Solleand Tules decede.	et de
Jenny Susette Anette	nie Hasset a Chavornay
Comme témoins : 1. Lina Gellable	nie Basset a Chavornay. Obert ouvrier chocolatier, Chavornay
2. Frahlen 9	obert ouvrier chocolatier Chavornay
Les publications ont eu lieu à Che	1919
Gessenay le 20 juillet	1919
	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
inatornay te n	ingt neuf aout mil neuf cent dix neuf
Pièces déposées:	Les époux:
Pièces déposées: Extrait de naissance du franc	ce Own love / Day
Gromesse de mariage	Alia Ewallen wie Block
Limblications de	Les témoins:
- 1	Sina Gillabert Phavornay
Rolle. Gessenay.	Aster Enables Chavorney
Gessenay.	
Communique a l'état avel.	L'officier de l'état civil :
Rolle le 30 abrit 1919.	Al-leston:
The state of the s	Goffmer.

Immediately Vendela Vendela

Lombardet Acspland

	ur être unis par le mariage:
Lombardet Emile Sonis	מלמשמונונו:
célibortaire_	1,70
hölelier	111236
rinaire de Chavornay et d'Orbe	domicilié à
Charomay	né à
Chavornay le dix no	
mil huit cent nonante.	The state of the s
Lombourdet Jean Henri dece	
Louise nei Laurent à Cha	
Ossplana Tronne Rose	<u>a</u>
célibataire_	
naire de Morges et Grandson_	
Cucromay	domiciliée à
Chavernay w vingt	née à
mil huit cent monante	4
Despland Adrien Filix_	et de
Luis Role Vorini mi Mano	a chavornay.
1 01 1	. 11
1. Idrien Colland agricus	tem, Charlos may
omme témoins: 2 Albertine Romanons, mina	ere Chavernay.
2. Muertine Tomanas, mens	ere, brawing.
Les publications ont eu lieu à Chavornay et	Orbe le 22. et
Les publications ont eu lieu à Chavornay et	Orbe le 22. et
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari e	Orbe le 22, et seit 1919
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le	Orbe le 22, et seit 1919 et femme et reçu de l'un et de l'igalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari e	Orbe le 22, et seit 1919 et femme et reçu de l'un et de l'igalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavornay le cinq Septembre mu	Orbe le 22, et suit 1919 et femme et reçu de l'un et de l'galement unis par le mariage. Incufcent et a neuf.
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavornay le cing Septembre mu Pièces déposées:	Orbe le 22, et seit 1919 et femme et reçu de l'un et de l'galement unis par le mariage. L'encufeent dix neuf. Les époux:
Les publications ont eu lieu à Chavernay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavornay le cinq Septembre nu Pièces déposées: Tomesse de mariage Lamba	Orbe le 22, et suit 1919
Les publications ont eu lieu à Chavernay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavornay le cinq Septembre nu Pièces déposées: Tomesse de mariage Lamba	Orbe le 22, et suit 1919
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavornay le cing Septembre, mu Pièces déposées: Tomesse de mariage Lambard Loubard Lo	The le 22, et seit 1919 et semme et reçu de l'un et de l'galement unis par le mariage. Les époux: det brisse det floure une des témoins:
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavornay le una Seplembre mu Pièces déposées: Promesse de mariage Gublications de Loubard Despland	Table le 22, et seit 1919 et semme et reçu de l'un et de l'igalement unis par le mariage. Incuscent des neuf. Les époux: det brisse det flouve une des témoins:
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavornay le una Septembre mu Pièces déposées: Tomesse de mariage L'ublications de Loubard Despland	The le 22, et seit 1919 et semme et reçu de l'un et de l'galement unis par le mariage. Les époux: det brisse det floure une des témoins:
Les publications ont eu lieu à Chavernay et le Morges et Grandson le 23 au Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavernay le cinq Septembre nu Pièces déposées: Tomesse de mariage Liblications de Loubard Despland D	The le 22, et sit 1919 It semme et reçu de l'un et de l'galement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Let floure une de l'une de l'est floure une de l'est témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Chavornay et le Morges et Grandson le 23 au Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari de une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le Chavornay le cinq Septembre nu Pièces déposées: Tomes se de mariage Chavornay C	Table le 22, et seit 1919 et semme et reçu de l'un et de l'igalement unis par le mariage. Incuscent des neuf. Les époux: det brisse det flouve une des témoins:

Lavanchy. Verly.

agriculteur_	termotimol
anaricultain.	
originaire de Lutry et Grandvaux	domicilié à
Charomay	né à
Chavornay le cing de	cembre
I mil huit cent nonante	
Lavanchy Charles Transois. (decid	
Louise Stelle nei Leviray. a Ch	avornay
2. Serly Hosa Sonise.	
celibataire_	
minagere	
originaire de Concelles of Chavornay	domiciliée à
Corcelles of Chavernay .	née à
Concelles Charonay le Six a	out
mil huit cent nonante	neuf fille de
Terly Mare Afred	et de
Rosa nie Magnin a Corcelles ofth	avornay
A None Chonney agricult	u Charomay_
Comme témoins: 2. Alice Lavanchy mins	ju Chavomay_
Les publications ont eu lieu à Chavornay et	à Correlles le 16
octobre, à Leitry le 17 octobre l'à 4	randvaux le 18
octobre 1919.	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour m	ari et femme et recu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclar	
	mil neuf cent dix neuf.
Characinay ie dept novambre	- //
Chavarnay re sept novembre	
Pièces déposées:	Les époux:
Pièces déposées :	Les époux:
Pièces déposées: Atrait de naissance du fiance Lavan	Les époux:
Pièces déposées: Extrait de naissance du fiance Lavar Ghavornay Chavornay Rose	Les époux: nely lonstant
Pièces déposées: Strait de naissance du fiance Lavar Rosa Corcelles Honormay.	Les époux: nchy lonstant Labanchy Weeky. Les témoins:
Pièces déposées: Strait de naissance du fiance Lavar Chavornay Corcelles Havornay.	Les époux: nchy lonstant Labanchy Weeky. Les témoins:
Pièces déposées: Strait de naissance du fiance Lavar Rosa Corcelles Thavarnay. Gudndlaux. Reni E.	Les époux: nely lonstant Labanchy Weeky. Les témoins:
Pièces déposées: Strait de naissance du fiance Lavar Lavar Chavornay Corcelles Hhavornay Clutry Grandlaux Rens E Sha & S	Les époux: nchy lonstant Labanchy Weeky. Les témoins: hours flavornag. wanchy Chavornag.
Pièces déposées: Atrait de naissance du francé Lavar Lavar Chavornay Corcelles Hhavornay Clutry Gudndlaux Rence X Communiqué à l'Antairl de	Les époux: nely lonstant Labanchy Weeky. Les témoins:

Rochat Basset

. Hockat Henri Seli	<u>a.</u>
celibataire_	11101111133
riginaire de View (Vand)	domicilié à
au Letit Saconnex. Genere	.)
arlod (Hin) 10	
mil huit cent no	
aime Louis Rochat agric	ulteur et de
Emma Rosalie nie Reymon	d, a Mollens
Basset Clara.	
minagere.	
celibataire	
riginaire de Gournoins la Ville	domiciliée à
Charonay	née d
Gournoins la Ville 10	/ //
	onante huit fille de
Fleli Hime Basset . e	lecide et de
Mosa nie Huge, remarie	e Steiner a Chavornay
Comme témoins: 1. Steiner Char	es agricultem maroinag
D. Justin C.	10,100
Les publications ont eu lieu au Letet	Saconnex le 18 novembre
en Lieu et à Chavornay le	It novembre et à goumoin
la Velle le 15 novembre 1919.	Dans opposition
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pro l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil	endre pour mari et femme et reçu de l'un et d
Chavornay we vongt	and novembe mil new cent dix ne
Pièces déposées :	Les époux
certificat de publication autorisation au mariage de	How Bochat
l'Officier d'état civil du	Flare Rochal nei Bass
Felit Paconnex.	The second secon
	Les témoins:
	Neiner Charles Toharom
	Heiner Charles Charon
Communiqué à l'officier d'état evil	L'officier de l'état civil :
du Goumoins la Tille scholler)	feleron
m remo pour	

Téclard. Treigmond

Le N. M. page. 60.

est celui de la dernière

inscription dans l'annie 1919.

Les deux doubles du présent

Registre sont conformes. Ce

que nous certifions.

Charonay le H décembre 1919.

l'officier de l'état civil.

Allo Apreherson:

Charonale a été remis le

lo janvier 1920 à l'Hutorité

Chartonale, en exécution de

l'Art. 2 de la Loi.

Sofficie de l'Atat civil

Le Aight -

and and the second of the second

27000 2700 240 48	
	né ont comparu pour être unis par le mariage:
6(0,000)	e
1. Téclard Julien.	Sonis 1/1/2
celibatorine	I I
	- N
agriculteur_	Section 1
1 11 1	
originaire de Montcherand,	domicilié à
Chavornay	né à
0 2 1	
aux Creux riere Montagny	e dix- Sept pullet
mit to lit and	semente sino filo de
Emile Charles Leclard	nonante eing fils de
Omile Charles Leclard	et de
Louise Augusta nie Red	2001 - 11
house Augusta nee The	unia a mavornay
2. Freymond Engi	Suis Suis
2. Oceryworker Tough	me quae
cilibataire_	
HILANTING SANGLINE IN CONTACTOR AND THE PERSON OF THE PERS	
minagere_	
animinaire de Sociente Ciennes	domiciliée à
originaire de Saint Cierges _	domittiet u
Charornay_	née à
Courtilles	a die of but la
Dourtilles	noncente Sept fille de
mil huit cent	nonante Sept fille de
11 1 1	/
Alexis Freymond	et de
Marie nie Nicherras	à Chavornay
1 101.	0, , , , , , ,
1 Cmile Heck	ard, agriculteur · Chavornay nond · agriculteur · Chavornay
Comme témoins :	Nowing the Planter
2. cirete cheyn	nona. agricultur, vnavorning
Las mublications ant ou lieu à Colognée	rnay le 27 novembre, à
Les publications ont en ueu a x-ectivo	and the state of the state of the
Saint Cierges et Monto	wand le 29 novembre 1919
	,
	-
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
// /	2 2
Scharornay regory	e diembre mif new cent dix new
. /	. /
Pièces déposées:	Les époux:
Contrait de naissance du france	19 delate
de la fiancie	95 edwad
P. 10. 1. 1. 1. 1.	C. Tillard nie Sugmend
Publications de mariège de:	O. Sucous me ougune
Charomony.	/
Saint Cterges.	Les témoins:
Montcherand.	8 Lihrd Charming
- Jeonato-	y & com Charles
***	o There and the said
	6. Seguinie Dimonica
	0
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil .
Ani t Oissa	L'officier de l'état civil :
Day Carges	de lorson
Orbe Montchurched! le	Buberrone
13 diamber 1019.	

Nobler. Schnid.

	gné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Roblez Sonis Henri	75/11/15
celibotorire	
agriculteur_	
originaire de Landiswyl. Berne	/ domicilié à
Corcelles Sur Chayornay.	
Sullens_	le cing féjuier
W 00 mil heuit cent	huitante huit fils de
Mohler Tritz Louis_	et de
Marie nie Sechand, sa fer	nme, Hour deux décèdes
2. Schmid Frida En	ma
célibataire	
minagere	
originaire de Monig (Perne /-	domiciliée à
Corcelles Sur Chayornay	le Vinet der and
mil huit cent	nonante-huit fille de
Schmid Benedict Chris	
Lina nee Ludi , sa femm	e, à Corcelles sur Chapornay
1. Clayel Kincen	t, agricultur, Corcelles sur Chapterny
Comme témoins : 2. Oschantz Tern	and agricultur, Corcelles sur Chaybrany
Les publications ont eu lieu à borcelle	Les sur Chajonax le 31 jangier
à Landis well et à Konig	le 2 féjrie 1920.
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajoinay re jing	t sept fixion mil neuf cent Vingt
Pièces déposées :	Les époux:
Arblications de la francie Landis Wyl. Concelles dar Chagornag.	Locus Hohlow
Lublications de de las panece	Frida Hohler nee Schmid
Landiswyl.	Les témoins:
Concelles Al Charanas.	Les temoins:
The tring of	Hasef Simus Cocalls
	F. Thank Corulles.
Communique à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Communiqué à l'état cijel de Niglen et Nonig le 21 littier 1920	Hickory
20 ppier 1920	- Ffinal

Breir.

1916 MIN

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage: 1. Soutes. Célebrateire Célebrateire Célebrateire Célebrateire Célebrateire Célebrateire Célebrateire Corginaire de l'exploitation de la lourbe Originaire de l'exploitation de la lourbe Meuchalel, Peu etu begon 3ê le heuit mai mil heuit cent monante un fils de Poutse bardine nee trakten; sa femme à Itagois Célebrateire Soutelles sur bhajornay domiciliée à Corcelles sur bhajornay nee de de Sofflens mil heuit cent monante neuf fille de fules Menri seveur, agriculteur et de Comme témoins: 1. C. Chaler vostituleur bhajornay. Comme témoins: 1. C. Chaler vostituleur beileur, bhajornay. Les publications ont eu lieu à Prajois. Cercelles sur bhavornay. Les publications ont eu lieu à Prajois. Cercelles sur bhavornay. Les publications ont eu lieu à Prajois. Cercelles sur bhavornay. Le proix le 17, a Terlens le 16 mars 1980. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veutent se prendre pour mari et femme et reçu de t'un et de rautre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage Coleagornay u reuse april mil neuf cent s'engt.
celebataire originaire de Ferbens de la lourbe domicilité à Sayois domicilité à Neuchail. Rue etu begon de le huit mai mil huit cent nonante un fils de Bettlet Tréderie, agriculteur et de louise baroline nes twahlen; sa femme à Itajois eclibataire ningère originaire de Sainte broix domicilitée à bofflens le quatorge mai mil huit cent nonante neuf fille de fules Henri Succer, agriculteur et de bruestine nei lamole sa femme à borcelles Alhajornay. Comme témoins: 1.6. Clealer ensituteur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Creelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, l'exelles seur bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, l'exelles seur bhajornay.
originaire de Terlens domicilié à Sayois Meuchail. Rue etu segon 30 le huit mai mit huit cent nonante un fils de Buttet Tréderie, agriculteur et de louise baroline ne fischlen ; sa femme à Trajois 8. Swewt Louise. célebataire originaire de Sainte broix domiciliée à boycelles sur Chazornay née à Dofflens le quatorze mai mit huit cent nonante neuf fille de fules Menri Sueur, agriculteur et de borneshine nie lamole, sa femme à borcelles Albazornay. Comme témoins: 2. François Fantet, ourrier teilier, Chajornay. Les publications ont eu lieu à Prajois. Corcelles sur Charornay. Les publications ont eu lieu à Prajois. Corcelles sur Charornay. Le proix le 17, à Terlens le 10 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Originaire de Terlens domicilié à Prayois
Neuchakl. Rue etu begon de le huit mai
Buttet Fréderie, agriculteur
Buttet Fréderie, agriculteur
2. Swew Louise. celebataire minagere originaire de Sainte broix. domiciliée à boycelles sur bhayornaig. née à Sofflens le quatorge mai mil huit cent romante neuf. fille de Jules Henri Sueur, agriculteur et de bornestine nie hamole sa femme à borcelles Albajornay. Comme témoins: 1.0. Chealer enstituteur, bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur bhavornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur bhavornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur bhavornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur bhavornay. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
2. Swew Louise. celebataire minagere originaire de Sainte broix. domiciliée à boycelles sur bhayornaig. née à Sofflens le quatorge mai mil huit cent romante neuf. fille de Jules Henri Sueur, agriculteur et de bornestine nie hamole sa femme à borcelles Albajornay. Comme témoins: 1.0. Chealer enstituteur, bhajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur bhavornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur bhavornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur bhavornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur bhavornay. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
ce'libataire ce'libataire minagere originaire de Sainte braix. domiciliée à Corcelles Seir Chapernay. née à Bofflens le quatorge mai mil huit cent nonant neuf fille de fules Henri Sueur, agriculteur et de Connestine nei lamole sa femme à borcelles Mhapanay. Comme témoins: 2. harvais fantet, outrier tuilier, Chapenay. Les publications ont eu lieu à Prajois, Cercelles seur Charenay. Les publications ont eu lieu à Prajois, Cercelles seur Charenay. Les publications ont eu lieu à Prajois, Cercelles seur Charenay. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
ce'lebataire minigire originaire de Sainte broix. domiciliée à Corcelles sur Chajornaij
originaire de Sexinte broix. domiciliée à Corcelles sur bhazornay. née à Bofflens le quatorze mai mil huit cent nonant neuf fille de fules Henri Sueur, agriculteur et de bornestine nie hamsle sa femme à borcelles Albazornay. Comme témoins: 1.6, Chealer vostituteur lohazornay. Comme témoins: Les publications ont eu lieu à Prajois. Corcelles sur bhazornay. Ste broix le 17, à Terlens le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés tégalement unis par le mariage.
originaire de Sainte broix. domiciliée à Corcelles sur Chajornay. née à Proffens le quatorge mai mil huit cent nonant neuf. fille de fules Henri Sueur, agriculteur et de Connestine nie la mole, va femme à borcelles Albajornay. Comme témoins: 2. François Fantet, outrier tevilier, Chajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Corcelles seur Charornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Corcelles seur Charornay. Ste broix le 17, à Ferlens le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de t'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Sofflens le quatorge mai
Mil huit cent nonante neuf fille de fules Henri Sueur, agriculteur et de Cornectine nie hamole sa femme à borcelles Albajornay. Comme témoins: 2. L'anneis Fantet, outrier trulier, Chajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Corcelles sur Charornay. Ste broix le 17, à Texlens le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1.0. Charler instituteur le la forcelles Mhajornay. Comme témoins: 2. Francis Fantet, outrier tuilier, Chafornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur Charornay. Le broix le 17, à Ferlens. Le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1.0. Charler instituteur le la forcelles Mhajornay. Comme témoins: 2. Francis Fantet, outrier tuilier, Chafornay. Les publications ont eu lieu à Bajois. Corcelles sur Charornay. Le broix le 17, à Ferlens. Le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1.6. Charler vostituteur Chajornay. Comme témoins: 2. Juniers fantet, outrier tevilier, Chajornay. Les publications ont eu lieu à Bajois, Corcelles sur Charornay. Ste Croix le 17. à Terlens le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Les publications ont eu lieu à Prajois, Corcelles seur Chajonney. Les publications ont eu lieu à Prajois, Corcelles seur Chajonney. Le proix le 17, à Terlens le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Payois, Corcelles sur Chavornay. Le broix le 17. à Terlens. le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Payois, Corcelles sur Chavornay. Le broix le 17. à Terlens. le 16 mars 1920. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay. we new april mil new cent Vingt.
Pièces déposées: Les époux:
extrait de nais sance du franci. Buttet Charles.
Enblications de: Buttet Louise nei Sucur
Maris .
Corcelles of Chayornay Les témoins:
Schaler Thowarnay
Terlens Pantet Frangois Chavorney
Communiqué à l'état civil de l'état civil:
et Oron.
le 10 april 1920

Immelments Variables I consume State

Two 3. Fantet Oupnis.

/ / . /	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Lantet Constan	at 11011110cio
celibataire	9
journalier.	100000000000000000000000000000000000000
originaire de Chajornay.	domicilié à
Chajornay.	né à
Chajornay	
mil neuf cent	
Lantet Constant, chocolat	
Marie Rosine nei Juan	
. Ohypuis Marg	nerite alice.
celebotaire	
ouquere chocolatien	at what is
Orbe. Nue des Remparts_	dómiciliée à
Orbe. Rue du Font	
Dupuis Edouard, huiss	//
Fanny nie Berthoud , sa	
1. Constant le	vin ourrier chocolatie Orke
Comme témoins : 2 Smile Lante	t, oujrier chocolatier, Chaponay
	ornay le 23, à Orbe et à
Elagneno le IA maro 192	nay te vo, a vice era
Oragneno a mais 192	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
autre une réponse affirmative, l'officier de l'état c	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay re ne	uf april mil neuf cent singl
Pièces déposées :	Pantet Constant.
strait de naissance de la féance	
tutorisation au mariage du pere	Santet Margueritence
Rublications de:	Les témoins:
Orbi	Constant Turin Crbe
Eclaquens	Emile Santel Charon
	O Company
Communiqué à l'état cijel de :	L'officier de l'état civil :
Sel-llens	· Herberson
le 10 april 1920	
,	

Mosonney. Lavanchy.

March 1977 Server

A STANSON ...

the stirt

ones a series.

The state of the s

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Chonney Fren	è andré 1stus
Celibotaire	- 6
agriculteur	511141111
originaire de Velliens	domicilié à
Chajornay	né à
haogence	e fingt-cing juin_
mil feet cent	nonante trois fils de
Channey Charles , agrice	ulteur et de
Adele nei Haldimann	, a Charornay
2. Laranetry a	
menagere_	
originaire de Lutry et Grand	Yaux domiciliée à
nagornay	nee a
Chazornay	nonante trois fille de nesis, décédé et de
mil fuit cent	monante brois fille de
Lajanchy Charles Tra	nesis, décide et de
Louise Adele, nie Lerr	iraz, a Chajornay
1 Largnehy Con	stant, agriculteur, à bhasemay sa, minagère, à bhasemay
Comme témoins :	Da mina sere a Charaman
	1536-01
Les publications ont eu lieu à Lage	rmay le 10, a kutry le 16
a Nulliens et Grandja	ernay le 15, à Lutry le 16 ux le 16 april 1920.
[18]	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chazornay is tre	nte avril mil neuf cent singt
, ,	
Extrait de naissance du fiance	Les époux:
Lublications de:	11 chounty sterie
Chasornay.	Crowney Llia, nee Lavandy
dutry.	
Grandraux	Les témoins:
Kulliens	Lucanery Constant Cratonay
	Lovanity Prosa Chavernay.
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Communiqué à l'état civil de l' Lutry. Méxières et Cully le 1st mai 1960	Al
le 1 mai 11920	Suberson

Romanens Pisete**ns**

Par devant l'officier de l'état civil soussig	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Romanens zea	n Edonard Till 18
celibataire	
oujuier chocolatier_	1100.10年経過
originaire de Socens / Tribour	g./ domicilié à
Chajornay	né à
da Sarray	le dix décembre
mil beet cent	nonante trois fils de
Huguste Vincent Hon	
	i Nicole . a Orny
2. Piserens MGC	arie.
celibataire	
minagere	
originaire de Cetry	domiciliée à
Chajornay	née à
	le onge mai
	nonante deux fille de
Justage Georges Diser	ens, agriculteur et de
16 mma nie Auberson	, a larajornay
Comme témoins : 1 Yeorges Zuser	ens, oujrie chowlatier, Chajornay
(2. douis desere	ns, ourier chocolatier. Lohagornay
Les publications ont eu lieu à le lea	vil 1920
10 et a lutry le 10 aj	ril 1920
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Muy inay le s	ix mai mil neuf cent fongt
Pièces déposées :	Les époux:
Estrait de maissance du fiance	81 0 p.
strait de nouissance de la fiance Fublications de	Marie Homanus nie
Chapornay.	Suren
Letty.	Les témoins:
Sorlens	Ywages Diserces Charomay.
	Louis Diserens. Chavernay
~ · //C/ · · · · ·	•
Communiqué à l'état cije de	L'officier de l'état civil :
Lorens	Spelerson
le 8 mai 1920.	John
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Oulevay Ouberson

is this train is

W 1511

Mile all

the teams of the second

. Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Onlevary François	1 1 72
cilibataire	
employe C.F.F.	(0)
originaire de Bayois_	domicilié à
Chajornay	né à
Tayois	le deux ajul
milheuit cent	nonante quatre fils de
Culevay Henri	et de
blise nie Chappuis . The	and the same of th
2. Ouberson Ma	rie
célibataire_	
minagere	
originaire de Chajornay	domiciliée à
Chajornay	née à
	le frienier mai
	nonante cinq fille de
Auberson Louis Lugene	
Louise Mancy mie Lerey	tank arriculture Chararman
Comme témoins : 2 Diserens les	tank, agricultur, Chajornay
	1 Bari 6 22
Les publications ont eu ueu a Conseg	romay et Bajois le 22
ajril 1920	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état d	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay 10 Six	mai mil neuf cent jingt -
Pièces déposées:	. Les époux :
Extrait de naissance du fiami	Outeray Eugene
Chaprinay	Marie Oulevay nei Suberson
Pragois	
	Les témoins:
	Constant Cheleison Charoling.
	Georges Diserces Chavorney.
Communiqué	0
	L'officier de l'état civil :
	Jackero

manufactured, Warning and Commission of

Recordon Laval

Par, devant l'officier de l'état civil soussi.	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Recordon Willi	
celibataire_	California (California (California)) (California) (Califo
agriculteur_	. Digain
originaire de Bercher	domicilié à
Bajois	né à
Bajois	le fingt fe juier
	monante sept fils de
Recordon Jean Louis, de	,
Holene nee Borgeand o	
2. Layal Jane &	ucrenne.
celibataire_	
ougrière chocolatière	
originaire de Cossert Littet	domiciliée à
Chagoenay	le trois mars
// /	nonante neuf fille de
Marc Antoine Layal, es	
Julie Louise nie Hous son	a Chayornay
1. Layal No	erc, employe Off. a Chapornay
Comme temoins: 2. Layal Julie	, minagere a Chasternay.
Les publications ont eu lieu à Cha	joenay le 5, à Bajois et
Esset Littet le 6, et à Bon	cher le d'mai 1920
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
0 /	/
	uf huit mai mit neuf cent fingt
Pièces déposées :	Les époux :
Extrait de naissance du france	Lewedon William
Prublications de s	Recordon Jane nee Lawal
Chajornay.	Les témoins:
Essert Littet	Laral have Charoung
Sercher	Lavol Julie Chavornay
	and our one
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Selmont	Hulerson
le 30 mai 1920	Jan.

Stoller Ziegler

A Sharm

and the same of the

AT THAT I AVIII	Ernot	The second of the
celibataire	Journal	
marichal		201
	chenthal Ber	ne / domicilié à
	r Chajornay !	
		le dix décembre
0	_ mitherit cent -	huitante neuf fils de
Stoller Ma	gdelana	et de
~ ~		
Liegler	Emma_	Y .
cilibataire_		
minagere_		
1 111	ramsern / Soleur	domiciliée à
	Chajornay / Sa	
hatillon ?	Tre bourg /	le Kingt trois aout
	_ mil facit cent	re fingt trois soit fille de
Jacob . Lies	iler	et de
1	21	Corcelles Sur Chajomay
	11	
. (1. Louis Grin .	marichal a Charomay
omme témoins :	1. Louis Grin .	Marichal , a Charomay
comme témoins :		d. hotelier a borcelles of Charons
omme témoins :		el hotelier à borcelles of Charons
Comme témoins :		d. hotelier a borcelles of Charons
Les publications o	et å Hetingen	Marichal, à Chavornay. Les Hohayornay et leitschentha
Les publications of smail,	et a Hetingen aux fiancés s'ils veulent	Marichal, à Chavornay. el , hotelier à Corcelles flavorna lles flohagornay et littschentha le 9 mai 1920. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Les publications of the control of t	et à Hetingen aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état	les Hohagernay et littschentha le Grani 1920. se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications of the control of t	et à Hetingen aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications of Après avoir demandé tre une réponse affirm	aux fiancés s'ils veulent mative, l'officier de l'état	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications of mail de mail de mail	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux:
Les publications of smail, de mais de mais de mais	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état ve fance du fance sance du fance	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux:
Les publications of mais de ma	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état le fance du la fiancée sance du la fiancée se de :	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Inglibrent mai mil neuf cent sing Les époux: Les époux: Est Stoller nee Liegler
Les publications of service de mais de	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état le sance du la fiancée de l'ancée de l'étate l'ancée de l'ancée de l'ancée de l'étate l	marichal, a bravornay. el hobbie à borcelles flavorna el hobbie à déclarence et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ingt huit mai mil neuf cent sing Les époux: Est foller C. Stoller nee Liegler Les témoins:
Les publications of service de mais de	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état le sance du la fiancée de l'ancée de l'étate l'ancée de l'ancée de l'ancée de l'étate l	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les légalement unis cent s'ing Les époux: Les époux: Les lémoins: Les témoins:
Les publications of service de mais de	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état le sance du la fiancée de l'ancée de l'étate l'ancée de l'ancée de l'ancée de l'étate l	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les légalement unis cent s'ing Les époux: Les époux: Les lémoins: Les témoins:
Les publications of mais , les publications of mais , les publications of mais de mais	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état le fancé du fiancé sance du la fiancée de l'état l'ancée de l'état l'état l'ancée de l'ancé	marichal, a bravornay. el hobbie à borcelles planerone el hobbie à borcelles planerone el hobbie à borcelles planerone el hobbie à document et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ingli huit mai mil neuf cent sing Les époux: Est Stoller née Liegler Les témoins:
Les publications of mais , les publications of mais , les publications of mais de mais	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état le fancé du fiancé sance du la fiancée de l'état l'ancée de l'état l'état l'ancée de l'ancé	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Louis frim Bharorney. Clase (Lincent Corcelle ?
Les publications of smail, de special de mais de mais	aux fiancés s'ils veulent native, l'officier de l'état l'ancè du fiance de la fiance de l'ancè la fiance de l'acce d	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins:

Immelmeets Vandeles I amend 1 1000 5

Deanverd Carel.

Par devant l'officier de l'état civil soussi	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Beauverd on	7.7
celebatoure	F.D.C.
agriculteur	ch moderate
originaire de Chavornay	domicilié à
Chavornay	né à
Chavernous	le Seige jangier
milbeut cent	huitante huit fils de
Beauverd Jean, agrice	
Movie Louise nie Malhe	ube, a Chayomay.
. Carel Berthe	Susanne.
celibataire_	
minagère	
originaire de Bayois et Chas	ornaydomiciliée à
Trayois	née à
	le trois mars
mit huit cent,	nonante quatre fille de
Carel Charles Louis,	agriculteur et de
Henriette blisa nie	cheink a Prayois
Comme timoine . 1. H. Carel,	gouvernante, Gausanne vornay et Prajois le 18
2. J. Jaton.	gouvernante. Lausanne.
Les publications ont eu lieu à Chaj	vornay et Prajois le 18
mai 1920.	
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
0 1	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay 10 Cc	ng juin mil nout cent Vingl
Pièces déposées :	Les époux :
Lublications de:	Burnerd Heysert
Chajornay.	
Trayois.	Rothe Beauverdne Com
	Les témoins:
	W. Carrel Banis
	7 Jaton Lausenna
	J. J. W. C.
Communiqué	L'officier de l'état civil :
	Huberson-
	Junes

Pantet Reichenbach

	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Lantet Emile	Codonard
celibataire	
originaire de Chajornay.	domicilié à
Chayornay -	né à
Chajornay	le Kingt deur juiar
	nonante trais fils de
Lantet Constant, ourrier	chocolatier, à Chasornay et de
Marie Rosine nie Zwa	_
célibatoure	/6mma
menagere	
10	domiciliée à
Chayornay	née à
e bondamine rière Ollon	DO WASHINGTON
Reichenbach Jean, agu	nanante deux fille de
Madeleine nu Fringri	a Chavornay.
1. Malherbe Cha	rles, outrier chocolaties. Chayonny
Comme témoins: 2. Lantel He	ni, agriculteur . Chavognay .
Les publications ont eu lieu à Chap	ornay le 12 et à Lauenen
le 17 mai 1920.	
A	a prendre pour mori et forme et reur de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état d	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay 10 on	ge juin mil neuf cent singt
Pièces déposées:	Les époux :
strait de maissance du hance	(P . 1 f . 1
strait de naissance de la fiance Rullications de:	: Santet Errile Emme Pantet noi Reichenback
lopajornay.	
Louenen.	Mather Le Charles Reichenter
	For let Henri Provons
	Jen yes Spone Thornorms
Communiqué à l'Astat civil de . Lavenen le 12 juin 1920	L'officier de l'état civil :
muenen se i c pun 1900	Luberson

. A close a constant of an about a constant of

Zwahlen. Simonet.

Par devant l'officier de l'éte	at civil soussigné	ont comparu po	ur être imis par	le mariage :
1: Zwahlen C	georges	Soris	1106204	હોમા
celibataire	0 0			
mecanicien_			.NIIN	156
originaire de Saanen	(Berne) -			domicilié à
Genere				né à
Chayornay	le	huit m	ars	
mil mil	huit cent 1	ionante.	Sept	fils de
Ubuch Daged He				
Louise bruma no	ie Malh	erbe, sa fe	mme, a leh	ajornay
2. Simonet 9	Prida.	-		
cilibataire				
Dans profession	-			
originaire de Charmey	Tribourg.	/		domiciliée à
Littly				née à
Font (Tribourg.) -	le	dix sept.	mars	
mil-	wiit cent a	ronante	huit	fille de
Trideric Dimor	net, decid	<i>:</i>		et de
Clise nei Scho	e a hel	ly		
Comme témoins: 2. Ger	Wen Henri	micanic	ien, Chap	binay
Comme temoins: 2. Ger	ber NObert.	agriculter	u . Chajor	may.
Les publications ont eu lie	uà Genere	6 26, a	Saanen	Le 26
Les publications ont eu lie à Chavency le 29	et à Lu	lly 6 28	mai 192	0
		/		
Après avoir demandé aux fiance	s s'ils veulent se p	rendre pour mari	et femme et reçu	de l'un et de
'autre une réponse affirmative, l'ofj		/		2
Chajornay	le dir	huit juin	mil neuj	cent Ving
Diless ditasias.				
Pièces déposées : certificat de public	cation		Les époux :	200
		1 gen	vablen	1.
		7.2 wah	len nie J	mones
			Les témoins:	
		6 X		
		- mai	the Hon	7
	/	Gesbestol	ul Chave	rudy
Communiqué à l'état e	ivil de	Laffe	cier de l'état d	civil .
Saanen, Morat. 9	ully ginere		A	
Saanen, Morat. T. Le 19 juin 1920	2.1	1	Luberson	
4		7.4		

Immediately Vandalas I amenda 2000

Ouberson Schënh.

Par devant l'officier de l'état civil soussign	é ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Ouberson year	anguste François.
celibataire _	
ougrier chocolatier	Limite
originaire de Chajonnay	domicilié à
Chajornay	e trente un jangier
mil huit cent	nonante deux fils de
fre Dajud Trancois A	erberson et de
Marianne becile nie Jo	
2. Ochenk. alice.	Marie.
celibataire	
originaire de Rennaz et Nos	relle, domiciliée à
Prayois	née à
Sayois	e huit décembre
N Sel mitherit cent	nonante cing fille de
Jen. Menrie Gabriel Sche Jene Marie Chise nie	
1. Alfred Liva	blen menuitier Chaporenay
Comme témoins : 2. Herri Oulesa	hlen menuitier bhajorenay
Les publications ont eu lieu à Chayon	may le 16. à Fragies le 17
a Rennaz et Noville le	19 juin 1920.
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état c	
Chajomay u Se	ige juillet mil neuf cent vingt
Pièces déposées :	Les époux :
strait de noissance du fiance	A will Auberten
Gullications de :	Alice Autellon nei Schenk
Chayonnay	Les témoins:
Rennias.	
Noyelle!	Afred Frakka Chareenay
	Ibenri Oulevou Chouverna
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Filleneuse le 17 juillet 1920	Huberson.

Immediated Vendales 1

Carel.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Carel Charles &	ornest TOWNSON
celibrataire	1.1119
originaire de Chazornay et Be	ayoisdomicilié à
Tayois	né à
Fayois	le Six août
Jen Carel Emile	nonante hix fils de
Jenny nie Gobalet, See	Yeuge a Bayois_
2. Farre Rose M6	arquerite.
célibotaire_	0
menagere	
originaire de Nazois	domiciliée à
Barois	se neuf agril
	nonante huit fille de
Jen Sagre Charles Guste Rosine nie Malherbe	a Barois et de
1. Allice Fagre.	minagere. a Bajois
Comme temoins: (2. Henri Malhe	menagere, à Bajois ube, journalier, à Chuyomay.
Les publications ont eu lieu à Chaj	romay le 20 et à Bajois
le es aout 1900.	
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	sivil les a déclarés légalement unis par le mariage. L'eftembre mil neuf cent Vinyt
×	
Pièces déposées :	Carrel Ernest
Extrait de noissance du fiame Lublications de la fiamei	Rose Coverel ne Tava
Schayornay. Bayois	Les témoins :
Bayow	Alie Faore Barois
	Henri Mulhute Pharmer
Communiqué	L'officier de l'état civil :
	111
	Auberson:

Beauverd. Wittet.

Far jugement du tribunal district d'Onbe du 22 fignier 1922, executoire le 29 formars 1922, le mariage déclare ci contre a élé Il a ite interdit au mon de se remarier avant une annie à partir de la date du jugament.

Chavernay le 22 avril 1932

医多数性 化二十二

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont	comparu pour être unis par le mariage :
1. Beauverd alfred.	
celibataire	
fonctionnaire Cf.f.	- 7.75
diginaire de Chajornay	domicilié à
Pravois le 9	uatorze octobrené à
milhuit cent him	tante Six fils de
Jen Seaujerd François Jenny nei Agasse, a	et de
Jenny nee Myasse, a	Jayois.
2. Littet Moarie.	All and the second seco
célibataire	
originaire de Suchy	domiciliée à
Suchy .	née à
Suchy te f.	ingt trois afril fille de
Le Sittet Alled cent no	riante bross fille de
Marie nei Carrel, à Si	ichy.
1.6. Chally Litte	t. minagine, a Suchy_
Comme témoins: 2. Je Chally hitte	griculteur , a suchy.
Les publications ont eu lieu à Chapors Le 23 et à Suchy le 25	ray le 22, à Bajois
le 78 et a suchy le 75	dout 1920.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pren	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le	s a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay weder &	eptembre mil neuf cent vingt
Extrait de naistance de la france	Les époux:
Cortrait de naissance de la france	M. Zeaswere
L'ublications de :	Mani Beauved in Pittet.
	Les témoins:
Chajornay. Trajois Suchy.	Me chelly Sitter Such
sucry.	Mo chilly Sitted Such
Communiqué à l'état, civil de	L'officier de l'état civil :

L'officier de l'état civil :

Beforent le 11 Septembre 1920

Nº 15. Chevalier. Moatherbe.

	91
	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Cheralier Clim	e
cilibataine	141
originaire de Belmont et S	. 753391103015
originaire de Belmont et les	hendes domicilié à
Chajornay.	n/ à
Fillaret_	le Sept innvier
mit huit cent	a significant file de
For Sur Charles	nonante sex fils de
Jean Trançois Chegali	er, journalier et de
Lea nie Gordey, sa fen	me, a chajornay.
2. Molherbe Ro	<u>se</u>
celibataire	
minagere	
originaire de Chajornay.	domiciliée à
Chayornay:	née à
Chasornay_	le dix neuf féprier
Chajornay_ mil neuf cent	unfille de
Malherbe Jules . agricult	tun a Chayman et de
Jene Hehriette nie Lo	and the same of th
year of will the	l it blan
Comme témoins :	erbe, agriculteur, Chazornay,
2. Dayed Malh	erbe, agriculteur, Chajonnay.
Les publications ont eu lieu à Chay	vornay le 2, à Chendes et
Belmont le H Neptembre	1920
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
00	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay 10 pr	emier actobre mil neuf cent fingt
	20090
Pièces déposées :	Les époux :
Estrait de maissana du fiance	Cherolis Chine
futorisation au mariage du pere de la fiance	Pore Exercise nie Malherly
Lublications de:	Les témoins:
0 0	
W M.O.No.te as a const	muer diathers (nourman)
hhe de	Malherte Charmay
Chazornay. Exemples h.	Halkeshe Land Chamernay
Felmont.	Malherte Land Chamernay
Opendes la Prelmont. Communiqué à l'état civil de Selmont le 2 octobre 1920	L'officier des l'état civil:
Communiqué à l'état civil de	Malherte Land Chamernay

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 2000 f.

Gormai. Beangerd.

E Statement

^	rné ont comparu pour être unis par le mariage.
1. Cjouma & Morce	L Souis.
employe CF.F.	377
originaire de Sédeilles	domicilié à
an Front	né d
	le dix mai_
Georges Auguste Gournous, agr	1.1
Liney Henriette, nie Vuffra	
. Beauserd all	
célibataire	
menagere	
originaire de Shajornay	domiciliée d
Chazornay	le Vinot un inillet
// /	ranante Sept fille de
Henri Louis Beaugerd, ag	W NAME OF THE PARTY OF THE PART
Henriette Holele Louise nie 2	antel a Chajornay.
Comme témoins : 1. Louis Mexicipe	nd, agniculteur, Chazonnay, augerd, agniculteur, Chazonnou
2. unguste stee	augera, agriculteus, schajonnous
le 30 anit et a Sodeilles	le 1er Septembre 1920.
이 모르는데 이 경우에서 전에서 하는 이번 경우에 하는 아버지를 하게 되었다. 그들은 사람들은 사람들이 되었다면 하는데 이 살아가고 있다. 그런데 모든데 아니를 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 그런데 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 하는	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage
	remier octobre milneuf cent fingt
. ,	,
Pièces déposées: Certificat de rublication Autopisation de célébrer le mariage)	Les époux:
Autopisation de célébrer le moriage)	Lours Marcel
	Abilifaumay nee Boauverd
	Les témoins:
	o Isea. wierd Cherry
	a Beaured . Charman
Communiqué à l'état civil de:	L'officier de l'état civil :
1 Hobaye	11 0
le d'actobre 1920	Dubersone

referenced Very days I was not been

Same to

Eknjon

Woolherbe. Aubërson.

Par devant l'afficier de l'état civil soussie	gné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Moalberbe Davi	
celibataire_	or. memer.
agriculteur	2/6/11/2/11/2JG
originaire de Chayornay.	
Chajornay	né à
Chayornay	le neuf féjrier
Chayornay mil huit cent .	huitante unfils de
Jew Huguste Malherbe _	et de
adèle nei Levrisay, à	Chajornay.
2. Auberson Emm	<u>1a</u>
celibataire	
minagere	
originaire de Chayornay	domiciliée à
Chajornay.	née à
Chayornay	huitante guatre fille de
Jean Louis Auberson,	hutante quatre fille de
Marie mie Acassia to	ue deux décèdes
1. Heckerson H	Thed outrier terilier Charpenan
Comme témoins : 2. Louise Aubel	fred, outrier terilier, Chazornay on Malherbe, minuzere, Chazornay
Les sublications out au lieu à bla	6.25 September 1000
Les publications ont en tien à Aprèce	younay le 25 Septembre 1920
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Walan was a series of the seri	
unajornay le qu	inge octobre mil neuf cent fingt
Pièces déposées:	Les époux: Gualherte
	Les époux: Stallet
Pièces déposées:	Les époux: La leur de
Pièces déposées:	Les époux: La leur de
Pièces déposées:	Les époux: La époux: La leur de
Pièces déposées: Exomesse de mariage des fiancis Lublications de Chazornay.	Les époux: La Les l
Pièces déposées:	Les époux: Luclente Les témoins: Luclentes Luclente
Pièces déposées: Exomesse de mariage des fiancis Lublications de Chazornay.	Les époux: Luchente Les témoins: Lucion Blue Charmay 4. Auberson Charornay

8neur Reichenbach. de 18 16 page 96. est cefui de la dernière inscrip tion dans l'annie 1920. Les deux doubles du présent Negistre Bont conformes, ce que nous certifions. Shayornay le 34 decembre 190 Um double a été remis le 9 jangier 1921, à l'Hutorité Cantonale, en execution de d'Hat 2 de la loi. Chajonnay le 9 janvier 1921. Cité le 15 ferris 1921.

	Sept. 1	Janut.
Far,	ugement de	. bribanal de
- mient	de Tontar	lier en date
inoce	Lei contre	Il le mariage
Camo	disorce	facte frae 3
The 6	e de l'etop	to du 13
fexue	× 1939.	1/1 6 im in 10.30
brag	Cofficiende t	Aferica 1939
100	NAUG I	flukeren.
30		

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Sueur Ernest Cons	tant. 155 (150)
celibataire	. 510115
originaire de Ste Croix / Vand /_	_domicilié à
Sbeyrin (Genere)	né à
OSSertines / Vand	nonante Sept fils de
Sueur, Jules Henri, à	
Ornestiste nie famole à	
2. Reichenbach Beit	7 <u>a</u>
Sans profession	
originaire de Lauenen Berne	/domiciliée à
Chajornay.	née à
a Condémine rière Ollon	, ,
B. D. D. J. Hunt cent	nonante neuf fille de
Madeleine nee Fingri,	a Chavornaux.
1. Tanlet Emi	le outrier tuilier. Chajornay.
Comme témoins : 2. Reichenboch	le outrier trulier. Chajornay. Comile outrier trulier, Chajornay.
Les publications ont eu lieu à S. bro	le 6 nojembre 1930.
3 nojembre et à Lavenen.	le 6 nojembre 1970
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Anagornery le jui	myt nojembre mil neuf cent Vingts
Pièces déposées :	Les époux:
Pièces déposées: Pertificat de publication	Sueur Ernest Constant
	Tueur Bertha Reichenbad
	Les témoins:
	Soutet bruke Charmay
	Reichardach buile Charona
Communiqué à l'état cizil de	L'officier de l'état civil :
et Lavenen Degrin.	Julerson
le 21 nojembre 1920	.0

№ 1. Moxinoz Tittet.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage	:
1. Moainoz zules Flacide	-
- Colorado	-
originaire de Estayoujer le lac (Tribourg.) domicilié Bayois	-
originaire de le stayoujer le lac / Tribourg.) domicilié	à
	à
Villeneuge (Tribourg.) le fingt cinq octobre fils d	-
mil huit cent nonante huit fils d	le
Mainog Lierre Onegime et d	e
Marie Josephine nei Ballif, a Boryois_	-1
2. Littet Marie Mbelanie.	-
célibataire	-
lingere	-
originaire de Cheiry Fribourg domiciliée	à
Cherry nee	à
Cheiry te neuf mai	-
OP: Ht di A il i d'il i i'i' i'	e
Littet Julien Amédie décédé de Cheiry.	e
Marie Massinine nee Bouche, a Cherry.	
Comme témoins: 2. Laurent Charles, ou pries chocolaties à Clayorn	
2. Laurent Charles, ou frew chocolations a Chapon	7
a Costayayer le Lac le 10 janjier 1921.	
a Stayayer le Lac le 10 janjeur 1921.	1
	-
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage	e.
Chayornay refingt deux jangier mil neuf cen	4-
- Kingt a	en
Pièces déposées: Les époux:	1
Estrait de naistance du fiance Mainoz Zules.	
Framesse de mariage des frances Marie Mairoz nie Tittet	
Lubication of annaloge do!	
Bajois Les témoins:	
Estayayer le Lac. Charles Laurent Gravernon	4
Charles Lawrent Graverno	7
Communique a l'étrat civil de	
Communiqué à l'état civil de L'officier de l'état civil:	
Jenstierre.	1
le 2/3 janvier 1921	

Onlevay. Guerini.

Jan jugement du Eribunal du district de l'acessamme du 22 replembre 1945, devanu définité et exciculoire le 16 octobre 1945, le moringe désigne ci-contre a été distrim par le divorce.

Le Containel a fisie à 1 au, des le 16 octobre 1945, le délai pandent lequel l'épouse ne pourra se remarier.

L'havornay. Le 3 movembre 1945.

Par devant l'officier de l'état civil soussigne	ont comparu pour être unis par le mariage :
Onlesay adolphe.	it it it
celibataire	
agriculteur	11111/2
originaire de Bayois	domicilié à
Bayois	né à
- n v	quatorge mars
mithuit cent s	ranante Sept fils de
Puleyay bugine ami . ay	riculteur et de
Souise nie Tayre, sa fen	nme, a Rajois
e. Guezini Moarie Me	
Celibataire	
minagere	•
originaire de Gazzaniga (Bergan	o) Halie domiciliée à
Bayois	née à
	Lingt huit juin
Collambey (Valais) te mil neuf cent us	n fille de
Guini Bernard	et de
Tulie nie Gilardi, sa fe	mme, a La Souraz:
1.6 mile taures	it, agriculteur, a Chajornay
Comme témoins : 2. Line Pass	et, agriculteur, a Chapernay
Les publications ont eu lieu à Fayo Gazzaniga, le Ffanzier s	921.
1 John John John John John John John John	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay refing	t deux fe jaier mil neuf cent singt un
V	
Pièces déposées:	Les époux:
trait de naissance de la fignere	todolphe Oulevay
ermis de domicile de la francé	Marie Oulevay.
ramesse de mariage des parents "	Les témoins :
atificat d'état libre f. la fiancie	6 fourest Charomay
Misation du Dept Justice et Rolice	
ublications de Bodjois Estificat de Lublications d'Italia	Basset Clime Chavernay.
Communiqué à la bhancellerie	L'officier de l'état civil :
16tat le 23 féjrier 1921	Lil leson
	Justerson:

mprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d

Sillars Lomberedet.

1. Villars adolphe an	omparu pour être unis par le mariage:
cilibataire_	mand 21050 TE
micanicien_	Moano.
originaire de Vauffelin Berne,	domicilié à
Chajornay.	né à
Victar Borne 10 a	ix neuf deptembre_
	ante Septfils de
Villars adolphe Armand, e	licidi et de
Clisabethy nei Heiniger . a	Wienne
. Lombardet Nose.	
celibataire_	
riginaire de Chayornay et Orbe_	domiciliée à
Chapo inay.	née à
Chayornay le d	ix neuf mai
mil neuf cent un.	fille de
Lombardet Jean Henri, de	cide et de
Louise ne Laurent, a loh	ayornay.
Comme témoins: 2. Reau jeud Augus	s, journalier, Chapernay.
Comme témoins: 2. Reau yend Augus	te, agricultur, Chayanay
Les publications ont eu lieu à Chayorne	w led cook at ?
Vandleling le a livring 1921	y a c , a c coc e a
Vauffelin le 9 féjrier 1921.	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre	e pour mari et femme et recu de l'un et de
autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les	
, ,	no Selvier mil mut cent Venet en
Chajornay we fingt air	of file and may con july
Chajornay re jingt ci	
Pièces déposées:	Les époux:
Pièces déposées : Atrait de nais sance du fiance	Les époux:
Pièces déposées: Atrait de nais sance du fiance	Les époux:
Pièces déposées: Atrait de nais sance du fiance thait de naissance de la fiancie Sutorisation au mariage pour le fiancie To	Lés époux: VIII Adolphe. se Villars née Lombardet.
Pièces déposées: Atrait de nais sance du fiance thait de naissance de la fiancie Lutorisation au mariage pour la fiancie L'annes se de moiriage.	Les époux: VIA Adophe se Villars nec Lombardet, Les témoins:
Pièces déposées: Strait de nais sance du fiance thait de naissance de la fiancie tutorisation au mariage pour la fiancie L'romes se de moviage. Lublications de : Chayornay.	Les époux: VIII Adolphe. se Villars nec Lombardet, Les témoins:
Pièces déposées: Strait de nais sance du fiance thait de naissance de la fiancie Lutorisation au mariage pour la fiancie L'romes se de mariage. Lublications de : Chajornay.	Les époux: VIII Adolphe. se Villars nec Lombardet, Les témoins:
Pièces déposées: Strait de nais sance du fiance thait de naissance de la fiancie tutorisation au mariage pour le fiancie L'ames se de mariage. L'ublications de : Chajornay. Orbe Vauffelin.	Les époux: VIII Adolphe. se Villars née Lombardet, Les témoins: harles Chi Chown
Pièces déposées: Atrait de naissance du francé thait de naissance de la francé Lutorisation au mariage pour le francé L'amesse de mariage Lublications de : Chajornay. Orbe Vauffelin.	Les époux: Il Cars Adolphe. SE Villars nec Lombardet. Les témoins: Lanks Chi Chavro L'officier de l'état civil:
Pièces déposées: Strait de naissance du fiance thait de naissance de la fiance Lutorisation au mariage pour la fiance L'annerse de mariage Lublications de : Chajornay.	Les époux: VITAN Adolphe. Se Villars née Lombardet. Les témoins: Lands Chi Charres cente Beauvoir Turbing

Mercier.

ar jugoment du tribunal des
district de Sausanne, du 31 cetobre
1936, seclare de finité et vaicutoire
le 7 jungier 1936. les manings
tot la disposer
Tha eté intendit à la femme de
Se remaiier ayant l'épopication
de deux années à partir de
la date du pegendent.

Chayornay le 10 angier 1936.

ARTHUR DE TOUR TO THE

A - ~	ont comparu pour être unis par le mariage.
Mercier Ernest H	emi.
manoeure.	The state of the s
iginaire de Daillens et Peni	thereaz domicilié à
Chafornay.	né c
Deaillens te	treize agril
Marc Charles Louis Herci	er, ougrier chocolatier et d
Tanny née Tagre . Sa fen	
Mayor Laure.	-
celibataire	
menagere	domiciliée
Chazornay.	née
oumoins la Sille te	quatorge asut
mil neuf cent we	n fille d
clie Mayor . dicide	et d
eccle comma nee Menchoz.	. Da Jeuve . a Chajornay .
Comme témoins: 2. Fenchoz Honri,	v. outier terressier. Charounay
(2. Henchog Honre,	ougrier terrassier. Chajornay
Les publications ont eu tieu à Chayo	may le 12. à Kentheréaz
1H, à Challens le 1H et	à Daillens le 15 fejrie
121	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et d
utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	
schajornay 1e cen	g mars mil neuf cent jingt ur
Dideas dábasáas :	Les époux:
Pièces déposées : trait de naissance du fiance	1/1 • • • • • •
trait de naissance de la fiancie	Moreier Flori
itorisation au mariage from	Lours Mercur de
Hancel.	Les témoins:
Paromesse de mariage.	Les témoins:
Paromesse de mariage. blications de: Chazornay.	auguste mayor Chavornay
Gentheriag.	~40
Daillens.	Tenchox House Chavernay
mmuniqué à l'état cifél de :	L'officier de l'état civil :
Sullens, Frenthereas.	L'officier de l'étal civil :
7 mars 1921	Julerson;
7 1021	C. T.

No 5 Drapel. Thyffer.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Drapel Emile.	1113110655
cilibataire	
employe OFF	Edga) 20
originaire de Ceysin (High)	domicilié à
Chajornay	né à
Copendes	nonantefils de
Oral of the standard	nonantefils de
Drapel Auguste agricult	Semme a Schender et de
2. If uffer Olga Carpe	sine Constance
ilitatain	
employee of Flotel	
originaire de Alterswyl (Tribang	domiciliée à
Chayornay.	née à
Tribourg.	nonante neuffille de
Off of 1 . I . Il	nonante neuf fille de
Lifyffer Lucie Josephine, m	enagere a rebourg
	re ouprier CFT alhayornay
Comme témoins: 2. Crohler louis	, tuilier . a Chayernay
Les publications ont eu lieu à Chas	ornayle 20 a Alterowyl le 21
et à Leysin, le 23 mai	1921.
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
0.0	juin mil neuf cont jingt un.
Pièces déposées :	Les époux :
Estrait de naissance du fiance Estrait de naissance de la fiancées	Drapel Emike
Qublications de:	Olga Styckel nee Ofyffer
Alterswyl.	Les témoins:
Seysin.	Outeray Eugene Charomay
	Touther Louis Marine
201111	
Communiqué à l'état civil de Alters n'il et leysin le 11 juin 1920.	L'officier de l'état civil :
le 18 juin 1920.	Huberson

Transferred Vandales I amende 1990

Lersoneni Agasse.

. matchberg

. Lersonem Don	renico.
celitataire_	
abold aboution	5091196
riginaire de Cepino (Pergamo)	Italie domicilié à
Bayois	né à
Cepino (Bergamo) Stalie "	e dauge décembre
mit huitcent	nonante deuxfils de
Lasquale L'ersoneni, er	
Orsola nei Trasio, a ly	win (Frilang.)
agasse Eva h	
celibataine	
0	
Sans profession	
riginaire de Bayois	domiciliée à
Payois	née à
Tazyois	noncente trais fégrier fille de
mil huit cent	nonante trail fille de
Migasse Louis, agriculti	eur et de
Tallie new Chopping a 1	Parais.
1. Prasset Him	ne, journalier, Chayornay.
Comme témoins: 1. Prasset Him 2. Basset Moins Les publications ont eu lieu à Prayon	a menagere, Chayornay. is le 3 mai et à Cepino
Comme témoins: 1. Prasset Him 2. Basset Moin Les publications ont eu lieu à Frayo	a menagere, Chayornay. is le 3 mai et à Cepino
Comme témoins: 1. Prasset Him 2. Basset Moins Les publications ont eu lieu à Flayo 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	a, memagere, Chayornay. a, memagere, Chayornay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 1. Prasset Him 2. Basset Moins Les publications ont eu lieu à Flayo 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de sivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Prasset Him 2. Basset Moins Les publications ont eu lieu à Flayo 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de sivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Basset Him Les publications ont eu lieu à Flayo 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neug	e, pournalier, Chayornay. a, menagere, Chayornay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. susyembre mil neuf cent vingt et
Comme témoins: 2. Basset Mains Les publications ont eu lieu à Frayo 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neug	a menagere, Chayonnay. a menagere, Chayonnay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. I moyembre mil neuf cent vingt u Les époux:
Comme témoins: 2. Basset Him Les publications ont eu lieu à Flago 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neuy Pièces déposées: ctes de maissance des fiances	e, pournalier, Chayornay. a, menagere, Chayornay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. susyembre mil neuf cent vingt et
Comme témoins: 2. Passet Him Les publications ont eu lieu à Trajo 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neughon de déposées: Çtes de maissance des fiances des fiances de maissance des fiances de domicils des fiances	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de sivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Jour Tessones.
Comme témoins: 2. Basset Moins Les publications ont eu lieu à Prayon Comme témoins: 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neuglier des fiances l'ermis de domicile des fiances l'romesse de mariage.	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Lou Jesson uni. Lou Jesson uni. Lou Jesson uni.
Comme témoins: 2. Das Set Him Les publications ont eu lieu à Trayo 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayornay le neughone de donnicile des fiances l'ermis de donnicile des fiances l'examisse de mariage. L'est de maissance des fiances l'ermis de donnicile des fiances l'ermis de donnicile des fiances l'examisse de mariage. L'est de maissance des fiances l'ermis de donnicile des fiances l'ermis de donnicile des fiances l'examisse de mariage. L'est de maissance des fiances l'examis de	ne, fournatier, Chayonnay. a, meinagere, Chayonnay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. susyembre mil neuf cent vingt u Les époux: Les époux: Les lémoins:
Comme témoins: 2. Basset Maine. Les publications ont eu lieu à Thayo. 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayornay le neuglier de domicile du fiance l'ermis de maissance des fiances le publication. Entificat de fullication en Italiante le publication en Italiante le publica	e, fournalier, Chayonnay. a, menagere, Chayonnay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Inoyembre mil neuf cent yingt u Les époux: Les époux: Les témoins:
Comme témoins: 2. Passet Moine Les publications ont eu lieu à Thayou 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neuy Pièces déposées: Ctes de maissance des fiances Ermis de domicils des fiances Ermis de domicils des fiances Ermis de domicils des fiances Experisation de publication. Entificat de fullication en Habite des fiances extificat d'état libre du fiances	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de sivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins: Les lémoins:
Comme témoins: 2. Basset Moins Les publications ont eu lieu à Frayon 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neuge	e, fournatier, Chayonnay. a, menagere, Chayonnay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. susyembre mil neuf cent vingt u Les époux: Les époux: Les lémoins:
Comme témoins: 2. Passet Main. Les publications ont eu lieu à Prayon 6 mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neuglier de domicile des fiances l'ermis de domicile des fiances l'ermis de domicile des fiances l'ermis de domicile des fiances l'estation de publication. Tublication de publication en Salisatificat de fullication en Salisatificat de fullication en Salisatificat de fraugrete	e, pourmalier, Chayonnay. a, memazere, Chayonnay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. sur sembre mil neuf cent vingt u Les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins: Les lémoins: Unia Basset Chavornay Basset Climé Chavornay
Comme témoins: 2. Passet Moine Les publications ont eu lieu à Thayou de mai 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci Chayonnay le neuy Pièces déposées: Commesse de maissance des fiances Cromesse de mariage Lyterisation de publication. Lublication de publication en Habitelicat d'état libre du fiance	e, pournatier, Chayonnay. a, menagere, Chayonnay. is le 3 mai et à Cepino prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage surprembre mil neuf cent vingt e Les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins: Les lémoins:

Imprimerto Vandelee I concesso 2000 4

Cardy. Gaillard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :	
1. bardy Robert.	Collet
celibataire	10.11
agricultur	. 5011165TE
originaire de Vuarrens	domicilié à
Chavernay	né à
Tromy "	Sept juillet
mil huit cent	nonante Six fils de
Alexis bardy, macon	et de
Marie Louise nei Dupun	
2. Cjaillard Berthe	Marguerite.
minagere	
originaire de Bullet	domiciliée à
Orbe	aomiciaee à
	dix huit avril
mil neuf cent i	
Jules Auguste Gaillard	
Marie Nancy nie Her	
1. Raillif Ch	inese, cuprière chocolatiere, Onbe
Comme témoins : 2. Baillif Sex	nand, ougriere chocolatiere, Orbe.
Les nublications ont en lieu à Char	ornay, à Orbe le 7. et
à luarrens le d. à Bu	Het le I novembre 1921.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.	
Chavarnay le ging	st cing negembre milneuf went
Pièces déposées:	Les époux:
Extrait de naissance du fiance	Bobert Vary.
Extrait de naissance de la fiance	Bothe Tody na gaille
Lublications de mariage de! Chowornay. Orbe	
Orbe.	Les témoins:
Bullet.	Brallif Chicke Wate.
L'ismesse de mariage	Galli Forward Oaks
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Orbe, Vuarrens. Bullet.	
le 26 nojembre 1921.	Juberson:
novembre 1921.	

Collet Mainoz

Le No. page 106. est

celui de la dernière inscription

dans l'année 1921. Les deux

doubles du prisent Registre

sont conformes, ce que nous

certifionts.

Chayornay le 31 décembe 1921.

Sofficier de l'état cipil

fangier 1928 à l'Autorité

cantanale, en execution etc.

l'Art 2 ole la foi

l'officier de l'état cipil

l'officier de l'état cipil

l'officier de l'état cipil

failosses

l'officier de l'état cipil

failosses

l'officier de l'état cipil

l'officier de l'état cipil

failosses

l'officier de l'état cipil

Par devant l'officier de l'état civil soussig	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Collet Warrel 1	Conci
célibataire	COVICE.
ouvrior tuilier	
originaire de Tenthériag et S	uchy domicilié à
Bayois_	
Bayois (Hu Moulin)	le dix huit Septembre
mil fruit cent	monante cong fils de
Jew. Comile Trançois	kollet et de
	d dit Afocat à Bajois.
2. Mannoz Marie	Ermentine
celibataire	
Dans profession	Ct o
originaire de Astavayer le Lac Bayois	(Triborng)domiciliée à
u Sensuis riere Franctoud	le dix neuf septembre.
Liere Onezime Mainoz	nonante sept fille de
Marie Tosephine nei Bou	illis à Pravois.
Dayed Agass	is ourier tuilia Chajornay
Comme témoins : 2. Lahud Henry	illif a Prayois is ougrier tuilier, Chayornay.
Les publications ont eu lieu à Ray	vois le 5 à Suchy Gentherie
Estavayer le Lac, le 6 d	icembre 1921.
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
00	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
conajornay le ne	ente décembre mil neuf cent jing
Pièces déposées:	Les époux:
Atrait de naissance du fiance	. Collet Marcel
Expresse de moviage.	Marie Collet nee Mainoz
Lublications de	//
Mayois.	Les témoins:
Lenthering.	David Agassis Chavernay
Costagage le Lac.	Tahul Henri havenoz.
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Belmont, renthereaz et	41
Estayayer le Lac le	. Spelerson:

Lantet. Tertari.

Par devant l'officier de l'état civil souss	signé ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Fantet zules.	1000000
Veuf de Reguin Louis	e nie Gillabert, des le H_
octobre 1910. agriculten	
originaire de Chavonnay	, domicilié à
Chavornay	né à
Chavernay	_le neuf mai
mil huit cent	Septembe un fils de
Jean Louis Lantet_	et de
Jegene nie Muller,	tous deux décèdes.
2. Yerran Jenny Lo	
Jewe de Terriri Olije	er, des le 26 octobre 1920.
menagere.	
originaire de Lonte bremanag	a de Monteggio (Cessin) domiciliée à
Orbe.	née à
1 11	re Sept juin
	huitante trais fille de
Charles Vallatton, agr	iculteur, a Agiez et de
Telicie nei doget, va	femme, a Orbe
Comme témoins : 1. Willommet	brailes, agriculten Chavernay
2. Deawerd	Charles, agriculten Chavornay
Les publications ont eu lieu à Che	avornay le 9. à Orbe le 10
et à Monteggio, le 12	dicembre 1921.
	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
00	t civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavornay le d.	eur janvier mil neuf cent jingt deur
Pièces déposées :	Les époux :
strait de mariage du fiance	Post
strait de mariage de la francie	July July
strait de dices de la famme du fian	
Framesse de mariage	Les témoins :
Zublications de	Allowet Emile chavouray
Crbe.	Ch Seamed Chamma
Monternio.	
Communiqué à l'était cizil	L'officier de l'état civil :
1 1/4/2 1 11 1	
	11 1 nm.
le 3 janvier 1920.	. Fuberson.

Rochat Carél.

M 1 ~	soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Rochat georges R	eni.
Celibertaire	
originaire de Mayais et du	Lieu domicilié à
Bayois	né à
4 9	le jingt huit décembre
milhuit	cent nancente Six fils de
Rochat Jules burale	iste postal, a Bayoiset de
Rochat Jules, burali Jeur Louise Jomma n	ie Christen
2 Carel Rosa.	3 + 1/3
celibataire	
Sans profession	
originaire de Bezois et l	Chayornay · domiciliée à
Prayois	née à
	le cing décembre
mil territ	cent monante un fille de
Carel Charles Louis, a	gueulteur et de
Henriette Clisa nie &	brink. à Bezois. Louis, agriculteur, à Chazornay. Layornay, Bajois et le Sieu, le
Comme témoins : 1. Carel 2	ouis, agriculteur, a Chazornay.
2. Mayer	ed Huguste, agricultur, a Chajornay.
Les publications ont eu lieu à les	bayomay, Tayers et le Sien, le
3 janjier 1922.	3' /
	veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de le l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
//	
Chajomay	re jingt jangier mil neuf cent jingt deur
Pièces déposées:	Les époux:
Tromesse de mariage	Rarlos
Sublications de:	R Bochatnic Correl
Payois	
Le lieu.	Les témoins:
	Louis (avrel. Chavornay.
	Louis Courel. Chavornay. Luguste Beauverd Chavornay
Communique & l'attent	
Communiqué à l'étoit cizil du Lieu, le 21 jançier	L'officier de l'état civil :
// //	1922
	- Fuberson.

Zerriraz. Reniand.

george re jingt decembre mil huit cent nonante Six naud Jean Mare, Charles, Alfred, agricult ne Telicue pie Verry, a S. George 1. Terriray bugene, employe C.F. L. Chapors e témoins: 2. Lombardet Charles, journalier, Chayo publications ont eu lieu à Chayornay le 75 fe prier eorge le fornars et à l'hergement le corge le fornars et à l'hergement le chayornay et dix huit mars mil neuf Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fance colfed Jerriray	fils de et de comiciliée à née à fille de
re de Chavanay et l'Hergement vornay. vornay. le dix Sept jeuillel mil huit cent nonante trais Genge Jehro Ferriray. Jenny Adele nie Malherbe. Benard Berrya XVice. bataire so profession re de St. George George le fingt dicembre mil huit cent nonante Six naud Jean Mare, Charles, Alfred, agricul ne Télicie nie Cerry, a St. George. e témoins: 2. Lombardet Charles, journalier, Chayon publications ont eu lieu à Chayarnay le 75 féjrier eorge le 1 mars et à l'Hergement le Officier de l'état civil les a déclarés légalement unis pa Chayornay le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: t de naissance du fianci colfied Perritary t de naissance du fianci colfied Perritary	né àfils deet deet deiomiciliée ànée àfille de
mil huit cent nonante trais Auguste pules Ferriray Jenny Adele nie Malherbe Benard Brestya Klice. bataire so profession re de St. George George mil huit cent nonante Six mand Jean Mare, Charles, Alfred, agricul ne Tellace pie Cerry, a St. George e témoins: 2. Combardet Charles, journalie, Chayor publications ont eu lieu à Chayornay le 35 fégrier eorge le Jernaro et a Mergement le corge le Jernaro et a Mergement le Chayornay le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: t de naissance du Jeaner t de naissance du Jeaner Les époux: t de naissance du Jeaner	né àfils deet deet deiomiciliée ànée àfille de
mil huil cent nonante trais Auguste puls Ferriray Jenny Adele nie Malherbe Benard Brestya Klice. bataire bataire george george mil huit cent nonante Six naud Jean Mare, Charles, Alfred, agricul ne Tellae pie George e témoins: 2. Lombardet Charles, journalie, Chajor publications ont eu lieu à Chayornay le 35 féjrier eorge le Jernaro et à l'Horgement le corge le Jernaro et à l'Horgement le Chayornay le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: t de naissance du Jeaner	fils de et de comiciliée à née à fille de
Auguste Jules Ferriray. Jenny Adele nie Malherbe. Benand Frestpa Alice. bataire s profession george le fingt dicembre mil huit cent nanante Six nand Jean, Mare, Charles, Alfred, agricul ne Tellice nie Verry, a St. George e témoins: 2. Lombardet Charles, journalier, Chapers publications ont eu lieu à Chayarnay fe 75 fejrier eorge le I mars et a l'Hergement le Chayarnay le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: t de naissance du franci	fils de et de comiciliée à née à fille de
Auguste juko Terriraz Jenny adele nie Malherbe Remand Bertha alice. bataire s profession george le fingt decembre mil huit cent nanante Six nand Jean, Mare, Charles, Alfred; agricul ne Félicie nie Cerry, a St George e témoins: 1. Terriray bugine, employé l.t.". Chayors e témoins: 2. Lombardet Chayornay le 75 féjrier eorge le 1 mars et a l'Hergement le Chayornay le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: t de naissance du franci	et de
Renand Plertha Wice. Bataire bataire be profession george mil huit cent nonante Six mand Jean Mare, Charles, Alfred, agricul ne Tellicie prie Cerry, a S. George e témoins: 1. Lerricar bugene, employé C.F. Chapara e témoins ont eu lieu à Charans, journaliei, Chapara eorge le Jemars et à l'Hergement le Corge le Jemars et à l'Hergement le Chaparage de l'état civil les a déclarés légalement unis pa Chaparagy le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiancie colfred Perricary	omiciliée à née à fille de
Benand Bertha Elice. bataire betaire george george mil huit cent nonante Six nand Jean, Marc, Charles, Alfred, agricult ne Telicie nei Cerry, a S. George e témoins: 1. Terriray bugine, employé (IT.): Chapors e témoins: 2. Lombardet Charles, journaliei, Chapor publications ont eu lieu à Chapornay le 75 fejrier eorge le Imaro et à Ilbergement le créponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis pa Chapornay le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: t de naissance du fiance	née à fille de
per de S. George George	née à fille de
george le jingt décembre	née à fille de
george le fingt décembre	née à fille de
george	née à fille de
mil huit cent nanante Six	_ fille de
mil huit cent nonante Six	
naud Jean Mare, Charles, Alfred, agricult ne Telicie più Cerry, à S. Jeorge. 1. Lerriray bugene, employe C.F. L. Chapon e témoins: 2. Lombardet Charles, journalier, Chayo publications ont eu lieu à Chayornay le 35 fe jrier eorge le s'enaxo et à l'Hergement le C. Les épour de réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par Chayornay le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiance colfied Terriray	
ne Télicie nei Cerry, à Si George : 1. Lerriray bugene, employé C.F. L. Chapors e témoins: 2. Lombardet Charles, journaliei Chapors publications ont eu lieu à Chapornay le 75 fejrier eorge le Jernaro et à l'Hergement le le réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis pa Chapornay le dix huit mars mil neuf Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiance t de naissance du fiance t de naissance du fiance le fiance colfied Terrira Jerrira Jer	
e témoins: 2. Lombardet bharles, journalier, bhayon publications ont eu lieu à Chayornay le 75 fejreier corge le s'enars et à l'Hergement le l'état civil les a déclarés légalement unis par l'erponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par l'hayornay le dix huit mars mil neuf l'état civil les déposées: Les époux: t de naissance du fiance colléled Terrisca fet de naissance du fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fet fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fi	teuret de
e témoins: 2. Lombardet bharles, journalier, bhayon publications ont eu lieu à Chayornay le 75 fejreier corge le s'enars et à l'Hergement le l'état civil les a déclarés légalement unis par l'erponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par l'hayornay le dix huit mars mil neuf l'état civil les déposées: Les époux: t de naissance du fiance colléled Terrisca fet de naissance du fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fet fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fiance colléle fiance colléle fet fiance colléle fi	
publications ont eu lieu à Chajarnay le 75 fe juier le songe le s'mars et à l'Hengement le l'en avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par l'hayormay le dix huit mars mil neuf le Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiance colfied Servica fe de naissance du fiance colfied Servica fe	way.
publications ont eu lieu à Chajarnay le 75 fe juier le songe le s'mars et à l'Hengement le l'en avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et semme et reçu de réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par l'hayormay le dix huit mars mil neuf le Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiance colfied Servica fe de naissance du fiance colfied Servica fe	may.
avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par l'hayorerray le dix huit mars mil neuf l'état de naissance du fiance colfeed Jerrina de de de fiance colfee de l'état civil les a déclarés légalement unis par l'état l'é	a
avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par l'hayorerray le dix huit mars mil neuf l'état de naissance du fiance colfeed Jerrina de de de fiance colfee de l'état civil les a déclarés légalement unis par l'état l'é	2 mars
Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiance colfed Jerrica ; t de naissance du fiance colfed Jerrica ; t de naissance du fiance colfed Jerrica ;	1
Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiance colfed Jerrica ; t de naissance du fiance colfed Jerrica ; t de naissance du fiance colfed Jerrica ;	l'un et de
Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiance colfeed Perrieta J	le mariage.
Pièces déposées: Les époux: t de naissance du fiance colfeed Perrieta J	cent
t de naissance du fiance colfeed Territaz	ugt decer
t de naissance de la trance	19 11
resse de mariage. Bertha Perriars	
ublications de : (1) Les témoins:	
Ghayornay Chavornay Son	. 6
Abergement Lombower ONC	ruz Engir
	bar .
liqué à l'état cijel L'officier de l'état c	Tarin

Onlevay. Zwählen.

\circ /	né ont comparu pour être unis par le mariage:
celibataire	loms.
agriculteur_	1 3
originaire de Bayois	domicilié à
an .	aomiciae a
Tayois.	ne a
Trajois.	le junge quatre octobre
mil recul cent A	nonante neuf fils de
Ouleyay Marc Henri.	agriculteur et de
Jenny nei Chalet. a	Mayois
2. Zwahlen Comma M	senziette
célibataire.	
Sans profession	
sans progession	1 1776
originaire de Gessenay Berne	· / domiciliée à
Chavornaymil neuf cent_	le Sept juin
mil neuf cent _	fille de
Enghlen Which Dayed &	Henri, ougnier chocolatier et de
Louise Somma nie Malh	erbe, a Chapornay
1 Twahlen Hemi	oupier chocolatier. Chayornay.
Comme témoins :	used journalier Chayornay.
(21- rappace Cal	de la
les publications ont eu lieu à lohay et à Gessenay le 10 s	ornay et Tajois le 0.
et a yessenay le 10 s	mars 1922.
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajornay. where	nte un mars mil neuf cent jingt
Pièces déposées :	Les époux:
Tromesse de mariage des fiances	Georges Oulevay.
Lublications de : Chavornay. Bavois.	Renriette Oulevery nec hewahlon
lohavornay.	
Favois.	Les témoins:
Gessenay.	Inably Jeni Chavong
,	Chappins Ed. chavornay
Communicate of l'itat will do	
Communiqué à l'état civil de saanen le 31 mars 1922	L'officier de l'état civil :
7.7	Huberson.

№5. Rod. Bini.

Par devant l'officier de l'état civil soussign	é ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Rod Emile Faul.	1 1. 001115356
celibataire	
marichal	. Saria.
originaire de Ropraz. Concelles le je	rat et Messères domicilié à
Rioley Magnoux	e fingt Sept décembre
Bioley Magnoux 1	nonante trois fils de
Aurilie nie Lerey, a	et de
Murilie nie Lerey, a	Rioley Magnoux
2. Bini Wadeleine	Caroline.
cilibataire	
minagere_	<i>N</i>
originaire de Veccana (Varige !	Staliedomiciliée à
Lavery.	nee u
Trayers	e jungt deux dicembre_
Salvatore Pini, dicide Caroline Françoise, nie	lecesfille de
Malfalore June, decede	Brilled & Remin
Caroline Trançoise, nee	Mailly, a stayous.
Comme témoins :	charles, journalier Chazornay.
R. Ceiver wills,	agriculture, Mesonnay
Les publications ont eu lieu à Jeag	ais et Mégieres le 7 mars.
à Nopraz et lacrelles le Veccana en mars 192	poral le 0 mars el a
,	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	
Chayornay re gui	tre mai mil new feent jingt deux
	*
Pièces déposées : Extrait de naissance du fiance	Les époux:
Extrait de naissance de la france	Stoo Dant Emile
Hutorisation au mariage pour la france	Maddelo. Bac. Bin
Certificat d'état libre de la francie.	Les témoins:
Contlépant de paryrete de la france	Les témoins: Sombardes Ch Raronnay
Auterisation de fublication l'attol	Louis Carel Chavornay.
Lublications Bareis Topms. Corcelles le jourt.	Sour Court (narring
Communique a litat civil de	L'officier de l'état civil :
Mezzeres et Noprag et a la	. Spelerson.
5 mai 1922	

Freangerd. Fagte.

Par devant l'officier de l'état civil soussio	rné ont comparu pour être unis par le mariage:
60.	
1. Meanveid Auguste.	
cilibataire	
agriculteur.	
originaire de Chavornay	domicilié à
Chavernay.	
Chavornay	se treize mars fils de
mil huit cent	nonante trois fils de
Deaugerd Henry Louis	. agriculteur et de
Menriette Adele Louise nie	Lantet, a Chayounay.
2. Lavre alice Rose	
cilibataire.	
minagère.	
originaire de Prayois.	domiciliée à
Bayois.	ndo à
	le brente un décembre
	. 0
Tayre Charles Gustage, de	cedeet de
Rosine nie Malherbe	, a sajois.
Comme témoins : 1. Vuleyay Her	vii, ougrier chocolatise bhavornay.
2. Transperd	ara, menoque, Chavernay.
Les publications ont eu lieu à Schage	ornay et Payois, le 29
april 1922.	
0, 1	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chazornay. 10 jis	ryt six mai, mil new cent yingt
0	1 - clouls.
Pièces déposées: Tromesse de mariage.	Les époux:
Tromesse de manage.	auguste Beauverd.
Lublications de : Shayonnay. Trayois.	alice Beauverd nec Favre
Chayonnay.	
Tayois.	Les témoins:
	Culevai Theuri Chavornai
	Beauned Ross a Charcer Ly,
Communiqué	L'officier de l'état civil :
	. Julerson.
	· Soffeeson.

International Control of the Paris of

Willommet Chiaverotti

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Willommet Charle	es Auguste!
celibataire_	0
employe C.F.F.	cidappis.
originaire de Layerne.	domicilié à
La Chaux de Tonds.	
	né à
	le deux janvier
440 0.	nonante six fils de
Willommet Smile, emplo	ye C.F. Fet de
Louisa nei Meillard, a	
2. Chiaverotti Maria	<u>a</u>
célibataire	
coiffeuse	55 %
originaire de San Giusto-Canav	ese (Corino, Italie) domiciliée à
Chayornay .	née à
	le trente un aprit
San Giusto banavese !	1900 fille de
Chiaveretti Domenico ele	ctricien et de
Mario min Rolando a A	Rambert en Renzey Thance
1 Prodinger	Orlini mara Hamman
Comme témoins :	Orbini, maion, Chavornay. Lucie, contunière, Orbe.
2	
Les publications ont eu lieu à La Ch	
Layerne et Chavornay le s	11, et à San Giusto Canagea
le 26 mars 1922,	
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
01	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chazornay le dix	Sept juin mil neuf cent jingt dour.
O .	
Certificat de publications	Les époux:
Mujical de publications	Willemmet Charles.
	ell. Willammet na Chiaverotte
	Les témoins:
	Orbini Ferdinand a Chaverney
	Terolini Luie Orbe
Communiqué à l'état cifil de	L'officier de l'état civil :
Layerne et La Chaux de Jondo.	Adulerson.
la Chancellerie d'état	- Juneson
way fun 1900	

Forgeand six Agocat.
Agossis.

Secure and

Ellotogeand dit Avoc	at. Constant.
agriculteur	251:12
riginaire de Lenthalay.	dominili
B	domicilie
Rayous	nė
Prayois	de dange janvier.
	huitante sept fils
en Borgeand sit Ayocal	t Jules et
me Felie nie Milloud.	/
. Agassis Elise.	il.
1 0 11 70	V.+ 1 6 6 1018
exporcer de gollraux john	Victor, des le 6 juin 1918.
nenagere.	
riginaire de Chavannes le Chéne	e et Mrsins domiciliée
Bayois	née
Bayois	le trente un asut
mil huit cent	huitante trois fille
u Agassis Jules	et .
bave nei Gobalet a 9	× .
	Enunes.
100000000000000000000000000000000000000	Sayous - Bris
Comme témoins : 1. Wahl . The	ophile chocolatier à Prayais
Comme témoins: 2. Wahl bla	ophile chocolotier à Prayois va . minager , à Prayois
Comme témoins: 2. Wahl bla	ophile chocolotier à Prayois va minagere, à Prayois
Comme témoins : \ 2. Wahl . The comme témoins : \ 2. Wahl black \ Les publications ont eu lieu à Roya	ophile chocolatier à Prayois va minagere, à Prayois vis le 20, à Morsins le 21
Comme témoins: \{\begin{aligned} 1. Wahl . When the comme témoins : \begin{aligned} 2. Wahl .	ophile chocolotier à Prayois va minager à Prayois
Comme témoins: 2. Mahl. Ches 2. Mahl bla Les publications ont eu lieu à Raya Chayannes le Chêne le 2 Les publications ont eu lieu à Raya Les publications out eu lieu à Raya Les publications de la companie	ophile chocolotier à Prayais va , minager , à Prayais vis le 20, à Morsins le 21 22 et à Gentholog le 23
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Roya Chayannes le Chêne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	ophile chocolotier. à Prayois vra . minagere, à Prayois vis le 20, à Morsins le 21 12 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Player Chayannes le Chêne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	ophile chocolotier. à Prayois vra, minagere, à Prayois vis le 20, à Marsins le 21 22 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Player Chayannes le Chêne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	ophile chocolotier. à Prayois vra, minagere, à Prayois vis le 20, à Marsins le 21 22 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria
Comme témoins: 2. Mahl. Ches. 2. Mahl bla Les publications ont eu lieu à Payo Chayannes le Chêne le 2 Lein 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état Chayonnay le que	ophile chocolotier. à Prayois va . minagere, à Prayois vis le 20, à Morsins le 21 22 et à Gentholog le 23 es prendre pour mari et femme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria viny juillet mil neuf cent pir de l'un par le maria de
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Roya Chayannes le Chêne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état Chayannay le que Pièces déposées:	ophile chocolotier. à Prayois va , minagere, à Prayois vis le 20, à Marsins le 21 22 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria unique juillet mil neuf cent pir - de l'un et les époux:
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Player Chayannes le Chêne le 2 Les publications ont eu lieu à Player Chayannes le Chêne le 2 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état Chayonnay le qu Pièces déposées: trait de mariage de la fiance trait de mariage de la fiance	ophile chocolotier à Prayais va , minagere, à Prayais vis le 20, à Marsins le 21 22 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria viny juillet mil neuf cent pir - ole Les époux: Borgeaud Eonskart
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Player Chayannes le Chêne le 2 Les publications ont eu lieu à Player Chayannes le Chêne le 2 Les publications ont eu lieu à Player Les publications out lieu à Player Les publications out lieu à Player Les publications out l	ophile chocolotier à Prayais va , minagere, à Prayais vis le 20, à Marsins le 21 22 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria viny juillet mil neuf cent pir - ole Les époux: Borgeaud Eonskart
Comme témoins: 2. Mahl. Ches. Les publications ont eu lieu à Player. Chayannes le Chêne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état l'apprendique de la fiance trait de maissance du fiance le annotation du diporce. Lublications de	ophile chocolotier à Prayais va , minagere, à Prayais va , minagere, à Prayais le 21 vis le 20, à Morsins le 21 vis et à Gentholog le 23 vise prendre pour mari et semme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria unique juillet mil neuf cent yis - olei Les époux: Les époux: Les époux: Les époux:
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Projet Chayannes le Chêne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état Chayonnay le que Pièces déposées: trait de maissance du fiance trait de maniage de la fiance for annotation du diplice. Tublications de	cophile chocolotier à Prayais va , minagere, à Prayais vis le 20, à Morsins le 21 22 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria viny juillet mil neuf cent yin de l'us de l'un de l'un et de l'un et proposer de l'un et de
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Payo Chayannes le Chêne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'état Chayonnay le que Pièces déposées: trait de maniage et la fiance trait de maniage et la fiance et annotation du dipone. Tublications de Bayois Morsins.	cophile chocolotier à Prayais va , minagere, à Prayais vis le 20, à Morsins le 21 22 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria viny juillet mil neuf cent yin de l'us de l'un de l'un et de l'un et proposer de l'un et de
Comme témoins: 2. Mahl. Character les publications ont eu lieu à Raya Lohayannes le Châne le 2 de la 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état Chayonnay le que l'ait de naissance du fiance le annotation du dipone le la liquit de maissance de la fiance le annotation du dipone le la liquit de maissance de la liquit de l	cophile chocolotier. à Prayois va . minagère , à Prayois sis le 20, à Marsins le 21 22 et à Gentholog le 23 se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria inny juillet mil neuf cent pir les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins:
Comme témoins: 2. Mahl. Chaire le 2. Mahl bla Les publications ont eu lieu à Payor bhayannes le Châne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état la Chayonnay le que l'ait de manage et la fiance le annotation du dipone. Tublications de Bayors. Sublications de Bayors. Morsins.	cophile chocolotier à Prayaise va minagere, à Prayais va minagere, à Prayais le 21 de 20, à Marsins le 21 de l'un et de prendre pour mari et femme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria inny juillet mil neuf cent yin de l'un
Comme témoins: 2. Mahl. Ches Les publications ont eu lieu à Bayo Chayannes le Chêne le 2 Lin 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état Chayonnay le que Pièces déposées: trait de mariage et la fiance frait de mariage frait de mariage frait de fiance frait de mariage frait de fiance frait de fiance frait de fiance frait de frait ciyil de	cophile chocolotier. à Prayois va . minagere, à Prayois vis le 20, à Morsins le 21 22 et à Genthalay le 23 4 se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria vinye juillet mil neuf cent per les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins: Chéo phile Wahl. Bavois Clora Wahl. Bavois Clora Wahl. Bavois
Comme témoins: 2. Mahl. Character le 2 Mahl. Claracter le la Mayor le Châne le 2 Lein 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état la maissance du fiance le la maissance du fiance le annotation du diplice le la liquit de maissance du diplications de Lublications de La	cophile chocolotier. à Prayois va . minagere, à Prayois vis le 20, à Morsins le 21 22 et à Genthalay le 23 4 se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et civil les a déclarés légalement unis par le maria vinye juillet mil neuf cent per les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins: Chéo phile Wahl. Bavois Clora Wahl. Bavois Clora Wahl. Bavois

& 9. Schenk Guije .

Joseph Fréderic Albert. Joseph de Christine Manie Jensen, des le 11 juillet 1919 Professeur. Siginaire de Coggissel (Berne)	é à é à
rosesseur. Serne Sulgenauweg 10	é à é à de
Serne Sulgenauweg 10 domicilis La Heutle (Berne) le quatorge août fils Chenk Jean Tréderic Adolphe, horloger et Adeline Ida Landry, tous deux décèdés celthalaire tenny	é à é à de
Serne Sulgenauweg 16 1e guatorze août 1e guatorze août fils Chenk Jean Trederic Adolphe, horloger et Adeline Ida Landry, tous deux décèdes cilibalaire tous deux décèdes cilibalaire tous deux décèdes cilibalaire tous deux decèdes cilibalaire tous deux decèdes cilibalaire tous deux decèdes	é à de
La Heutle (Berne) le guntorge août fils Chenk Jean Tréderic Adolphe horloger et Adeline Ida Landry , tous deux décèdes Cruse Emma Jenny célhalaire	
Schenk Jean Trederic Adolphe, horloger — et Adeline Ida Landry, tous deux décèdes — ——————————————————————————————————	
Ichenk Jean Trederic Adolphe, horloger — et Adeline Ida Landry, tous deux décèdes .————————————————————————————————————	
Cruze Emma zenny.	
cilibataire	_
cilibataire	_
2.000	_
suns que jersion	
iginaire de les Verrières (Neuchatel)domiciliée	e à
Chowernay	à
Servières / Neuchatel / 10 onze féjrier	
mil huit cent Septante quatre fille	de
Juye Numa, boucheret	de
Comme témoins: 2: Constant Auberson, agriculteur, Chaponna	_
1.6 Gramam directeur de fabrique, La Heut	te
Comme témoins: 2. Constant Auberson, agricultur, Chayonna	4:
Les publications ont eu lieu à Berne le 16. à loggiril. Tes	/
Vervires et Chowornay. le 17 août 1922_	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et	de
utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le maria	0010.0
Chavorenay re deux Septembre mil neuf cent jingt	den
Pièces déposées : Les époux :	
certificat de publications pr Albert Schenk	
Shum Schen K- Ain J	Y.C
Les témoins:	
The Aman La Heut	%
Constant Ouberson	
Chavanay-	
ommuniqué a l'état gizil de L'officier de l'état civil:	
le 2 septembre 1922	

No 10 Malherbe Jaquier.

h Malicamolis

et in the Child species we were the form

12/11: 46

célibataire Kenri	- strittile
journalier_	
riginaire de Chavornay	
Chavernay	né o
0 1	douze janyier
mil huit cent s	ronante sept fils d
Vean Flenn Malherbe,	charpentier et d
Marie Course nee Despor	/
Jaquier Germain	Ross
gagner gormann	e sto/se.
Celibataire_	
Dans Surfession	/
iginaire de Gournoins la Vill	e domiciliée
Chavarnay	née o
u bunnel, rière belijens 10	premier fégrier
mil new f cent to	icis (1903) fille d
Chysse Jagener, timber,	a Chavernay et d
10 110:	/
leve Hine nee blavel.	/
10 110:	/
10 110:	/
10 110:	/
10 40.	/
10 110:	/
Comme témoins: \\2. Paus son Ho. Les publications ont eu lieu à Chave a Ville le 9 asut 1922	arie, minigire, Chavornay enri, journalier, Chavornay cornay le 6 et à Journois
Comme témoins: 1. Paus son Mo. 2. Paus son Ho. Les publications ont eu lieu à Chav a Ville le 9 août 1922 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et d
Les publications ont eu lieu à Chavel Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage
Les publications ont eu lieu à Chavel Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de septembre mil neuf con sint of
Les publications ont eu lieu à Chavel Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de deux septembre mil neuf con sint of
Comme témoins: 1. Paus son Mo. 2. Paus son Ho. Les publications ont eu lieu à Chav a Ville le 9 août 1922 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de septembre mil neuf con sint of
Les publications ont eu lieu à Chavel Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civille de naissance du fiance trait de naissance du fiance	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de septembre mil neuf con sint of
Comme témoins: 1. Paus son Mos 2. Pièce de l'état cive d'état cive d'état de nais sance du fiance d'état de nais sance du fiance d'état de nais sance de la fiancie d'état de nais sance de la fiancie d'act d	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de septembre mil neuf con sint of
Comme témoins: 1. Plans son Mon. Les publications ont eu lieu à Chave la Ville le gaseit 1922 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se sutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil de maissance du fiance trait de maissance du fiance trait de maissance de la fiancie promesse de mariage de l'état civil de maissance de la fiancie fromesse de mariage de l'état civil de maissance de la fiancie de l'état de maissance de l'état de l'état de maissance de l'état de l'é	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage de deux septembre mul neuf con l'injt of les époux: Les époux: Les époux: Contichalharle Germaine Jaquier
Comme témoins: 1. Plans son Mon. Les publications ont eu lieu à Chave la Ville le 9 aout 1922 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil de naissance du fiance trait de naissance du fiance l'act de naissance de l'état civil de naissance de fiance l'act de naissance de la fiancie l'actions de manage.	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage de deux septembre mul neuf con l'injt of les époux: Les époux: Les époux: Les témoins:
Comme témoins: 1. Plans son Mon. Les publications ont eu lieu à Chave la Ville le 9 aout 1922 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil de naissance du fiance trait de naissance du fiance l'act de naissance de l'état civil de naissance de fiance l'act de naissance de la fiancie l'actions de manage.	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vit tes a déclarés tégalement unis par le mariage deux septembre mil neuf con sont l'autre faquier les témoins: Les témoins: Les témoins:
Comme témoins: 1. Plans son Mon. Les publications ont eu lieu à Chave la Ville le 9 aout 1922 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil de naissance du fiance trait de naissance du fiance l'act de naissance de l'état civil de naissance de fiance l'act de naissance de la fiancie l'actions de manage.	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vit tes a déclarés tégalement unis par le mariage deux septembre mil neuf con sont l'autre faquier les témoins: Les témoins: Les témoins:
Comme témoins: 1 Plans son Mo. 2. Bours son Mo. 2. Chave a lieu à Chave a Ville le 9 asuit 1922 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civillate une réponse affirmative, l'officier de l'état civillate de naissance du fiance trait de naissance de la fiancie l'autorisation p' la fiancie minume. Rublications de l'état civillate de naissance de l'état civill	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage deux septembre mil neuf con sont les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Malherla Jermaine Jaquier
Comme témoins: 1. Plans son Mon. Les publications ont eu lieu à Chave la Ville le 9 aout 1922 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil de naissance du fiance trait de naissance du fiance l'act de naissance de l'état civil de naissance de fiance l'act de naissance de la fiancie l'actions de manage.	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vit tes a déclarés tégalement unis par le mariage deux septembre mil neuf control l'en de l'un et de l'un

Villommet. Histoier.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	
. Milommet cilvert	
cilibataire	
coiffer :	Collet.
iginaire de Layerne	domicilié à
Chayornay	né à
Layerne	le jingt deux mai
1:01 till till	un (1901) fils de
Béatrice Euphrasie ne	bloye communal et de
Hischier Sina &	e rieg, a rageine.
célibataire	omise
conturière	
igipaire de Oberwald Chonche	s / Valais domiciliée à
Sion	née à
(Le guinze Septembre
mil neuf cent	
, , , , , ,	ulteur _ et de
Intoinette nie Mes Sero	, a Sion
Commo timoino 1 16 Cajen Jule	. marechal, Chayornay.
2. Gaillard	Nene', employe of Hotel . Chayoung
Les publications ont eu lieu à Cha	yomay leb. a Layerne
000 11 108.	
Oberwald et a Dion	le + octobre 1922.
Observald et a Dion	René, employé d'Hotel Chayonny yornay le b. a Layerne le Foctobre 1922.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s utre une réponse affirmative, l'officier de l'état d	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s utre une réponse affirmative, l'officier de l'état d	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent surre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'éta	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sur une réponse affirmative, l'officier de l'état	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. gl Sept octobre soil neuf cent jongl des
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s tre une réponse affirmative, l'officier de l'état de Chayorenoug le fin Pièces déposées: brait de naissance du france trait de naissance de la france	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. gl Sept octobre soil surfcent jongl den Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sur une réponse affirmative, l'officier de l'état	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. gl Sept octobre mil neus cent joingl den Les époux: Whelonnuel Albert Lina Willownmel nee Hischier
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s'itre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'aport nouy le fin l'état de l'ét	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. gl Sept octobre mil neus cent pingl éser Les époux: Willommet Albert Lina Millonnet nee Hischier Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sur une réponse affirmative, l'officier de l'état	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. gl Sept octobre mil neus cent pingl éser Les époux: Willommet Albert Lina Millonnet nee Hischier Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent suitre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'aport nouy le fin l'état de l'aport nouy le fin l'état de naissance du francé l'ait de naissance du la fiancie l'ait de naissance de la fiancie l'entre de mariage l'autre de l'étations de l'étations de l'étations de l'étate de l'état de naissance de la fiancie l'entre de mariage l'autre l'état de l'	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. gl Sept octobre mil neus cent joingl den Les époux: Whelonnuel Albert Lina Willownmel nee Hischier
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent suitre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'ayorenay le fin Pièces déposées: trait de naissance du france l'ait de naissance du france l'ancie de maissance de la france l'ancie de maissance de la france l'ayerne de mariage. L'ayerne de maissance de l'état de l'état de naissance de l'état de france de l'état de naissance de l'état de	Les témoins: Cavin griles Clavores La témoins: Cavin griles Clavores La témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent suitre une réponse affirmative, l'officier de l'état de l'ayorenay le financie l'ait de naissance du francie l'ait de naissance du francie l'ait de naissance de la fiancie l'americage de mariage l'allocations de Chavorenay. Comesse de mariage l'ayerne Chervald	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. gl Sept octobre mil neus cent pingl éser Les époux: Willommet Albert Lina Millonnet nee Hischier Les témoins:

Denys. Collet.

S MENTAL S

100

की असी

a dalkan ir.

tille du

April 19 March 19 19

A) 1600 ...

Par devant l'officier de l'état civil soussigné	ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Denys charles zules	
celibataire	
laitier_	7 - Je
originaire de Aclens	domicilié à
Javois	né à
	douze décembre
Charles Jules Denys. agric	conante huit fils de
Félicie nei Dupuis, à	bossonay
. Collet Germaine.	9.
cilibataire.	ricus
continuère.	
originaire de Penthéreaz et Se	ichy domiciliée à
Pravois	née à
u Moulin de Rayois nin bravonnese	dis mai
mil neuf cent c	leurfille de
Collet Smile Trancois .	
Olije gulie nie Korgeand	dit Asocat, a Bayous
Comme témoins : 2. Oule yay bu	geat, minagere. Genege
(2. Culeyay buy	gene, employe C.F.F. Chavernay
Les publications ont eu lieu à Jeryon	s le 16. a henthereag le 17.
a Aclens et Suchy be 16	octobre 1922.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l' l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de il les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chrocenay utrois	negembre mil neuf cent jingt.
Pièces déposées:	Les époux:
strait de naissance de fiance	Denys Charles.
Trance de maissance de la fiames	Denys generice nie bollet
Lublications de:	V O
Gentheriag	Les témoins:
Aclens	Monthe Borgest Geneve
Suchy	Outersy Eugene Charmenay
Communiqué à l'état civil de:	L'officier de l'état civil :
Colombier, Tenthining et	// /
Belmont le 4 nogembre 1922	· Spelerson.

that heart show we

Nº 13.	Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
Cilabert	1. Gilabert Edmand &	Enguste: Was six bushing
U	célibataire_	-0-
zagnier.	coiffeur	, 11077776
<i>c U</i>	originaire de Birmenstorf. Me	geyee/domicilié à
En date du 18 novembre 1929	Chavornay	né à
de Département de Justice et Tolice ou bantin de Vand. oudonne la reclification :	Chavernay	
, .		nonvente neuf fils de
en ce sens que l'époux soit disigné ;	(use musanne siene, no	Gelabert, décidée de
Deepers Edmond Huguste.	Manier Menne	
originaire de Saubray, fils naturel	2. Jaquier Monne.	.,
ouse susafine Hepli nu gilabert.	Continues	
Thayornay le 19 novembre 1929	originaire de Gournoins la Ville	domiciliée à
to ficier de l'état cijel:	Chavornay.	née à
Juleuson.	Culens	e clix sept mai-
CHAVOR	mil neug cent	(1900) fille de
P	écépissé *	et de
A l'officier de l'état civ	A Transport	ravernay.
Le Département de justice et police	certifie avoir ajouté en marge de l'inscription nº	on the ten Chavernay.
du registre des mariages a.	la mention de Mechification du Mous, 4	
de l'origine de l'époup.		1. a Rixmensterf.
Lauraum, le 8 4	1932 1932 .	1900.
	Pour le Département et par ordre :	i et femme et reçu de l'un et de
* A remplir exclusivement par l'autorit	e auprès de laquelle les doubles des registres sont déposés.	légalement unis par le mariage.
A rempile executivement par visite		, mil mufcent singl
	Pièces déposées :	Les époux :
	Extrait de maissance du fiance	. P. What el S
	Extrait de naissance de la fiance	June Gi Habert nei faguis
Ą	Lublications de	
900	Riverenstort	Les témoins:
unesner	Gennoens la Ville.	Mine Partet Charanay.
ndoise, 1	/	Portel Speria Chavornos
erie Van	Communiqué à l'état cijel de	L'officier de l'état civil :
Imprim	Echallens et Tiermenstorf	
	le 11 novembre 1922	. Huberson.

Borgeand dir Agocat. Titkon.

	signé ont comparu pour être unis par le mariage:
. Storgeand sit avo	cat Lion Laul.
ce likataire	
agriculteur_	i i i i lif
originaire de Lenthalaz	, domicilié à
in Condray riere Bayon	
w dit boudray.	_ te fingt Sept agril
mil fuel cent	t nonante quatre fils de
Borgeaud dit Asocat 2	
ling nie Agassis, a	
2. Litton clara Of	lice.
celibataire.	
minager	
originaire de Oppens	domiciliée à
Oppens_	. née à
Oppens	. te singt un décembre
mil heut cent	t nonante Six fille de
Litton Triderie, dicide	
	Oppens.
1. Meustre	Maurice assiculteur Oppens
Comme témoins :	Maurice, agriculteur, Oppens t Charles agriculteur, Charona
R. Wynocetec	· Whites agreement, was one
Les publications ont eu lieu à May	joes le 6, a Oppens le 7
et a Zenthalaz le o	nojembre 1922.
	ent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
countring up	singl quatre novembre mil neut
Pièces déposées :	Les époux:
strait de maissance du fiance	8 1.
trait de naissance della fiance	in Lorgeaud Loon
Lublications de:	Ablice Borgeaud ne Pitton
Bayois	Les témoins:
Genthalay.	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Genthalay.	Meystre Maurice Offens.
	2 miron
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Communiqué à l'état civil de. Cosservay. Ursins 25 novembre 1922	L'officier de l'élat civil :
Wirsins	Mulevan
40 movembre 1922	

Internalization Vendalates Present and Street

Moalherbe Pantet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le n 1. Moulyerbe David Auguste.	
1. J 10 or 1/cord Occasion / Straywood.)
celibataire_	
agriculteur_	
/ 00	micilié à
Chavernay.	micue a
Chavornay. Le douge mai	ne u
mil huit cent nonante trois	fils de
Leve Matherbe Louis Augustes_	et de
Louise Aline nie Malherbe, à Chowornay	
	# 175 # 4 101 to 0 4 to 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1
e. Lantet Julia Berthe.	
celibataire.	
minagere.	
	niciliée à
ux Cuiteries de Grandson	née à
Lawanne ve jingt six agreel _	.1
mit huit cent nonante ofeus_	fille de
Leve. Constance Charlotte Lantet.	et de
Comme témoins: 2. Moulherbe Lucien, agriculteur, Chape Les publications ont eu tieu à Chayornay. le 31 octobre, e Grandson, le 2 novembre 1922.	ariay et a
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le	mariage.
Chazornay u zingt neuf nozembre mil n	euf.
· cent jingt of	ects.
Pièces déposées: Les époux:	
trait de naissance du fiance Malherle Sand	
L'emesse de mariage Berthe Malherbe nice Dans	to
4	
Grandson. Les témoins: Grandson. Les témoins: Jerrizaz Arthur Cha	
Grandson. Terrizar alley Chan	
	Gena
Moulhorhe quan Cha	wway
	winay
Communiqué à d'stat civil L'officier de l'état civil	winay
	winay 1:

Ejobalet. Borry.

Market ...

A STATE AND LOCAL

A Secretary of the second

Marine Sail

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Cyobalet Georges Edo	mard. Wall
celibataire.	
agricultur.	
originaire de Château d'Ocr_	domicilié à
Rayois.	né à
an Condway rine Bayois 1	e guinge janvier
mil heed cent	ronante huit fils de
Gobalet Dayid Eugene, as	riculteuret de
Nancy bugenie nie Dupe	is, a Rayois.
<u>2. Bory Moarbilde.</u>	
celibataire.	
modiste.	4
originaire de Coppet et de bras	
da Savaz.	née à
La Sourcez	e cing juillet
milreuf cent a	
Jagues Henri Bory, agu	
Caroline Herriette nie	Dietrich . deceder
Comme timoins . 1. Lelclard Har	Carie, minagere, Chayonnay.
2. Guillemin /	Carie, minagere . Chayonnay.
Les publications ont eu lieu à Ray	ois le 12. à Château d'Oex.
Coppet a brans et à	La Sancy . le 13 rejember 1922
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état c	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay when	t decembre mil neuf cent joint deux.
Pièces déposées:	Les époux:
strait de naissance du france	Gobalet Edouver
Promesse de mariage	Mathelle Gobalet nei Bory.
Lublications de :	
Jayois.	Les témoins:
Chateau d'lex.	Seclard Armand Charvenia
Coppet. Grans	Guillemin Marie Chavornay
LaDouras.	Jan
Communiqué a Metat civil de	L'officier de l'état civil :
Chateau of Ces, Coppet	L'officier de l'état civil :
brans da Sarray.	Dubers
c I necessary 1720.	

N° 17. Agasse. Hermin.

agasse Jules Gernand.	1. 人工的企工是
célibataire	
agricultur.	
iginaire de Bajois	domicilié à
Bayous	né à
	mars
mil huit cent monante	0
gasse Comile Louis, agriculteur -	
blise Marie nie Gobalet, à Fi	, ,
= (1	/
Mermin Hose Elisa O	lugustine
celibataire	
nenagere.	
ingire de Bayous	domiciliée à
Jayois	née à
reelles Sur Chayomay we fingt	Sept noyembre.
mil neut cent sen	fille de
Man de la	
umin paospie, aqueulleur	et ae
No sine nie Charles, a Bay	vois.
Mo sine nie Charles, a Bay comme témoins:	vois.
omme témoins: 2. Carel Louis, agriculter	tun, Chazornay,
omme témoins: 2. Carel Louis, agriculter	tun, Chazornay,
No sine nie Charles, a Bay	tun, Chazornay,
omme témoins: 2. Carel Louis, agriculter	tun, Chazornay,
omme témoins: \ 2. Carel Louis, agriculter Les publications ont en lieu à Bayois, l	teur, Chazornay, u, Chazornay e 19 nozembre 1922
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour les une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décire	mari et semme et reçu de l'un et de
omme témoins: 2. Carel Louis, agriculter Les publications ont eu lieu à Deryois, le l'état civil les a décret une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décret de l'état civil les a decret de l'état civi	mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
omme témoins: \\ 2. Carel Louis, agriculter Les publications ont eu lieu à Serjois, le	teur, Chayornay, chayornay 19 nogembre 1922 mari et semme et reçu de l'un et de larés ségalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour les une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décomposer de l'état civil les a décomposer de l'état civil de cember les déposées :	mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour l'en une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décontre une réponse déposées: Pièces déposées:	teur, Chapornay, chapornay. 19 nogembre 1922 mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage. le mil neuf cent joint ofeur Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour l'en une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décontre une réponse déposées: Pièces déposées: Les publications ont eu lieu à l'état civil les a décontre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décontre une réponse déposées: L'ames se de mariage fule.	teur, Chayornay, Chayornay. 19 noyembre 1922 mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. Les époux: Agastis Agastis
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour les une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décondre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décondre une réponse déposées: Romes se de mariage Rublications de Role Role	teur, Chayornay. Les époux: Les époux: La gassis La gassis La gassis
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour les une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décondre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décondre une réponse déposées: Romes se de mariage Rublications de Role Role	teur, Chayornay. Les époux: Les époux: La gassis La gassis La gassis
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour les une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décondre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décondre une réponse déposées: Romes se de mariage Rublications de Role Role	teur, Chapornay, chapornay. 19 nogembre 1922 mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage. le mil neuf cent joint ofeur Les époux:
Mo Sine me Charles, a Bay omme témoins: \ 2.6 arel Louis, agriculter Les publications ont eu lieu à Sayois, le Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayormay le huit décemb Pièces déposées: Romes se de mariage Rublications de Bayois Loute Louis Adres Alle Robe	teur, Chayornay. Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
Mo Sine me Charles, a Bay omme témoins: \ 2.6 arel Louis, agriculter Les publications ont eu lieu à Sayois, le Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayormay le huit décemb Pièces déposées: Romes se de mariage Rublications de Bayois Loute Louis Adres Alle Robe	teur, Chayornay. Les époux: Les époux: La gassis La gassis La gassis
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décontre une séponsées: Pièces déposées: Rublications de Robe Sayoir Lamborations de Robe Lamborations de Carrel	teur, Chayornay. Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins:

Laurent. Berger

est celui de la dernière inscription dans l'annie 1922. Les deux. deubles du prisent registre Cont conformes. be que nous certificats. bé ficien de l'état cipil puberson.

Un double a été remis de l'Ant 2. de la loi .

Chapenny le 6 janque 1923.

Chapenny le 6 janque 1923.

Conforme de l'Ant 2. de la loi .

Chapenny le 6 janque 1923.

lide e 12 Ferris 1923. Le Rifit:

celibataire celibataire celibataire conginaire de Chavernay Chavernay Chavernay chavernay chavernay celifore milneuf cent (1900) taurent Huguste, agriculteur celibataire infirmere originaire de Celépens celépens celépens celépens celépens le fingl cing m milneuf cent (190a) feur brail Moure Samuel Berger Jenny Holding nie Berdous, a Cel comme témoins: Les publications ont eu lieu à Chavernay. le 10. es 2 Noargairay Comile fournalier: Les publications ont eu lieu à Chavernay, le 10. es le 20 nopembre 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement Chavernay le pingle trois diambie.	fils de et de domiciliée à née à
cellbalaire originaire de Chavernay Chavernay Chavernay mil neuf cent (1900) laurent Huguste, agriculteur bugginie nei Revivaz, a Chaverna 2. De 1907 - Jenny Adeline cellbataire infirmière originaire de Celépens celipens celipens mil neuf cent (1906) few Combe Moare Samuel Berger Jenny Holding nei Hardoux, a Cel Comme témoins: 1. Auvrent Charles, ougrier Seisur. Les publications ont eu lieu à Chavernay. le 16. es a 20 noyembre 1922. Après avoir demandé aux fiancts s'ils veulent se prendre pour mari et femm Fautre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	
originaire de Chavarray Chavarray Chavarray Chavarray Ite fingl Sept ja Chavarray Chavarray Chavarray Chavarray Comme témoins: Les publications ont eu lieu à Chavarray Après avoir demandé aux fiancts s'ils veulent se prendre pour mari et femme autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement aux fiancts s'ils veulent se prendre pour mari et femme autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement les	
Chavernay. Chavernay. Chavernay. Chavernay. Chavernay. Chavernay. Chavernay. Chavernay. Comme témoins: Comme témoins ont eu lieu à Chavernay. Calponie nei Levrivay. Comme témoins ont eu lieu à Chavernay. Compende de lieu à Chavernay. Compende lieu à Chavernay.	
Chavernay	nvier fils de et de domiciliée à née à
Chavernay le fingt sept ja laurent Huguste, agriculteur Lugenie nei Gerninay. a Chavorna 2. Derger zenny Adeline celibataire infirmière originaire de Celépens belépens le fingt cing m mit reuf cent 1906 fenny Holeling nei Badoies, a bel Comme témoins: 2 Margairay. Emile journalier: Les publications ont eu lieu à Chavornay, le 16. es après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	fils de et de domiciliée à née à
Colipens — mil reuf cent (1906) — Laurent Huguste, agriculteur — Lugerie nei Gerrinag. a Chavorna, 2. 2800 acr Zenny Adeline. celibataire — infirmere originaire de Celépens — Celépens — se fingl cing m Celépens — se fingl cing m mil reuf cent (1906) — Jenny Holeling nie Badoux, a Cel Comme témoins: L'aurent Charles ougrier Seisur. Comme témoins: L'aurent Charles ougrier Seisur. Les publications ont eu lieu à Chavornay. le 10. es a 20 noyembre 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	fils de et de domiciliée à née à
celibataire infirmière originaire de Éclépens Oclépens Moure Samuel Berger Jenny Holding nie Backoux, à Ocl Comme témoins: Margairay émile journolier: Les publications ont eu lieu à Chavornay, le 16. es a royembre 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	domiciliée à
celibataire infirmière originaire de Éclépens Oclépens Colépens mil neuf cent (1900) feu bomile Moure Samuel Berger Jenny Holding nie Bachoux, à Ocl Comme témoins: 2. Margairaz émile journolier: Les publications ont eu lieu à Chavornay, le 16. es a 20 noyembre 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	domiciliée à
celibataire infirmière originaire de Éclépens Oclépens Colépens mil neuf cent (1900) feu bomile Moure Samuel Berger Jenny Holding nie Bachoux, à Ocl Comme témoins: 2. Margairaz émile journolier: Les publications ont eu lieu à Chavornay, le 16. es a 20 noyembre 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	domiciliée à
celle toire	née à
Colépens	née à
Colipens	née à
Colifiens	
Jenny Holcling nie Pladoux, à lock Comme témoins: 2. Margairaz. Emile journalier: Les publications ont eu lieu à Chavernay, le 18. es a 20 noyembre 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	<u>ai</u>
Jenny Holcling nie Pladoux, à lock Comme témoins: 2. Margairaz. Emile journalier: Les publications ont eu lieu à Chavernay, le 18. es a 20 noyembre 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	
Jenny Holcling nie Fordoux, à lock Comme témoins: 2. Margairaz Emile journolier: Les publications ont eu lieu à Chavornay, le 16, et 20 noyembre 1922. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	fille de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalemen	et de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalemen	pens.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalemen	Chayoenay.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalemen	Chayarnay.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalemen	a ta Sarraz
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femm l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalemen	
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement	
0 0	
8	
	ingt-Ideux.
Pièces déposées: Les é	poux:
staget de noissance de la fiance	
Rublications de adeline Loure	No.
Chavornay.	
	moins:
Lourent Charles a	1 /////
Margaisas Emi	Juy Charvenay
	Shavernay
Communiqué a l'etat civil de L'officier de	Shavernay
Communiqué à l'état civil de L'officier de la Sauray.	l'état civil:

The second second second

Detitjean Breamverd.

	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Letitjean andre	Arnold Maro.
céliboraire_	
ougrier chocolotier	
originaire de Mauray.	domicilié à
Chavornay	né à
Lausanne	e dix agril
mil Feuit cent	nonante neuf fils de
Lazarine Letitjean, dicie	lie et de
. Bleanverd Lane	e
celibataire	
minagere	
riginaire de Chavornay.	domiciliée à
Chavarnay	née à
Land Beaugerd, agricult	e dix neuf août
mil neuf cent (1900) fille de
Land Reauyerd, agricult	teur et de
jenny rouse nee grenay.	a konayornay.
1. Teauyend La	ul ouvrier tuilier Choworney
Comme témoins: 1. Seauyend La. 2. Combandet le	ul ouvrier tuilier Chowornay Charles , agriculteur Chavornay
I as a bligations and an lime & office.	117.13.11
Les publications ont eu tieu à Section	vornay le 17 et à Mauray.
le 19 mars 1945	
	r prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
-01	
	e agril mil neuf cont yingt trois
Pièces déposées:	Les époux:
strait de naissance du france	Andre' Fetitjean.
fromesse de mariage.	
Chamblications de:	Laure Setitean née Beauverd.
Chayornay.	Les témoins:
	Beauvery Saul Charlornay
	2 month of minning
Communiqué à l'état civil de	L'officier de fétat civil :
Communiqué à l'état cijel de L'ampigny le 13 april 1923.	6/
	- Spuberson.

Calderara
Cuhat.

The state of the s

1. <u>Calderara ejuv</u>	né ont comparu pour être unis par le mariage:
celibataire	-)-)-
ougrier chocolatier	
originaire de Prisuschio (Groyine	ce de bonne l'Italie. domicilié à
Chavornay.	né à
Gurtnellen (Wii)	le deux nogembre.
mit heut cent	nonante Sept fils de
Gioganni Antonio Calders	
Maria Celesta Gianini	
2. Cupat Kalentine	Marie
2. Conference	<u> </u>
celibataire	A THE RESIDENCE OF THE PARTY OF
Sans profession originaire de Orbe et La Saur	
originaire de Vebe et La Sarr	cazdomiciliée à
Morges	née à
Orbe	le fingt juin
mil neuf cent	un fille de
Hermann, Henri Cuha	t. decede et de
Marie Sophie nie Gio	no, a Morges
	Jasue, ougrier tuilier. Chayanay
Comme témoins : 2. Playend	Constant agricultur. Chagornay.
les publications ont et del a consegue	e 3 april et à Bisuschio
le la croc et morges d	e o agree es a voisiere
le 1 mars 1923	
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
0.0	
- Gray and	ngt dept agril mil neuf cent.
Pièces déposées:	Les époux:
trait de naissance du fiance	Elevara Coreph
trait de noissance de la fiamese	, ,
homesse de mariage.	Cal Derara Valantine nel Cuhat Les témoins:
erlificat d'état libre de fiance	Les témoins:
once miletaire, Fassport.	
	Recujera Corres Change
interisations: Rublications of cilibrat	Leauferd Const Chano
ublications de : Chazarnay La Sarra	
rhe Maries et Bisuschio.	ſ.
rhe Marges et Bisuschio.	L'officier de l'état civil :
atterisations. Rublications d'alibert ablications de : Chaparnay la Sarrag rhe Marges et Bisuschio gmmuniqué à l'état cipi d'Orbe. a Sarray. Marges et à la chancellerie d'Atat le 38 april 1923.	ſ.

Brasset. Breauverd.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	rné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Nasset alfred a célibataire	imė.
ougrier Science	
originaire de Gournoino la Ville	
Chavornay.	né à
	le Suit agril
Jenny Susette, Anette	nonante deux fils de Basset et de
2. Bleauverd Commo	<u>v. </u>
minagere	÷
originaire de Chavornay	domiciliée à
Chewounay_	née à
Chavornay	- Canada - C
mil heeit cent	nonante Six fille de
Beaugered Flower, age	iculteur et de
Emma Louise nie	Beauserd, a Chavernay
1. Deaujerd	Georges, agriculteur, Chavornay
Comme témoins : 2. Collique 7	georges, agriculteur, Chavornay ules, employe C.F.F. Chavornay
	vorenay, le 13. et à
Gournains la Ville, le	14 april 1923.
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état d	se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage. The mai mil neuf cent jingt-
Pièces déposées :	Les époux :
Extrait de naissance du fiance	C Elfred Bassef
Tromesse de mariage Tublications de:	Euma Beauvered Basset
Gournoins la Ville	Les témoins:
*	Deawerd Jest g. Charoshay
	Collina Jules Charmay
Communiqué à l'état cijil de. Ochallens, le 4 mai 1923.	L'officier de l'état civil :
marins, a mar 1425.	Juberson

Oliserens.
Cavat.

is resistant

litte de

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Odiserens georges	<u>>.</u>
celibataire	
agriculteur_	
originaire de Lutry.	domicilié à
Chayonnay.	né à
Rueyes	nonante Sept janquer fils de
mil huit cent	nanante Sept fils de
Gustage Georges Lyserens	, agriculteuret de
Emma nie Muberson	v. a Chayounay.
2. Cavat Moarguer	ite
célibataire_	
minagere	-
originajre de Croy:	domiciliée à
Megicz.	née à
// //	se treize agril
mil neuf cent e	
Jean Louis Samuel ba	yat . agriculteur et de
Louisa Susanne nie	Hermin, a Mogrey.
Comme témoins: 1. Decrens Lo	Marie, minager, Chagornay.
2. Deaugerd	Marie, minager, Chagounay
	nnay le 5, à Leitry le 8.
à broy et à Agiez, le 9	mai 1973.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayorenay when	nier juin mil non fcont jingt bois.
Pièces déposées:	Les époux:
extrait de naissance du fiance.	Discuss Georges.
strait de naissance de la francie	
Lublications de :	Discens Marquerité née Cavah. Les témoins:
Schavorenau.	Les témoins:
Lutry.	Louis Diserens Charomay.
lozoef.	
Holey.	Marie Beauserd Charomag.
Communique g d'étal cijel, de:	L'officier de l'état civil :
Leitry Tomainmotion	Hesberson.
et Alener. le 2 pein 1923	Dubles
	Ž. –

beliments Vandolse I second 2000 C

Beauverd.

Par jugement du Conbunal du Destrict de Cossonay du 12 figure 1927, diclari difinitif et paicutoire le 12 mars 1924. le mariage inscrit ci-contre ca été dessous par le dijorce le Cribunal a fixe à un can le dilai frondant lequel <u>le mari</u> ne pourra se remarier.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage : 1. Nearverd Constant. agriculteur ____ originaire de Chagounay. Lew Jean Louis Geouvered _ Yeur Modine nie Nicollin. 2. Caldetara Beresa Angiola. originaire de Bisuschio (Proxince de Come) Stalie Chazornay _____ le quatorze dicembre __ mil huit cent nonante quatre__ fille de Calderara Gioganni, domicile inconnu____ et de Gianini Maria Celesta . a Chayornay. 1. To Seph Calderara. ouyrier chocolotier, Chayomay 2. Valentine Calderara. minazere, Chayonnay Les publications ont eu lieu à Chayornay le 3 janvier. à Bisuschio le 14 fégrier 1923 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux : Pièces déposées: Const Beauged atrait de naissance de la fiance Certificat de fangrate de la fiancie Certificat de noissance de la fiancie Tromesse de mariage Les témoins: Hutorisation de publications Joseph Caldennas Loverno Zublications de Chayornay Attestation de publications à Commyniqué à la Chancellerie L'officier de l'état civil : d'Chat le 26 juin 1923 fulerson.

Nº 6. Crottaz. Lehmann.

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Crottæ Engène	
Seuf de Louise nei Bezer	reon, des le 13 mars 1921
originaire de St. Narthélemy	
Payais	domicilié à
St Barthelenny 1	e gingt huit Septembre.
mil huit cent /	Deptante trois fils de
Omile Damuel Grotte	ey et de
blise nei Wittwee die	POROLAN Sauce Builia
Verve de Schmann Otto	levary. Laure Emilie. dis le 13 novembre 1921.
menagere;	
	rne domiciliée à
Rayois.	née à
Trayois mil huit cent	le jingt trois mars fille de
Ouleyay bugine Ami,	noncente quatre fille de agriculteur et de Bayois
//	Sayois.
Commo tomoine : / ////.	Louis . cordonnier Chaverney.
	ois. à S' Barthélemy le
28, et a Hindelbank	e 30 juillet 1923.
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavernay ie Se	ige april mil neuf cent jingt.
Pièces déposées :	Les époux:
Acte de mariage du fiance.	G. L.M.
Extrait de decès de la femme du fance.	Laure Crottar nie Oulestay
Estrait de décès du mari de la fiance. Framesse de mariage.	Les témoins :
Rublications de:	Agassis 6 = Chavornay
St Barthélemy.	Willemmet & Chavornay.
Hindelbank,	
Communiqué à l'état civil de :	L'officier de l'état civil :
le 17 août 1923.	Juberoon.

Noalherbe Nesponds.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	rné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Malhorbe zean_	
celibertoure	177
agriculteur	
originaire de Chavernay.	domicilié à
Chavornay.	né à
Chewornay	le clouge juillet
mil huit cent .	nonante Sept fils de
Matherbe François, ay	niculteur et de
Marie nie Beaugerd.	a Chavernay.
2. Odesponds Lina 3	Marquerite.
celibataire_	
· minagere	
originaire de Lee Jerey	domiciliée à
Crbc	née à
Lenthalaz	le gingt un mai
mil neuf cent	jue de
Lasponds Edward M.	dolphe agricultur et de
Milene Louise nee lou	lin. a Croe.
1. Odeward &	Woonds, agriculteux, Orbe
Comme temoins:	calherbe , agriculteur, Chagornage
Les publications ont en lien à Che	vornay le 10 à Cole et
Les publications ont eu lieu à Aussier de le déclare	1923.
	The control of the Co
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état d	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay we tre	nte un octobre mil neuf cent.
	p.
Pièces déposées:	Les époux :
Promesse de moviage	Jean Walherbe
Lublications de	Sina Marcherle . avie 1
Chayornay.	Les témoins :
Crbe	Les témoins :
Lussery.	a! Desposels Orbe
	Auguste Malherbe Charornay
0	
Communique à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Orbe	A ferberson.
le l'noyembre 1973.	

Noalherbe Standenmann

Moalherbe Luci	em
celibataire_	
agriculteur_	
riginaire de Chavornay	
Chavornay	né à
Chavainay	seconante neuf fils de
M CO o mil heut cent	seconante neuf fils de
Malherbe Jules	et de
Menriette nee haurent	tous eleux décides.
. <u>Standenmann</u>	Frieda.
celibortaire	~
3	The state of the s
menagere	,
riginaire de Geoggisberg Berne,	/ domiciliée à
Chavornay	née à
Weberstorf (Tribowy)	le dix juin
mil neuf cent	un fille de
en albrecht Standen	emann et de
\mathcal{R} . \mathcal{M} .	
Comme témoins: 2 Masherke	ann Rodolphe agriculteur Chavernage
Comme témoins: \ 2. Malherbe & Les publications ont eu lieu à Cha	ann Rodolphe, àquiculteur, bhavorne benest agriculteur , Chavernay . avernay le 23, et à Juggisberg .
Comme témoins: \ 2. Malherbe & Les publications ont eu lieu à Cha	benest agriculteur , Chavernay .
Comme témoins: \ 2. Malherbe & Les publications ont eu lieu à Cha	benest agriculteur , Chavernay .
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Charles 25 octobre 1973. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	trenest agriculteur de l'un et de
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Charles 25 octobre 1923. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'était	tenest agriculteur de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Charles 25 octobre 1923. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'était	tenest agriculteur de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1933. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'étale l'houvernay le mandé aux fiancès s'ils veulent de l'étale l'houvernay le mandé aux fiancès aux fiancè	benest agriculteur, Chavornay. benest agriculteur, Chavornay. avernay le 23, et à Georgisberg. t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage. reuf novembre mil neuf cent pint her
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1933. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'était l'houvernay le mandé aux fiancès s'ils veulent l'houvernay l'houvernay le mandé aux fiancès s'ils veulent l'houvernay l'	benest agriculteur, Chavornay. Levernay le 23, et à Guggisberg. t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux:
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1933. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'était l'houvernay le mandé aux fiancès s'ils veulent l'houvernay l'houvernay le mandé aux fiancès s'ils veulent l'houvernay l'	benest agriculteur, Chavornay. Levernay le 23, et à Guggisberg. t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux:
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1923. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'étal l'havonnay le manissance de la fiant le maissance de la fiant l'étal l'étal de maissance de la fiant l'étal l'éta	benest agriculteur, Chavornay. benest agriculteur, Chavornay. avernay le 23, et à Guggisburg. t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: [lalhouse Lucier.
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1923. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent sutre une réponse affirmative, l'officier de l'étal l'havonnay le manissance de la fiant le maissance de la fiant l'étal l'étal de maissance de la fiant l'étal l'éta	benest agriculteur, Chavornay. benest agriculteur, Chavornay. avernay le 23, et à Guggisberg. t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage. ment noyembre mil neuf cent pinet ten Les époux: [talhouse Lucier. Fuida Malhouse nei Standonne
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1933. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'étal l'houvonnay le maissance do la fiance de mariage l'ecomes se de l'ec	benest agriculteur, Chavornay. Les époux: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins:
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1933. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'étal l'houvonnay le maissance do la fiance de mariage l'ecomes se de l'ec	benest agriculteur, Chavornay. Les époux: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins:
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1933. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'étal l'houvernay le maissance de la fiance de mariage l'entre de mariage l'étal l'entre se de mariage l'entre de mariage l'étal l'étal l'étal l'étal de maissance de la fiance l'étal	benest agriculteur, Chavernay. evernay le 33, et à Juggisberg. t se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Laborhe Lucier. Suida Malkork mei Raudonmo Les témoins: Les témoins:
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Charle 25 octobre 1923. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent autre une réponse affirmative, l'officier de l'étal l'houvernay le manistrait de naissance de la fiant l'était de naissance de l'était de naissance de la fiant l'était de naissance de l'était l'était de naissance de la fiant l'était de naissance de l'était l'était de naissance de l'était l'était de naissance de l'était l'était l'était de l'était l'éta	benest agriculteur, Chavornay. Les époux: Les lémoins: Les lémoins: Les lémoins:
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1923. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent nutre une réponse affirmative, l'officier de l'étal Chavanay le maissance de la fiant de maissance de la fiant l'ecomesse de mariage L'eublications de l'étal Chavonnay Georgisberg.	benest agriculteur Chavornay. avernay le 23, et à Guggisberg. t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de t civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les lémoins: Les lémoins: Standangurum Forbolphe Chavornay Modherbe Tymek Chavornay Modherbe Tymek Chavornay
Comme témoins: 2. Malherbe de Les publications ont eu lieu à Character 1933. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent utre une réponse affirmative, l'officier de l'étal l'houvernay le maissance de la fiancier de l'étal l'était de naissance de la fiancier de l'étal l'était de naissance de la fiancier de l'était de naissance de l'était de l'était de l'était de naissance de l'était de l'était de l'était de l'était de l'était de l'était de naissance de l'était	Senest agriculteur, Chavernay. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:

N° 9. Dind Girårdet.

Le NG page 133. est celui

de la dernière inscription dans
l'armie 1923. Les deux doubles
du présent registre sont conformes
ble que nous certifions.
Chavonay le 31 dicembre 1923.

le 4 janquer 1924. à l'hutorité cantomale en execution de l'April 2 de la voi . Chavornay le 4 janquer 1924.

d'officien de l'état cigil

Tis. 6 5 flars 1924. Le Prétét: Jaaux

Par devant l'officier de l'état civil soussigné on	A1300 KGA10
Wind Moanrice Br	nest.
de Dind Lina tucce nei Si	Reberson, diste Capil 1922
naire de Saint Cièrges	domicilié à
havenny	né à
Bioley Magnow 10	
mil Level cent Sep	stante Sept fils de
, Constant Wind	et de
Varie Louise nie Verjed	L. a Duchy.
Prizactor Monzan	rika Rina
<u>Girardet</u> Noargue	ance some.
libataire	
ngene .	
paire de Decetry	domiciliée à
rbe	née à
recty le	Six mars
mil huit cent he	utante trois fille de
irondet Lucien	et de
nme témoins: 2. Combardet Chaver es publications ont eu lieu à Chaver Sechy et Seaint bierges	nes, agriculteur Chavornay neles agriculteur Chavornay nay le 10, à Orbe le 19 . Le 30 octobre 1973.
près avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pres une réponse affirmative, l'officier de l'état civil l	ndre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	_ ceses.
Pièces déposées:	Les époux :
ul de naissance du fiance.	Grost Dind
it de naissance de la fiancie	
et de dices de la femme du fancielle messe de mariage	
	Les témoins:
havernay	Jeauvout Joseps Chavorna
rbe.	1 1.040
uchy.	onklandet EN Charon
nuniqué à l'état civil de	L'officier, de l'état civil :
be, Belmont, Steinger	
10 november 19221	Figureron.

.

1924. - 2606s. 8 Kaül.

A Milisterick

litte de

Sh to ...

	né ont comparu pour être unis par le mariage.
1 <u>. 76,068</u> Adrien	
celibataire	
ougrier tuilier.	
originaire de Cronay.	domicilié à
Bayois.	né à
	e huit Jegrier
	noncente Six fils de
Julien Nobs, dicide	et de
Elise Nobs, nie Cayin, à	
4 4	orget
. Staub Wertha.	
celibataire.	
minagère	
originaire de Ochlenberg (Berne)_	domiciliée d
Rayois.	née d
	le dix neuf Septembre
Tean Triderich Stant, a	
Anna Staub. nee Heas.	a Soleure.
Comme timoine 1 1: Comile Lauren	t. agriculteur. Chayornay.
2. Jules Carin	. marichal. Chayornay.
Les publications ont en lieu à Ros	t. agriculteur. Chazornay. . marichal. Chazornay. vois le 12. à Herzogenbuchsei décembre 1923.
13 et a Commence la 14	dicember 1923
io, a a carriege in	caternote
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage
01	
congress is gui	inge figures mil muf cent jingt quat
Pièces déposées:	Les époux:
Strait de naissance du fiance	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF
strout de naissance de la fiancie	Nobs adrien
	All in the Vi
Tromesse de mariage	Bertha tobs Staul
Lublications de	Bertha tobs Staul
Reyois.	Les témoins:
Reyois. Herzogenbuchsei.	Les témoins:
Sublications de Boyois. Herzogenbuchsie. Cronay.	Les témoins:
Reyois. Merzogenbuchsei.	Les témoins:
Sterzogenbuchsie. Communiqué à l'état civil de:	Les témoins: Execuser bhaverury Carrigales chaverry
Lublications de Recyois. Herzogenbuchsie. Cronay.	Les témoins:

v 2. Pantet Hiffer

Par devant l'officier de l'état civil soussigne L. Santel Marcel	
celibataire	vane.
agriculteur	
riginaire de Chajornay	domicilié à
Bayois	né à
allorbe (Geanets Bois)_ 10	
Me to the mil neuf cent as	fils de
Scentet Jean, retraité Mensiette Comma nie	et de
. Muffer justine	omitie.
Sans profession	
iginaire de Anet Berne	domiciliée à
Chayannes le Veyron_	
Chavanner le Veuron _ 1	Vingt huit Septembre_
Chayanner le Veyron te	ing fille de
Cuffer Emile August	agriculteur et de
Moderie nie Climent.	à Chajannes le Veyron.
Moderie nee Climent.	à Mhayannes le Veyron.
Comme témoins: 2. Oelleyay bugs	a Chajannes le Veyron. ules agricultur Chajanney. ine ourier CFT. Chayornay
Comme témoins: \ 2. Oelleyay bugs Les publications ont eu lieu à Char	a Chajannes le Veyron. nles agricultur, Chayornay. ine ourier CFT. Chayornay. innay et Pajois le 18.
Comme témoins: \\2. Octles cay bugs Les publications ont eu lieu à Character le 19. et à lots	a Chajannes le Veyron. ules agriculteur Chayorney. ene ouvier CFI. Chayornay ornay et Bajois le 18. havannes le Veyron, le
Comme témoins: \\2. Octles cay bugs Les publications ont eu lieu à Character le 19. et à lots	a Chajannes le Veyron. ules agriculteur Chayorney. ene ouvier CFI. Chayornay ornay et Bajois le 18. havannes le Veyron, le
Comme témoins: 1. Comberredet Charles (2. Decley ay bugs Les publications ont eu lieu à Charles (2) fégrier 1924.	a Chajannes le Veyron. ules agriculteur Chayorney. ene ouvrier CFI. Chayorney. ornay et Bajois le 18. lavannes le Veyron le prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 1. Comberrel le les publications ont eu lieu à Charle de l'état cive une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Comberrel le les publications ont eu lieu à Charle de l'état cive une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	a Chajannes le Veyron. ules agriculteur Chayorney. ene ouvrier CFI. Chayorney. ornay et Bajois le 18. lavannes le Veyron le prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 1. Comberrel le les les publications ont eu lieu à Charle de l'état cive le la conserve de l'état cive le la conserve de l'état cive l'état cive l'état déposées:	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Combardel Character de l'état cive l'acces déposées:	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Comberréel Ches 2. Cellepay Congre Les publications ont eu lieu à Chare 2. Let a Conserve 2. Les publications ont eu lieu à Chare 2. Let a Conserve 2. Let a Conserve 2. Les publications ont eu lieu à Chare 2. Let a Conserve 2. Le le pay Congre 2. Le prier 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ Chareray le fin Pièces déposées: Lait de naissance de la fiance	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Marcel Partel.
Comme témoins: 1. Combandel Character les publications ont eu lieu à Character le 19. et à Comme de l'état cive une réponse affirmative, l'officier de l'état cive l'aif de naissance de la fiancie l'ait de naissance de la fiancie et torisation au maxiage des agents de la fiancie mineue.	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Lander l'antet ma Kuffe
Comme témoins: 2. Octepay long. Les publications ont en lieu à Chare de 19. et à Conserve de 19. et à Conserve de 19. et à Conserve de prier 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état cive l'ait de naissance de fance l'ait de naissance de la fiancie de la fia	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins:
Comme témoins: 2. Octles ay long. Les publications ont eu lieu à Character le 19. et à Character le une réponse affirmative, l'officier de l'état cive l'ait de naistance de la fiancie l'ancie de la fiancie l'ancie de la fiancie l'aments de la fiancie mineuxe. L'aments de la fiancie l'harornay. L'approis : Inet et Charannes	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Andanser est Parors Les témoins:
Comme témoins: 1. Comberrale blus 2. Oelle pay bugs Les publications ont eu lieu à Chare 2. Les publications ont eu lieu à Chare prèces déposées : Charter de l'état civ Charter ay le fin Pièces déposées : Chait de naistance de la fiancie cait de naistance de la fiancie cait de naistance de la fiancie catorisation au mariage des carents de la fiancie mineue Comesse de mariage Eublications de Charornay. Dayois: Hnet et Charannes	prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Andanser est Parors Les témoins:
Comme témoins: 2. Desleyay bugs Les publications ont en lien à Chara 2 fret le 19. et à Chara 20 fégrier 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ l'ait de naissance des fiance des la fiancie de l'aire de naissance des la fiancie de l'aire de naissance des la fiancie de l'aire de la fiancie de l'aire de la fiancie de la fiancie de l'aire de la fiancie de la fi	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Lander l'antet ma Kuffe
Comme témoins: 1. Comberredel Charles (2. Celles ay Congre Les publications ont eu lieu à Charles (2. Les prier 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	a Chajannes le Veyron als agriculteur Chayonney ene ouvier Cr. Chayonney concey et Bajois le 18, carannes le Veyron le prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. et un mais mil neuf cent- - fingt guaftre. Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Culeray Eugéne Charcenaj

Bernard Schinann.

celibataire	
ougrier tuilier.	
riginaire de Nesc	domicilié à
Corcelles sur Chayernay.	né à
Best ie Sept oc	
l 't i weget et	Sin and
catherine Bernard, nie Schmi	Jus de
calheune Ternard, ne ochmi	dl, a Thex et de
80 0	
Lehmann Breatha_	
célibataire_	
requière de fabrique	
iginaire de Hindelbank (Berne)	domiciliée à
	née à
Chagornay.	
Chayornay le conze d	
mil neuf cent (1900)	fille de
eu Schmann Charles	et de
amma Friegler nie Gründer, à.	Chayornay
1. Bieler Olivier arrivelle	un Essert Littet.
Comme témoins: 2. Bieler Olizier, agriculte	· hu + P:41
2. Weller Marie menine	ere, woser viller.
Les publications ont eu lieu à Chayornay, Core	elles Sew Chayornay.
Les publications ont eu lieu à Chayornay, Core	elles See Chayornay.
Les publications ont eu lieu à Chayornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban	k, le 26 april 1924
Les publications ont eu lieu à Chagornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mo	elles Sew Chayornay k, le 26 april 1924 uri et semme et reçu de l'un et de
Les publications ont eu lieu à Chagornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour moutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés	elles Sew Chayornay. k, le 26 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Chagornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mo	elles Sew Chayornay. k, le 26 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Chagornay, Core 26 april, a Bex et à Hindelban. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mu utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chagornay le Seize mai mil	elles Sew Chayornay. k, le 26 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage. neuf cent yingt quatre
Les publications ont eu lieu à Chagornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mu utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chagornay le Seize mai mil	elles Sew Chayornay. k, le 26 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage. neuf cent yingt quatre
Les publications ont eu lieu à Chajornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chajornay le Seize mai mil Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Romande Romande de Paris de Paris de naissance du fiance	elles Sew Chayornay. k, le 26 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Chajornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chajornay le Seige mai mil Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Service de naissance du fiance Service de mariage	elles Sew Chayornay k, le 26 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de i tégalement unis par le mariage. neuf cent yingt quatre Les époux:
Les publications ont eu lieu à Chajornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chajornay le Seize mai mil Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Berné Berné Bublications de Berné	elles Sew Chapornay k, le 28 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de i tégalement unis par le mariage. neuf cent jingt quatro Les époux: nard Saul
Les publications ont eu lieu à Chazornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban Bex et à Hindelban Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chayornay le Seize mai mil Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Berné Berné Chayornay Chayornay Chayornay	elles Sew Chapornay k, le 28 april 1924 uri et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage. neuf cent jingt quatre Les époux: nard Saul uri Berthamie Selma
Les publications ont eu lieu à Chayornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban 26 april, à Bex et à Hindelban Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chayornay le Seige mai mil Berné Biblications de Berné Chayornay de Berné Chayornay	elles Sew Chapornay k, le 28 april 1924 uri et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage. neuf cent jingt quatre Les époux: nard Saul uri Berthamie Selma
Les publications ont eu lieu à Chayornay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chayornay le Seize mai mil Pièces déposées: Trail de naissance du fiance Pièces de manage Bublications de Berne Chayornay Corcellos sur Chayornay. Biele A	elles Sew Chapornay k, le 28 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage. neuf cent jingt quatro Les époux: and Saul vel Berthamer Selman Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Chayonnay, Core 26 april, à Bex et à Hindelban 26 april, à Bex et à Hindelban Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour moutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chayonnay le Seige mai mil Berna Biela de manage Berna Chayonnay de Berna Chayonnay de Berna Chayonnay Bex Biela Al	elles Sew Chapornay k, le 28 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de i tégalement unis par le mariage. neuf cent jingt quatro Les époux: nard Saul
Les publications ont eu lieu à Chayornay. Core 26 april, à Bex et à Hindelban Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chayornay le Seize mai mil Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Fixomes se de mariage Berne Chayornay Corcellos sur Chayornay Best Hindelbank Biele Biele	elles Sew Chapornay k, le 28 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage. neuf cent jingt quatre Les époux: ard Saul vil Berlhamei Selma Les témoins: l'éle E. Sert-Dite L'éle E. Sert-
Les publications ont eu lieu à Chajornay. Core 26 april, à Bex et à Hindelban Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chajornay le Seige mai mil Pièces déposées: Trait de naissance du fianci Ricomesse de mariage Chajornay Corcellos sur Chajornay Biele Cl Hindelbanh Biele Inmuniqué à l'état civil de l'or	elles Sew Chapornay k, le 28 april 1924 ari et femme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage. neuf cent jingt quatre Les époux: ard Saul vil Berlhamei Selma Les témoins: l'éle E. Sert-Dite L'éle E. Sert-
Les publications ont eu lieu à Chayonnay. Core 26 april, à Bex et à Hindelban Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour me utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés Chayonnay le Seige mai mil Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Fixomes se de mariage Berne Chayonnay Corcellos sur Chayonnay. Biele A Biele	elles Sew Chapornay k, le 28 april 1924 ari et semme et reçu de l'un et de l'également unis par le mariage. neuf cent pingt quatre Les époux: and Southamie Selman Les témoins: l'ille E. Serl-Tite L'arie Estert.

No 4. Calderara Brällif.

	rné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Calderara Giosu	
ouvrier Luilier_	
originaire de Pisuschio Côme	Stalie domicilié à
1-1	
Cresciano (Cessin/	le deur agril.
mil heeit cent	huitante neuf fils de
De Maria Celesta nei	Gianini, a Chayornay.
2. Mallif Emilie.	
celibataire	
minagere	
originaire de Lucens Combremos	et le Geand et Flenniez domiciliée à
Chavornay.	née à
Donneloye mil neuf cent	le france agril
My W. S Mil neuf cent	cleur fille de
Tallit Fredgue, a	queulteur et de
Marie nei Migille.	
Comme témoins : 1. Lambelon de	ccien , suguer teutier Chayornay.
2. Lugerara	Comma ougriere chocolation Chayornay
Les publications ont eu lieu à Chape	may 6 15, à Combrement le
16. a ducens le If, a d	Monnieg le 18 mars 1924
	4 april 19211
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayounay we tree	je juin mil neuf cent jingt guatre
Pièces déposées :	Les époux :
Extrait de naissance du fiance	Callerara Jioses
Costificat d'état libre du france.	Calderara Emilie Ballif Les témoins:
certificat de paupeti du fiance	nee Ballif
Neconneis same de la commune d'origine.	Lambelin Lucien Charons
Sopreport du fiance.	
tutorisations frublications et mariage.	Calderara Emma Charamay
Comesse de mariage et publications. Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Lucens Combrement le Grand.	
Granges et à la Chancellow d'état le 14 juin 1924.	Fluberson.
de sti juin 1924.	

Standenmann Moalherbe.

Standenmann Rudol	<u>. </u>
celibataire	/
agriculteur	
iginaire de Geoggisberg (Berne)	domicilié à
Chayornay.	né à
Wahlern Berne/ te Sept	
,	0
All of St huit cent noncente	
Albrecht Standenmann dec	
Rosina nie Haueter, a Che	ayornay.
Malherbe Busanne.	
célibataire	
minagew	11 5-19 VI VIII VIII VIII VIII VIII VIII VIII
1 2 2	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
iginaire de Chayornay.	domiciliée à
Chagoinay	née à
Chagornay te dang	e mai
mil Juit cent monounte	
Trançois Malfierbe agricultes	
The state of the s	
Comma nei Louvent. dicidie.	1.0.00
Comma nei Louvent. dicidie.	tuilier Chavornay
Comma nei Louvent. dicidie.	. agriculten Chavornay
Comme témoins: 2. Reauyerd Trançois	agriculten Chavornay
Comme témoins: 2. Reauxerd Transois Les publications ont eu lieu à Chayornoy	agriculten Chavornay
Comme témoins: 2. Reauxerd Transois Les publications ont eu lieu à Chayornoy	agriculten Chavornay
Comme témoins: 2. Reauyerd Trançois	agriculten Chavornay
Commo nei Souvent. dicidie. 1. Tinard louis ouvie 2. Beaugerd Trançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le 7 juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay b. et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 1. Seauyerd Snançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le 7 juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre le l'état civil les a décourres le l'état civil les a decourres le l'état civil les a décourres le l'état civil les a décourres le l'état civil les a decourres le l'état civil	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay b. et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Seauyerd Snançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le 7 juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décourre le l'état civil les a décourres le l'état civil les a decourres le l'état civil les a décourres le l'état civil les a décourres le l'état civil les a decourres le l'état civil	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay b. et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
Commo nei Souvent. dicidie. 1. Tinard louis ouvie 2. Beaugerd Trançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le 7 juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay be be et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Pleauyerd Trançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayornay le fingt Sept jeur	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay b. et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 1. Linard louis, ouvrier Comme témoins: 2. Reauyerd Trançois Les publications ont eu lieu à Chayornouy le F juin 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayornay le fingt Sept jeur Pièces déposées: Trait de mais sance du fiance Claus	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay b. et à Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent jongt quatre Les époux:
Comme témoins: 1. Sinard louis, ouvrier Comme témoins: 2. Reauyerd Trançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le F juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décontrait de maissance du fiancé Pièces déposées: Thait de maissance du fiance Gaute	e teulier Chavornay agriculteur Chavornay e 6 et à Juggisberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent pont quatre Les époux:
Comme témoins: 1. Sinard louis, ouvrier Comme témoins: 2. Reauyerd Trançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le F juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décontrait de maissance du fiancé Pièces déposées: Thait de maissance du fiance Gaute	e teulier Chavornay agriculteur Chavornay e 6 et à Juggisberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent pont quatre Les époux:
Comme témoins: 1. Sinard louis, ouvrier Comme témoins: 2. Reauyerd Trançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le F juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décontrait de maissance du fiancé Pièces déposées: Thait de maissance du fiance Gaute	e teulier Chavornay agriculteur Chavornay e 6 et à Juggisberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent pont quatre Les époux:
Comme témoins: 1. Tinard louis ouvrier Comme témoins: 2. Beauyerd Trançois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le F juin 1921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décontre une réponse déposées: Thait de naissance du fiance Pièces déposées: Thait de naissance du fiance Cornesse de mavinage Lublications de Standen, sur Chayornay Lublications de Standen, sur Chayornay Luclications de Standen, sur Chayornay	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay b et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent projet quatre Les époux: denmann Rodolphe. ann lugarne elbalbe le Les témoins:
Comme témoins: 1. Tinard louis ouvrier Comme témoins: 2. Beauyerd Transois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le F juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décongrance de fingle Sept jeur Pièces déposées: Thait de naisbance du fiance Prièces déposées: Thait de naisbance du fiance L'ulications de Standen, Chayornay L'ulications de Standen, Chayornay L'unesse de marriage L'unesse de marriage	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay be et à Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent pront quatre Les époux: denmann Rodo lipe: aun lugarre elbalbe le Les témoins:
Comme témoins: 1. Tinard louis ouvrier Comme témoins: 2. Beauyerd Transois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le F juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décongrance de fingle Sept jeur Pièces déposées: Thait de naisbance du fiance Prièces déposées: Thait de naisbance du fiance L'ulications de Standen, Chayornay L'ulications de Standen, Chayornay L'unesse de marriage L'unesse de marriage	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay be et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent progt quatre Les époux: denmann Rodolphe: aun lugarre elbalbe le Les témoins:
Comme témoins: 1. Tinard louis ouvrier Comme témoins: 2. Beauyerd Transois Les publications ont eu lieu à Chayornoy le F juin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décongrance de fingle Sept jeur Pièces déposées: Thait de naisbance du fiance Prièces déposées: Thait de naisbance du fiance L'ulications de Standen, Chayornay L'ulications de Standen, Chayornay L'unesse de marriage L'unesse de marriage	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay be et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent pont quatre Les époux: denmann Rodolphe: aun lugarre elbalbe le Les témoins:
Comme témoins: 1. Sinard louis ouvrier Comme témoins: 2. Beauxerd Transois Les publications ont eu lieu à Chayornouy le F jeuin 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décret une réponse déposées: Thait de naissance du fiance Pièces déposées: Thait de naissance du fiance Standen, se l'hayornay Chayornay L'hayornay	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay be et à Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent progt quatre Les époux: denmann Rodolphe. ann lugarne elbalbe le Les témoins: Les témoins: Securces Braucornay Braucornay
Commo nei Jouvent decidie. 1 Tinard louis ourrie 2 Beaugerd Transois Les publications ont eu lieu à Chagornoug le 4 jeun 1994. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décidire une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décident de mais sance du francé Pièces déposées: Tendications de Standen, se l'englisherg. Les publications de Standen, se l'englisherg. Finasie Finasie Finasie	agriculteur Chavornay agriculteur Chavornay be et a Juggioberg mari et femme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. in mil neuf cent pont quatre Les époux: denmann Rodolphe: aun lugarre elbalbe le Les témoins:

unrimerie Vandoise I ausanna 3000 C

Nº 6. Miller Andrey.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux :	Par devant l'officier de l'état civil soussign	78 4. 04779768
riginaire de Trichigon (Berne)		Grederic
inginaire de Penitigon (Berne) domicilité à la Courte (Neuchaite) né à la Courte (Neuchaite) le gualerge féginier fils de Miller Paul Meletphe, jandinier à la Courtre et de Neith Course nie Meiffang décicles de Neutre de Neutre Alivre. Calibataire mineure autorise d'inverse domicilité à Chayornay le des cetobre nite de l'autory le control de l'autorisé de l'autorisé pules decidé et de Marie nie Penneur fules de l'agrendique Chavornay Les publications ont eu lieu à Seint Bleide le 33, à Tritigon Mauley lle Cernial et Chayornay, le 211 juillet 1931. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veutent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les à déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le Six deplembre mil neuf cent prust quate l'état civil des Miller mui Andre Les témoins: Pièces déposées: Les époux: Pièces déposées: Les époux: Vourir Miller mui Andre l'état civil de l'état civil es a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le Six deplembre mil neuf cent prust quate l'état civil de l'état civil es a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le Six deplembre mil neuf cent prust quate l'état civil es de feueux Miller mui Andre les états civil de l'état civil de l'état civil es l'état civil es les états de l'état civil es l'états civil es les états de l'état civil es l'état civil es les états de l'état civil es les états de l'états civil es les états civil es les états civil es les l'états civil es les les les les états civil es les l'états civil es les les les les les les les les les	célibataire	
Les publications ont en tien à Secret Blends le 23. a Trutigen Les publications ont en tien à Secret le 24 a Trutigen Montey (Secret) (S	Siticulteur	
mil neuf cent treis. Miller Faul Melophe, jardinier a la Courtre et de Meiller Faul Melophe, jardinier a la Courtre et de Meille Faul Melophe, jardinier a la Courtre et de Meille Chire. Chadrey puliette Alive. celebataire mineure autorisie. minargère mineure autorisie. minargère le Couleyelle et berniat Philocurg. domicilité à Chayornay le clier cetobre fille de Maryornay le domicilité à Maryornay le domicilité à Marie nei Perstet à Chayornay. Les publications ont eu lieu à Secient Bleude le 33. à Truligon Mauleyelle, Commet et Marie Miller Melocure de 18 de 18 à a Truligon Mauleyelle, Commet et Chayornay, le 211 jeuillet 1931. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil es a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le Six Septembre mil neuf cent pingt quate l'état cipil de Marien de l'état cipil de Marien de l'état cipil de Marien de l'état cipil de l'estat cipil de l'officier de l'état cipil de l'officier de l'officier de l'officier de l'of	riginaire de Suitigen (Berne)_	domicilié à
mil neuf cent treis. Miller Faul Melophe, jardinier a la Courtre et de Meiller Faul Melophe, jardinier a la Courtre et de Meille Faul Melophe, jardinier a la Courtre et de Meille Chire. Chadrey puliette Alive. celebataire mineure autorisie. minargère mineure autorisie. minargère le Couleyelle et berniat Philocurg. domicilité à Chayornay le clier cetobre fille de Maryornay le domicilité à Maryornay le domicilité à Marie nei Perstet à Chayornay. Les publications ont eu lieu à Secient Bleude le 33. à Truligon Mauleyelle, Commet et Marie Miller Melocure de 18 de 18 à a Truligon Mauleyelle, Commet et Chayornay, le 211 jeuillet 1931. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil es a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le Six Septembre mil neuf cent pingt quate l'état cipil de Marien de l'état cipil de Marien de l'état cipil de Marien de l'état cipil de l'estat cipil de l'officier de l'état cipil de l'officier de l'officier de l'officier de l'of	La Coudre Menchatel !_	né à
Miller Land Holosphe, jardinier à la Courtre et de Reith louise nie Meisterg, décèdee et de Reith louise nie Meisterg, décèdee et de Reith louise nie Meistre Aline. Calibratoire minue autoritée minagère injunière de Hautspelle et berniat Perbourg / domicilitée à Chappanay mée à Chappanay le clix octobre mil neuf cent cang fille de Hardrey François pules décède Marcherbe Alfred agriculteur Chavournay Les publications ont eu lieu à Seint Bleid le 33. à Friégen Mauteyelle, Commist et Chappanay, le 311 juillet Après avoir demandé aux fiancts s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarts légalement unis par le mariage. Prèces déposées : Les époux : Prièces déposées : Les époux :		e quatere féjrier
Miller Faul Helether, jardinin a la bourdre et de Reith Louise nie Meeffang. décècles. Christery miliette Aline. Célibatoire mineure autorisie. minagère de Kautyelle et berneat Prebourg domiciliée à Chayornay née à Chayornay née à Chayornay née à Chayornay le clia cetebre fille de Marie nie Pantet à Chayornay et de Marie nie Pantet à Chayornay Chavornay Comme témoins: 2. Malherbe Alice menagère Chavornay Les publications ont eu lieu à Secient Bleide le 33. à Trictique Mauteyelle, Cernial et Chayornay le 3st jewillet 1941 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de un réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux : Pièces déposées: Les époux : Pièces déposées: Les époux : Pièces déposées: Les époux : Prièces déposées : Les époux :		
Mith town nie Miftang. decedes Chardrey Tuliette Aline. The albertaire mineure autorisis. minagere . celibertaire mineure autorisis. minagere . charonay	Miller Land Helolphe.	jardinier à la Courtre et de
Colibertaire mineure autorisie. minagere . mineure autorisie. minagere . chayornay	Rith Louise nie Meur	Jana. decidie
celibortaire i mineure autorisie. minagere . minagere . ciginaire de Varuleyelle et berniat (Pubourg.) domiciliée à Chayornay. Chayornay le clic cetobre . mil neuf cent cing. fille de Marie nei Pérancois fules. décidé et de Marie témoins: 2. Malherbe Alice minagère. Chavornay. Les publications ont eu lieu à Secient Blaide le 23. à Tritigen Meuleyelle, Cernial et Chapornay. le 214 jeuillet Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative. l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le dex deplacement unis par le mariage. Pièces déposées: extificat de problecation de l'état civil es a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: extificat de problecation de l'état civil de Miller nu Andr Les témoins: facture Miller nu Andr Les témoins: facture Abice Chavorne de l'état civil de: Usafficier de l'état civil de: Les témoins:	~	
inginaire de Kautspille et benneat Perbourg domiciliée à Chapornay née à Chapornay le clix cetobre née à Chapornay le clix cetobre fille de Harie nei Prançais pules, clecide et de Marie nei Prentet, à Chapornay Comme témoins: 2 Malherbe Alfred agriculteur, Chavornay Les publications ont eu lieu à Secient Blaide le 33, à Tritigen Meuleyille, Cernial et Chapornay, le 311 pecillet Gaste une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux: Pièces déposées: Alcherbe Miller nei Andre Maller de l'état civil de: Les témoins:		
chayornay. It click cetobre mil neuf cent cing. fille de brotrey . Trançais pules. decide	. 3	toresee.
Chayornay le clice cetobre fille de l'arcie prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'une rie réporte de l'état civil es a déclarés légalement unis par le mariage. Après avoir demandé aux fiances s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux: Prièces déposées:	menagere.	
Chayornay le clice cetobre fille de l'arcie prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'une rie réporte de l'état civil es a déclarés légalement unis par le mariage. Après avoir demandé aux fiances s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux: Prièces déposées:	riginaire de Cauleyille et Cerne	at (Terbourg.) domiciliée à
mil neuf cent cing. fille de l'endrey l'ancois fules. decide et de l'ance nee l'entet à Chayornay. 1. Moalherbe Alfred agriculteur. Chavanay Les publications ont eu lieu à Secont Blaide le 33. à Tritigen Comme témoins: le lieu à Secont Blaide le 33. à Tritigen Comme témoins ont eu lieu à Secont Blaide le 33. à Tritigen Contre le l'ente et Chayornay, le 344 jeuillet Gath. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le dix deplemble mil neuf cent pingt quate Pièces déposées: Els époux: Polite de Marine Les époux: Julutte Miller nu Andr Les témoins: Chalente de l'état civil de: Chalente de l'état civil:	Chagornay.	née à
Comme témoins: 1. Malherbe Alfred, agriculteux, Chavaray Les publications ont eu lieu à Secunt Bleude le 33. à Truitigen Marie une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux: Pièces déposées: Les époux: Yulutte Miller Les témoins:	Chayornay	e dix octobre
Comme témoins: 1. Malherbe Alfred, agriculteur, Chavaray 2. Malherbe Alice minragère, Chavaray Les publications ont eu lieu à Saint Bluis le 33. à Fritigen Manteyelle, Cernial et Chayornay, le 3H jeuillet 93H. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le Six Septembre mil neuf cent pingt quate Pièces déposées: Les époux: Volute Miller nu Andr Les témoins: facherte Asper Charon Walter Miller nu Andr Les témoins:		
Comme témoins: 1. Malherbe Alfred, agriculteur, Chavaray 2. Malherbe Alice minragère, Chavaray Les publications ont eu lieu à Saint Bluis le 33. à Fritigen Manteyelle, Cernial et Chayornay, le 3H jeuillet 93H. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le Six Septembre mil neuf cent pingt quate Pièces déposées: Les époux: Volute Miller nu Andr Les témoins: facherte Asper Charon Walter Miller nu Andr Les témoins:	Andrey François Jules.	elainida' at da
Comme témoins: 1. Malherbe Alice mainagere Chavourage Les publications ont eu lieu à Secient Blaide le 33. à Fritigen Mandeyille, Cernial et Chayornay. le 3H jecillet (32H. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Chayornay le Six Septembre mil neuf cent pingl quatre Pièces déposées: Les époux: Pièces déposées: Les époux: Pièces déposées: Pièce Miller nu Andre Les témoins: Charons		siecerce et ue
Les publications ont eu lieu à Secient Blaide le 23. à Tristique Manutezille, Cornial et Charpornay. le 24 jeuillet 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux: Prièces déposées: Les époux: Turre Miller ne Andr Les témoins: Julutte Miller ne Andr Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:	Marie nee Lantet, à l	heyornay.
Les publications ont eu lieu à Secient Blaide le 23. à Tristique Manutezille, Cornial et Charpornay. le 24 jeuillet 1924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux: Prièces déposées: Les époux: Turre Miller ne Andr Les témoins: Julutte Miller ne Andr Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:	Marie nee Lantet, à l	heyornay.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Julutte Müller ne Ande Les témoins: Macherte Acher Charon Walherte Acher Charon Un aller de l'état civil :	Marie nee Lantet, à l	heyornay.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Crayourcey le Six Septembre mil neuf cent jeint quate Pièces déposées: Les époux: Les époux: Turre Miller nu Ande Les témoins: Jachete Septembre de l'état civil : Communiqué à f'état civil de: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins: Les témoins:	Comme témoins: 2. Malherbe A	Heyornay Ilfred, agriculteur, Chavarnay Vice minigere, Chavornay.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Pièces déposées: Les époux: Les époux: Volute Miller nu Ande Les témoins:	Comme témoins: 1. Malherbe 1. Les publications ont eu lieu à Secien	Med agriculteur Chavanay Mice minigere Chavanay t Bloube 623, a Trutigen
pièces déposées: Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Les	Comme témoins: 1. Malherbe 1. Les publications ont eu lieu à Secin	Med agriculteur Chavanay Mice minigere Chavanay t Bloube 623, a Trutigen
Pièces déposées: Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: L'orre Miller ne Ande Les témoins:	Comme témoins: 1. Malherbe 1. Les publications ont eu lieu à Secin Herutezille, Cernial et Che	heizornay. Ulfred, agriculteur, Chavanay lice minigere, Chavanay. t Bleuse le 23, à Trutigen agornay, le 34 jeuillet
Pièces déposées: Les époux: Les époux: L'officier de l'état civil : Les époux: Les époux: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Malherbe 1. Les publications ont eu lieu à Secin Hanteyille, Cernial et She Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	heigernay. Alfred, agriculteur, Chavarnay Alice minigere Chavarnay t Bleuse le 23. à Trutigen apornay, le 24 jeuillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
ommuniqué à f'état civil de: Les témoins: Communiqué à f'état civil de: Conficier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Malherbe 1 2. Malherbe 1 Les publications ont eu lieu à Secin Manteyille, Cerniat et Che G2H. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	Alfred, agriculteur, Chavanay lice minigere Chavanay I Blaide le 23. à Trutigen apornay, le 24 jeuillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
ommuniqué à f'état civil de: Les témoins: Communiqué à f'état civil de: Communiqué à f'état civil de: Communiqué à f'état civil de: Les témoins: Communiqué à f'état civil de: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Malherbe 1 2. Malherbe 1 Les publications ont eu lieu à Secin Hercleyille, Cernial et Che 921. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	Alfred, agriculteur, Chavanay lice minigere Chavanay I Blaide le 23. à Trutigen apornay, le 24 jeuillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Jululie Mouller nee Andre Les témoins: Jacherte Acfes Charon Malherte Alice Charon Ommuniqué à f'état civil de: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Moulherbe 1 2. Molherbe 1 Les publications ont eu lieu à Secin Menteyille, Cerniat et Che 924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	Aceyornay. Alfred agriculteur Chavarnay Alice minigere Chavarnay I Blaide le 33. à Truitigen apornay, le 34 jeuillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Septembre mil neuf cent pingt quals
Jululie Mouller nee Andre Les témoins: Jacherte Acfes Charon Malherte Alice Charon Ommuniqué à f'état civil de: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Moulherbe 1 2. Molherbe 1 Les publications ont eu lieu à Secin Hercheyille, Cernial et Che 924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	Alfred, agriculteur, Chavarnay lice minigere Chavarnay I Blaide le 23. à Truitigen apornay, le 24 jeuillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux:
ommuniqué à l'état civil de: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Moulherbe 1 2. Molherbe 1 Les publications ont eu lieu à Secin Hercheyille, Cernial et Che 924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	Aceyornay. Alfred agriculteur, Chavarnay Alice minigere Chavarnay I Bloube le 23, à Truitigen expormay, le 24 jeuillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Achtembre mil neuf cent pingt quals Les époux: (corre Miller
ommuniqué à l'état civil de: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Moulherbe 1 2. Molherbe 1 Les publications ont eu lieu à Secin Hercheyille, Cernial et Che 924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	Aceyornay. Alfred agriculteur, Chavarnay Alice minigere Chavarnay I Bloube le 23, à Truitigen expormay, le 24 jeuillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Achtembre mil neuf cent pingt quals Les époux: (corre Miller
ommuniqué à f'état civil de: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Moulherbe 1 2. Molherbe 1 Les publications ont eu lieu à Secin Hercheyille, Cernial et Che 924. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	Alfred, agriculteur, Chavarnay Alice minigere Chavarnay It Bloube le 33. à Truitigen apornay, le 3H jewillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Achtembre mil neuf cent pingt quals Les époux: Julité Müller Julité Müller ne Andr
ommuniqué à s'état civil de: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Moulherbe de les publications ont eu lieu à Secin leure publications de la leure publication de le leure publication de leure publication de leure publicat	Alfred, agriculteur, Chavornay lice mensgere Chavornay I Blaide le 33. à Truitigen apornay, le 3H jecëllet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage. Septembre mil neuf cent pingt quate Les époux: Jurie Miller nu Andr Jululte Müller nu Andr Les témoins:
ommuniqué à l'état civil de: L'officier de l'état civil:	Comme témoins: 1. Moulherbe de les publications ont eu lieu à Secin leure publications de la leure publication de le leure publication de leure publication de leure publicat	Alfred agriculteux. Chavarnay lice meningere Chavarnay lice meningere Chavarnay t Blowise le 33. à Trutigen apornay. le 3H jewillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Septembre mil neuf cent pingt qual Les époux: Jurie Miller nu Andr Les témoins: Les témoins:
rutigen, St. Blaise, Hauteville	Comme témoins: 1. Moulherbe de les publications ont eu lieu à Secin le leur de le leur de le	Alfred agriculteux. Chavarnay lice meningere Chavarnay lice meningere Chavarnay t Blowise le 33. à Trutigen apornay. le 3H jewillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Septembre mil neuf cent pingt qual Les époux: Jurie Miller nu Andr Les témoins: Les témoins:
THE RESERVE OF THE PROPERTY OF	Comme témoins: 1. Mortherbe 1. 2. Mortherbe 1. Les publications ont eu lieu à Secin Meruteyille, Cerniat et Che 1. Mortherbe 1. 2. Mortherbe 1. Meruteyille, Cerniat et Che 1. Mortherbe 1. 2. Mortherbe 1. Meruteyille, Cerniat et Che 1. Mortherbe 1. 2. Mortherbe 1. Merute lieu à Secin Meruteyille, Cerniat et Che 1. Mortherbe 1. 2. Mortherbe 1. 3. Mortherbe 1. 4.	Acyornay. Alfred, agriculteur, Chavornay. Alice meningere Chavornay. I Bloube le 33. à Trutigon apornay, le 311 jeuillet prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. Seplembre mil neuf cent singl quate Les époux: Julute Müller ne Andr Les témoins: Les témoins: Lacherte Aspir Charors Abalherte Alice Chavors

Saurent Periraz.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	gné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Laurent Consta	nt Souis.
celibataire	
agriculteur	
originaire de Chavornay	domicilié à
Chavornay.	né à
Chavernay	te jingt un agril
mil huit cent a	nonante huit fils de
Quirent Jean Telia, ag	nonante huit fils de riculteur et de
Nosette nie Malherbe	. sa Jemme . alhavornay .
e Gerriraz Mari	ie
célibataire_	
originaire de Chavornay et l'I	Hergement domiciliée à
Chavornay	domacute a
S l	nee a
Duchy	trois
II . Do mil neug cent	trois fille de
Serving Alfred Pours, a	agriculteur et de
Tosa nie bollet. Da Ge	emme a Duchy.
Comme témoins : \ 2 Comile Laurer	augerd agricultur à Chayornay.
2 Constant 900	auxerd agricultur a Chayo may.
Les publications ont eu lieu à Chai	vornay le 29 août, et à
Abergement, le 1er Septes	mbre 1924
1 -	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavornay 10 pe	ingt six septembre mil neuf.
	" tene ginge gustouf.
Pièces déposées:	Les époux:
strait de nais sance de la fiance	Constant Lowrent.
Tromesse de mariage. Tublications de :	Marie Laurent nie Perrina
	4
Chavornay.	Les témoins:
Hergement.	E. Coursed Chaverner
	C. Buseveret Chavorne
	The second of th
communiqué à l'état cigil de	L'officier de l'état civil :
grerolles. le 77 septembre.	tilelerson.
yar.	

№ 8. Æbinden Moalherbe.

	ian
celibatoure	
ougrier C.F.F.	
riginaire de Juggisberg (Nerne)	domicilié à
Chayounay:	né à
Georgesberg mil heit cent	te juillet juillet
mil Level cent	nanante cing fils de
Thinden Gottlieb decide	
Rosina nei Binden, a	Mennieg (land)
Malherbe. Moan	tie Elise.
celibertaire	
Sans brofession	
riginaire de Chayorenay	domiciliée à
Chegornay .	née à
Conegy.	1900) fille de
mil to cuf cent	1900 fille de
Moulherbe Louis. agric	culteur et de
blise new Cresinel,	à Chayornoy,
Clise nei Cresinel	à Chayornoy,
Comme témoins: 26 milie Proin	a Chayornoy,
Comme témoins: 1 Docteur & 1	oin à Chayornay
Comme témoins: 1 Docteur Dr. 26 milie Proin.	oin à Chayorney
Comme témoins: 1 Docteur & 1.	oin à Chayorney
Comme témoins: 1 Docteur & 1.	oin à Chayornay
Comme témoins: \ 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Charge Septende de l'er Septende avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	cin à Chayorney. cin à Chayorney. docteur à Chaporney. crnay le 29 août, et denbu 1921.
Comme témoins: \ 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Charge de Septendre de Septendre de Septendre de l'état cutre une réponse affirmative, l'officier de l'état cutre l'active	cin à Chayorney. cin à Chayorney. tornay le 29 août, et tembre 1921. e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: \ 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Charge de Septendre de Septendre de Septendre de l'état cutre une réponse affirmative, l'officier de l'état cutre l'active	cin à Chayorney. cin à Chayorney. tornay le 29 août, et tembre 1921. e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Chaz a Gregge berg, le le Sept Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état con la chayonnay le trois	cin a Chayornay. cin a Chayornay. doctour à Chapernay. cornay le 29 août, et tembre 1921. e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. e) octobre mil neuf cent j'injt quatre
Comme témoins: \ 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Chay a Guggis berg, le ser Sept Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ou l'hayournay le trois	cin a Chayornay. Josew a Chayornay. Jornay le 29 août, et Jembre 1921t. e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. i) octobre mil neuf cent j'injt quatre Les époux:
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Chay a Guggis berg, le ser Sepa Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ou l'apparage le troit de maissance du fiance : troit de maissance du fiance :	cin a Chayornay. John a Chayornay. Jornay le 29 août, et Jembre 1921. Les époux: Les époux: Jonnation Christian
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Chay a Guggis berg, le ser Sepa Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ou l'apparage le troit de maissance du fiance : troit de maissance du fiance :	cin a Chayornay. John a Chayornay. Jornay le 29 août, et Jembre 1921. e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. is octobre mil neus cent singt quatre Les époux: Zémuden Christian
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Charge de Gengeis berg le septe de Septe de l'état curre une réponse affirmative, l'officier de l'état curre une réponse affirmative, l'officier de l'état curre une réponse déposées: Trait de naissance du piance de la fiance de maissance de fiance de la fiance de la fiance de maissance de la fiance de la fiance de mariage.	cin à Chapornay. cin à Chapornay. dodeur à Chapornay. cornay le 29 août, et stembre 1921. e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. is octobre mil neuf cent j'injt quatre Les époux: Zhinden Christian Zhinden Charie nee'clbalke
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Charge de Guggeis berg le septent de l'et septent de l'état de	cin a Chayorney. John a Chayorney. Jornay le 29 août, et Jembre 1921t. e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. is ectobre mil neuf cent singt quatre Les époux: Zbinden Chare nee'clbalke. Les témoins:
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Chay a Guggis berg, le ser Sepa Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ou l'aportnay le troit Pièces déposées: troit de maissance du piance : troit de maissance du piance : troit de maissance de la fiance : Tomes se de mariage : L'entitée de maissance de la fiance :	cin a Chayorney. John a Chayorney. Jornay le 29 août, et Jembre 1921t. e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. is octobre mil neuf cent fingt quatre Les époux: Joinclen Charie nee'clballe. Les témoins: Sun: Dui - Chouney
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Chay a Guggis berg, le ser Sepa Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ou l'aportnay le troit Pièces déposées: troit de maissance du piance : troit de maissance du piance : troit de maissance de la fiance : Tomes se de mariage : L'entitée de maissance de la fiance :	cin a Chayorney. John a Chayorney. Jornay le 29 août, et Jembre 1921t. e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. is ectobre mil neuf cent singt quatre Les époux: Zbinden Chare nee'clbalke. Les témoins:
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Charge de George de Sepa de Sep	cin a Chayorney. cin a Chayorney. Joseun a Chayorney. Jornay le 29 août, et Jembre 1921. e prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage. is octobre mil neuf cent singt quatre Les époux: Zbinden Chairlien Zbinden Chare nee'clbalhe Les témoins: Sun: Dui - Charmay Projection Charenay Projection Charenay
Comme témoins: 26 milie Proin. Les publications ont eu lieu à Chay a Guggis berg, le ser Sepa Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se utre une réponse affirmative, l'officier de l'état ou l'aportnay le troit Pièces déposées: troit de maissance du piance : troit de maissance du piance : troit de maissance de la fiance : Tomes se de mariage : L'entitée de maissance de la fiance :	cin a Chayorney. John a Chayorney. Jornay le 29 août, et Jembre 1921. Les époux: Jenden Christian Jenden Chare nec'clealle Les témoins: Suri Dui - Charney

Breauverd. Salzmann

तिस्टि बीह

(()	ssigné ont comparu pour être unis par le mariage :
célilataire Robert	Jean Emmanuel.
employé postal.	
originaire de Chayornay.	domicilié à
Chayornay.	né à
Chazoinay	le dix juillet.
mitheut cen	t rumante neuf fils de
Constant Jeaugerd, e	decede et de
Tilicie nei Nochat . a	Chayornay
e. Salzmann ry	vonne Elise.
celiboraire	
Sans oprofession	
originaire de D. Saphoren Mong	es et leggivyl. (Bernedomiciliée à née à
10	
Dayois	le fingt quatre mours.
Sulman Fact Social	fille de
Mise Line nei Bower	ud dit Aroust à Provois
1. Emile Lau	sent, agricultus, Chajarnay.
Comme témoins : 2 Charles Los	guatre fille de . agriculteur et de ud dit Avocat. à Prayois . unt agriculteur, Chagarnay. Inbaract concerge. Chagarnay.
Les nublications ont eu lieu à Ch	Corporar et Rosco le 28
S. Saphorin et 600	ingl. 6 29 août 1924
-1	
	nt se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
///	at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Conagornay led	rois octobre mil new cent jingt quatre
Pièces déposées:	Les époux:
Pièces déposées : L'amesse de mariage.	Rolo dearwed
Lublications de.	Geonne * Salzmartn Beaure
Chayornay.	
Javoes .	Les témoins:
S. Saphorin.	Executed bronomay
// /	Sombowerch Charonay
communique à l'élat qu'il de	
Communiqué à l'état cijil de	L'officier de l'état civil :
Egginist.	Juberson.
Ce / oclober 1924.	

Imprimerte Vaudoise Lausanne 3000

N° 10. Basset Monnier.

	oussigné ont comparu pour être unis par le mariage:
<u>celibertoure</u> Sincer	nt Louis.
commercant	10.11
originaire de Gournoins la	Ville domicilié à
CoSdonay	né à
Goumoins la tille _	le treige mars
8 mil neuf	cent 1900 fils de
Cmile Henri Basset	. agriculteur et de
Tanny nie Minitrey.	à Gourneins la Ville
Manie	01.0
Monnier	aale.
célibateure	
minagere	
riginaire de Clinex	domiciliée à
an Condray rine Ro	yois née à
an Devent riere Cabe	,
	cent (1900) fille de
911	ix a Tuarrens de de
I consider different	ec. a vitations a ac
ougenie nee Sorgeou	ud decidie
Comme témoins . 1: Memand	Guillemin minagere . Chayo enay
2. Marie	Guillemin minagere . Chayo enouy.
Les publications ont eu lieu à	cumiens la lille Cossonay et
Vener le 19 September	a Rajois le 20 Septembre 1924.
consiste and a separate	- sa says and says a
	ulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
10	
cruginay "	dix octobre mil neuf cent singt quatre
Pièces déhosées :	Les éboux :
Pièces déposées: certificat de fublication	Les époux:
	1. Jaux
	a. Baroet née Mami
	Les témoins:
	Seclard ofmand Chames
	Guillemin Marie Charomay
	Junion yane comming
ommuniqué à l'étataijel de :	L'officier de, l'état civil :
ommuniqué à l'état cijs de : challens les sonay et Hg me le 11 octobre 1921.	ieg Aleberson.
me) le 11 octobre 119211.	

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

gerber Rössy.

16.3 : 18

a Salbigar

. Gerber Robert.	é ont comparu pour être unis par le mariage :
Caitier	-
originaire de Nothenbach i. l.	Berne) domicilié à
Chazernay.	né à
	e Seize nozembre fils de
Genter Samuel Cartier	et de
Elisabeth nei Hyss. a	Chayornay
. Blossy Olice Go	ermaine
celibatoure	
conturière	
Chazornay.	domiciliée à
Chayornay	e treire juin née à
milneuf cent 1	treize juin fille de
	. agriculteur et de
Susanne nie Loget. a	Chapernay.
Comme témoins :	aul bruest boucher Marges. Sa Lina commineante Morges
2. jeuerand	asa Lina. commercante. To orges
Les publications ont eu lieu à Chaze Nothenberch, le l'éctobre	100H
- total and a second	
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
/ /	huit octobe mil new cent jingt quata
	1/2
Pièces déposées:	Les époux:
remesse de mariage.	
Lublications de :	Alue Geber nee' Rassf.
1 -	Les témoins:
Chayornay.	of Otterand Meorges
	Ri JoHuand Marges
Communiqué à l'élat civil de	L'officier de l'état civil :
Potherbach le	. Spelerson.
76 octobe 1994.	A process

Santania Versitation in the sand

Nº 12 Ordevary. Bertruex.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comp	
1. Orloway Sucien Octave.	
mécanicien	
originaire de Busois.	
· Bayous	he a
Bayois le clix to	
mil huit cent nonan	te neuf fils de
Culesay Jules . decide .	D et de
Oulesay julis, décidé. Marie jenny nei Agassis, à	Dayous
. Therriex Henriette	Adéle
célibataire.	
institutive -	
riginaire de Comont Desdus	domiciliée à
Bazois .	née à
Werden te trent	te un acit.
milheuit cent nonan	
Derruese Hemi Louis marich	
Climence nei Beausing, tous.	
in the B	.90 UV
Comme témoins: 1. Henri Bernier.	marechae ferdon
2. Charles dombord	et, concierge, Chappenay.
Les publications ont eu lieu à Fazoris et	t Coment Dessus
le 31 acrit 1921	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre po	
'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a d	léclarés légalement unis par le mariage.
Cheapouncey to cing noyamb	u mil newfoont jingt quatre
Dilare diporter .	Les époux :
Pièces déposées :	
Shait de mai Nana de la Liance .	Sucin Oulevay.
Tromesse de mariage. He	wriette Oulevar nie Bengles
	Bengles
Lublications de	Les témoins:
The Marian Country of the Country of	Berry Yearon
Jam	barrel Of Charman
Communiqué à l'étateijel de	L'officier de l'état civil :
6 nogembre 1924.	Spokerson.
w may be more of the first	

Péclard Guillemin.

Le Nº13. Grage 146. est celui de la dernière inscription dans l'annie 1924. Les deux doubles du présent Registre Sont conformes be que nous certifions .

Chayornay le 31 dicembre 1924. fficien de l'états cigil : belowson.

Un double a ctiromis le. 5 jangier 1925 à l'hetorité Cantonale en execution de l'Art. 2 de la Soi.

Shagornay le . 5 janque 1925.

ficier de l'état cigil :

1. le 10 From 1925.

	X 3. 30 5 30 5 30 5 30 5 30 5 30 5 30 5 3
Declard armand.	
élibataire	
rgriculteur_	
inaire de Montcherand	domicilié à
	-43
havornay.	· ne d
havornay le quate	vye mai
mithuit cent monante	neuf fils de
Victord , Emile Charles , agricult	teur et de
use Augusta nei Beauser	1 300
ase Lugusta nee Judieser	a. a chavornay.
Chillemin Marie.	170
elbataire	
and profession .	
inaire de Cossonay.	domiciliée d
havornay.	née d
navornayle finge	acid fun
mil neuf cent (1900). willemin Henri Lauis agricult	fille de
ullemin Henri Louis agricult	euret de
i Hitami o Change	~
enny nee outiner, a senaison	9 00
1. Henry Guellemen. ag	riculteur de hoyornay.
omme témoins: 2. Comile Léclared. agr	culteur. Chayomay.
Les publications ont eu lieu à Chavornay	12311 11
Les publications ont eu lieu à Travornay	le s. a Montcherand
Cossonay le 4 octobre 1924.	
Cossonay le 4 octobre 1924.	
Cossonay le 4 octobre 1924.	
Mos Sonay le 4 octobre 1924.	mari et femme et reçu de l'un et d
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décl	mari et femme et reçu de l'un et d arés légalement unis par le mariage
Mos Sonay le 4 octobre 1924.	mari et femme et reçu de l'un et d arés légalement unis par le mariage
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclare le huit nogembre.	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent yingt questi
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclare le huit nogembre.	mari et femme et reçu de l'un et d arés légalement unis par le mariage
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chawarnay le huit nogembre. Pièces déposées:	mari et femme et reçu de l'un et d arés légalement unis par le mariage mil neuf cent yingt quate Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chavornay le huit nogembre. Pièces déposées:	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent yingt quatre Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chavornay le huit nogembre. Pièces déposées:	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent yingt quatre Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chawarnay le huit nogembre. Pièces déposées: L'iblications de L'état de l'é	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent yingt quatre Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chawarnay le huit nogembre. Prèces déposées: L'ublications de L'état de l'é	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent pingt quatre Les époux: Clard Marie nèc Guillemin Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chawarnay le huit nogembre. Pièces déposées: L'ublications de L'état de l'é	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent pingt quate Les époux: Clard Marie nec guillemin Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chawarnay le huit noyembre. Pièces déposées: Lublications de Lublications de Chawarnay Montcherand. Hontcherand.	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent yingt quatre Les époux: Clard Marie nec guillemin Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chawarnay le huit noyembre. Pièces déposées: Lublications de Lublications de Chawarnay Montcherand. Millianourage	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent yingt queste les époux: Les époux: Clard Marie nie guillemin Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarance de l'état civil les a declarance de l'état civil les a déclaranc	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent pingt quate Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour re une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chavornay le huit nojombre. Pièces déposées: L'ublications de Statonoine de Chavornay Montcherand. Cossonay Emiliante à l'état civil de Emiliante de Constancy Montcherand. Emiliante de l'état civil de Emiliante de Constancy Emiliante de l'état civil de Emiliante de Constancy Emiliante de l'état civil de Constance de Cons	mari et semme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil nuns cent yingt quate les époux: Les époux: Card Marie nie Guillemin Les lémoins: Guillemin Characage L'officier de l'état civil:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décle Chavornay le huit nogembre. Pièces déposées: Lublications de L'état civil de Chavornay Montcherand. Cossonay L'état civil de Emil.	mari et femme et reçu de l'un et de arés légalement unis par le mariage mil neuf cent yingt quate les époux: Les époux: Clard Marie nec guillemin Les témoins:

1925. No 1. Carel. Cransar.

	signé ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Carel Gustave.	
cilibataire.	
agricultur_	7
originaire de Chayornay et Is	Tayvis domicilié à
Dayous	né à
Dayois.	te gengt Sept juin
e of mil neuf cent	fils de
Acrie Souise nei Des	ulteur, a Noyous et de
_	
2. Crandaz Sina	
celibataire.	
originaire de Bayois	
Rayois	domiciliée à
10 0	_ le Seige féjrier
mil neuf cent	deuxfille de
Crausay Charles Life	et de
Marie Henry nig, Hous	se tous deux décèdes.
1. Monnay	Marceline . Chayornay _
Comme témoins : 2. Agasse	Ida gouyernante, Rayois
Les publications ont en lieu à Che	Marceline . Chazornay Ida gougernante Bayois ayornay et Prayois . le 16
mars 1925.	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen	at se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
11	t civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay ie	trais agril mil neuf cent jingt aing
Pièces déposées :	Les époux:
Tromesse de moviage	
Sublications de	gustave. Carrel
Stayois.	Hosa Carre Cnie Crawsar Les témoins:
	Les témoins :
	Macchine Sonnay Charmay
	A
	Ida Agasse Bavocs
	Taa Agosse Barocs
Communiqué	L'officier de l'état civil :

the state of the delta to the second

Borgeand six Avocat

Par devant l'officier de l'état civil soussig	gné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Borgeand dir Oxoc	Tri 174 1750 1770 1770
célibataire	gasare.
agriculteur:	
originaire de Tenthalaz.	domicilié à
Sayois	né à
	le trois juin.
mit huit cent	huitante quatre fils de
Dorgeand dit Ayocat Ju	
Trefie nie Milliand to	7 - 1
e orozgeana dil Cli	vocat Sonise <u>nie Schenk</u>
cupe de Norgeaud dit Nocat o	smile. des le 22 décembre 1922.
menagere.	
riginaire de Senthalay	domiciliée à
Rayois.	née à
Hayous mit Suit cent	le j'ingt octobre.
Schenk Hone Gabriel.	150000000
Marie blise nie Crause	as tous deux decedes.
1. Rorgeand dit	Agocat Sion agriculteur Prayois .
Comme témoins : 2. Porgeaud dis	Apocat Sion agricultur Nayois. Apocat Alice minagere, Rayois.
Les publications ont eu lieu à	avois le 13 et 0
Les publications ont eu lieu à Ne L'enthalaz le 17 mars ,	1925.
그 마루 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Majornay we ha	ois agril mil new cont singt cing.
Pièces déposées :	Les époux:
romesse de mariage.	
strait de mariage des hecidascorios	nts Gustave Bergeaud
Lublications de.	t Touise Borgeand
	Les témoins:
Renthalay.	Borgwood Lion Boro
	Borgeaud Alice Barois
- 111.	
communiqué à l'état civil Le Cossephry le 3 april 1925.	L'officier de l'état civil :
3 april 1925.	Aluberson.
	_ (1)

№ 3. Malherbe Fabre.

	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Noallzerbe - noc	xrcel David.
ce'libertaire.	1 . D. 13 (18 / 18 / 18 / 18 / 18 / 18 / 18 / 18
agriculteur	
originaire de Chagornay.	domicilié à
Chagornay	ne a
Chayornay	te jingt neuf april
Malherbe Dayed Frede	trois fils de
Here Layed Trede	ruc, charpentier et de
Anna Telie nie Gaudin	
2. <u>Varre</u> Exeline	
célibataire, mineure autor	ike
menagere:	
originaire de Bayois	domiciliée à
Dayois	née à
Mayois	ie trois Septembre
Hagre Gugine, décèdé	Seftfille de
Jagre Quegene, décède _	et de
Comma Dusanne nee Jean	Mouret a Jayous
Comme témoins: 1. Combeaudet 6	Mariet à Payois harles, concierge Chapornay
2. They tomane	1. boulanger . Chayornay .
Les publications ont eu lieu à Cho	yornay et Payois le.
1H mars 1925	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
01	civil les à déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornoy 10 new	fayuil mil new cent jingt cing.
// Pièces déposées :	Les époux:
Huterisation du tuteur au mariage	Marcel Malber be
de la fiancie.	
Tromesse de mariage. Lublications de	Augusta Malherle née Farre.
Chayornay.	Les témoins:
Prayois.	Les témoins :
\	Ternani Reg Charorus
Communiqué	L'officier de l'état civil :
	Thelerson.
	in worthigh

clavel Carel.

célibataire	bdonard .	vamuer	
agriculteur_			
iginaire de Oeclen	5		domicilié à
Oulens		E	
Oulens		Six octobre _	né à
11 1016	_ mil recel cent or	ronante neuf	fils de
Layel Tran	esis Edouare	d. decede	et de
_ /	- 1. 111	ye . a Oulens .	
Carel	Ella Ma	nche	
celibataire			
			× ×
minaina da Mari	ais at Chann	unay	domiciliée à
Pro-	or a craye	may.	
Bayois			née à
Dayois		n	4.3.
0 00	mil neuf cent ee	n	fille de
and le	s Lolus gar	iculteur, à Ra	youd et de
110	1 10		·
Henriette Cli	a nei Scher	nk . dicidie	
Henriette Cli	a nei Scher	nk . dicidie	
Henriette Cli	a nei Scher	nk . dicidie	
Comme témoins : 2	Carel Louis. a	nk. dicidis griculteur Chay luguste, agriculteur:	crnay
Comme témoins : 2 Les publications ont	Carel Louis. a Seaugerd A eu tieu à Oulen	nk . dicidie	crnay
Comme témoins : 2 Les publications ont	Carel Louis. a Seaugerd A eu tieu à Oulen	nk. dicidis griculteur Chay luguste, agriculteur:	crnay
Comme témoins : 2 Les publications ont	Carel Louis. a Seaugerd A eu tieu à Oulen	nk. dicidis griculteur Chay luguste, agriculteur:	crnay
Comme témoins: 2 Les publications ont 2 Après avoir demandé au	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se	priculteur Chay luguste, agriculteur: S. Bayois et le prendre pour mari et semme	cenay Chayornay. Chayornay et reçu de l'un et de
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état ci	priculteur Chay luguste, agriculteur: S. Bayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement	cenay Chayornay. Chayornay cet reçu de l'un et de t unis par le mariage.
Comme témoins: 2 Les publications ont 2 Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état ci	priculteur Chay luguste, agriculteur: S. Bayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement	cenay Chayornay. Chayornay cet reçu de l'un et de t unis par le mariage.
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	priculteur Chap luguste, agriculteur: S. Bayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement sept agril mil neuf ce	chayornay. Chayornay chayornay et reçu de l'un et de t unis par le mariage. nt pingt cing
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	priculteur Chap luguste, agriculteur: S. Prayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement lept agril mil neuf ce Les éf	chayornay. Chayornay chayornay et reçu de l'un et de t unis par le mariage. nt pingt cing
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	priculteur Chap luguste, agriculteur: S. Prayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement lept agril mil neuf ce Les éf	chayornay. Chayornay chayornay et reçu de l'un et de t unis par le mariage. nt pingt cing
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	prendre pour mari et semme vil les a déclarés légalement dept april mil neuf ce	chayornay. Chayornay. Chayornay. et reçu de l'un et de tunis par le mariage. nt pingt cing.
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	priculteur Chap luguste, agriculteur: S. Prayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement lept agril mil neuf ce Les ép Colavel Colour Colavel Colour Colavel Colour	chayornay. chayor
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	prendre pour mari et semme vil les a déclarés légalement dept april mil neuf ce	chayornay. chayor
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	priculteur Chap luguste, agriculteur: 5. Prayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement lept agril mil neuf ce Les éf Colavel Colour Les éf	cenay Chayornay. chayo
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	priculture. Chap luguste, agriculturi. S. Prayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement lept agril mil neuf ce Les ép Les tér Louis Carul.	et reçu de l'un et de unis par le mariage. noux: and fament. noins:
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations	eu lieu à Oulen x fiancés s'ils veulent se ive, l'officier de l'état cir	priculteur Chap luguste, agriculteur: 5. Prayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement lept agril mil neuf ce Les éf Colavel Colour Les éf	et reçu de l'un et de unis par le mariage. noux: and fament. noins:
Comme témoins: 1 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmation de l'autre l'autre de l'autre de l'autre l'autre de l'autre d'autre de l'autre de l'autre de l'autre de l'autre de l'autre d'autre de l'autre de l'autre d'autre de l'autre d'autre d	eu lieu à Oulen (25. x fiancés s'ils veulent se live, l'officier de l'état cir renay le dis s éées: lications.	priculture. Chap luguste, agriculture: S. Prayors et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement lept agril mil neuf ce Les ép Les lén Les lén Louis Caral. Auguste Beau	cornay Chayornay. chayornay. chayornay. chayornay. chayornay. chayornay. charornay. charornay. charornay. charornay.
Comme témoins: 2 Les publications ont 28 mars Après avoir demandé autre une réponse affirmations d'apprendient de la comme d	ciyil de	priculture. Chap luguste, agriculturi. S. Prayois et le prendre pour mari et femme vil les a déclarés légalement lept agril mil neuf ce Les ép Les tér Louis Carul.	cornay Chayornay. chayornay. chayornay. chayornay. chayornay. chayornay. charornay. charornay. charornay. charornay.

denous Versions I assessed the

N° 5. Gobalet Kirzer.

Par devant l'officier de l'e		nt comparu pour être	unis par le mariage
1. Gobalet C	žustave	/9	2134()
agriculteur.			1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1
originaire de Château	d'Oex	0	domicilié
un Condray viere			né
Bayois	le (cing juillet -	
mi	meul cent	(900)	fils a
Gobolet Albert	a him Stewer		P. et a
Rose nie Agas	sig. on bo	udray riere	Dayous.
e. Obirzer -	Mina 1	Margueril	e
celibataire			
minagere priginaire de Coinsins			dominitie
Chayernay,_	/4-		domiciliée
Cuarry	le 🗸	Sept jangier	
A mil	neut cent bear	is	fille d
Togreger Lucien	. agricultai	00	et a
Alike nie Jeg	wion, a.	Chayornou	-
Comme témoins : 1. 1.	veger Alfred.	rles, concierge.	chayornay.
(2.4or	nbardet sha	rles. concierge.	Chayornay!
Les publications ont eu l Coinsins le 3, et	ieu à Chagorn	ay et Sayo	is le V. a
Coinsins le J. e	a Chaleau	Have Hay	ul 1973.
Après avoir demandé aux fian autre une réponse affirmative, l'o			
Chayoune	cy regingt que	atre agrilmilne	fcont yingtein
Pièces déposées :	0		boux:
strait de naissance du trait de naissance de		Gustare	Gobalet
romesse de mariage	1	Mina Gobalet	nie Hirser
Colications de:			noins :
Sayois .	36	irger Office	- 4
Coinsins .	/	mardd Com	les Chall
chateau d Cex.		mhardet Cha	i commu
			The second secon
Communiqué à l'étact	cijel de		l'état civil :
Communiqué à l'était Chaleau d'Oex Begnins. Le 35 april 19.	cijel de		leson

Nº 6. Yaquier Beauverd.

the way

Par devant l'officier de l'état civil souss	signé ont comparu pour être unis par le mariage:
<u>. Jagnier</u> Charle	/ >.
curiculteur	
originaire de Geahins	domicilié à
Coxelles Sur Cheyornay.	M. Anthony and the second seco
Corcelles Sur Chayornay	
	nonante Sept fils de
Taquier Comile François	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Corcelles ser Chayornay .
7 60	
: Weauverd Mo	vice/zusune
celibataire	
minagere	
riginaire de Chayornay	domiciliée à
Chayounay	née à
	le quatorge juillet
mil neuf cent	fille de
Mayerd Charles, a	griculteur et de
Elise nie Malherbe.	, a Chayounay
Comme témoins : 1. Mine Lau	rent miningère, Chayornay. t Charles concierge Chayornay
2. Lomborde	t Charles . concierge . Chayornay
Les publications ont eu lieu à Core	celles sex Chayornay, et Chayornay
le 25, et à Frakins	Celles sex Chayornay, et Chayornay
2	
	nt se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
0.0	at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chazornay reg	uinge mai mil neuf cent jingt cing.
Pièces déposées :	Les époux:
strait de naissance du fianc	. 31 /
Promesse de mariage	July July 1
Tublications de	Carie Jaquier nei Beauerd
Chazornay.	Les témoins:
Trahins	
	Line Lawrent Chenney,
	Jonnan Ch Charana
Communiqué à l'état cigil de	L'officier de l'état civil :
Molandin a Ronnelaye. le.	del loson.
16 mai 1975.	

primerie Vaudoise, Lausanne, 3800

Noaigairar Bointet.

Par devant l'officier de l'état civil soussi	igné ont comparu pour être unis par le mariage:
	Emile
celibataire	
originaire de Torel Stutry	domicilié à
Chayounay . '	né à
Chayornay	le dix huit octobre
Margainaz Lina nei	Santet. a Chayornay et de
Sointet Drêne	
cilibataire_	
riginaire de Ochandens.	domiciliée à
Chagornay.	née à
1 //	le clouze nogembre
mil neuf cent	deux fille de
Sointet Sugustin Al	hed. decedeet de
Louise nee Chuillard. me	nagere. a Chapornay.
Comme témoins : 1. Merren Days	ni agriculteur à Chayornay
2. Gransay Ho	mi ougrier chocolatier a Chaponny
Les publications ont eu lieu à Ch	agornay le 8, à Touel le 9
et a Ochandens le 19	mai 1925
하는 경향 이 전에 가게 되었다. 그런 사람들은 이 경향 기계를 받는 것이 되었다. 그런 그렇게 되었다면 그렇게 그렇게 되었다면 그렇게 그렇게 되었다면 그렇게	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
\sim 1	ngt neuf mai mil neuf cent jing toin
Pièces déposées :	Les époux:
romesse de mariage.	Margainas Emile
Sublications de:	Trène Margairay née Sointet
Chayornay.	
Echandens.	Les témoins:
	Werren David Chavornay
	Crausor Henri Chavornay
communiqué à l'état civil de.	L'officier de l'état civil :
Communiqué à l'état civil de. Firel et sonay.	Helerson.
. vj mai syaro.	
le . 29 mai 1925.	- Herterson

Beauverd Malherbe.

Jar jugement du bribunal du distrit de Nyon du 19mai 1953 devem définité et executoire le 19 juin 1953, le marique désigne et contre à été dissous par de divorre.

Le bribunal à fixe à tou, des le 19 juin 1953, de délai rendant lequel le mari me pourra de remarier.

Sonor officie de l'état civil:

Greanword So	
celibataire	0 .
agriculteur	
1	41-1114
ginaire de Chayornay	domicilié à
Chayornay.	né à
chayornay	_ le quatre juillet
hayornaymil new cent	t (1900)fils de
uis Newyord, dicide	et de
usette nei Grencey. a	Chavernay.
17-06 Les m	. 8 0
Moalberbe Moo	the paray.
célibataire	
minagere	
ginaire de Chayornay	domiciliée à
chayornay	née à
hagornay	t cing
mil neuf cen	t cengfille de
11 11 1 1	
Malherbe Constant.	agriculteur et de
Malherbe bonstant. Jugenie blice nie laur 1. Diserens	sent, à Chayornayet de S. Alfred, agriculteur, Chayornay
Malherbe bonstant. ugénie blice née laur omme témoins : 1. Diserens 2. Lombardet	sent, à Chayornay. Solfred, agriculteur, Chayornay Charles, concierge: Chayornay
Malherbe bonstant. ugénie blice née laur omme témoins : 1. Diserens 2. Lombardet	sent, à Chayornayet de S. Alfred, agriculteur, Chayornay
Malherbe bonstant. ugénie blice née laur omme témoins : 1. Diserens 2. Lombardet	sent, à Chayornay. Solfred, agriculteur, Chayornay Charles, concierge: Chayornay
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét	agriculteuret de vent, à Chayornay. Solfred, agriculteur, Chayornay. Charles, concierge. Chayornay. ayornay, le 12 mai 1945. ent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Malherbe Constant. eugénie Alice, née Laur nomme témoins: 2. Lombardet Les publications ont eu lieu à Chi Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét	agriculteur et de vent, à Chapornay. Solfred, agriculteur, Chapornay Charles, concierge. Chapornay apornay, le 12 mai 1945. ent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra juin mil neuf cent jingt cir
Malherbe Constant. eugénie Alice, née Laur nomme témoins: 2. Lombardet Les publications ont eu lieu à Chi Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét	agriculteur et de vent, à Chapornay. Solfred, agriculteur, Chapornay Charles, concierge. Chapornay apornay, le 12 mai 1945. ent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra juin mil neuf cent jingt cir
Malherbe Constant. ugénie Alice, née laur 1. Diserens 2. Lombardet Les publications ont eu lieu à Cha Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét Chayournay le f	agriculteur et de vent, à Chapornay. Solfred, agriculteur, Chapornay Charles, concierge. Chapornay apornay, le 12 mai 1945. ent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra juin mil neuf cent jingt cir
Malherbe Constant. Legénie Africe, née Laure 1. Diserent 2. Lombardet Les publications ont eu lieu à Cha Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét Chayournay le f Pièces déposées: aut de naissance du fiance comesse de mariage	ent a Chayornay s Alfred, agriculteur, Chayornay charles, concierge Chayornay ayornay, le 12 mai 1975. ent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de sat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra puin mil neuf cent pingt cir Les époux: Les époux:
Malherbe Constant. ugénie Alice, née Laur 1. Diserent comme témoins: 2. Lombardet Les publications ont eu lieu à Cha Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét Chayournay le f Pièces déposées: aut de naissance du fiance comesse de mariage	ent, à Chayornay. S. Alfred, agriculteur, Chayornay Charles, concierge Chayornay ayornay, le 12 mai 1975. ent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'at civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra puin mil neuf cent pingt cent Les époux: Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét l'acquarant le fiere de posées :	et de de l'apprinay. Solfred, agriculteur, Chayornay Charles, concierge. Chayornay ayornay, le 12 mai 1975. Int se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra jeun mil neuf cent jingt cir. Les époux:
Malherbe Constant. ugénic Alice, née Laur 1. Diserens comme témoins: 2. Lombardet Les publications ont eu lieu à Chi Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét Chayonnay le f	ent, à Chayornay. S Alfred, agriculteur, Chayornay Charles, concierge. Chayornay ayornay, le 12 mai 1945. Int se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra puin mil neuf cent pingt air Les époux: Les lémoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét l'acquarant le fiere de posées :	ent, à Chayornay. S Alfred, agriculteur, Chayornay Charles, concierge. Chayornay ayornay, le 12 mai 1945. Int se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra puin mil neuf cent pingt air Les époux: Les lémoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét l'acquarant le fiere de posées :	ent, à Chayornay. Solfred, agriculteur, Chayornay Charles, concierge Chayornay ayornay, le 12 mai 1975. Int se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra puin mil neus cent pingt air Les époux: Les témoins: Dijereur A Gred Charornay Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét l'acquarant le fiere de posées :	ent, à Chayornay. Solfred, agriculteur, Chayornay Charles, concierge Chayornay ayornay, le 12 mai 1975. Int se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra puin mil neus cent pingt air Les époux: Les témoins: Dijereur A Gred Chevornay Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule tre une réponse affirmative, l'officier de l'ét l'acquarant le fiere de posées :	agriculteur et de vent, a Chapornay. Solfred, agriculteur, Chapornay. Charles, concierge. Chapornay. Cayornay, le 12 mai 1975. Int se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Vingt quatra jeun mil neuf cent pingt cir. Les époux: Les époux:

Sambelin Ballotton

0	ssigné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. <u>Sambelin</u> Lucien.	
orgaier tuilier.	
originaire de Molondin.	domicilié à
Chammer	né à
Saint Cierges	le deux jangier
Soint Cierges	nt nonante unfils de
remoden sous:	et de
Baline nie Meyster. the	
- Xallotton alice	·
celibataire	
riginaire de Agiez et Vallon	1
	domiciliée à
Crhe	née à
Mgiez.	- le premier Septembre.
Vallotton Charles agrice	nt 1900) fille de
Pélicie nei Loget. a	· Only
Comme témoins: 2. Massis	Dazid, ouznier tuilier Chazornay
Les publications ont eu lieu à Ch alloche le 27. et à spring	Lagernay le 26. à Orbe et
	ent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
autre une réponse affirmative, l'officier de l'éto	at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chajoenay 10 s	Sept acut mil new front jingt cing.
Pièces déposées :	Les époux :
strait de naissana du fiance	. Sambelin Lucien
Leonesse de mariage.	Lambelin Alice Vallot
Ludications de.	7.33(6)
Chayornay.	Les témoins:
Vallorhe.	Chappens Henri Chovornay
Aging.	David Agassis Chavenay
Molondin.	
Dannelous Hanes Vallarbe	
+ Orbe le . août 1975.	
o.all 1970.	

No 10. Sambert. Görin.

Par devant l'officier de l'état civil souss	igné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Sambert Alfred	Trançois
celibataire.	
originaire de Verdon	dominilid
Chayornay	domicilié à
Chagornay	
	+ +
Lambert Emile François	, dicidiet de
Rose Sanny nie Me	alherbe, a Chayornay.
<u>« Gozin</u> Aline ?	Nozence.
minagire	(e.
originaire de Corcelles Seu Chaj	vornouydomiciliée à
an Condray riere Prayois	
Coxcelles sur Chayornay_	50
mil neuf cent	
Gorin Auguste Adrien de	cidiet de
Lucie me gobalel ga bores	Sur Chajornay.
Comme témoins :	busanne, minagere. Chayornay. Smile, agriculteur, Chayornay.
Les publications ont en lieu à Che	boxcelles how behowever
Rowois le 21. à grender	yornay, Corcelles sur Chayorney
- 0	
	nt se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
120	
	water Septembre mil new feest singt cing
Pièces déposées:	Les époux:
Tromesse de mariage	dambert offred
(K)	- Uline Lambert nie Gerin
Lublications de:	Les témoins:
Chayornay Chayornay	- Lamby Suzanne Charomany.
Trendon.	Lambert Emile Charmay.
Communique à l'état civil	-
1 Grendon le 5 Septembre 1975.	L'officier de l'état civil :
	to have a series .
	Auberson.

N° 11. Anberson Guillemin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont compa	ru pour être unis par le mariage:
1. Auberson Constant.	1 111111
cilibataire_	
agriculteur	1.0000000000000000000000000000000000000
originaire de Chayornay.	domicilié à
Chayornay.	né à
Chayornayle jingt	
mil huit cent nonante	Septfils de
Luberson Louis bugene, agriculte	uret de
Touse Janey nee Jerry, a Chayo	rnay
<u>Guillemin</u> Lucy	
Ce'libataire	
minagire	
riginaire de Cossonay.	domiciliée à
Chayornay.	née à
Chavernay te cing	uin
mil neuf cent cleux	fille de
Guillemin Howi Louis agriculten	et de
Jenny nie Hitzner, a Chagore Comme témoins: 2. Hamand Péclard.	nay
1 Man Picker	· · Oli
Comme témoins : // // // // // // // // // // // // /	agen a chayornay
(2. Frmand Leclard.	agriculteur, a chajornay
Les publications ont eu lieu à Chayonnay le	se et à Cossonay
Les publications ont eu lieu à Chaycrnay le 29 août 1925.	
Annie and description of the second of the s	mani at famous at arm do Nors at de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a décl	
-00	39 ASA 30040 PA 300 PA
Chagernay re dix huit sept	tembre mil neu fcent Vengt ein
Pièces déposées:	Les époux:
	77.5
Tublications de O	Stant Cluberson
	2 - 11
- diagrandy	
Monday	uberton ne Guillemin
Cossanay	
- Cessuray	Les témoins:
ol. Pec	Les témoins: lard Chavornay.
ol. Pec	Les témoins:
M. Per	Les témoins: lard Chavornay, clard Chavornay
M. Per	Les témoins: lard Chavornay, clard Chavornay cofficier de l'état civil:
M. Per	Les témoins: lard Chavornay, clard Chavornay cofficier de l'état civil:
ol. Per	Les témoins: lard Chavornay, clard Chavornay

Steiner.

A PROTECTION

Page 193376 _

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Gerber Alfred.	
Coucher 1	
originaire de Rothenbach (Kenn)	domicilié à
Chagornay	né à
Tompaples mil neuf cent	le cing novembre
docker Some laitie	, , , , , ,
Elisabeth nie Wyss. a	Chayornay.
2. Steiner Louise	Xline.
celibataire.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
originaire de Simiswald (Bene)	domiciliée à
Chayornay	née à
000	te gingt neuf nozembu
mil neuf cent	
Deiner Jean Rodolphe -	Louis deux décèdes
1. Taques binese	t. boulanger. à Chayonnay
Comme témoins : 2. Jaques Mans	t. boulanger. à Chayornay
Les publications ont eu lieu à Chago	mbre 1925.
et a Sumiswald, le 5 Septe.	mbre 1925.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Mayornay le tren	te Septembre mil neuf cent zingt cing.
9 Pièces déposées:	Les époux:
Extrait de naissance du fiance	Gerber Aline nee Steiner
Tromesse de mariage!	Gerlee Aline nee Themee
Chayounay	Les témoins:
Nothenbach	Ernest yaques Chavana
	Marie Jagues . Chavernay .
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
le 1er octobre 1975.	Jelerson.

No 13. Woagnin Lawient. l'annie 1925. Les dous doubles du present Registre sont compremes. be que nous certificals. hayarnay le 31 ficombre 1925 TE VAR Afficien de l'état cijel Sheberson . Un double a été romis le janque 1926 , à l'Autorite Cantonale en execution de l'Het 2 de la Soi. bische 20 sevres 1926.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3

JW7 . ad a	our être unis par le mariage:
Moagnin Charly.	
regicultur	7.53
ginaire de Corcelles Sur Chayornay.	domicilié à
Porcelles Sur Chayarnay.	né à
orcelles sur Chapornay. 10 dix Sept	novembre
mil neuf cent cen	fils de
Manin Telix Allred agriculteur	et de
Emma nie Massonnet, a borcel	les sur Chayoxnay.
Laurent Aline Celina.	
célibataire_	
minagère	
inaire de Chayornay	domiciliée à
hayoenay.	née à
hayornay le quatorge	agril
milneuf cent cen	fille de
aurent Charles, dicide.	et de
	The second secon
losine nee Malherbe, a Chayoren	ay.
omme témoins: 1. Laurent Emile agricul	teur Chayornay.
comme témoins: 1. Laurent Emile. agricul 2. Maynin Alois, agricul	teur Chayornay. lyw Chayornay.
comme témoins: 1. Laurent Emile agricul 2. Margnin Mois, agricul Les publications ont eu lieu à Chayornay.	teur Chayornay. tyur Chayornay. creelle's sur Chayornay
comme témoins: 1. Laurent Emili. agricul 2. Mazznin Alais, agricul Les publications ont eu lieu à Chapornay.	teur Chayornay. tyur Chayornay. orcelles sur Chayornay
to Sine nee Matherbe, à Chagoin domme témoins: 2. Margnin Alois, agricul Les publications ont eu lieu à Chagornay. Co	teur Chayornay. tyur Chayornay. orcelle's sur Chayornay
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari	et femme et reçu de l'un et de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés	et femme et reçu de l'un et de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour maritre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés de l'etat civil les a declarés de l'etat civil les a de l'etat civil les a declarés de l'etat civil les a delles de l'etat civil les a declarés de l'etat civil les a declaré	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour maritre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le gangt Sept noyembre s' Pièces déposées: Trait de naissance ele fiance.	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage. mil renif cent pingt cing. Les, époux :
Pièces déposées: troit de naissance du fiance . Charly	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage. mil neuf cent pingt cing. Les époux : Maynin
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés de l'example se prendre pour mari le gangt Sept noyembre s' Pièces déposées: Tracit de naissance du fiance l'arly L'iblications de: Stire Ma	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage. mil neuf cent pingt cing. Les époux : Maynin qui srée Lausent.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés de l'example se prendre pour mari le gangt Sept noyembre s' Pièces déposées: Tracit de naissance du fiance l'arly L'iblications de: Stire Ma	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage. mil neuf cent pingt cing. Les époux : Maynin qui née Lauseuh.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le l'état civil l	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage. mil neuf cent pingt cing. Les époux : Maynim qui srée Lauseuh. Les témoins :
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés le l'état civil l	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage. mil neuf cent pingt cing. Les époux : Maynim qui srée Lauseuk. Les témoins :
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour maritre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés de l'état civil le	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage. mil neuf cont pingt cing. Les époux: Magnin faction. Les témoins: June Chavonnay.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés d'harjorenay le jungt Sept nopembre s' l'exit de mais same du fiancé l'harly l'estilications de : Chargorenay Chargorenay Chargorenay Chargorenay Chargorenay L'officier de l'état civil les a déclarés d'état civil les a déc	et femme et reçu de l'un et de légalement unis par le mariage. mil neuf cent pingt cing. Les époux : Maynim qui srée Lauseuh. Les témoins :

1926. Rey. Savient

15(1)	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Hey Faul.	
celibataire_	The same of the sa
boulanger	
originaire de Sorel & Lucens.	domicilié à
Chayo ency	né à
Nerchen	se trois juillet
mil ment cont es	m fils de
Rey Albert, boulsenger.	et de
Hortense nei Joly. Sa fer	
2. Laurent Elise S.	isaine,
celibataire.	
ininagere	•
originaire de Chayounay.	domiciliée à
Chayornay.	née à
Chagornay.	le quatorze jein
	nonante Six fille de
Sagrent Charles dicide	et de
Nosine nie Modherbe. a	Chagornay.
Comme témoins :	charles agriculture Chapornay.
(2. Mey 716	ert, boulanger. Chajornay.
Les publications ont eu lieu à Chap	vornay le IH, et a Torel_
le /5 janquer 1926.	
	The state of the s
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
	ux Jejrier mil neuj cent jingt Six.
Pièces déposées:	Les époux:
Catrait de naissance du fiance.	Poul Dry
Romesse de mariage.	Elisi Rey nee Lourants.
Chayornay.	
Sand.	Les témoins:
	Charles Malherbe Charomay
	Albert Rey Chavarnay
Communicate d'itat airil de	
Communiqué à l'état cigil de	L'officier de l'état civil :
	Jeleson.
- The state of the	

Form. 3.

N° Q. Curchod Son'fox

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour	
	être unis par le mariage:
Q 0 1 6V .	.1121/5/5/5
1. Curehod François.	A 1-4 -4-4 -4-4 -4-4 -4-4 -4-4 -4-4 -4-4
celibatoure	
chef de chantier	
riginaire de Lutry et Commartin.	domicilié à
Chayornay.	
	né à
Vugelles la Mothe le dix sept me	<u> </u>
mil heut cent heutante sex	fils de
Cevehod Auguste, à Lausanne.	et de
Henriette nie Cocytaux, décidée	1
Lonfat Zéla.	
célibataire.	
minagere	
iginaire de Salyan (Valais.)	domiciliée à
Saljan.	née à
	The state of the s
Salyan. Le jingt un ce mil huit cent nonante hui	.7
	Efille de
Lonfat Jean Joseph.	et de
Comme témoins: 1. Gillabert fluguste, ougrier che	colatier Chayornay
Comme témoins: 2. Gillabert Huguste, ougrier cho	Colatier Chayornay Lity Chayornay Lutry Commartin
Comme témoins: 2. Gillabert fluguste, ougrier cho 2. Gillabert Pasine ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à t Salgan, le 7 janvier 1926.	tay, committee
Comme témoins: 2. Gillabert fluguste, ougrier chos 2. Gillabert Posine, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à t Salgan, le 7 jangier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et	femme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 2. Gillabert fluguste, ougrier cho 2. Gillabert Posine, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Crayonnay le 6, à t Salgan, le 7 janvier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég	femme et reçu de l'un et de ralement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Gillabert fluguste, ougrier chos 2. Gillabert Posine, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chayornay le 6, à t Salgan, le 7 jangier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et	femme et reçu de l'un et de ralement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Gillabert Huguste, ougrier chos 2. Gillabert Hosine, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à t Salgran, le 7 jangier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le Six séguier mil neu	femme et reçu de l'un et de valement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Gillabert fluguste, ougrier chos 2. Gillabert Posine, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à t Salgan, le 7 janvier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le six péquier mil neu Pièces déposées:	femme et reçu de l'un et de valement unis par le mariage. Seent yingt Six.
1. Gillabert fluguste, auguer che 2. Gillabert Posine ouprier che 2. Gillabert Posine ouprier che Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à t Salgan, le 7 janvier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le Six péquier mil neur l'insit de naissance du fiance. Pièces déposées:	femme et reçu de l'un et de valement unis par le mariage. Les époux:
Comme témoins: 2. Gillabert fluguste, ougrier chos 2. Gillabert Posine, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à t Salgan, le 7 janvier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le Six papaier mil neu Pièces déposées: Trait de naissance du fiance.	femme et reçu de l'un et de valement unis par le mariage. Les époux:
Comme témoins: 2. Gillabert Pasine, ougrier change les publications ont eu lieu à Chagornay le 6, à la Salgan, le 7 jangier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chagornay le sia jainer mil neur l'était de naissance du fiance le sia janier mil neur l'était de naissance du fiance le la fiancie de l'état civil de naissance du fiance de la fiancie de l'état civil de naissance du fiance de la fiancie de l	femme et reçu de l'un et de ralement unis par le mariage. Les époux:
Comme témoins: 2. Gillabert fluguste, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chayonnay le 6, à Les publications ont eu lieu à Chayonnay le 6, à Les publications ont eu lieu à Chayonnay le 6, à Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chayonnay le Six péquier mil neu Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Trait de naissance du fiance Leure de la fiance Leur	femme et reçu de l'un et de valement unis par le mariage. Les époux: Los for Lors
Comme témoins: 2. Gillabert Huguste, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et eutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le Six féguer mil neu Pièces déposées: Trait de naissance du fiance trait de naissance du fiance Etait de naissance de la f	femme et reçu de l'un et de valement unis par le mariage. Les époux: Lou soit dont l'ont de l'un et de l'un
Comme témoins: 2. Gillabert Huguste, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le Six sépaier mil neu Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Trait de naissance du fiance Chapornoy.	femme et reçu de l'un et de ralement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Lou for lour de l'un et de l'un et de ralement unis par le mariage. Les époux: Les époux:
Comme témoins: 2. Gillabert Huguste, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à t Salgan, le 7 janvier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et entre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le Six séguier mil neu Pièces déposées: Trait de naissance du fiance tomes de maniage Chapornay Allabert Gullabert	femme et reçu de l'un et de ralement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Lou for lour de l'un et de l'un et de ralement unis par le mariage. Les époux: Les époux:
Comme témoins: 2. Gellabert Pasine, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à et Salgan, le 7 jangier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le Six séquier mil neu Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Trait de naissance du fiance Trait de naissance du fiance Temeste de maviage Chapornay Gullabert Granding Gullabert Gullabert Gullabert Gullabert Gullabert Gullabert Gullabert	femme et reçu de l'un et de ralement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Loufor es témoins: Chavornay
Comme témoins: 2. Gellabert Huguste, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chayounay le 6, a et Salgan, le 7 jangier 1996. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chayounay le Six fajrier mil neu Pièces déposées: Atrait de naissance du fiance Autrait de naissance du fiance Elabert de maissance de fiance Chayounay. Chayounay. Gullabert de de fiance Chayounay. Communiqué à l'état civil de: L'officie	femme et reçu de l'un et de ralement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Chavornay der de fétat civil:
Comme témoins: 2. Gellabert Pasine, ougrier chos Les publications ont eu lieu à Chapornay le 6, à et Salgan, le 7 jangier 1926. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés lég Chapornay le Six séquier mil neu Pièces déposées: Trait de naissance du fiance Trait de naissance du fiance Trait de naissance du fiance Temeste de maviage Chapornoy Library de la fiancie Temeste de maviage Chapornoy Allabert Gullabert	femme et reçu de l'un et de ralement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Loufe Loufe es témoins: Chavornay

Manual Variation I amended the

Pelichet Jaquier.

Miles

	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Selichet Louis a	nguste
agriculteur	9
originaire de Vullierens	domicilié à
Chappenay.	ná à
Ol .	to sint but in the
Chagoinay.	re gingt Sept juilletfils de
OPO. O. H. H. OO O.	nonante heelfils de
Solichet Justin Charles agricu	lteuret de
Henriette Heitzner nie Ser	eiray. a Chapornay.
2. Jaquier Kelene	<i>i.</i>
originaire de Trahins	
	domiciliée à
Coxcelles Sur Chayerency	
Lowelles Sur Chapornay	se dix Sept dicembre.
mikneuf cent q	natrefille de
Taguer Constant, agricul	lteuret de
Aline nee Seconnard, al	creeles sur Chazornay.
1. Auberson Fra	neo is , negociant Chapornay.
Comme témoins :	nec is , negociant . Chagornay
Dil	0 0 00
Les publications ont eu lieu à Chapor	a Trachins le 13 féjair 1926.
e 11. a Nullierens la 12. et	à Trachino le 13 féguer 19-26.
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay 10 dis	x new f mars mil new f cont jingt Sice.
O Pièces déposées :	Les époux:
strait de nais sance du fiance.	
Framesse de mariage	Louis "Telichel
Sublications de:	Helen Pelichet nei Jaquis.
Schagornay	
Me celles Sur Chapvenay	Les témoins:
Vullierens	Anserson as Charamay
- Julium	De Aubusm Chamnay
Communique à l'état civil de:	L'officier de l'état civil :
	L'officier de l'état civil :
hellionens et Demeloge (folmdin) le 20 mars 1996.	- Muberson

Nº 4. Anger Röd.

Jean jugement du Eribunel, du district de Lausaume rendu en date du Humans 1948, distrace définitif et exécutoire le 24 mai 1948. Le mariage inscrit ci-contre a été dissons par le divorce.

Le Conbinal ce fixe à l'aus, dis le 24 mai 1948, le délai pende dont lequel le mari ne pourra contracter un nombéan manique. Chavomey, le 19 juin 1948.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Anger Robert Edo	mard. 15 Hills
celibalaire.	
marichal	Jodnicz.
originaire de Lousanne	domicilié à
Chayornay.	né à
Lausanne	le huit aprit
-actusanne	e nuu aoui
Ro g mil neuf cent e	deux fils de
Robert Edouard Anger &	Servicer a Meger et de
fearne Lenise nee jeaquell	ard, décedes.
Blod Bertha.	1 8 8 1
celihataire.	
minagere	
riginaire de Teney le Jevet	domiciliée à
Megieres	née à
Megieres	e Sept nogembre
Megieres mil neuf cent e Victor Rod. agriculteur Cecile nei Destait, à Mege	infille de
Victor Nod . agriculture _	et de
Cicile nie Dutoit à Mise	eres .
1 de Amer	merichal dochallens.
Comme témoins :	hades. concierge Chayornay.
2. rombardel Co	rades. concierge chapornay.
Les publications ont eu lieu à Chape	le prat. le 16 mars 1926.
Megieres le 15, et à Joney	le prat. le 16 mars 1926_
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavornay 10 treis	re agril mil neuf cent gingt six.
	. , . ,
Pièces déposées:	Les époux :
strait de naissance du fiance	Def no
strait de naissance della francie.	Poljager .
romesse de mariage	Bluger nie Rod.
Sublications de:	Les témoins:
Chapornay	The state of the s
Meijieus.	g. anger Challens
Tenez le Jorat	Tombows Of harring
communiqué à l'état cipil de	L'officier de l'état civil :
ouelles le jorat. le 13 april 1926.	fuluson.
orcelles le jorat. Le 15 april 1926.	
/	

No 5. Woomon Bachmann.

Moonron andre	·
celibataire.	
agriculteur.	
iginaire de Schardonne	domicilié à
Corcelles Sur Chayornay	né à
Ligneralle	te onze juillet
mil neuf cent	
Mouron Scharles France	40
Elise nei Chapuis a	1/
Backmann C	
	una pococcecy.
celibataire	
menagere.	В .
iginaire de Amboldingen (S)	
Corcelles Sur Chagornay	72 12 1 × V
Neuchâtel	_ le jingt un janquer
mil neuf cent	t quatrefille de
Sachmann Jules Osca	e et de
Mania deli . Ma	
- waria wise, me 100m	tandon. decedes
1. H Bach	mann, horlogine, Genege.
Comme témoins : 2. Alfred Vere	mann, horlogine, Genege ach bel assiculture, Corcelles sur Chapour
Comme témoins : 2. Alfred Cre	mann, horlogine, Geneze. achbel, agriculteur, Corcelles sur Chapoury
Comme témoins : 2. Alfred Cre	mann, horlogine, Geneze. achbel, agriculteur, Corcelles sur Chapoury
Comme témoins : 2. Alfred Cre	mann, horlogin, Genege. ach bel agricultur. Corcelles sur Chapoung elles sur Chayarnay. a 5. a. chardonne le Fayril 1926.
Comme témoins: \\ 2. Alfred Cre Les publications ont eu lieu à Core Comboldingen le 6 et à de	mann, horlogine, Genege. ach bel agriculteur, borcelles sur bharonny elles sur bhayarnay le 5. a. bhardonne le Fayril 1926.
Comme témoins: 2. Alfred Cre Les publications ont eu lieu à Core Amboldingen le 6 et à de	mann, horlogine, Genege. ach bel agriculteur. Corcelles sur Charonag elles sur Chayarnay. a 5. a chardonne le Fayril 1926. ant se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
Les publications ont eu lieu à Core Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule utre une réponse affirmative, l'officier de l'ét	mann, horlogine, Genege. ach bel agriculteur. Corcelles sur Chaponny elles sur Chayarnay. a 5. a chardonne le Fayril 1996. ant se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Core Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule utre une réponse affirmative, l'officier de l'ét	mann, horlogine, Genege. ach bel agriculteur. Corcelles sur Chaponny elles sur Chayarnay. a 5. a chardonne le Fayril 1996. ant se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Core Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule utre une réponse affirmative, l'officier de l'ét	elles sur Chayarnay de 5. a chardonne le Fayril 1926 ent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à lore le l'été d'apprendique le prièces déposées:	ech bel agriculteur. Corcelles sur Chaponny elles sur Chaponny & 5. a
Les publications ont eu lieu à lore le lieu à le le lieu à le le lieu de l'été le lieu de mai Nance du fiance : l'était de mai Nance du fiance :	elles sur Chayarnay. Los Sur Chayarnay. Los épour le mariage. Les époux: Mouran Andri
Les publications ont eu lieu à lore le l'ét d'herd le le l'ét d'herd le le l'ét d'herd le l'ét d'herd le l'ét d'herd le l'ét de mai Mance du fiance de l'ét de mai Mance du fiance le la fiance le l'ét de mai Mance du fiance le la fiance le l'ét de mai Mance de la fiance le la fiance le l'ét de l'ét de la fiance le l'ét de l'ét de l'ét de la fiance le l'ét de l	elles sur Chayarnay. Los Sur Chayarnay. Los épour le mariage. Les époux: Mouran Andri
Les publications ont eu lieu à lore le l'été de l'été de naissance de fiance. Pièces déposées: ctrait de naissance de fiance. Tomesse de maissance de la fiance.	ch bel. agriculteur. Corcelles sur Charconny elles sur Chayarnay. & 5. a. Chardonne le Fayril 1926. Int se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Ulisabets officient mil neuf cont pingt six Ulisabets officient mil neuf cont pingt six
Les publications ont eu lieu à lore le l'été de posées : Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule utre une réponse affirmative, l'officier de l'été de maissance du fiance : Trait de naissance du fiance : Tomesse de maissance de la fiance :	ch bel agriculteur. Corcelles sur Chayonny elles sur Chayonnay. & 5. a Chardonne le Fayril 1926 chardonne le Fayril 1926 chardonne le Fayril 1926 chardonne le femme et reçu de l'un et de l'at civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux : Les époux : Les époux : Les témoins : Les témoins :
Les publications ont eu lieu à lore le les publications ont eu lieu à lore le let à le la	ach bel. agriculteur. Corcelles sur Chaponny elles sur Chapornay. & 5. a Chardonne le Jayril 1926 ent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés tégalement unis par le mariage. ingt trois agril mil neuf cont pingt six Les époux: Clisabeth Mouven ruée Budom Les témoins: Les témoins:
Les publications ont eu lieu à lore le les publications ont eu lieu à lore le let à le la	ach bel agriculteur borcelles sur bharonny elles sur bhayarnay le 5. a chardonne le Fayril 1996 nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés tégalement unis par le mariage. ingt trois agril mil neus cont singt six Les époux: Clisabeth Mourism née Duchm Les témoins: H. Dachmann Genère Tronswel Alfred
Comme témoins: 2. Alfred Mach Les publications ont eu lieu à Corre Emboldingen le 6 et à de Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule entre une réponse affirmative, l'officier de l'ét Chequernay le pr Pièces déposées: ctrait de naissance du fiance romesse de mariage. Tublications de Corcelles sur Chapoinay. Corcelles sur Chapoinay. Consoldingen.	ch bel agriculteur borcelles sur bhaparnag elles sur bhayarnay le 5. a chardonne le Jayril 1926. Int se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés tégalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les témoins: Je Bachmann Genève Transsel Alfred Cornelles
Comme témoins: 2. Alfred Cre Les publications ont eu lieu à Core Consoldingen le 6 et à de Après avoir demandé aux fiancés s'ils veule cutre une réponse affirmative, l'officier de l'ét	ach bel agriculteur borcelles sur bharang elles sur bhayarnay le 5. a chardonne le Jayril 1926 nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés tégalement unis par le mariage. ingt trois agril mil neus cont singt six Les époux: Clisabeth Mourism nice Duchm Les témoins: H. Bachmann Genère Tronswel Alfred

Nº 6. Verly. Magnin.

	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Scrly Charles Gust	ave.
agriculteux.	
originaire de Corcelles, Sur Chayorn	domicilié à
Coulles Sur Chayomay:	né à
Coreelles Sur Chaponay_	we yingt huit mars
mil neuf cent	[1900]fils de
Verly Charles Gustage agricult	eur, a Coccelles Sur Chayornayet de
Mexice Cuginie nie Sagre, dece	idie.
<u> Noagnin</u> Julia.	
celibataire.	
minagere	
originaire de Soucelles sur Chapors	naydomiciliée à
Coccelled sur Chayornay.	née à
Coreelles Sue Chayornay	le Cing miai_
mil neup cent	
Magnin Justage Vilia.	
Julie nie Deepeus: à	
1. Alfred grahle	en. menuitier. Chayornay
Comme témoins : 2. Alfred Hing	ger. agricultur. Chayornay.
Les publications ont eu lieu à Core	elles sur Chapornay le
15 april 1926.	ds.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
01	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay 1e tres	to agril mil newfort jringt Six
	,
/	
g Pièces déposées :	Les époux :
Pièces déposées : rtrait de naillance du fiance	Torky Charles
Pièces déposées : Atrait de nai Mance du fiance : Vant de naissance de la france	Torky Charles
Pièces déposées: Atrait de naissance du fiance: Trait de naissance de la fiancie L'écomesse de mariage	Torky Charles
Pièces déposées: thait de naissance de la france L'emesse de mariage Lublication de	Verly Pharles Verly Jahir Les témoins:
Pièces déposées: Thait de naissance de la france L'emesse de mariage Lublication de	Verly Pharles Verly Jahir Les témoins:
Pièces déposées: rhait de naissance de la france L'emesse de mariage Lublication de	Verly Pharles Verly Joslia Les témoins:
Pièces déposées: Atrait de naissance de la france L'écomesse de mariage Lublication de	Verly Pharles Verly Jahir Les témoins:
Pièces déposées: Atrait de naissance du fiance Trait de naissance de la francie L'écomesse de mariage	Verly Jalia Verly Jalia Les témoins:
Pièces déposées: Atrait de naissance de la fiance L'entrait de naissance de la fiance L'entraite de mariage L'estication de Corcelles Dur Chayornay.	Verly Jalia Verly Jalia Les témoins: Afrid Stratilen Chavernou Olfred Shiryer Chavernay

Percy.

di dilitria di

title de

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. <u>Bererj</u> Emile	
celibataire	
agriculteur.	
originaire de Orgens	domicilié à
Corcelles Sur Chayarnay	né à
Vich mil huit cent Mercy Trederic Augusta Mexico nee Sutensberger . Low	le Seize cetabre
mil huit cent	nonante neut fils de
Levey Trederic Hugusto _	et de
Marie nee Lutensberger . Low	s deux dicedes.
2. 16agnin Ida O	dette
celibataire	
Sans profession.	7 (1977)
originaire de Corcelles seu Chayers	domiciliée à
Lorcelles Sur Schagornay.	née à
Corcelles Sur Chayornay_	le Gromier april
mil neuf cent q	fille de
Magnin Alfred Henri ag	et de
Leonie nee Mercier, tous de	in a Coulles sur Chagornay.
Comme témoins :	rin, agriculteur, Chayornay cles, agent de Jolice, Yverdon
(2. Hume Scha	eles, agent de police, gverdon
Les publications ont eu lieu à Coxcell	es Sur Chayornay le 22. et_
a Organs le 23 agril 19	26
	re prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
	and the state of the contract
resegoinery le sy	t mai mil neuf cent yingt Six.
Pièces déposées:	Les époux:
Contrait de naissance du fiance.	Emile Terey.
Contrait de naissance de la fiancie	
Tromesse de mariage	Idu Verey nee Magnin
Sublications de:	Les témoins:
Organs	Olis Magnin Chavornay
	Charles Hime houndar.
Communiqué à l'état civil de.	L'officier de l'état civil :
Mersins , le 7 mai 1926	Aluberson.
	C. Charles

Parimeria Vandoles I susanno 2000 C

N° 8. Crausar Bulliamy.

. Croudar Constant	- 1 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (
0.0	Emile.
celibataire.	10000
ogriculteur	このはは自然
riginaire de Cayois	domicilié à
Jayois	né à
Bayeis 1e	quinge juillet
mil huit cent no	vante huit fils de
Crowsag Charles Alfred	et de
Marie Jenny nie Haasse	, tous deux décides.
. Nullianny amel	
celibataire_	w
minagen	
riginaire de Occlens.	domiciliée à
Tayois	née à
Nayois le c	nje mars
mil huit cent no	nante Six fille de
Vulliamy Charles, agricult	et de
Caroline nie dags sig to	Adama o Soumis
a Mondi Pil	t was a factor
Comme témoins: 2. Sombardet le	Joyayeur de commerce ville banne
(2. Tombardet to	bailed concerne Chayounay.
	1 6 per al belond 6
Les publications ont eu lieu à layou	a common of
Les publications ont eu lieu à Rayon mai 1926.	o a racino de como de
nai 1926 -	o ac i a comment
mai 1920	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pres	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pres autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil la	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de es a déclarés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pres autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil la	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pres autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil la	dre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se pres autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil la Cheagounay le quinze	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de ses a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt six Les époux:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se presente une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Cheago unay le quinze. Pièces déposées: Octrait de nouis sance du fiance.	dre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt Six. Les époux: Constant Craechor.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se presente une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Cheago unay le quinze l'état civil le Cheago unay le quinze l'extrait de naissance du fiance l'acomesse de mariage l'acomesse de mariage l'acomesse de mariage l'acomesse de mariage l'acomesse de l'acomesse de l'acomesse de la mariage l'acomesse de l'état civil le l'acomesse de l'état civil le l'acomesse de l'état civil le l'état civil le l'acomesse de l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'acomesse de l'état civil le l'état civil l'état civil le l'état civil l'état civil l'état civil le l'état civil l'état civil l'état	dre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt Six. Les époux: Constant Craechor.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se presente une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le l'état civil l'état civil le l'état civil l'état civil le l'état civil le l'é	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de se a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt Six. Les époux: Constant Crausaz. milie Crausaz nei Vullianny
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se presentre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Cheapornay le quinze l'extrait de nois Sance du fiance Laomes se de mariage l'eublications de :	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt Six. Les époux: Constant Craceloz. milie Crawoar, nei Vulliarry Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se presente une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Cheapornay le quinze l'extrait de naissance du fiance Laomesse de mariage l'extrait de naissance du fiance L'ablications de :	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt six. Les époux: Constant Craceloz. milie Crawoar, nei Vulliarry Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se presentre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Cheapornay le quinze l'extrait de nois Sance du fiance Laomes se de mariage l'eublications de :	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt six. Les époux: Constant Craceloz. milie Crawoar, nei Vulliarry Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prenutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le l'état civil	dre pour mari et femme et reçu de l'un et de se a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent singt Six. Les époux: Constant Crausas. milie Crausas, nei Vulliarry
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prenutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le l'état civil le l'état civil le l'état de posées: Octrait de nois Sance du fiance. L'ablications de: Octlons.	dre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt six. Les époux: Constant Crausay. milie Crausay, nei Vulliarry Les témoins:
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prenutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil le Checypornay le quinze l'extrait de nois Sance du fiance L'acmesse de mariage l'eublications de :	dre pour mari et semme et reçu de l'un et de les a déclarés légalement unis par le mariage. mai mil neuf cent gingt six. Les époux: Constant Cracelas. milie Craway nei Vulliamy Les témoins: Mari. La Tariann.

Diserens. Breangerd.

I bilbimik

da hita

65.08

to abilitations

W Sills

50 SEH -

Mi to make the war to

	ssigné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Wiserens Louis	
celibataire	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
agricultur_	
originaire de Lutry	domicilié à
Chapornay	né à
Rueyres	_ le trois noyembre
	nt nonante huitfils de
Diserens Georges Gustage	. agriculteuret de
Emmo nie Huberson.	tous deux à Scharonnay.
Branger d. m.	. 66.1
. Beauverd Mo	are orida.
celibataire	
minagere	
riginaire de Chayornay	domiciliée à
Chappenay.	née à
Chayornay	nt nonante sept fille de culteux et de lach. Lous deux, à Chagornay
mil huit cer	nt ronante Septfille de
Beauty South more	in Staure et de
Prise . Os : 10:1	0 0 + 1 1 200
Cosech nei Gindus	Al 1. deux, a chagoinay.
Comme témoins :	d Auguste, agriculteur. Chapoenay.
2. Teaujer	d Huguste, agriculteur. Chapornay.
Les publications ont eu lieu à	hapornay le 4. et à Lutry le.
6 mai 1926	, ,
2	
등이 그는 사람들이 아이들이 아이들 것이 없는데 이렇게 하는데 아이들이 있다면 하는데 아이들이 아니는데 하는데 아이들이 아니다.	lent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Charge 10	wint huit mai milney Lout winet his
	jingt huit mai milneuf cent jingt six
Pièces déposées:	Les époux:
Extrait de naissance du fiance	
L'amesse de marisge	2000
Sublications de	Marie Diserent nie Beauverd
Chagainay.	Les témoins:
Sutry .	
	Descript Charles Choward
	Scoure dujust (down wy
Communiqué à l'état cigil de	L'officier de l'état civil :
butry le 30 mai 1926	Theberron.

Delimenta Vandoles I amende Maio

v. 10. Obertino Biglino.

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Obertino Oreste Mo	arcellino.
celibataire	
originaire de Sparone, Trea (le	
originaire de Sparone, Tres (le	surin) Halie domicilié à
Chayornay.	né à
Sparone	e onze octobre
mil neuf cent c	deux fils de
Obertino Trederic Morie Lucie mie Chiantello 2. Siglino Woxire I celibataire	et de
Marce Lucie nee Chiantello	, a Abergement & Marce (France)
2. / Diglino Marie D	Madeleine Caroline.
ougnière chocolatière originaire de Monco Canagège (C	
originaire de Monco Canageze O	cerim Italie domiciliée à
Nonco Canageze	née à
Moneo Canapezeu	trois juin
Violing Fran Felix desid	Leux fille de
Marie Madeleine nie So	retti a Chavornay.
1. Charles Vigling	o beintre Chappenary
Comme témoins : 2. Pattiste Jo	adini cordonnie Chayonay
Les nublications ont en lieu à Chan	man le 10 firm 1936 et
a Sparone le temps légal.	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civ	
Chayounay le quat	tujuin mil neuf cont jingt six.
Pièces déposées :	Les époux :
Actes de naissance des fiances.	Obertino Oreste Marcellino
Termis de domicile du fanci.	
Tasseport de la fiance. Intorination au mariage des parents du fiance.	maletain Obortino Nee Viglino
Corlificat d'état libre de la fiancie	Les témoins:
berlificate de paugreté des fiances.	Or Viglim Farronny
Autorisations à la publication d'célébration	Betini Battite Charanay
homesse de mariage et publications.	
Communiqué à la Chancelline.	L'officier de l'état civil :
	ferberson.

No 11. Woonnay Mulliamy.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	gné ont comparu pour être unis par le mariage
célibatain_	Slevi
agriculteur.	
riginaire de Bayors_	41-914
/ 1/)	** Dec
Payois	né d
	le trente janquer.
mil huit cent	5.07
Monnay Jean François	
Marie nie Vagre. a	
. Mulliamy Ma	nche Wathilde
cilibataire.	
minagire	
originaire de Owlens	domiciliée d
Oulens	née o
Oulens	le singt deux juillet
mil huit cent	nonante deux juillet
Nulliamy Trancois, as	aniculteur et d
Anna nie blayel, a	D. C.
Inna me dayey, a	11 200
Comme tomains : 1 Marceline	Monnay a Chagornay.
2. Vajid Toge	assis tuilier à Chayornay.
Les publications ont en lieu à	agois et Oulens, le 21 mai
10%	,
1926	
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et d civil les a déclarés légalement unis par le mariage
1) 1	
Mayornay le gi	water juin mil newfeent jingt Six
Pièces déposées:	Les époux:
rtigit de naissance du fiance.	United to the page 17.
Gromesse de mariage	Blanche Monnay nei Vulliam
Lublications de	
Tayois	Les témoins:
Oulens	Mareline Monnay Chavernay
	D.:0 1 : 60
	David Agassio Chavorney
communiqué à d'état civil	
ommunique a a seal civil	A Caldenian da Pittat ala II
16 hallons 6 5 1926	L'officier de l'état civil :
Challens le 5 juin 1926.	L'officier de telat civil:

A state Constitute I second State &

Besançon Romlin.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné	ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Mesanion Charl	es
agriculteur.	
originaire de Colagnens.	domicilié à
au Condray, riere Bayois.	
Eclagnens 1e	100
mil neuf cent us	nfils de
Vincent Edouard Resame	
Rosalie Anna nie Say	
. Boulin Margu	erite
ce'libataire	
Sans profession	
riginaire de Sailly	domiciliée à
an Condray riese Tayois	née à
an Conobray le	/
mil neuf cent que	
Soulin Edoward, de	
Cécile nei Leonnard, e	we constray.
Comme témoins: 1 Carel Alfred	of agriculture, a recipies.
2. The	il so of of
Les publications ont eu lieu à Pays et Oclagnens, le l'éjain	1026
et Octagnens, se i juin	7920.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se p	rendre pour mari et femme et recu de l'un et de
autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil	l les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay le dix no	uf juin mil new cent jingt bix
Pièces déposées :	Les époux :
extrait de naissance du fiance	
Framesse de maridas.	Charles Besancon
Rayois.	Naryweil Besomm née Ross
Sailly.	Les témoins:
Eclagnens.	Berthe Carel Mysis.
	Berthe Carel Mysis.
201.	
communiqué à l'état cipil de.	T'L'officie de Létat civil :
de 19 juin 1926.	Jung Such

Importante Vandaica I amountaine

Gall Brasser.

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Gall Ernest.	
celebataire.	
agriculteur 1	
originaire de Schoftland (Any	goyie.)domicilié à
Onugorney.	ne u
Windisch (Higgsie)	le singt eing Septembre
	£ '1'
Gall Rodolphe, agricult	eur et de
Elise nie Eng. a Vine	
	t grey
2. Masset Sucie	A)
célibataire, mineure auto	risee
menagere.	
originaire de Gournoins la Ville_	domiciliée à
Chayornay	née à
Lausanne	le treize juin
mil neuf cent h	le treige juin fille de
Rasset Heli Aime, dice	de et de
Rosa nie Hugi a Chay	
of the state	t wind Ilin Chamman
Comme témoins :	et ouguer de fabrique Chapornay. t. ougriere de Jahigue Chapornay
2. Alice Posse	t. suguere de parique Chajornay
Les publications ont eu lieu à Chay	comay le 26 juin , à Goursins L , le 26 juin 1926.
la Ville et à Schoftland	L, le 26 juin 1926.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayonnay 1e dis	e Sept juillet mil neuf cent jingt Six
Pièces déposées :	Les époux:
Cotraits de naissance des fiances.	Exact Call
Autorisation de la mire au maring	
de la fiancie mineure	Lucie Gall nie Battet
Tropresse de mariage. Tublications de :	Les témoins:
Shapomay.	
Soumoins la Ville.	Eugene Basset Chavornay
Dehiftland.	Alice Bassel Charornay
Communiqué à l'état cipil de:	PiL'officier de l'égat civil:
Schoftland et Echallens le 17 juillet 1926	sup.

Internalization Variables Con-

Prasset Capt.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné	ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Masser Alfred E.	mile.
celibatain	
ougrier de Johnsens la Ville.	dominité à
Vallorbe,	domicilié à
Gournoins la Ville le	ment outobee.
/	//
Hasset Heli Hime, dice	ide et de
Rosa nie Thingi , a Chay	
e. Capt Germaine	1
celibataire.	Juneane.
minagere.	
originaire de Chenit	domiciliée à
Euarnens	née à
Tierrelevée (Seine et Maine) 10	Sept agril
mil neuf cent de	,
Capt Louis Francis, agrice	et de
Laurence Marthe Augusti	ne nie Petit , a buarnens .
1. bugine Fasse	t. ouprier de Jabrique. Chaparnay
Comme témoins: 2. Mice Passe	t. ayriere de Jabrique, Chayornay
Les publications ont eu lieu à Vollorbe	6. 25 3 Comming loville
Chajomay, an Frassus le ?	6. à la
Sentier le 38 juin 1936.	6.
, ,	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civi	
Chapornory redix s	ept juillet mil neuf cont pingt Six
Pièces déposées:	Les époux:
certificat de publications	afred Basset
	gorneaine Baparet mei bapt
	Les témoins:
	Company of the Compan
	Eugene Basset Chawray
	Alie Bassel Chavornay
Communiqué à l'état civil de	L'officien de l'état civil .
Communiqué à l'état cipil de	L'officien de l'état civil :
Sentier, l'Ale. Le 19 juillet 1926.	sup.
te 19 juille 1986.	

№ 15. Sallin Felder.

30, 10

Par devant l'officier de l'état civil soussig	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Sallin Sonis Z	o seph
d	
originaire de Viangeres, Besencens, Vil	May Sierre Pribourg domicilié à
nayornay.	ne a
Sallin Basile, dicide	un fils de
Sallin Basile, dicidi_	et de
Julia Masile, dicidi-	Tussigny seer Oron
2. <u>Velder</u> nee Disse	e. Albert, des le 5 août 1907
originaire de Schuifstheim Luc	exne/domiciliée à
/ / - /	
mil huit cent	he fingt un joingier fille de
Risse Joseph Gilician.	et de
Comme témoins : 2. Rusmon	Pierre laitier Goumoins la Ville.
Les publications ont en lieu à Cha,	vornay le 11. à Fiangeres. à
Les publications ont en lieu à Chay Résencens. à Villay St Gierre	et Schipfheim. le 12
octobre 1970	66 22 249 250 250 250
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayounay re pis	ngt eing octobre mil neuf cent jingt six.
Pièces déposées :	Les époux:
Extrait de naissance du france.	. Louis Gallin.
Tromesse de mariage. Publications de :	Abbandine Sallin nie Disse
Tublications de : Fiangeres , Hesenens Villay St	Les témoins:
Pierce Schipfheim et Chayornay	Sollin Jules Ponthérias
	la fille
Communiqué à l'état cigil de	L'officier de l'état civil :
Communiqué à l'état cigél de : St Mourtin, Villag & Pièce et Schriffreim le 26 octobre 1926	sup.
TO octobre 1400.	

N° 16. Hützener Zaguier.

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Hützenez Aus	guste.
celibataire.)
agriculteur.	
originaire de Montagry:	domicilié à
Chayornay.	né à
Chayornay	te gingt neuf novembre
mil hunt cent	nonante neuf fils de
Kritzener Charles Louis	. decide et de
Alice nie Ruberson, a	Chapernay.
2. Jagnier Breach	e
celibataire.	
continuère	
originaire de Gournoins la Ville.	domiciliée à
Chayornay	née à
Oclepens	le cing août
mil neuf cent	guatre
Requier Menyamin Com	manuel ayrur de falsique et de
Southa nie Ruenge,	a dehayornay
Comme témoins :	ure, continien Chapernay
(2. jaguer &	wee, continuere, achapornay
Les publications ont eu lieu à Chapoe	nay le 1. à Montagny le 2
et adjournoins la Ville le	3 nogembre 1926.
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
HANNAN ON A STATE OF THE CONTROL OF	it six negember mil neuf cent jingt six
confin y	
Pièces déposées :	Les époux:
Ortrait de naissance du fiance.	Hutzener et aguste
Gromesse de mariage.	Hiltzene nei Jaquei Bertle
Luclications de :	
Schayerenay	Les témoins:
Goumons la Ville.	Disern Charles (La Vornos
	Jaquier Laure Chavorney
Communique à l'ét taiil de	
Communiqué à l'état cijil de .	L'officier de l'état civil :
Challens. Le 26 novembre 1926.	Theberson.
le 26 novembre 1926.	

	Rea	17.	
	Tea	mer	a
	Brea	et WET	d.
			st celui de
la derne	ive inscr	iftion de	ans lanne du friben s .
Registr	e Sont	conferme	s.
Ch	u nous	le 31 dies	s. nbu 1926 .
Sarah 19	Pofficier .	de l'étal	egil
CAT CH	7. C	Mule	eson.
PORT	Un do	ble a ite	remis
le 10	janquer 1	1927. a	Phiterite
2 de	la Loi .	o	de l'Arl
Chaj	ficier de	le 10 any	in 1927 . civil:
SON EL		Juli	eson.
	21		
HAVOR	is. Le	12 Fee	mi 1924
Sen Service	Le	Prilet	

	,
libataire.	xuste Louis
riculteur_	
maire de Chagornay	domicilié à
	né à
hazornay.	
hazornay	- le treize décembre
	monante huit fils de
Deaugerd Louis agricu	
Rosette nie Kindlisbar	cher, a Charganay
Preauverd Ro	
	<i></i>
elibataire	
minagere.	See 300-927 02-
naire de Choyornouz	domiciliée à
hayornay.	née à
haponnay	- le Seize nogembre .
mil hait cent	nonante huit fille de
Beaugerd Henri Som	
	(4) CAD SECURIBLE CLUB
1 1100 8	to the off
Semiste Adel Suise nee	Scintet, a Charcinay.
Semiste Adel Suise nee	Scintet, a Charcinay.
Semiste Adel Suise nee	Scintet, a Charcinay.
mme témoins: 2. Marie Dis	ens, agriculteur à Chapoinay. erens, minagère, à Chapoinay.
mme témoins: 2. Marie Dis	ens, agriculteur à Chapoinay. erens, minagère, à Chapoinay.
mme témoins: 2. Marie Dis	Scintet, a Charcinay.
mme témoins: 2. Marie Dis	ens, agriculteur à Chapoinay. erens, minagère, à Chapoinay.
mme témoins: \ 2. Marie Disers Les publications ont eu tieu à Ch	ens, agriculteur à Chapoinay. erens, minagère, à Chapoinay. ayornay le 1 ^{er} dicembre 1926.
mme témoins: \ 2. Marie Disers Les publications ont eu lieu à Ch	ens. agriculteur à bhajoinay. erens. minagère, à Chajoinay. apornay le 1 décembre 1926. nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
mme témoins: 2. Marie Disers Les publications ont eu lieu à Che près avoir demandé aux fiancés s'ils veulen e une réponse affirmative, l'officier de l'éte	ens. agriculteur à Chapoinay. erens. minagère, à Chapoinay. apornay le 1 décembre 1926. nt se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
mme témoins: \ 2. Marie Disers Les publications ont eu lieu à Che près avoir demandé aux fiancés s'ils veules e une réponse affirmative, l'officier de l'éte	ens. agriculteur à bhajoinay. erens. minagère, à Chajoinay. apornay le 1 décembre 1926. nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de
enriette Adele Louise need need 1. Souis Disers need 2. Marie Disers need 2. Marie Disers need need need need need need need nee	ens. agriculteur à Chapoinay. erens. minagère, à Chapoinay. apornay le s'éclicembre 1926. nt se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. circhuit décembre mil neuf cont jingt six
mme témoins: 2. Marie Disers Les publications ont eu lieu à Che près avoir demandé aux fiancés s'ils veules e une réponse affirmative, l'officier de l'été Chayonnay le d	ens. agriculteur à bhazoinay. erens. minagère, à bhazoinay. apornay le s'édicembre 1926. nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. circhuit décembre mil neus cont jingt six les époux :
près avoir demandé aux fiancés s'ils veule e une réponse affirmative, l'officier de l'été l'apornay le de l'ête l'apornay le de l'ète l'apornay l'apornay l'apornay le de l'ète l'apornay l'aporna	ens. agriculteur à Chapoinay. erens. minagère, à Chapoinay. apornay le l'édicembre 1926. nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. inchuit décembre mil neus cont pringt six les époux: Les époux:
près avoir demandé aux fiancés s'ils veule e une réponse affirmative, l'officier de l'été l'apornay le de l'ête l'apornay le de l'ète l'apornay l'apornay l'apornay le de l'ète l'apornay l'aporna	ens. agriculteur à Chapoinay. erens. minagère, à Chapoinay. apornay le l'édicembre 1926. nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. inchuit décembre mil neus cont pringt six les époux: Les époux:
près avoir demandé aux fiancés s'ils veule e une réponse affirmative, l'officier de l'été l'apornay le de l'ête l'apornay le de l'ète l'apornay l'apornay l'apornay le de l'ète l'apornay l'aporna	ens, agriculteur à Chapoinay. erens, minagère, à Chapoinay. apornay le l'édicembre 1926. Int se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. incluit décembre mil neuf cont jingt six les époux: Les époux: Les époux: Soda Decruerd neé Gé eaux.
près avoir demandé aux fiancés s'ils veule e une réponse affirmative, l'officier de l'été l'apornay le de l'êté l'apornay le de l'èté l'apornay l'apornay l'apornay le de l'èté l'apornay l'aporna	ens. agriculteur à Chapoinay. erens. minagère, à Chapoinay. apornay le l'édicembre 1926. Int se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins:
près avoir demandé aux fiancés s'ils veule e une réponse affirmative, l'officier de l'été l'apornay le de l'èces déposées:	ens. agriculteur à Chapoinay. erens. minagère, à Chapoinay. apornay le l'édicembre 1926. Int se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins:
près avoir demandé aux fiancés s'ils veule e une réponse affirmative, l'officier de l'été l'apornay le de l'èces déposées:	ens. agriculteux à lhazornay. erens. minagère, à Chapoirnay. apornay le s'édicembre 1926. nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. lis huit dicembre mil neus cont pringt six. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins:
près avoir demandé aux fiancés s'ils veule e une réponse affirmative, l'officier de l'été l'apornay le de l'èces déposées:	ens. agriculteur à Chapoinay. erens. minagère, à Chapoinay. apornay le l'édicembre 1926. Int se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les époux: Les lémoins:
mme témoins: 1. Louis Disers 2. Marie Dis Les publications ont eu lieu à Che près avoir demandé aux fiancés s'ils veuleure une réponse affirmative, l'officier de l'éte	ens. agriculteux à lhazornay. erens. minagère, à Chapoirnay. apornay le s'édicembre 1926. nt se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de lat civil les a déclarés légalement unis par le mariage. lis huit dicembre mil neus cont pringt six. Les époux: Les époux: Les témoins: Les témoins: Les témoins:

- <u>1927.</u> -N° 1. Charriére Calderara.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	gné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Charrière Emile.	
célibotaire.	
agricultur.	
originaire de Presinge (Geneje)_	domicilié à
Charginay.	né à
Mainpalais (Genèpe)	le pingt cing mars
Chaviere Emile.	deux fils de
Charriere Emile.	et de
Climence Henriette nie 1	borel, a Chajornay.
2. Calderara Emma	Marie
celibataire.	4
ouviere de Labrique.	
originaire de Bisuschio Progince	de Coma Italie domiciliée à
Gentrallen (Uri) mil neuf cent	le trente un janvier.
mil neuf cent	unfille de
Calderara Gioganni, di	ce'ole' et de
Solesta mi Cinini a d	of a vormand
1. Calderana	To Soph ourier de Labique Chayornand
Comme témoins :	Eberise, minagire, Chayornay.
, a. surgene	
Les publications ont eu lieu à Chay	voenay le 27. à Tresinge le
26 dicembre 1926 et à Bis	Suschio en jangur 1927.
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
0 -	
Cregorie y	rung figuer milnuf cent jingt sept
Pièces déposées:	Les époux:
extrait de maissance du fiance.	Charrière Emile
strait de naissance de la francie	10.
erlificat de parquete de la fiancie.	Chariere Emma nie Calderare
Tomes de mariage des francis.	Les témoins:
lutorisation de publications.	Colderona Joseph Governag
Sublications de : Chargernay.	Theres Beautord Charonay
Tresinge et Bisuschio.	Charles Charles Charles Charles
Communiqué à l'état cijal de	L'officier de l'état civil :
Tresinge et à la Chancelline d'état. le 19 féjrier 1927.	Huberson.
otal, be 19 fegree 1926.	
	1 11 00000

nnrimerie Vaudoise Lausanne 3000 C d

Roulin Gavin.

2003

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Roulin Auguste	Charles.
celibataire.	
agriculteur.	The same of the sa
originaire de Proyence	domicilié à
dhayornay.	né à
Chayornay	
mil neuf cent	trois fils de
Roulin Comile, agriculte	
Northa nei tomery, a loh	ayvinay.
2. Gavin Marque	rite
cilibataire, mineure autori	
minagere	
originaire de Brenles Moudon	et Gorel (Layaux) domiciliée à
Quillens	née à
Corcelles sur Chayonnay	le dix mai
mil neuf cent h	
Jagin Charles Himi, agrice	ulteur et de
Flilene nie Gopet, à D	aillens.
Comme témoins:	harles communit Chayornay
(2. Sousson les	raches commercent . Chayornay.
Les puplications ont eu lieu à Chayor	nay le 1º à Propense Josel
et Moudon le 3, à 98	renles et Daillens le H
mars 1927.	
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
01	
Chagoray le aux	huit mars mil new cent jingt sept
Pièces déposées:	Les époux:
Autorisation du fire ou mariage	Roulin Parles
de la fiancie mineure.	1
Tublications de:	Marqueite Roulin ne Gavin
Chapownay. Projence	Les témoins:
Gorel Moudon. Brenles . Daillens.	Simlander all Charmey
Johnnes . Decelors.	Boutton Me Chavornay.
2	
Communiqué à l'état cifel de :	L'officier de l'état civil :
Trojence Sucens Moudon Forel et Sullons le 19 mars 1927	Huberson.

imeric Vandolse Lausanne 3000 c

No 3. Balmer Wargnerat.

Par_devant l'officier de l'état civil sous	ssigné ont comparu pour être unis par le mariage:
Balina	
1. Balmer adol	4.
celibataire	
employe aux cultures m	varaicheres
originaire de Terenbulm (Be	
	aomatue a
Chapornay_	né à
Adliswib (Zwich) mil neuf cen Balmer Adolf. agric	le geninge décembre
mil neuf cen	at quatrefils de
Nalmer Adolf. agric	ulteur et de
Rosa nei Keller, a	Adlignil.
-M7	M9 (9 (
e. Moarguerat	Valentine Elise.
celibataire	
menagere;	
riginaire de St. of Forel ()	agause)domiciliée à
Ol	
Chayornay	née à
Schage may	- le gengt huit janguer -
Chayo may mil neuf cen	t Sise fille de
Mourguerat Make, en	noloue C.f.fet de
Elisania Marini	Mud agriculteur Chagornay. lette, minagin, Schagornay.
Jexist nee religion.	Me de de
Comme témoins :	Hered agriculteur Chapornay.
(2. Herger hiol	lette, minagen, Chaparnay.
Les publications ont en lieu à Che	avornay & 12/ 2 Sexembolm
+ F. 1 114 at 3	ayornay le 12, à Sérenbalm try le 16 mars 1927
o some se ist, we a su	by the 10 mais 19-1-
	· ·
	nt se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
PI	nt civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chapornay we	reize aguil mil neuf cont jingt sept
~	
Pièces déposées :	Les époux :
extrait de naissance du fiance	Choly Stalmer
Promesse de mariaget.	00 0/11: 10
Sublications de:	Salmer Valentine nee Marque
Schapornay.	Les témoins:
Touch.	
Lutry.	- Eymann Afrad Chavarnas
word.	- Hirzer Wolette Chavanay
communiqué à l'état civil de	
Communiqué à l'état cigil de	L'officier de l'état civil :
Terenbalm. Forel et lutry	-
	L'officier de l'état civil :

No 4. Auberson Wagnin

Par devant l'officier de l'état civil sous	signé ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Auberson Augu	ste Sonis.
celibataire.	14
agriculteur	
originaire de Chayornay.	domicilié à
Chayornay.	né à
Chapoinay	le onze aout.
	+ 4 7
Huberson Constant, agric	culteuret de
Marie nei Hillyener. a	Chayornay.
2. Magnin Cla	ια.
celibataire.	
Sans profession	(4)
originaire de Corcelles Sur Chayon	ınay,domiciliée à
Corcelles Sur Chapannay	7.60
/	née à
Corcelles seu Chayornay	te dange accembre
mil reuf cent	fille de
Magnin Teliz, Alfud.	agriculteur et de
Omina nee Massennet	10 : Chagomay.
Comme témoins :	Lois, agriculteur Chapornay. Trançois, nigociant . Chapornay.
(2. Muberson	Trançois, negociant. Chayornay.
Les publications ont eu lieu à A	apornay et Correlles sur Chagornay.
le 31 mars 1977.	
, ,	
	nt se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
£ // //	at civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayoenay 10 p	ingt doux april mil newfoont jingt sept
	64
Pièces déposées :	Les époux:
Julications de :	Auguste Autorson
Chapornay.	Edara Hauberson nee Magnin
Corcelles Sur Shayornay!	,
	Les témoins:
	Ulais Magnin Chamnay
	Lancis Lulusm Chamney.
Communiqué	L'officier de l'état civil :
	Lulerson
	Fulerson,

Drimerle Vandelse I assessed 1880

№5. Zarjet Nöoll.

Far jugement du Tribunal.

du district bossomay rendu en
date du 8 mai 1948, déclaré
définitif et exécutoire le 31 mai 1948, le manage invent cicombe a été dissous par le divone
bhavorney le 19 juin 1948
l'officier de l'étas civil:

Par devant l'officier de l'état civil soussig	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Jayet Adrien F	xul
celibotaire.	
agriculteur_	
originaire de Houdon et Hein	
in there view hayornay.	né à
Moudon	le neuf. féjrier.
mil neuf cent	/1900) fils de
Valuel Tayet, diade -	et de
Nobalie leardine nei Dupe	is a Essort Littlet.
. Wooll Rosalis	U
célibataire.	
minagere,	
riginaire de Middes, Valuis)_	domiciliée à
Middes	
12.11	le dix nogembre
mil neuf gent	
	agriculteur et de
1	1 1011 101
Trancoise ne fordan a	i i et Of
Comme témoins :	s. agricultur, Chayornay.
(2. Charles domb	ardet, concurge thayouncey.
Les publications ont eu lieu à Capour	ay le 13. à Riddes, Mondon le 111
à Hermenches le 15 april 1	997
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent s	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay leging	t newfayril mil newformt joingt Sept.
	× >5
Pièces déposées :	Les époux:
estrait de noissance du france.	edd rien Jayet
Fromesse de mariage.	to alie gayet nes Moll
Tublications de:	
Chayoenay.	Les témoins:
Hoydon.	Est Durais Chavornay
Hermenches.	Londan's Of Charmay
	/ -
communiqué à l'état cijil de.	L'officier de l'état civil :
Communiqué à l'état cijil de . Condon et Méldes . Le 39 ayril 1937.	Theleeson.
-ce of ague 1951.	

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f.

Aambert Rossy.

1. 100 correct Count	le Gustave
célibataire_	0 .
agriculteur.	
originaire de Yverdon	domicilié à
Chayornay.	né i
Chayornay: milneuf a	_ le onje féjrier
milneuf ce	ent deux fils de
Omile François Sambert Nose Fanny nie Mal	heebe, a Chapornay et d
<u>. Rossy</u> zeann	e Marie
celilistaire de	
minageu.	
originaire de Chapornay.	domiciliée
Chagornay.	née
Chargenay.	_ le pingt cing août
Charles Huguste Rossy, a	ent quatre fille d
Charles Auguste Rossy, a	griculteur et d
Austrana mis Sout	0 00
Justine once Siges.	a dehago may.
Comme témoins : 2. Alfred San	Posty agriculteur, Schayornay.
Les publications ont en lieu à	Possy agriculteur Chayornay. Instructionnier Chayornay. Lagornay & 5, a Greedon Ce
Comme témoins: \ 2. Alfred San Les publications ont en lieu à 61 4 agril 1937.	Possy agriculteur, Chayornay. Mert cantonnier bhayornay. Lagornay & 5, a Greedon Ce
Les publications ont en lieu à Ch. Fayeil 1937.	rapornay le 5, à freedon le
Les publications ont en lieu à Che fageil 1937. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veu	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et d
Les publications ont en lieu à Che de l'agrec 1937. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'	ulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et d
Les publications ont en lieu à Che de l'agrec 1937. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et d l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringt mens april mil neus cont pringt Sept.
Les publications ont en lieu à Che que l'Agri 1937. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veu l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Acyonnay. le	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringt neuf april mil neuf cont pingt Sept. Les époux:
Les publications ont en lieu à Che fageil 1937. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Auyornay. le l'entre de l	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et d l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringtrue papil mil neuf cont pingt Sept.
Les publications ont en lieu à Che fayer (1927. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veu l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Auyornay. le l'entre de l	ulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringt mufaquil mil neuf cont pingt Sept. Les époux: Emile Lambert
Les publications ont en lieu à Che fageil 1937. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Auyornay. le l'entre de l	ulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringt neuf april mil neuf cont pingt Sept. Les époux: Emile Lambert Jeanne Lambert
Les publications ont en lieu à Che fayer (1937. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Auyornay. le l'entre de l	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringt mens april mil neus cont pringt Sept. Les époux: Emile Lambert Jeanne Lambert Les témoins:
Les publications ont en lieu à Chapeil 1937. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Auyornay. le l'entre de l'en	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et d l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage l'ingt neuf april mil neuf cont pingt Sept. Les époux: Emile Lambert Jeaune Lambert Les témoins: Les témoins:
Les publications ont en lieu à Che fayer (1927. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Auyornay. le l'entre de l	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringt mens april mil neus cont pringt Sept. Les époux: Emile Lambert Jeanne Lambert Les témoins:
Les publications ont en lieu à Che fayer (1977. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Auyornay. le l'entre de l	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringt mus april mil neuf cont pingt Sept. Les époux: Emile Lambert Jeanne Lambert Les témoins: Choppenof
Les publications ont en lieu à Che fayer (1927. Après avoir demandé aux fiancés s'ils ven l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'Auyornay. le l'entre de l	ulent se prendre pour mari et semme et reçu de l'un et de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage pringt mus april mil neuf cont pringt sept. Les époux: Emile Lambert Jeanne Lambert Les témoins: Choppenof

selmonto Vendeles I secondo desta C. 3

N° 7. Schmid Seonnard

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Schmid Faul 18	
celebataire.	
agriculteur.	
	domicilié à
Corcelles Sur Chayornay	né à
Chisoux.	te singt sept juillet
mil recef cent _	fils de
Schmid Minidict Christ	
lina nie Ludi. à lorce	Mes sur Chavornay.
. L'eonnard Ros	a OCina
celibataine.	e /citte
minagere	
originaire de Corcelles sur Chaye	domining 1
l'III II	ornay domiciliée à
Corcelles sur Chayornay	nee a
Corcelles Sur Chapernay	le qualité dicembre.
f. mil neuf cent c	0' 1.
Legenard Alfred garde 9	orestier et de
una nee Gajen, a Corcel	les sur Chapornory.
Comme témoins :	Me macon , Clonens - your
2. Leonnard	les sur bhaparnay. ere, macon, Tonens-Gare aire, minagère, borcelles sur bhaparnay
Les publications ont eu lieu à Corce	les sur Chagornay le H. et a
Stonig le 5 mai 1927	
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
0 0	rivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay le jing	gt mai mil neufcent jingt Sept
Pièces déposées :	Les époux :
strait de naissance du fiance	
strait de naissance de la fiancie	
Tromesse de mariage.	Rose Felimid rice Leormand.
Sublications de ; Corcelles sur Chapernay	Les témoins:
Honig. (Steene)	Limbe Diew Tenons Gare
	Clour & command Corello Ork
Communique à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Ronig le 20 mai 1927	Huberon.
	Huberson
	31.0

Cyobalet Zaton.

Par devant l'officier de l'état civil soussig	rné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Gobalet Engène	albert
celibatavu	
originaire de Shateau d'Oex_	
Rayois	domicilié à
Sayous - Praise	le Ciere (envir
Coudray riere Rayais mil neuf cent	deux fils de
Dagid bugine Gobalet a	priculteur et de
Nancy buginie, nie Du	ruis à Barois
2. Maton Laure.	
celibataire.	TW-
minagere	
originaire de Villais Mendraz	domiciliée à
Villars Mendray	né à
Villars Mendray	le vinat Seht novembre
mil neuf cent	(1900) fille de
Elisie paton agriculteur_	et de
Bertha Miry new Osawo	1, a Villars Mendray.
1. Lombardet 4	Charles , concierge , Chayornay
Comme témoins : 2. Roulin &	Charles concierge bhayornay.
Les mublications and on lieu à Franc	is le 14. à Château d'Ore le.
15 at a Willar's Mandre	y be 16 mai 1927.
To the a reader creenant	y 2 10 mac 1/00 =
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chagarnay 10 tu	cis juin mil neuf cent jingt Sept.
THE LOSS CONTROL OF T	
Pièces déposées :	Albert Gobalet
extrait de naissance de la financie	sower youard
Tromesse de mariage	Laure Gobalet nie Jaton
Sublications de	Les témoins:
Rayois. Schaleau et Oex	Lombarder de Charanay
Villars Mandray.	
	Louis Roulin Chavernay
Communiqué à l'état cipil de	L'officier de l'état civil :
Communiqué à l'état cipil de Sélateau d'Oca. St leienges Le Hérin 1927.	Feelerson.
H win 1927.	C00

rimerie Vaudolse, Lausanne, 3000 f. d.

v° 9. Oulevary zaton.

Par devant l'officier de l'état civil soussi	gné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Oulevay Augus	ste Ollexis.
celibataire	*
agriculteur.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
originaire de Bayois	domicilié à
Bayois	né à
Dagois	te jingt neuf mars
mil huit cent.	noncente neuf fils de
Alexis Orleyay, agricul	teur et de
Julie nie Bezuchet, a	
2. Jaton Waris	v
celibataire.	
minagere	
originaire de Villais Mendraz	domiciliée à
Champsent (la Muche)	née à
Cheimblen	recreef juillet
mil recuf cent	gratu fille de
Charles Alphonse peton, a	gricultaire et de
Mosine Marie mi Bauma	welner, a Champyent.
Comme tomains: 1. de Calet All	bert, agriculteur, Bayois Talon Laure, minugine, Bayois.
2. Gobalet nie	Talon Laure, minugine. Tapois.
Les publications ont eu lieu à Bay	ois le 1 H. a Villars Mendray
le 16 et à Champyent le	17 mai 1927
	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
0 1	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chagoinay le le	cis juin mil muf cent jingt Sept
Pièces déposées :	Les époux:
Extrait de naissance de la fiancie	
Promesse de mariage!	
Sublications de	anderay Marie ne Jahon
Villars Mendray.	Les témoins:
Schampyent.	A Gobalet Barois.
	& Golalet Barois
	2 7000
Communiqué à l'état cigil de	L'officier de l'état civil :
Champsent (Mathod)	Fluberson.
de H juin 1927.	00

Pages Dräpel.

60	igné ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Dages Doewin Die	e Tantet. des le 1º dicembre 1996.
employe CF.F.	
originaire de Dédeilles	domicilié à
Sayois Sideilles	10 premier dicembre
mil huit cent	nonante huit fils de
Lina, nie Bije dicidie.	e, a Dédoilles et de
2. Orapel alice	Oda
cilibataire.	
Sans profession	
originaire de Leysin.	domiciliée à
Opendes	te premier décembre.
mil huit cent	nonante unfille de
Grapel Auguste, dicid	et de
Omma nee Genet. a	bert arriculteur à Chandes
Comme témoins : 2. Sombardet	bert, agriculteur, à Charles. Charles, concierge, à Chargornay.
Les publications ont eu lieu à Ja	ocis le 13. à Leysin et Chendes 5 Septembre 1927.
de 1st et a Déduilles le 1	5 Septembre 1927.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulen	t se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'éta	et civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Magornay le x	trente Septembre mil neuf cent zingt Sept
Pièces déposées :	Les époux:
batrait de décès de la femme des france	Juges spence
Promesse de mariage.	,
Publications de:	Les témoins:
Leysin	Drufel Robert. Ependos.
Sideilles	- Jones of Charles
Sédeilles	L'officier de l'état civil :
Sillargel . Lessin et Belmont. Le 30 Septembre 1927.	Johnson.

No NG 11. Wartinet Telichet.

1. Moartinet Auguste.	
célibataire.	
agriculteur	
originaire de Mont la Ville	domicilié à
Chapernay	né à
Mont la Ville le cing	léprier
milneuf cent Sept	fils de
Moutinet Jules Auguste . dicide -	et de
Marquerite mie Marielel, a Yvere	
Reliebet . C. 14.	
e. <u>Pelichet</u> zuliette	
celibataire.	
institutive	
originaire de Mullierens	domiciliée à
Chapernay	née à
Chayornay le fingt	juin
mil fruit cent nonan	te Sisefille de
Selichet Justin Charles, agricul	lteuret de
Henriette Heitzener nie Terriraz	2 Chamman
Sentille stugence nel strictes	· Or OD
1. Malherbe Alfred, a	griculteur, Chayonnay.
1. Malherbe Alfred, a	griculteur, Chayonnay.
Comme témoins: 2. Malherbe Marque	te, minagere, Chapounay.
Comme témoins: 2. Malherbe Marquese Les publications ont eu lieu à Chegornay	te, minagere, Chapounay. 5. à Mont la Ville.
Comme témoins: 2. Malherbe Marque	te, minagere, Chapounay. 5. à Mont la Ville
Comme témoins: 2. Malherbe Alfred, a Les publications ont eu lieu à Cheepernay le et à lullierens le 6 Septembre 19	te, minagene, Chapoenay. 3. à Mont la Ville.
Comme témoins: 2. Montherbe Alfred, con Les publications ont eu lieu à Chegornoug Let à Unellierens le 6 Septembre 19	ta, minagere, Chapounay. 1. 3. à Mont la Ville. 1. 3. de mari et semme et reçu de l'un et de
Comme témoins: 2. Malherbe Merquent Les publications ont eu lieu à Chergernay Let à lullierens le Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc	te, snessagere, Chapoenay. 3. à Mont la Ville. mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Montherbe Alfred, con Les publications ont eu lieu à Charge Marque et à lublierent le Septembre 19	te, minagere, Chaponnay. 3. à Mont la Ville. mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage.
Comme témoins: 2. Malherbe Merquent Les publications ont eu lieu à Cheepornay Let à lullierens le Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc	ta, missagére, Chaponnay. 3. à Mont la Ville. mari et semme et reçu de l'un et de la l'arés régalement unis par le mariage. mil neuf cont yéngt Sepa
Comme témoins: 2. Mealherbe Marquere Les publications ont eu lieu à Chayornay le le a lullierent le Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayornay le Septembre De l'état civil les a déc l'agranay le Septembre de l'état civil les a déc l'agranay le Septembre de l'état civil les a déc l'agranay le Septembre de l'état civil les a déc l'agranay le Septembre de l'état colobre l'état de maissance et l'agrance.	mari et semme et reçu de l'un et de la rés légalement unis par le mariage. Les époux :
Comme témoins: 2. Mealherbe Marqueen Les publications ont eu lieu à Cheepornay le le la lullierent le 6 Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc l'exportray le Septembre. Pièces déposées: Strait de naissance du fiance. Transse de maissance du fiance.	ta, minagene, Chaponnay. 3. à Mont la Ville. 27. mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. mul neuf cont yingt Septent les époux:
Comme témoins: 2. Montherbe Marquere Les publications ont eu lieu à Chayornay de et à lullierens le 6 Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayornay le Sept colobre Pièces déposées: Setrait de maissance du fiance. Promesse de maissance du fiance. Sublications de: Juliette	ta, minagere, Chapounay. 3. à Mont la Ville. 27. mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. mul neuf cont yingt Sept. Les époux:
Comme témoins: 2. Malherbe Marquese Les publications ont eu lieu à Cheepornay le et à lullierens le Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Cheepornay le Septembre. Pièces déposées: Setrait de naissance etu fiance. Picmesse de maniage Tublications de: Chaparanay.	mari et semme et reçu de l'un et de larés régalement unis par le mariage. Les époux: La fartiret La fartir
Comme témoins: 2. Malherbe Marquere Les publications ont eu lieu à Chargernay de et à l'ullierens le 6 Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chargernay le Septembre. Pièces déposées: Setrait de naissance du fiance. Pienesse de maissance du fiance. Pienesse de maissance du fiance. Publications de:	ta, minagere, Chapoenay. 3. à Mont la Ville. 3. à Mont la Ville. mari et semme et reçu de l'un et de larés régalement unis par le mariage. mil neuf cent yingt Sept. Les époux: farlinel neu Teliches Les témoins:
Comme témoins: 2. Malherbe Marqueux Les publications ont eu lieu à Chergornay Let à lullierens le 6 Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayarray le Sept colobre. Pièces déposées: Attait de noussance du fiance. Picomesse de manasage Tublications de: Chayarnay Mont la Ville Vullièrens. Le Malherbe Marqueux Les publications de lieu à Chayarnay Mont la Ville Vullièrens.	te, minagere, Chaponnay. 3. a Mont la Ville. mari et semme et reçu de l'un et de larés régarement unis par le mariage. mul neus cont yingt des l'unel de la l'artinet de la lares l'artinet. Les époux: Les témoins: ad Malherk Charomay.
Comme témoins: 2. Malherbe Marquere Les publications ont eu lieu à Chergornay Let à lullierens le Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayarray le Septembre. Pièces déposées: Schait de noussance du fiance. Premesse de manissance du fiance. Premesse de l'état civil les décourses de l'état civil les de l'éta	te, minagere, Chaponnay. 3. a Mont la Ville. 3. a Mont la Ville. mari et semme et reçu de l'un et de larés régarement unis par le mariage. mil neus cont yingt des l'unel de la l'unel partinet. Les époux: Les témoins: ad Malherk Charomay.
Comme témoins: 2. Malherbe Marquere Les publications ont eu lieu à Chregornay de et à lullierens le Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc l'exportracy le Septembre. Pièces déposées: Setrait de naissance du fiance, Premisse de maissance du fiance, Premisse de maissance du fiance, Premisse de maissance du fiance, Victorial de naissance du fiance, Victorial de l'état d'ultiple d'	ta, minagene, Chaponnay. 3. à Mont la Ville. 3. à Mont la Ville. mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. mil neuf cont yéngt Separation de l'artinet sur Soliches. Les époux: laguste Martinet Les témoins:
Comme témoins: 2. Malherbe Marquere Les publications ont eu lieu à Chexpornay le et à lullierens le 6 Septembre 19 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chexpornay le Sept colobre Pièces déposées: Setrait de maissance du fiance. Promesse de maissance du fiance. Sublications de: Chapernay Mont la Ville Vullièrens Lullièrens	te, minagere, Chapennay. 3. a Mont la Ville. mari et semme et reçu de l'un et de larés régarement unis par le mariage. mul neus cont yingt des l'unel de l'ares époux: laguste Martinet Les époux: Les témoins: ad Malherk Charamay.

No 12. Walherbe Walherbe.

Par devant l'officier de l'état civil so	ussigné ont comparu pour être unis par le mariage :
. Malherbe alf	ced Sonis.
célibataire :	
agriculteur	
riginaire de Chayoenay	domicilié à
Chaparnay	né à
Malherbe louis, cagriculos de lise nei brisinel, co	_ le jingt expeil
W 10 0 mil neuf a	ent cing fils de
Malherbe Louis, agricu	lleur et de
Olise nee Crusenel, a	Schayornay.
Trouverse Th	sorquerite zustine.
celibataire	
minagere	
iginaire de Chayonnay	domiciliée à
Chayornay	née à
Chayornay.	_ re Seize juillet
Malherbe Louis August	ent conq fille de
	Cherbe. à Chagornay.
1. Poulin	Louis aniculteur Schausenay
Comme témoins :	Louis, agriculteur, Chapornay
2. Orsange	1 1 1 to 1 loot
Les publications ont eu lieu à Xor	ayornay, le 7 Septembre 1927.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils ver	ulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
utre une réponse affirmative, l'officier de l	l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay "	Sept octobre mil neufcent jingt Sept.
U	
Pièces déposées : ctraits de naissance des fiance	Les époux:
Tromes se de mariage	es that elettereta
Tublication de:	_ Motherle Marguerte nei challe
Chagornay.	Les témoins:
	- Louis boulin Chavorna
	Rosa Beauverd Chawray.
ommuniqué	L'officier de l'état civil :
	_ // //
	- Juleison.

Nº 13. Voicolin Oriforvi.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être u	nis par le mariage:
1. Nicolin Sonis zean.	()
agriculteur	le/m/
originaire de Suchy.	domicilié à
Corcelles Sur Chagornay	né à
Orbe te onze mars	
mil negef cent cleux.	fils de
Nicolin Henri Louis, dicidi.	et de
Lina dite Sabine nei Boyet. a Genege_	
e. Onfore Denise Julia_	
cilibataire . minure autorisie .	
minagere.	
originaire de Oulens et Dommartin	domiciliée à
Concelles sur Chayornay	
	née à
Tayois le jingt sept ma	
Tufour Jules, ougreen tuilier	fille de
Emma Heline prie Magnenat à Corcelles	, or ar
Comme témoins: 2. Combardet Charles concierge. Char 2. Combardet Marcel ouprin terilier. Les publications ont eu lieu à Corcelles sur Chaponay e le 16, à Suchy et Dommartin le 17 Sept	t Oulens_
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civit les a déclarés légalement Chayornay le Sept octobre mil neuf es	unis par le mariage.
1220 F267 STW WAX SAN AND	our ·
Pièces déposées: Les ép	
Straits de noussance des fiancès. Sutorisation des parents au manage de la fiance mineure Tromesse de maniage	Suis yean. Dufour Deni
Sublications de : Les tém	buis yean Dufour Deni poins :
Sublications de: Les ten Lorcelles Sur Chayornay Litaris de nouissance des fiances Nicolar 2 Nicolar 2 Nicolar 2 Nicolar 2 Nicolar 1188 Les ten Corcelles Sur Chayornay Indiana Combardes	buis yean Dufour Deni poins :
Sucley Litaris de noussance des fiances Nicolar de la fiance mineure Nicolar née de la fiance mineure Nicolar née de la fiance mineure Nucleire née de la tentral de la forme de la fo	buis yean Dufour Deni noins : W Chavernag
Sucher Dommartin	buis yean Dufour Denis noins : W Chanrag
Sucher Dommartin Communique & L'officier de	buis yean. Dufour Deni noins: He Chavernag wel Chavernag
Sucher Dommartin Communiqué à l'état cigil de. Conficier de Conficier de Conficier de Conficier de	buis yean. Dufour Deni noins: He Chavernag wel Chavernag

Willommet Branberg.

Par devant l'officier de l'état civil sou	ussigné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Willommet Som	
celibataire	
cordonnier.	
originaire de Sayerne	domicilié à
Chayornay	né à
Chagoenay mil huit cer	te onje juillet
Will smil huit cer	nt monante neuf fils de
Willommet Emile, return	et de
Louisa mie Mailland.	a concept ay
e. Marbey Moarg	zuerite
celibataire .	
minagere,	
Schapornay	domiciliée à
Nuarrens_	_ le fingt deux mars
mil neuf cer	ent Sefetfille de
Barbey Lucien, cuprier d	le Gabrique a Chapernay et de
Emma nie Migder,	/ / /
1. Farbey &	Lucien, ouprier de fabrique. Chapornay
Comme témoins : 1. Harbey 2.	lucien, ougrier de fabrique. Chapornay. to, ougrier de fabrique: Chapornay.
	1 65 -OF 16
Les publications ont eu lieu à	hayennay le 5. à Sayenne le 6
t à Muarrens le Fectebre	1947.
Anrès avoir demandé aux fiancés s'ils veui	lent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayernay 10	gingt newfoctobre mil newf cont jingt before
0	
Pièces déposées : étant de naissance de la fiancie	Les époux:
Trongesse de mariage	- wanted John
Tublications de:	- Willommet nee Barley.
Sayerne	
Turvens	
	think starting manufact
	A sur I'M ' lake
The second secon	_ Benz Otte Chavernay
Communiqué à l'état eigil de	L'officier de l'état civil :
Communiqué à l'état eigil ele	L'officier de, l'état civil :
Communiqué à l'état eigil de L'ayerne Vuarrens le 29 octobre 1927.	_

rimeric Vandoise I assessed 2000

Nº 15. Barbey. Walherbe.

Des described for the Principle of the significance in	
Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Barbey arman	d
celibataire	
originaire de Vucurens	1.19.4
	domicilié à
Lausanne	le Seise amount
mil neud cent	Sir fils de
Barbey Lucien, ourrier de	fabrique, à Chappenay et de
Emma nei Mader, de	Six fils de fabrique. a Chargornayet de
2. Malherbe Ro	se Tenna.
célibataire.	9 9
ougrière de fabrique.	
originaire de Chagernay.	domiciliée à
Chapornay.	née à
Chagornay_mil neuf cent	le pingt cing janquer.
Matherbe Dayed Trider	ch . charpentieret de
Anna , felie ny Gaude	n. a dehayornay
Comme témoins :	n. ouprior de fabrique. Orbe.
2. Combardet	n. à Schagornay. n. ouprier de fabrique. Orbe. Marcel, ougrier de fabrique Chapornay.
Les publications ont eu lieu à Chay	vornay le 6 et a Nuavrens
le f october 1997.	vornog le 6 et à Sucurens
	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Charernay 10 qua	tu nopembre mil neuf eent jingt Sept
	Sec. 1
Pièces déposées :	Les époux :
Extrait de naissance du fiance. Extrait de naissance de la fiancie.	Barbey Arenam
Tromesse de mariage	Barbey More wie Apolluche
Sublications de :	Les témoins:
Tuavens	
	Barley Lucien Orke
	Hornbardet Marel Charonay
Communiqué à l'état cijel de. Suavens. le 4 nogembre 1927.	L'officier de l'état civil :
Suavens. Le 4 nogembre 1927.	fuleron.

Ballif Beauverd.

Par devant l'officier de l'état civil soussia	né ont comparu pour être unis par le mariage :
~ ~ ~ ~	
1. Ballif zulien	Arthur
celibataire	4
agriculteur.	-
originaire de Lucens. Combiement le	Grand et Hennieg. domicilié à
let	yeards to strong. unmile s
Chapernay.	ne a
Conneloye	le greenier jangier
mil huit cent	nonante huit fils de
Donneloye mil huit cent . Rollif. Trideric , agricultus	et de
Marie nie Miejille. a d	Chavernouy.
2. Beauverd Rose	Same
	/640
celibataire.	
minagire	
originaire de Chayonnay	domiciliée à
Schausenaux.	née à
le	le mariane viscine
- Chapainay.	i guinge juine
OR mil neug cent	quatrefille de
Deaujerd Cours Français	6, agriculteuret de
Marie nee Girardet, a	Shayanay.
1. Gusten Ang	ex. Serrunier a Chayomay
Comme témoins: 2. Charles Desc	rent assicultain & Charger
0.0	
Les publications ont eu lieu à Chape	Kenniez. le 31 octobre 1927.
Combrement be Grand et	Henniez. le 31 octobre 1927.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent :	se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
	civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chavornay 10 dis	chuit negembe milneufcont jingt sept
1	
Pièces déposées:	Les époux:
Octrait de naissance du fiance.	
Tromesse de mariage	Bollif Arthur
Tublications de:	Eva Pally nei Beauverd
Schapornay.	1677
Lucans	Les témoins:
Combument le Grand	g. augur. Thavouray
Menney.	
	C. Diserms Chavonnay.
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
Lucens, Combamont for Grand.	A o
t Granges (Homisy!) le!	Thelesson.
19 november 1927.	

No 17.
Serly.

Noaquin.

No 17.

Serly.

Noaquin.

No 17.

Lange 193 est celui

cle la derniere inscription clans
l'annie 1947. Les deux decelles
du preisent spenistre sont conformes
be que nous certificons.

Chapernay le 31 dicembre 1947

Chapernay le 3 spitent cipil

Canque 1948 a l'épitenité
cantenale, en execution de
l'Art 2, che la voi

Chapernay le l'angier 1948.

Chapernay le l'angier 1948.

Sint le 25 Fevrer 1928.

Le siper

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage :
. Scrly Formand &	
celibatave.	
riginaire de Concelles sur Chagorn	domicilié à
Collinaire de Concelles sur conagorn	domicue a
Corcelles sur Chapernay_1	ne a
mil went cent a	troisfils de
Verly Comile Commanuel.	et de
Clipe Louisem Fagre, tous or	leux dicidio .
Magnin Camil	
celibataire	<u></u>
minagere	
iginaire de Corcelles sur Chapers	naydomiciliée à
Corelles der Chapornay.	née à
Corcelles Sur Chayornay	e dix huit agril.
mil neuf cent s	Seft fille de
Mounin Albert Henri	agriculteur et de
L'onie nie Mercier, à le	welles Sur Chagarnay.
Comme témoins : 1. Mois Magn	in agriculteur Chayornay
1 2. Charles tom	bardet, concierge, Chayornay.
Les publications ont eu lieu à Corcel	les sur Chayernay, le 19_
nogembre 1927	
×	
	prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de vil les a déclarés légalement unis par le mariage.
, egoing	I dicembre mil neuf cent jingt sept
Pièces déposées:	Les époux:
etrait de naissance du fiance	Fernand Verly
trait de naissance de la francie.	
Tromeste de mariage	Camille Verly nee Magnin
Sullication de :- Corcelles sur Chapornay.	Les témoins:
	Mis baring Champage
	Sombardes Ch Charmay
	Jon Jones
ommuniqué	L'officier de l'état civil :
	· Alekerson.

Schenk Malherbe.

Drimerie Vandolse I ansanne TVV

N° Q. Geddo Ravey.

Par devant l'officier de l'état civil soussign	né ont comparu pour être unis par le mariage:
1. Geddo Carlo.	
célibataire.	
macon	. Halbuff
originaire de Crecate / rejence de	Nogare) Malie domicilié à
I A A A MANAGAM	ne n
Gedelo Indrea, maron_	le dix jangier
mil neuf cent a	leux fils de
Gedelo Indrea, macon_	et de
Maria nee Welliner Si	femme. a Crecale
e. Ravery Suranne celibataire, minune autori	Noarquerite.
celibataire, mineure autore	See .
4225 24 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
originaire de Verleyers sous Rances_	domiciliée à
(the	nee u
(rbe , Rue de l'Alberge	le treize dicembre
Navey Criek Julien, ough	discfille de
· Tayey Cmile Tulien, ougr	ier tuilier et de
Melene nie Crayen. Sa for	nme, a Crbe
1. Mayey lom	ule ouprier tuilier. à Orbe
Comme témoins : 2. Lanotte Anto	ine ouquer tuilier à Orbe
Les publications ont eu lieu à Chage Valegres Sous Rances le 5, a	bricate in annie 1928.
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent so	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état ci	ivil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayornay le deu	a mais mil new cent gingt heit_
Pièces déposées : retraite de naissance des fiancis.	Les époux :
Autorisation. des parents de la fiancie.	Sico Charles
Passeport du fiance Congé militaire	yello Luzame nee Ravey
Promesse de mariage.	
Sublications de: Chapornay Orbe .	Les témoins: Exacty Orbe
Palegres sous Henres et Crecate	4 11 1 100
Mutorisation an mariage du	Kanotti Intoine Chavarnay
Communiqué à l'état cipil de	L'officier de l'état civil :
Orbe, Baulmes, et à la Chaquellie	Julevon.
Orbe, Baulmes, et à la Chancellin	The state of the s

No 3. Monnay Warbel.

Jan jugement du bribunal du distributet de Bossonay, du 12 mars 1934. le mariage deilare ci contre a été dissous par le diporce.
Chapornay le 27 mars 1934
l'officier de l'état cipil

Par devant l'officier de l'état civil soussign	é ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Monnay Rene.	Julia (200) 63 5-231
celibataire.	
agricultur_	
originaire de Bayois	domicilié à
Bayois	né à
Bayais	e premier mai
mileneuf cent ele	
Monnay Year François	, dicioliet de
Monnay Jean François Marie sue Fagre, Sa g	eure a Barris
Manalas & Rue	aye, a sayars
2. Marbel Brethe &m	mα
celibataire	
menagere	
originaire de Muavens	domiciliée à
Nuarrens	née à
Vuarrens	e orge jangier.
mil neuf cent Se	æfille de
Norbel Gustage Constant.	agriculteur et de
1. Marceline 16	onnay , Chapornay . Aus hofession
Comme témoins :	onnay . Chapornay . Sand Inofession
	111111111111111111111111111111111111111
Les publications ont eu lieu à	rois et Nurvens, le 14
mars 1938.	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état c	e prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
0 1	
congornay le jung	t huit mars mil neuf cent jingt huit
Pièces déposées :	Les époux:
Catrait de naissance du francé.	Reve Komay.
Extrait de naissance de la fiancie.	The resimay.
Trosnesse de mariage.	Seite Honnry nei Antel.
Tublications de	Les témoins:
Nuariens	
- /gaart arte	Sacreline Gamay Chaounay
	Marie Lavey Tomfafle.
C	
Communiqué à l'état civil de	L'officier de l'état civil :
The state of the s	Ffederson.

imprimerie Vandolee I amenne WW

N° 4. Stäpli Jeanneret dit Grosjean

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le m	ariage:
1. Stähli Ednard.	
celibataire.	
originaire de Brienz: (Berne)don	nicilié à
Chayornay:	né à
Frieng 10 trije dicembre	
mil huit cent nonante quatre_	fils de
Stable Johannes, Scultten, a Brieny	_et de
Stahli Jehannes. Scultteur, & Brieny Elisabeth nie Stahli, dicidie	
. Jeanneret dit Grosjean Alice Elisabeth	Ź:—
	iciliée à
Chewornay	_née à
S. Inier Berne 10 trente acuit	
	fille de
Jeanneret dit Grosjean Juity Arthur	_et de
Dertha nie Denger a Sembresson Neuchatel _	
Comme témoins: 2. Gailland Roné, agriculteur, Chayornay	cy:_
2. Gailland Tene, agriculteur, Chayornay	
Les publications ont en lieu à Chapernay & 2. au toch et Fre	ing
6. 3 april 1936.	
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'u nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le	
Chayounay re junt trois agril mil neuf cont jungt	huit.
Pièces déposées: Les époux : etrait de naissance du fiance. Ed Ha"hi	
trait de maissance de la hancie	•
romesse de mariage blisabeth Staple me Jear	neces
Tublications de Les témoins:	
Le Socle Que la Badini Cham	
Threny.	unu
TAMON TUNE TO A STATE	/
Tallow Pline Chaforne	/
ommuniqué à l'état civil de Phiong. L'officier de l'état civil	ay.
	ay.

Imprimerie Vaudoise Lausanne 3

No 5. Nespland Hermin.

. <u>Glespland</u> Emile Samu	el
celibataire	
agriculteur.	unui anni ma
riginaire de Morges et Grandson	domicilié à
Chagoinay.	né à
Chagornay le dix s	Sept him
" In (loss)	gir juni
(1900)_ mil neuf cent (1900)_	fils de
Despland Telix Advien agricu	lteur et de
Nosa Louise Varini nie Mayor.	a Chagornay
. Hermin Lydia Enger	//
célibataire.	10000
minagere.	
riginaire de Sayois	domiciliée à
Dagais	née à
Davois le dix Si	ptembre.
Hermin Adolphe, agriculteur	fille de
Af : Dill : Ot	Jine de
Bermin Holotphe, agriculteur _	et de
Rosine nie Charles. à Najois	
	Mauri a Chavornau
Comme témoins : 2 Hermin Blanche, mis	ragire à Pavois
Comme témoins: 2. Cermin Blanche, mis	ragire à Payois
Les publications ont eu lieu à Chapornay et	Dayois le 9. à Morges
Comme témoins: 2. Les min Blanche, mis Les publications ont eu lieu à Chayornay et L'Igrandson le 10 mars 1990.	Dayois le 9. à Morges
Les publications ont eu lieu à Chapornay et	Daycis le 9. à Morges
Les publications ont eu lieu à Chagarnay et Le Grandson le 10 mars 1998.	Baycis. Le 9. à Morges
Les publications ont eu lieu à Chagornay et grandson le 10 mars 1998. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc	Sayois. Le 9. a Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Chagornay et grandson le 10 mars 1998. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc	Sayois. Le 9. a Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Chayornay et grandson le 10 mars 1990.	Sayois. Le 9. a Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage.
Les publications ont eu lieu à Chagarnay et Grandson le 10 mars 1998. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayarnay le pingt Sept ay	Sayois. Le 9. à Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. sil mil neuf cent jingt heuit
Les publications ont eu lieu à Chayornay et grandson le 10 mars 1998. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayornay le pingt Sept ay	Sagois. Le 9. à Morges mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. il mil neuf cent jingt heuit
Les publications ont eu lieu à Chaparnay et grandson le 10 mars 1990. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pou utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chapannay le pingt Sept ay. Pièces déposées:	Saycis. Le 9. à Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage. il mil neuf cent jingt heuit Les époux:
Les publications ont eu lieu à Chaparnay et grandson le 10 mars 1990. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour lutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chaparnay le pingt Sept ay. Pièces déposées: Inomesse de mariage: Sublications de :	Saycis. Le 9. à Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage. il mil neuf cent jingt heuit Les époux:
Les publications ont eu lieu à Chaparnay et grandson le 10 mars 1990. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chaparnay le pingt Sept ay. Pièces déposées: Inomesse de mariage. Sublications de :	Raycis le 9. à Morges mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. il mil neuf cent jingt huit Les époux: Children . Children .
Les publications ont eu lieu à Chaparnay et Grandson le 10 mars 1998. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chaparnay le pingt Sept april se l'état civil les a déc l'état civil les a dec l'état civil les a	Raycis le 9. à Morges mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. il mil neuf cent jeingt houit Les époux: Children . Children . Children .
Les publications ont eu lieu à Chaparnay et d'annois 1928. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour utre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chaparnay le pingt Sept ay l'étations de : Sublications de : Chaparnay de flis flis flagorous de l'état civil les a déc flagorous de l'état civil les a dec flagoro	Raycis le 9. à Morges mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. il mil neuf cent jeingt heuit Les époux: Défland Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Chagarnay et l'annais 1928. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pou nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chagarnay le pingt Sept ap l'indications de : Chagarnay. Sayois Grandson.	Saycis le 9. à Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage. il mil neuf cent jingt benit Les époux: Chaland, Les témoins: Las témoins:
Les publications ont eu lieu à Chayornay et l'andson le 10 mars 1998. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pou lutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayornay le pingt Sept ap l'état civil les a déc l'etat civil les a dec l'etat civil les a déc l'etat civil les a dec l'etat civil les a dec l'	Saycis le 9. à Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage. il mil neuf cent jingt benit Les époux: Chaland, Les témoins: Las témoins:
Les publications ont eu lieu à Chayarnay et L'égrandson le 10 mars 1998. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayarnay le pingt Sept ay Pièces déposées: Inomesse de maviage Chayarnay Ghayarnay Grandson Grandson Grandson Gette Horges Grandson Gette Getteuin	Raycis le 9. à Morges mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. il mil neuf cent jeingt benil Les époux: Défland Les témoins:
Les publications ont eu lieu à Chayarnay et L'égrandson le 10 mars 1998. Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayarnay le pingt Sept ay Pièces déposées: Inomesse de maviage Chayarnay Ghayarnay Grandson Grandson Grandson Gette Horges Grandson Gette Getteuin	Raycis. Le 9. à Morges mari et semme et reçu de l'un et de larés légalement unis par le mariage. il mil neuf cent jengt heuit Les époux: Confland Les témoins: Lanuel Thanornay Blanche Bavois
Les publications ont eu lieu à Chayornay et le Grandson le 10 mars 1920 Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour nutre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déc Chayornay le pingt Sept ay le Chayornay le pingt Sept ay l'indications de :	Saycis. Le 9. à Morges r mari et semme et reçu de l'un et de larés tégalement unis par le mariage. il mil neuf cent jingt benit Les époux: Compland me florm Les témoins: Las témoins:

merie Vandolse Lausanne 3000 c

vo 6. Gerber Hermin.

Jor jugement du tribunal.

des district d'Orbe du

25 nogembre 1935, le mariage
designe ci contre a été dissous
par le diporce.
Chapornay le 29 novembre 1935.

d'Avoir

Le vision de l'état cipil:

date du jugement le

17 Septembre 1935.

fificier de l'état cipil

fificier de l'état cipil

fificier de l'état cipil

fificier de l'état cipil

Imprimerie Vaudoise, Lausanne,

	* CAS (400 B)
Gerber Samuel	
celibataire	
egeiculteur.	9.45
ginaire de Nothenbach (Berne)_	domicilié à
Chayornay	né à
Mothenback le sin	gt cleux juin
mil huit cent none	ente neuf fils de
Gerber Samuel laitier	et de
Elisabeth new Myss. a Chay	ornay
Hermin Blanche C	
	cvivac
célibataire.	
minagere.	
ginaire de Nayois	domiciliée à
Dayois	née à
Baycis le cli	
mil neuf cent qual	fille de
Hermin Adolphe, agriculte	et de
The state of the state of the state of	
Mosine nie Garles. a Mi	ayois.
No sine nie Grarles, a De	iculteur à Rayois
Mosine nie Grarles. a Sie omme témoins: 2 Massis Jules age	iculteur à Rayois
Mosine nie Grarles. a Mossis Jules age comme témoins: 2. Agassis Mose	iculteur à Phayois nenageo, à Bayois
Mo Sine nie Grarles, ci Mo comme témoins: 1. Mgassis Jules, age 2. Mgassis Mose, s Les publications ont eu lieu à Chayornay	revois - iculteur à Rayois - ninagere à Bayois - et Papois le 31 mars
Mosine nie Grarles. a Mossis Jules age comme témoins: 2. Agassis Mose	ninagera, à Bayois. et Bayois le 31 mars
Mo Sine nie Grarles, ci Mo comme témoins: 1. Mgassis Jules, age 2. Mgassis Mose, s Les publications ont eu lieu à Chayornay	ninagera, à Bayois. et Bayois le 31 mars
Mo Sine nie Grarles. a Monte of Monte of the Sine nie Charles. age omme témoins: 2. Agassis Mose no Les publications ont eu lieu à Charonay a Mothenbach, le 3 agril	cepcis. iculteur à Rayois nenagere, à Bayois. et Bayois le 31 moirs 1928. pour mari et semme et reçu de l'un et de
Mo Sine nie Grarles. a Momme témoins: 1. Massis Jules age comme témoins: 2. Massis Jules age les publications ont eu lieu à Chapornay à Mothenbach, le 3 agril Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les des	repois. piculteur à Rayois nemagere, à Bayois. et Bayois le 31 moers 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de déclarés légalement unis par le mariage.
Mo Sine nie Grarles. a Momme témoins: 1. Massis Jules age comme témoins: 2. Massis Jules age les publications ont eu lieu à Chapornay à Mothenbach, le 3 agril Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les des	repois. piculteur à Rayois nemagere, à Bayois. et Bayois le 31 moers 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de déclarés légalement unis par le mariage.
Mo Sine née Garles. a Monte de la	cepcis - iculteur à Bayois némagére à Bayois et Bayois le 31 moirs 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de déclarés légalement unis par le mariage. capril mil neuf cont pingt huit
Mo Sine née Garles. a Monte de l'état civil les de l'état civil le	cepcis - iculteur à Bayois . némagere à Bayois . et Bayois le 31 moirs 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de la déclarés légalement unis par le mariage. capril mil neuf cont pingt huit Les époux :
Mo Sine née Grarles. a Monte de l'état civil les de l'état civil les de l'état civil les de l'état civil les d'hagornay le pingt Sept l'éces déposées: trait de nais sance du fiance. Con la l'état civil les d'état de nais sance du fiance.	cepcis - iculteur à Bayois . némagere à Bayois . et Bayois le 31 moirs 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de la déclarés légalement unis par le mariage. capril mil neuf cont pingt heuit Les époux :
Mo Sine née Grarles. a Mossis Jules age comme témoins: 2. Agassis Jules age 2. Agassis Mose of a Mothenbach, le 3 agril de Mayornay à a Mothenbach, le 3 agril Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les de Chagornay le pingt Sept Pièces déposées:	cepcis - iculteur à Phayois némagere, à Bayois . et Bayois le 31 moirs 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de déclarés légalement unis par le mariage. april mil neuf cont pingt huit Les époux :
Mo Sine née bracles. a Monte de la	cepcis - iculteur à Rayois némagére à Bayois et Bayois le 31 moirs 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de a déclarés légalement unis par le mariage. capril mil neuf cont pingt heuit Les époux : cler fannée ber Blanche née Hermi
Mo Sine née bracles. a Monte de la	cepcis - iculteur à Phayois némagere, à Bayois . et Bayois le 31 moirs 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de déclarés légalement unis par le mariage. april mil neuf cont pingt huit Les époux :
Mosine nie barles. a Mossis Julis age in Mossis Julis age in Mossis Julis age in Mossis Mose in Mayornay in Mothenbach, le 3 agril in Mothenbach in Mothenbach, le 3 agril in Mothenbach, le 4 agril in Mothenbach, le 3 agril in	cepcis - iculteur à Rayois némagere à Bayois et Bayois le 31 moers 1926 pour mari et semme et reçu de l'un et de la déclarés légalement unis par le mariage. capril mil neuf cont pingt heuit Les époux : ber Blanche née Herres Les témoins :
Mosine nie barles. a Mossis Julis. age in Mossis in Mossis Julie in Mossis age in Mossis and in Mossis age in Mossis age in Mossis	cepcis. iculteur à Bayois nemagere à Bayois. et Bayois le 31 moirs 1976 pour mari et femme et reçu de l'un et de a déclarés tégalement unis par le mariage. april mil neuf cont pingt huit Les époux: les époux: Les témoins: Lules cogassio Basoi
Mosine nie barles. a Mossis Julis. age in Mossis in Mossis Julie in Mossis age in Mossis and in Mossis age in Mossis age in Mossis	cepcis - iculteur à Rayois némagere à Bayois et Bayois le 31 moers 1926 pour mari et semme et reçu de l'un et de la déclarés légalement unis par le mariage. capril mil neuf cont pingt heuit Les époux : ber Blanche née Herres Les témoins :
Mo Sine nice Grarles. a St. 1. Maassis Julis age Comme témoins: 2. Magassis Mose Les publications ont eu lieu à Chapornau La Mothenbach, le 3 agril Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre tre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les le Chapornau le pingt sept Pièces déposées: cliait de nais sance du fiance. Chapornay de fiance Chapornay de f	cultur à Rayois nemagere à Bayois et Bayois le 31 mars 1928 pour mari et femme et reçu de l'un et de a déclarés légalement unis par le mariage. april mil neuf cont pingt huit Les époux: ber Blanche n'e Herres Les témoins: Tules obgassio Baroi Rose de Jassio Baroi Rose de Jassio Baroi
Mosine nie barles. a Mossis Julis. age in Mossis in Mossis Julie in Mossis age in Mossis and in Mossis age in Mossis age in Mossis	cepcis. iculteur à Bayois nemagere à Bayois. et Bayois le 31 moirs 1976 pour mari et femme et reçu de l'un et de a déclarés tégalement unis par le mariage. april mil neuf cont pingt huit Les époux: les époux: Les témoins: Lules cogassio Basoi

Diserens. Jaquier

A	ussigné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Wiserens. Charl	es
celebataire.	
agricultur.	
originaire de Letry	domicilié à
Chaparnay.	né à
/ ID.	h - t di i
	_ le quatre fégrier.
	nt (1900)fils de
Diserens Gustage Geo	1 00
Emma nee Mulerson,	a Chapanay.
2. Jaquier Sauce	
celibataire.	
menagere.	
originaire de Soumoëns la lile	
Schayornay.	née à
Celipon's Jan Cunnel /	le fingt neuf april
mil neuf ce	ent trois fille de
Jaquier Renjamin Emmani	el, ouprier industriel. Chaporenouset de
Berthe nie Kuenzi, d	Souis agriculteur, à Chayornay. Auguste agriculteur, à Chayornay.
1. Deserons	Louis agriculteur. a Chayoanay.
Comme témoins :	A strainten - Oleman
2. Eugenac	of Oral . Over
Les publications ont eu lieu à	hayornay lett, a yourneens la lelle
I et a Lity le fagre	hayvening lett, à Gourniers la Ville il 1928.
이 그 사람들은 사람들이 있다면 그렇게 되었다. 그는 그는 그는 그는 그들은	elent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
\sim \sim \sim	'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayounay 10	just Sept agril milney cont jungt heil
9 Pièces déposées :	Les époux:
extrait de noissance du fiance	of I swarp broaden
strait de naissance de la fran	CEL
Tramesse de mariage.	
Sublications de:	Les témoins:
Gournoens la Ville	Ledin Chaman
Putry:	
and .	August Hulgenn Thoromay.
Communiqué à l'état cijel de	L'officier de l'état civil :
Lutry et Echallens. le	411
7 april 1936	- Juberson.

le polume Se l'ermine par le.

N° 7 des inscriptions de d'annie

1928. Le suite se troupe dans
le polume commencant par .

le N° 6.

L'efficier de l'état cifél

Therese par le 27 april 1926

Diserens. Jaquier

A	ussigné ont comparu pour être unis par le mariage :
1. Wiserens. Charl	es
celebataire.	
agricultur.	
originaire de Letry	domicilié à
Chaparnay.	né à
/ ID.	h - t di i
	_ le quatre fégrier.
	nt (1900)fils de
Diserens Gustage Geo	1 00
Emma nee Mulerson,	a Chapanay.
2. Jaquier Sauce	
celibataire.	
menagere.	
originaire de Soumoëns la lile	
Schayounay.	née à
Celipon's Jan Cunnel /	le fingt neuf april
mil neuf ce	ent trois fille de
Jaquier Renjamin Emmani	el, ouprier industriel. Chaporenouset de
Berthe nie Kuenzi, d	Souis agriculteur, à Chayornay. Auguste agriculteur, à Chayornay.
1. Deserons	Louis agriculteur. a Chayoanay.
Comme témoins :	A strainten - Oleman
2. Eugenac	of Oral . Over
Les publications ont eu lieu à	hayornay lett, a yourneens la lelle
I et a Lity le fagre	hayvening lett, à Gourniers la Ville il 1928.
이 그 사람들은 사람들이 있다면 그렇게 되었다. 그는 그는 그는 그는 그들은	elent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
\sim \sim \sim	état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Chayounay 10	just Sept agril milney cont jungt heil
9 Pièces déposées :	Les époux:
extrait de noissance du fiance	of I swarp broaden
strait de naissance de la fran	CEL
Tramesse de mariage.	
Sublications de:	Les témoins:
Gournoens la Ville	Ledin Chaman
Putry:	
and .	August Hulgenn Thoromay.
Communiqué à l'état cijel de	L'officier de l'état civil :
Lutry et Echallens. le	411
7 april 1936	- Juberson.

le polume Se l'ermine par le.

N° 7 des inscriptions de d'annie

1928. Le suite se troupe dans
le polume commencant par .

le N° 6.

L'efficier de l'état cifél

Therese par le 27 april 1926

ABODDEFOHUS LIMITORQUES



Nom	Prénoms	Origine	Pag
agasse	allhed Louis		
+ Buleray	Ernna	Harris	4
totesse	Joseph. amidie	attalens (tribourg,	
ayer o	ranie Ongele belia	a Kuippand et Gorens the	131
anselme	Edmond Land	2. Tolle	
Siaw .	Louise: annette	Hennemares	38
18. Agassis	Cornest	Borrois	
Stirre	Marie Clise Rosine	9 avois	34
Cluberson	Francois	Charomay la lille	
- Girandet	Armande	6	23
Olgassis	Chuien Henri	Parois	67
9 Auberson	Emile Augusto	Chavornay	0
Laurent	Julie Augusto	Charornay	73
20 Oulesay	110-	Prajois	,
- Quiberson	Megrie	Chayomay	86
auberson	Jean Auguste Francis	// ///	
Schenk	alice Menrie	Rennay et Noville	9-
Malherbe	Dayid Emmanuel	Chajornay	
auberson	Comma	Chajonnay	99
21. L'ersoneni	Domenico	Cepino (Thate)	
agasse	Loza Marie	Bayois	101
12 Norgeand Lit How		Genthalaz.	
Olgassis	Oblise.	Chayannes le Chène et Vorsins	111
Agasse	Jules Gernand.	Prayois	10
Hermin	Tose blisa Jugustine	Prayois	12.
24. Miller	Tierre Greiderie	Trukigen (Berne)	PERSONAL PROPERTY.
5 Auberson	Juliste Hline Constant	Hautepille et berniat (Triboury)	707
Guillemin	Lucy	Chajornay	159
26 Amour	Robert Soloward	Loxuscenne.	
Rod	Pertha o	Leney le Jorat	16:
Huberson	higusto Louis	Chayornay.	
Magnin	Clare	Corelles Sur Chagomay.	180

Origine Prénoms Nom Page



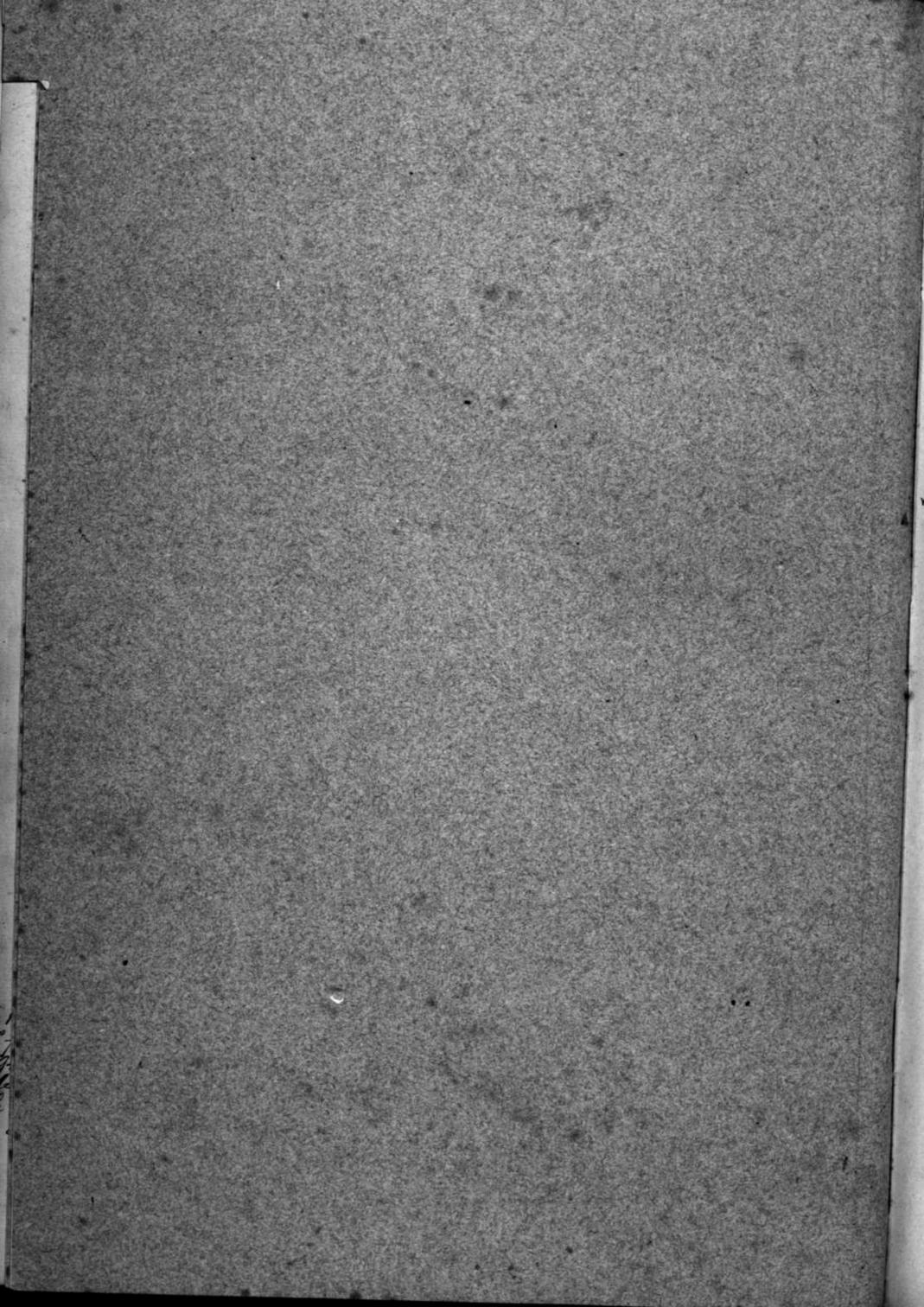
Nom	Prénoms	Origine	Pag
13 1914	1 0 . + 1 0 . 1 .		746
Regimera	ormance worrant	-10	-
Jourli	- Rose Louise -	Charousy -	2
Duga	Emile	0,0 10	3
Birtet	geanne Eleonore	Louelles & louise	7
23	dit avocat Milina	Penthalus	K
15 Paringger		Thustoten Berne	5
Rochat		Pasois et du Lieu	9
Jache	Emile Constance	Ferlens	-
Blanner	The state of the s	bliaman	10
N	Thankes Louis	Luty of Epesses	7.
Jagues -	Lécile adéle	Gounioens la Ville	11
Roslin	alhed	Cailly	11
	ri arocat Elise	Tenthalaz	16
	4 Henri	Harois	10
	d Marie Emma	Charomay	28
all de la companya del companya de la companya del companya de la	Louis. Fremi	Valences Sons Rances	
Bissor	Odéle .	Gournoens la Ville	23
Pausson	Louis, anguste	bliasomay.	20
tians	Quais Louises	Hermenches	90
12 Reguin	AND THE PROPERTY OF THE PROPER	Charaman	
1 Bini	- Rose	Kecoana Thalie	33
Hemin	Marcel albert	Basais	33
Breciolin		Cernaia Stalie	34
Bieles	Ernest. Oliner	Presenget .	
Paselse	Flosa	Knibrage et Sersion	37
Steiner	Charles gules	Sunismald Banne	1
Barrelei	Mini Rosa	Emmoins la Ville	
Bearing	d though Benign	Charmen	1
Malleshe	d transois, Benjamin	bhosomay.	45
Jandelier	Charles Frideric	Sornetan	
uilleumier	Mine Bertha		59
antet	Francois	Charonsey	o x
Prumanol			57
- www.	men man	Bisly Magnax et belogners	0.

BCDEFGHJKLM

1918

Origine Prénoms Page Nom Sousson Charles Henri Chavornay et/Schmid Markeringes-60 I losa Louis Colouard Barois & Charonay 1919 barel Chavornay of Beauverd 64 Alois Magnin borcelles of Chavornay et. Bleaward Marriente Charomay 65 Molondin et Orgens Heritier Constant 68. Treda et Deaward Charomay David Marcel Rodolphe Chavannes le Veyron et Geauverd #1 alice Louise Yerly Corcelles & Chavernay briest Louis et Tolay Unsing et Chaniay Hortense Meanie 74 Henri Telix Le dien Stochat 79 Gournoins la Velle of Basset Clare Terlens 20 Suttet Charles 12 Sainte broix et Dyeur Louise Charomay Deaujerd Huruste Louis 19 Bajois et Chajomay et Carel Berthe Susanne Chazomay. Beaugered. Littel Marie 94 Suchy Gournay Marcel Louis 96 Chazornay Deautyers Ropray Corcelles le Joest Mejeins 122 Hod Cmile Saul Sine Madeleine Caroline Veccana Stalie) 111 Beaugerd Huguste Chayornay. et Jayre alice Rose Dayois 112 Lenthalaz Vorgeaud dit Hyoust Constant y Agassis Mise. Chayannes le Chine et Ursins Dorgeand dit Apoint Lenthalay. et Litton Clara Alice Oppens. Gobalet Charene d'Oex. georges Colonard Coppet et brans Mathilde. et Bory Huguste Alfred Laurent Chavornay. et Berger Jenny Adeline Oclipens.





1923. Nom	Prénoms	Origine	Page
Letitjean	Andre Arnold Moare	Mauraz.	
et Beaujerd.	Laure.	Chavornoy	123
et Beaugerd	Alfred Hime	Soumoins la Ville	12
Deaujord	Constant	Chayounay.	
1924 Pernard	Ceresa Angiola Laul	Rex. (Tradie)	129
et Sehmann	Bertha	Hindelbank. Ber	
et Ballif	GioSue Emilie	Sisuschio (Halie Lucens, Combiemont le Grand)	
et Monnier	Lincent Jouis Reserve Jean Commanuel	Goumains la Ville	142
et Monnier Ouleyay	Lucien Octaje.	Hanes Sayois	14.
et Derniesc.	Henriette adele	Ormont Vessus	148
1925. Norgeand dit How		Lentholog:	140
Taquier	Scharles	Trahins	152
et Beaugerd Beaugerd	Louis Team	Cheyornay.	10-2
et Mogsherbe.	Marie Sarah.	Chayornay	151
et Bachmann	Andre Alisabeth	Amsoldingen Ferne	16
Diserens	Louis	Leitry	
et Geaugerd Besancon	Marie Frida Scharles	Chajornay. Clagnens	160
et Roulin	Marguerite	Sailly	171
et Basset	Sucie Aline	Schoftland (Stagopie) Goursins la Ville	14.
Rasset	Alfred Camile	Gournoins la Ville	17
et Capt Beaugerd	Suguste Louis	Le Chenits Chayornay.	7
et Seawerd	Rosa	Chapoinay.	170
et Marguerat	Hotolf Valentine blise	Sevenbalm (Berne) Lutry et Sorel (Lagaux	, 179

٠

•

Nom	Prénoms	Origine	Page
Willommet	Louis Cenest	(P)	
		Layerne.	
et Barbey	Marguerite.	Nuavens	190
Sarley	Armand.	Veraviens	
et Malherbe	Rose Jenny.	Chapornay	191
Tallif.	Julien Striper	Lucens Combemont & Grand Honnies	
et Teauyerd	Hose Cyon	Chagounay	19.
184. Reaugerd	Robert Jean Commanuel	Chayounay.	
et Salzmann.	Ysome Elise	St. Saphonine Monges et Cogging.	142
		1.50	900
	Paging and the second		
		• •	
			-
1 work and the second s			
The control of the co			

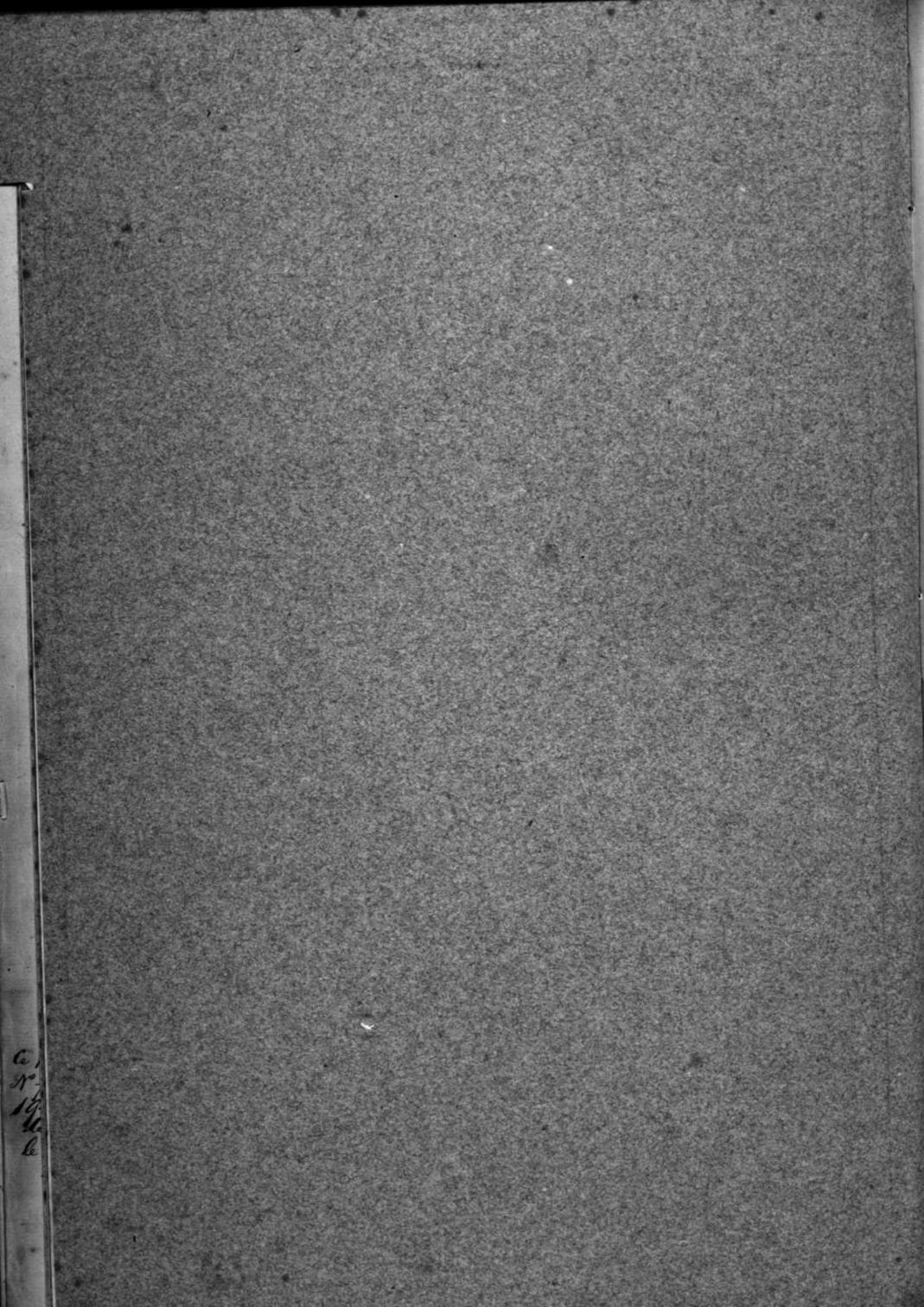
DEFGHJV



Nom	Prénoms	Origine	Pag
Kullann	Felix Faul	Oulens	
et barel	Fhéliere gulie	Havois et Charons	11
916 basel	alhed	Basois et Chasomay	7%
(The Control of the C	111		+ 1
et Roulin	Terthe Elise	Pailly	21
Cheralier	transais. Housi	Belmont et Ependel	
geanmonod		Crorence	21
1912 Regnin	Lauis Emile	Charaman	
es sourchod		E Dominatines Montaubion	145
918 Crausay	bruest Terdinand	Barois	-
	N. 1	///	53
of Lantet	Olice domina	Chavornay	00
119 barel	Louis Sedouard	Barois & Charomay	
& Beauverd	line	Chavornay.	64
barrard	binest	Colombier of Morges	
A Chevalier	Rosalie Marquerite	Belmont et Eprendes	66
Fwahlen	Auguste Jean	Gessenay (Berne)	
	2111 11	Bell 10	71
t Colligued	Henriette alice	Holle. (Vand!	76
920 Deaujerd	Auguste Louis	Chajornay.	1
et Carel	Rethe Susanne	Rajois it Chayonnay	19
Carel.	Charles brust	Chajornay et Bajois	12000
t Tape	Rose Marguerite	Bayois Payois	93
Chexalier	Himi	Belmont et Ependes	1
Malherbe	Plase :		95
0		Chajornay	/
21. Collet	Marcel Henri	Tenthiriag et Suchy.	1,
Mainoz	Marie brimentine	Estavayer le dac	100
22. Rochat	Georges Keni	Tayors et Te Tien	
t leavel	MoSa	Bayois et Chapornay	100
Willommet	Charles Huguste	Layerne.	and the second
Chiagerotti	Maria	San Giusto Canayese (Halie!	11.5
Denys		Helena	3453
11 . 11	Charles Jules Trideric	Gentheria et Suchy.	1,,
Collet	Germaine.	B. Hentheriaz et Duchy.	110
3 Calderara	Genseppe.	Misuschio (Thalie	
t buhat	Valentine Marie	Orbe et La Sarray.	126
Wilerens	Georges	Lutry.	
'bayat	Marqueite	dutry. Gray	120
			STESSING.

Origine 1923. Smite. Prénoms Page Reaugerd Chayornay. Constant Veresa Angiola Bisuschio (Stalie) et Calderara 129 Courie Doiniel St Barthelemy Crottag Hindelbank (Berne) et Lehmann 130 1924. Calderara Gio Sue Bisuschio (Italie) et Ballis Lucas. Combumont le Grand Hermiey 137. Chayonnay et Bayois 1925. Carel Gustage Lina Rosa Rayous et drausas 147 Edouard Samuel Clayel. et barel Rayois et Chayonnay 150 Sutry et Dommortin 1926. Curchod Trancois. et Lonfat Tela Salgan (Valais 161 Constant Smile Lausay Rayois et Nulliamy Amilie Oulens 167 Masset Alfred Smile. Le Chenit Germaine Juliette. et Capt 1927 Charriere Tresinge (Genige) et Calderara Bisuschio. (Italie) 177

E F G H J K



Nom	Prénoms	Origine	Page
			1×-10
			k s
			/
	4-		
		•	

E F G H J

Nom	Prénoms	Origine	Page
*			
		+	
		*	

		*	
	•		4
1		*	-4
			1 - 1
<u> </u>	*		
		*-	
L Final L			
			- '
			311
			TEVET ELECTRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL ELETRICAL EL
•			

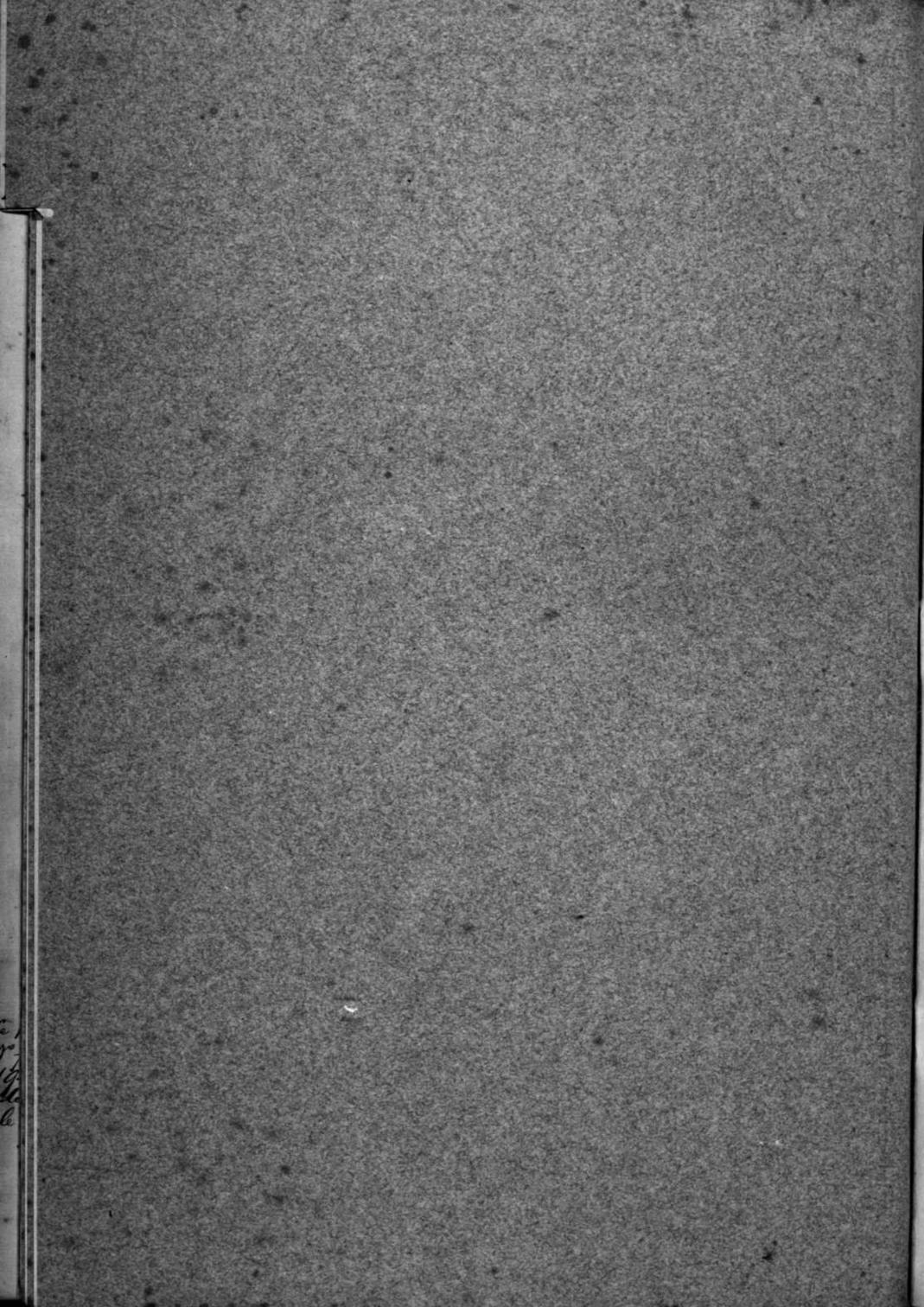
DEFGHJK



Nom	Prénoms	Origine	Page
Tröhler	Ernest Gottwalt	Mühleberg Berne	
et Derenoge	Marie	arner, Orbiz	14
Delay	armi Fréderic aug	- I	1136
ex Outleray	toustance	Barris ;	17
1916 Duvoisin	Fernand Felia	Fontanegie	
et Tache	Hermance	Feelens	29
1914 Probler	Louis	Michleberg, Berne	1
et Duperer	Marthe Feline	Rougemons	36
Doppnerkas_	Elnet adolphe -	Denezal .	
el Signard	Steethe	Brance	30
Deverens	Comile	Cherting	
it Leclard	Marquerite Louise	Montcherand	56
Dufour	Brenjamin	grunoins la Velle	
P 1	anna Louise	Yverdon	64
ek Kambert David	Marcel Rodolphe	Chavannes le Veyron,	
et Beauverd	Olice Louise	Charonois.	71
Lombardet	Cmile Louis	Chavornay et Orbe	
et Despland	Worme Rosa	Morges et Grandson	77
Lantet	Constant	Chajornay.	
et Definis	Marguerite alice	Celegnens	13
8 Henger	Henri Joseph.	Haflen Berne	
4 Diserens	alice.	1	111
Romanens	Juan Codoward	Sozens (Tribourg.	
et Diserens	Mearie	Lutry.	83
1921 Drapel	Emile	Leysin.	
et Lifyffer	Olga Catherine Constance	1/1-	10.
922. Denys	Charles Jules Frideric	Aclens.	
et bollet	Germaine.	Tientheriag et Suchy.	110
923. Diserens	// 6	Sutry	
et Carat	Marquerite	Coray	120
Malherbe.		Chavernay.	
et Desponds	Lina Marquerito	Lussery.	13
Wind.	Maurice Cornest	Saint Cierges	1
et Girardet	Marqueite Lina	Suche	130
3-01	/		

1926. Nom Origine Prénoms . Leysin Vicolin Hermi Diserens Goumoins la Ville 200

EFGHUXLMX



Nom	Prénoms	Origine	Page

	*		
S- 1			
	•		
	-		
		- 61	
		······································	
			- 48
	7		
	- 4		
***************************************			2.3
	-		den arigi

Nom	Prénoms	Origine	Pag
		*	
	- Secretary Control (Control (1,000
			4
			-1
	essan w in minori sunni meesir oo sawaani mare w ii		
			ļ
			12
			ļ
	~		
			Fait
			100
		-	
			T.

10 19 le



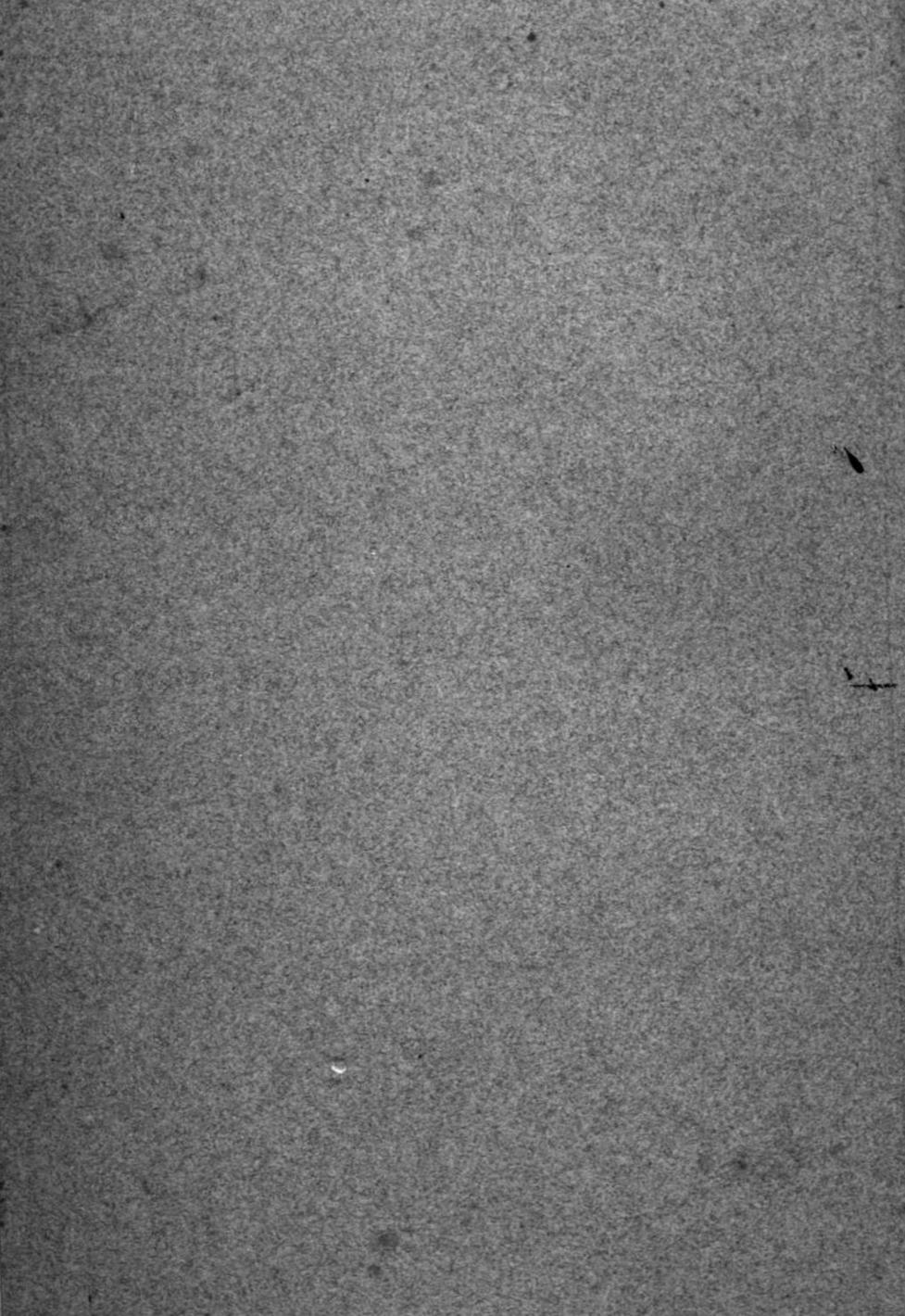


Nom	Prénoms	Origine	Page
*			
	7		
	*		
			<u> </u>
To call the contract of			1
*:			
		···	
			-
			-
*			
			. Syami marin
7) 			

GH

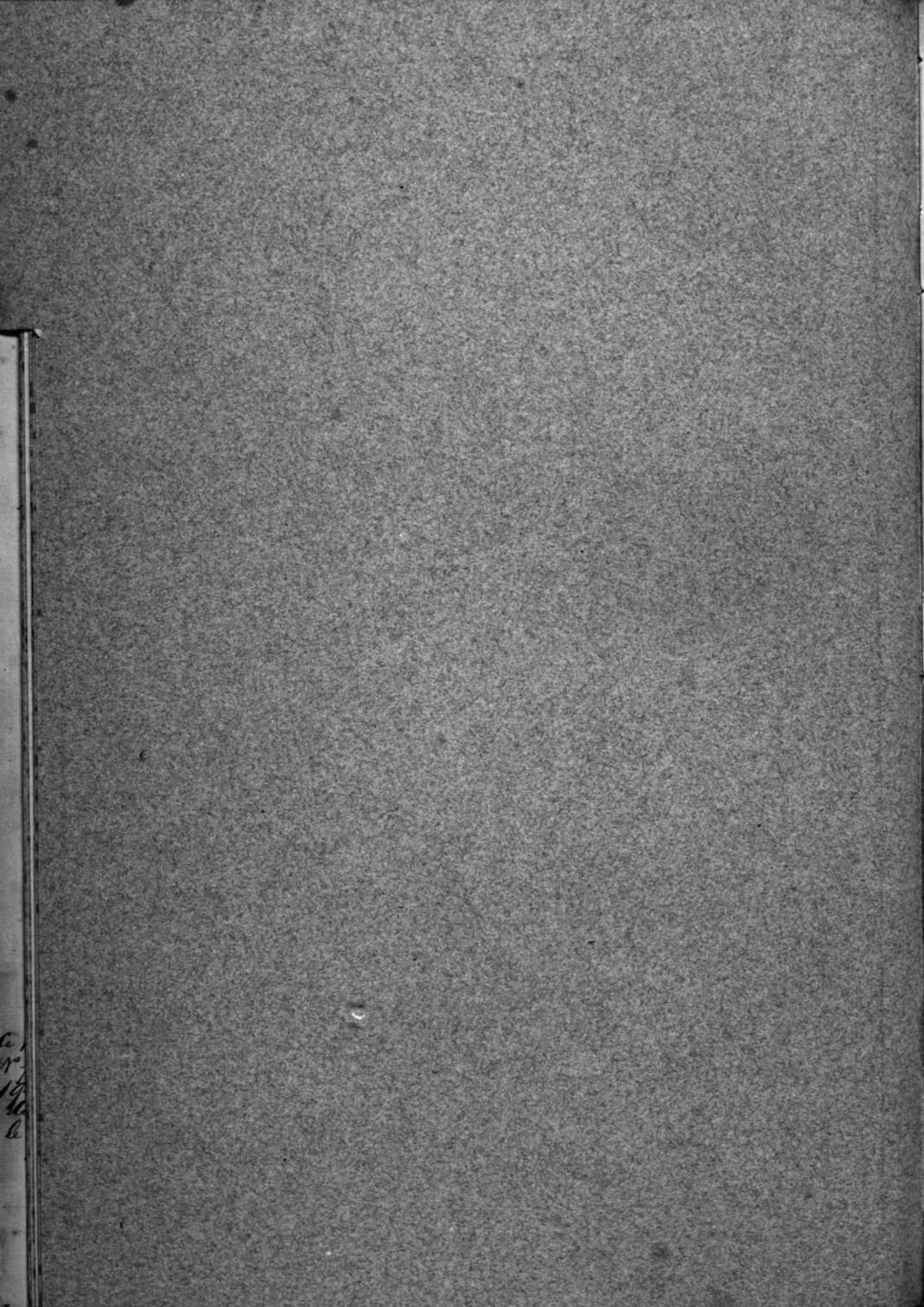
Origine Nom Prénoms Page

F G H L X L M N O P



Nom	Prénoms	Origine	Pag
			- 1,23
			HP 6
		A	
			N Ba
			11
			V. 1
		•	
	4		
			- 40
		The second secon	
		1.00	
A The Wall of The Control of The Control			

GHUXLMNOP



Nom	Prénoms	Origine	Page
	*		
	•		
Oranje angele and a second and a			

C. T.			
*			
	•		
		•	
	*		
	- , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
			- 33
			· ·
•			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
			elor sambija
1			



Mora barlo. Cieho Ciaho Al Galo Al Geippa Ourboria Brasage Nesly Ollysor. Gules longles of Grand Selmin Marie. Systice Belmin 198 girand Charles Juhi Gullare Concelles of Grand Lemmand Lugerie with Cukerron Trancois Charles Grand Gaumo Gonthier Orthur Jules Georges Sainte	Sia Halie Sia Halie Sliana, Halie 20 Sliasonnay Marrinay Harrinay Harrinay Harrinay Harrinay
Aller Se State Share Share Share Mora barlo Sieho Sieh	Sia Halie sliana Halie 20 slianna Halie 20 slianna Halie 22 slavna 43 slavna 43 slavna 43 sins la Ville 55
Mora Carlo Cietro Crato St of Leippa Antonia Brasag Penty Elyste Jules Conelles of of Grin Marie Lyulia Palmin Grinand Conelles of Louis Leonmard Eugenie Conelles of Clukerion Trancois Charle Genthier Arthur Jules Georges Sainte	Harrinal Har
Sering Physics Gules Correlated of Grind Marie Lyrica Brown Believe of Grind Marie Lyrica Brether of Grind Marie Levelle of Grind Levelle of Correlated of Grind Levelle of Correlated of Grind Correlated Correlated Correlated Correlated Constitute Consti	Marinay Mar
Serly Elysse. Jules Concelled of Believe of Grin Marie. Lysica Believe of Grind Strain Marie. Lysica Believe of Grind South of the Grand Concelled of the Leonmard Eugenie ichn Cluberson Trancois Charles Ginaudet Curthur Jules Georges Sainte	Sharmay Sharmay Sharmay Sinay. Sinay.
If Grin Marie. Systie Believe 1986 giroard Corellet of the Grind Gustave Corellet of the Grind Corellet of the Leonmard Eugenie Charles Grand Grand Grand Grand Gourne Gonthier arthur Jules Georges Sainte	Inversed Inv
Grid Shootel Juli Gullare Cerellet of B. Louis Sound Louis Correllet of Correllet of Correllet of Correllet of Correllet of Correllet of Contains Charles Grandet Correllet of Contains Charles Georges Sainte Conthier Orthur Jules Georges Sainte	Havernay blanenay ins la Ville 55
Join Main Coult for Coult for Coult for Coult for Coult for Could for Could for Could for Country Course Conave General Gourne Gourne Gourne Gourne Gourne Conthier Orthur jules Georges Sainte	Havernay blanenay ins la Ville 55
Gorin Louis Correlle of Eugerie Library Charles Grande Gourne Sainte Gonthier Arthur Jules Georges Sainte	Manmay Trong: ins la Ville 55
L'Identité Eugerie ichne Auberson François Charles Gentes Gentes Gentes Sainte	ins la Ville 55
Auberson François Charles Giraudet Armoinde Journs Gonthier Arthur jules Georges Sainte	ins la Ville 55
Giraudet Obrisonde Journo Gonthier Arthur jules Georges Sainte	ins la Ville 55
Gonthier arthur jules Georges Sainte	
1 "	
I MINICON SIGNALLE VIENNOUNC WILLIAM	et Tenthering 75
	les
et Beaugerd Hice Chajorn	ay 96
1. Ouleyay adolphe Bayon	
t Guerini Marie Madeleine Gazzan	iga (Italie) 100
t Guerini Marie Madeleine Gazzan Cardy Robert Tuarr	iga (Italie) 100 ens let 105
et Gailland Berthe Manquerite Bul	let 103
2. Schenk. Trideric albert Coggis	Vil
et Guye Emma Jenny les V	errières 116
	notorf (Angojie)
et Jaquier Yonne Goumo	ens la Ville. 119
	e d'Oer
	et browns 122
	Cierges
	133
	bach (Therne) nay 144
Teclared Sermand Monte	
et Guillemin Marie Cossos	
et Hirzer Mina Marquerite Coinse	

J

Nom	Prénoms	Origine	Page
Lambert	Alfred Transois	Yverdon .	
t Gorin	Mine Hounce	Concelles sur Chaporinay	
Huberson	Constant	Chagornay.	
	Lucy	Chagornay	157
Gerber	Affred	Nothenbeach (Gene).	1
Steiner 26. Gall	Louise Aline	Sümiswald Gene	158
t Basset	Suie Aline	Schöftland (Argopie.) Gournoins la Ville.	178
927. Roulin	Auguste Charles	Progence,	7
t Gazin	Mouguerite	Brenles. Moudon et Forel.	170
Robelet.	Lugine Albert	Château d'Oex	
t Jaton	Lawe	Villars Mendray.	184
of Range	Carlo	Crecate (Nogare) Italie	
et Playey	Susanne Marquerite	Valeyres Sous Rances	195
+ Hermin	Manche Anno	Maris.	199
		- July Court	
			2
	······································		
			J. 3

F



Nom	Prénoms	Origine	Page
Hermin	Henri Samuel	Havois	
st Jaquet	Marie Zélie	Vallorse	6
1977 Flermin	Marcel. Albert	Basais	
a Breccolini		Ferngia / Stalie	34
Aférities	Constant	Molondin et Orgens	
et Bearword	Treda	Chavomay.	68.
2 Willommet	Albert	Layerne	
et Hischier	Lina Louise	Oberwald Conches Valais	117
Hoasse.	Jules Ternand	Bayois.	
et Hermin	Rose blisa Jugustine	Payois.	123!
5. Gobalet	Gustage	Chateau d'Oesc.	
et Flierer	Mina Marquerite	Coinsins.	151
Heitzener	Huguste	Montagny	
et Taquier	Rethe	Goumains la Ville.	175
Despland.	Comile Samuel	Morges et Grandson.	/
et Hermin	Lydia Cuginie	Rajois	198
Gerber .	Samuel	Rothenbach (Seine)	1
et Hermin	Blanche Anna	Bayois.	199
	* 5		

		-	
	7	•	
	4		
			-
1.			
			-5.5
la a constant of the constant			1

Nom	Prénoms	Origine	Page
	Later Williams	12	0.0
			٠.٦
	<u> </u>		
•			
naminga washaadaadaa aanaa			
<u> </u>			
A			
Antonio di matamana Amora.			***************************************
			X
	is-done	•	
•			

4.9

re galace





Nom	Prénoms	Origine	Pag
Thermin	Herri Tanuel	Barris	
of grand	the production of the producti		12
	Marie Lelie	Sallorbe ,	0
915 gaques	Marles Louis	Luky et Epesses	BOLLADO BURGALINGO SAN
I Basset	lecile Adele	gonnoens la till	********
916 Cheralie		Belmout et Ependes	
	Leale Marie	Crossuce	2-
98 Jaguier	Ulysse.	Youmoins la Ville	
et Franche	Lucie, amanda	Mersins	51
119 Jaquier	Louis	Frahins	
et Pantet	Alice Louise	Chavornay	69
22. Malherbe	Henri	Chavornay.	
et Jaquier	Germaine Rose	Gournoins la Ville	116
11/1.010	1	FX	
Gelabert	Edmond Huguste	Burnenstorf (Higogie)	11
t Jaquier	Gonne	Gournoins la Ville	119
100 Jaguer	Charles	Trahins.	
t Reauyerd	Marie Justine	Chayornay.	15.
926. Telichet	Louis Auguste	Vullierens	
t Jaguier	Helene	Treghins	16:
Heitzener	Leuguste	Montagny	
//	Reithe	Goumoins la Ville	17.
127 Jaguer	Adrien Paul	Moudon et Hermenches	
et Moll	Rosalie	Riddes (Valais)	18.
<i>A I</i> /	Lugin Albert	Château d'Oex	
Gobalet et Jaton	L//	M/ //	184
Talon	Laure III.	Villars Mendrag	104
Oulezay	Auguste Hlexis	Mayois W. 00 M	
t Jaton Stahli	Marie	Willows Menotray	180
	Edward	Trieny. (Seme)	
t Jeanneret dit Grasjean	ASSESSED TO A SECOND CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	Le Locle (Neuchatel)	199
Wiserens	Charles	Lutry	
t Jaquier	Laure	Gournoins la Ville	200
0			
	-		
			Tang revision

Nom	Prénoms		Origine		Pag
	· · · · ·	3	1. 10	100	N.
				. 2535	
				<u> </u>	
					- 4
			*	1 5 54	
		w(##)+++1++++++++++++++++++++++++++++++++			
				500	
Average Programme and a second control of the second					
				······································	

- +					
				the state of	
	5 .2			7	

			* · · ·		
te transition of the many of the magnification of the con-					
way way and a same					
		and the same of			





Nom	Prénoms	Origine	Page
Hopf 1215	Gustave alfred	Eremin	
et Fictord	Wilma	Pailly	13
Monter t Schmid	Trida Emme	Conis (Berne)	81
4. Santet	Marcel Rene	Chayourouy.	
t Souffer	Justine Cmilie	Anet (Ferne)	135
			*10
	- W = 111111 H 111111 H 111111 H 111111 H 111111		
manoritima recitima.			
<u></u>			
		7	
t			

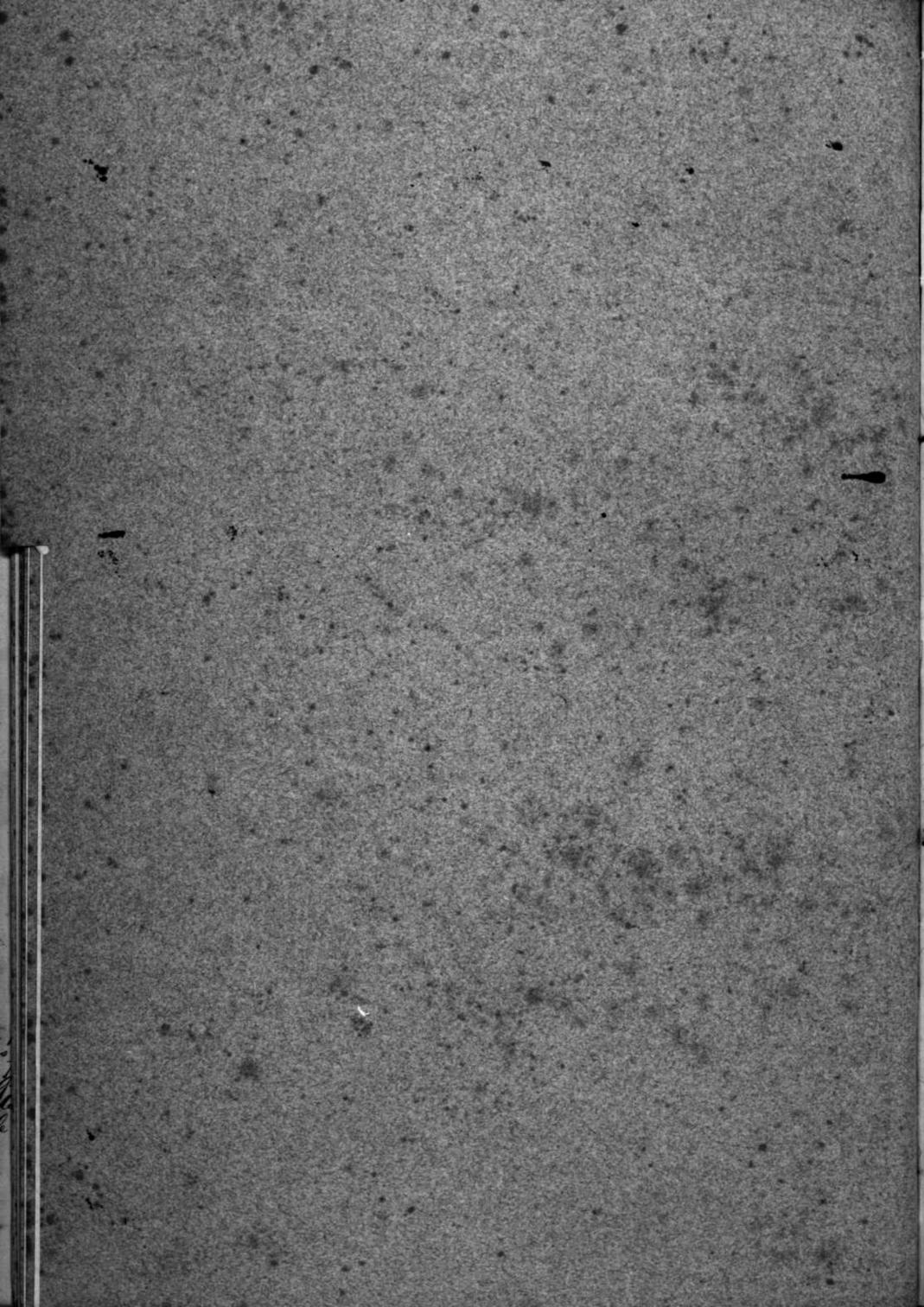
*

Nom	Prénoms	Origine	Page
		• • •	

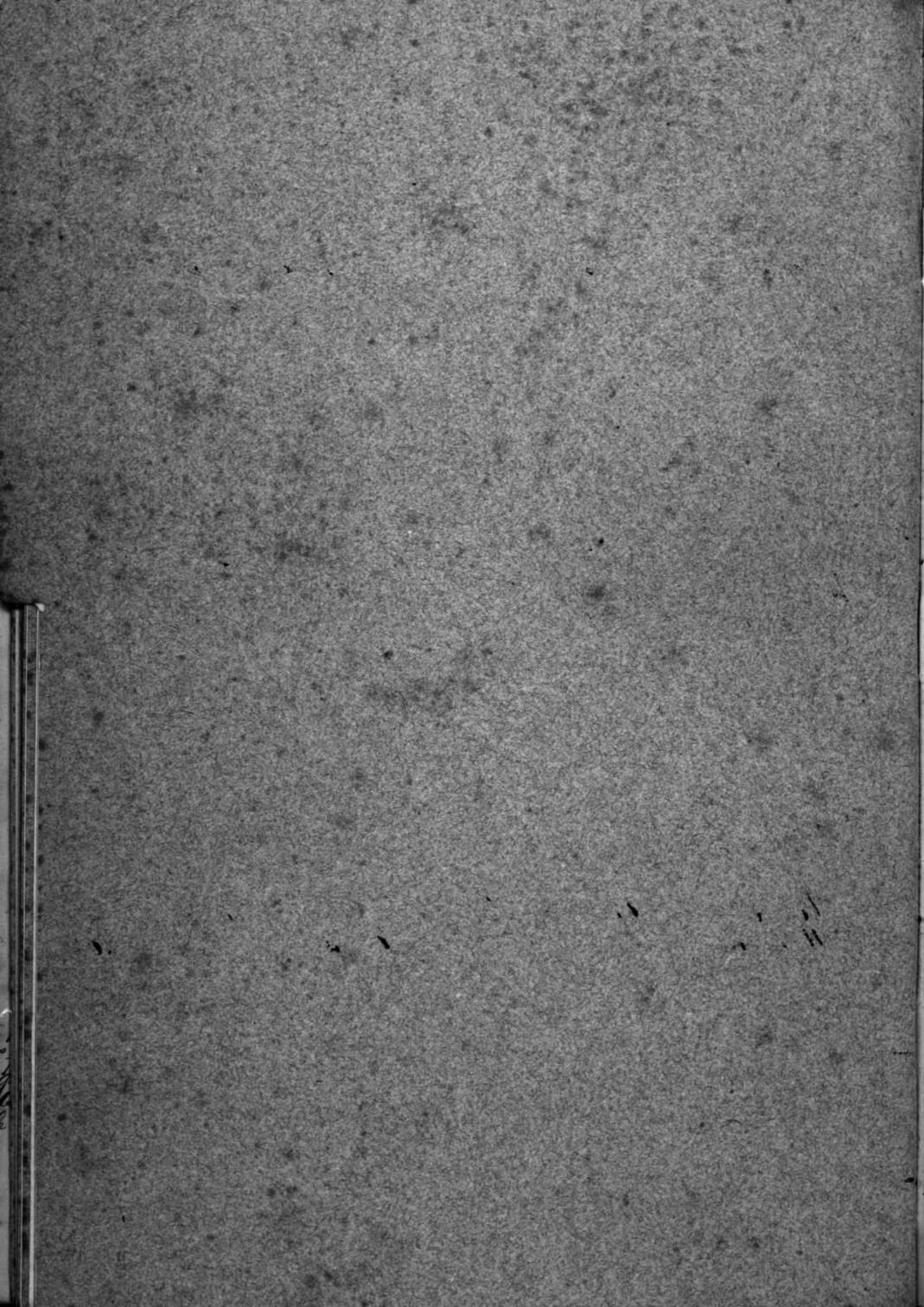
		, =	
	* -		***************************************
		•	
		-	
·			
		•	A
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	*		
	4.		
	<u> </u>		
		100 100	
		-	
			D
	7.1		

r gul





1924 Nom Prénoms Origine Page Resc. Laul Feetha. Hindelbank (Berne) 136 Chaverney et l'Hergement 140 Constant Souis Saurent et Gerriras Lucien Molandin. et Vallatton alice Agier et Vallorbe. 155 Alfred Trancois Lambert et Gorin Localles see Chayornay 156 Lorelles Sur Chappennay. Charly Magnin et Lawrent 159 Tord Lucens. et Laurent Chayornay, 160 Sourchod Sutry et Dommartin et Lonfact. Salyan (Falais) 161. 1927. Lambert Emile Gustave. Grendon et Stossy. Fearme Marie Honiz (Rem) Schmid Soul Werner et Seonnard Nose Alice Corcelles sur Chapminay



Nom	Prénoms	Origine	Page
1913 Nicoular	Paul auguste	des blees	- 3
et Massonnet	Louise	Ependel	15
1916 gaberel	Theusi	Gavagnier	
it Matherbe	alice Marie	Charornay Thalie	19
A leippa	Garlo Cietro		90
Meylan	Ernest, Flenri	Le Dien Malie	
et Roulin net 18	pirat Marie. Rosa	France	27
1917 Beauvera		Chasomay	4:
es Malherte	Hemiette .	Shasamay	0.
Martin,	François rouis Marie	Loliez Fittet	59
Magnin	Alois	bouelles s/Charmay	1
of Beauverd	Marquerito	Chavornay	65
Terfy	bugene Aféli	Coulles Hoharomay.	
1 Magnin Gonthier	Arthur Jules Georges	Sainte - broix	1
t Mexice	Trafelle Germaine	Daillens et Tentheriag	75
Cheyalier	Stime	Relmont et Ependes	
t Malherbe	Rose	Chajornoy	95
Malherbe t Huberson	David Sommanuel	Chayornay	97
1. Mainog	Jules Flacide	Chajornay Estajayer le Lac	97
t Littet	Marie Melanie	Cheiry (Triboury)	99
Mercier	Egnest Henri	Daillens et L'enthériay	
t Meayor	Laure	Ochallens &	102
. Collet et Mainog	Marie Grmentine	L'enthériaz et Suchy. Ostavayer le Lac	106
2 Malherbe	Henri		
et Jaquier	Germaine Rose	Ghavornay Goumoins la Ville	116
Malherbe	Dazid Augusto	Chayornay.	10
et Lantet 3 Malherbe	Julia Gerthe	Chayornay.	121
et Desponds	Lina Marqueite	Lussery	131

1923 Suite	Prénoms	Origine	Page
Malherbe	Lucien	Chavornay.	
& Standenmann	Trieda .	Georgislery (From)	132
4 Standenmann		Juggisberg Gerne!	1000
et Malherbe	Susanne.	Chayornay.	138
Müller	Tierre Frideric	Trutigen (Bern)	
Sbinden.	Juliette Aline	Hautsville et Cerniat /	riboury 139
et Malherbe	Marie Elise	Guggis berg (Herne)	111
Passet	Vincent Louis	Goumoins la Ville.	144
et Monnier		Arnex.	143
5. Malherbe	Modele Dayid	Shayounay.	
et Sagne	Cycline Augusta	Stayois.	149
Margairay	Samile.	Soul Hutry	
et geintet:	Trène Susanne Mar	ie Chandens	15
Decuyerd	Louis Jean	Chajornay.	15-
et Malherbe Magnin	Marie Sarch.	Chajornay.	154
et Lagrent	Charly Cilina	Corcelles Sur Chaparnay.	
1926. Mouron	Andre	Chardonne.	
et Rachmann	Anna Elisabeth	Amsoldingen (Berne)	- To The State of the Control of the
Werly.	Charles Gustage	Corcelles Sur Schagorma	
et Magnin	Julia	Coxelles sur Chajorna	
Servey	Comile	Organs.	
et Magnin	Ida Odetto	Corcelles sur Chayornay	166
Monnay	Charles Henri	Sayors	
1927. Ralmer	Manche Mathilde.	Oulens A	A STATE OF THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PA
et Marguerat	Valentine Slive	Sutry et Torel (Layauxe)	174
Huberson	Auguste Louis	Chayernays	//
et Magnin	Clara	Coulles Sur Chapmay	180
Tayet	Hedrien Toul.	Moudon et Hormonches	
et Moll	Mosalie.	Stiddes (Valais)	181
Martinet	Auguste	Mont la Ville	,
et Telichet	Juliette	Vullierens	107

ZOPORSTUZ

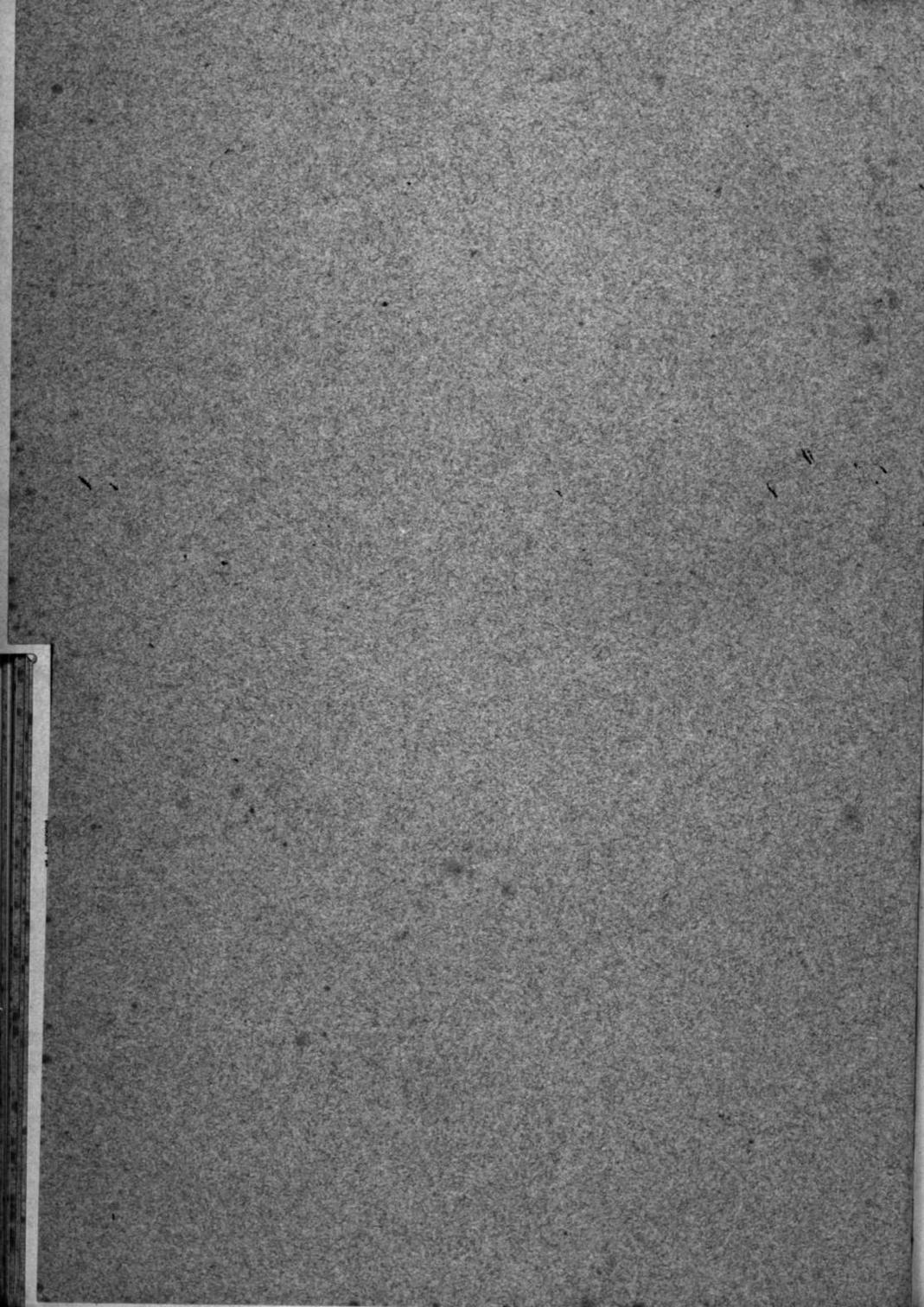


Nom	Prénoms	Origine	Page
Malherbe.	100 0	0.0	
	Alfred Louis	Chayornoug.	
Malherbe	Marquerite Justine	Chargemay	180
Malherbe	Agre Jenny	Chapornay	
Markey	Almand	Nucuens	191
Verly	Ternand Tules	Lowelles sur Chagoina	25C0450 (5253)(0)
t Magnin	Camille Elise	Corcelles sen Chapornony	1. 19.
928 _ Schenk	Henri Samuel	Signau (Beine)	
Malherbe	Marie	Ormant Dessous	in
1/1		B.	194
Monnay.	Mone 8	Mayois (synce)	
t Narbel	Northe Comma	Suavrens.	190
	**		
	*	•	

	- * -		
			×
	pro		
			VII.
permanent commercial and	\$		
			1

KOPQRSTUYY

Nom	Prénoms	Origine	Page
			8. 1
			yes vel
			75.70
	*		
-			
•			
			-111000
•			



Nom	Prénoms	Origine	Page
915	h . a	des blèes	
Medulat	Sagel auguste	des bies	1,
A Massonner	The figure of the control of the con	Ependes	15
916 Frahlen	Sane Henri	yessenay,	26
Micolet	Emmo . loussance	Ligurolle	20
1 Tantet	mand Francois Samuel		40
101	Jeanne. Louise	Tharomay	010
1924. Nobs	Oldrien	Cronay.	1211
t Stant	Pertha	Ochlenberg (Reme).	134.
927 Nicolin	Louis Jean	Suchy (1)	110
Dufour	Denise Julia	Oulens et Dommartin	189
98. Monnay	René Comma	Nayois.	100
Sarbel	Terthe Comma	Survens	196
	* * ***********************************		
######################################		•	
		•	
* 1	***************************************		
			/
			A Comment
		*	
. *			GW HELLWAY
	Commonwell of the state of the		
** *** *** *** *** *** *** *** *** ***			
•			
			w - work and
			The second secon

NOPQRSTUYY

Nom	Prénoms	Origine	Pag
			-13
			C2:
	·		
			,
			1810
•			
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
A			10.45
			12911
			14000



Nom	Prénoms	Origine	Page
agasse	alred Louis	Harris	
+ bulesay	Ejuma	Busois	1.
mention and the state of the st	guna.		4
945 auleray		Marris .	
Reinhard		Junjamala	12
Delay	Stynie Fréderic augu	ex Trorence	
+ Olleray	boultance.	Basoil	18
916 Oulevan	Henri	Basail	
	& Marie Emma	bharomay	23
	Engine Henri	Basois	
T tours	Lise Julie - Marie	Basois	32
21918			17.
Piot_ 1918	Fe Rieion Louis	Sailly	
- Oesche	Jeanne	Obethingenies (Bethe)	48
120. Ouleyay	Trancois Eugene	Bajois	Yes
et Auberson	Marie	Chayounay	166
21. Ouleyay	adolphe	Bajois	
querini	Marie Madeleine	Gazzaniza (Italie)	100
22. Ouleyay	. //		
/	Georges Louis	Bayois.	1,,
wahlen ?	Comma Henriette	Gessenay (Berne!	110
24. Oulesay	Lucien Octoye	Tayous.	
- Terruese	Henriette Oddele	Ormant Dessus	143
26. Obertino	Oreste Marcellino	Sparone Thea Coming Stalie	
Viglino	Marie Sadeleine Caroline	Monco Canageje Chenin Stalie	169.
27 Oulesay	Auguste Alexis	Bayois	1
t Jaton	Marie	Willars Mendray	185
James	rowe	Wenavay	100
		V	
*			
			T.X
			1
			3.583

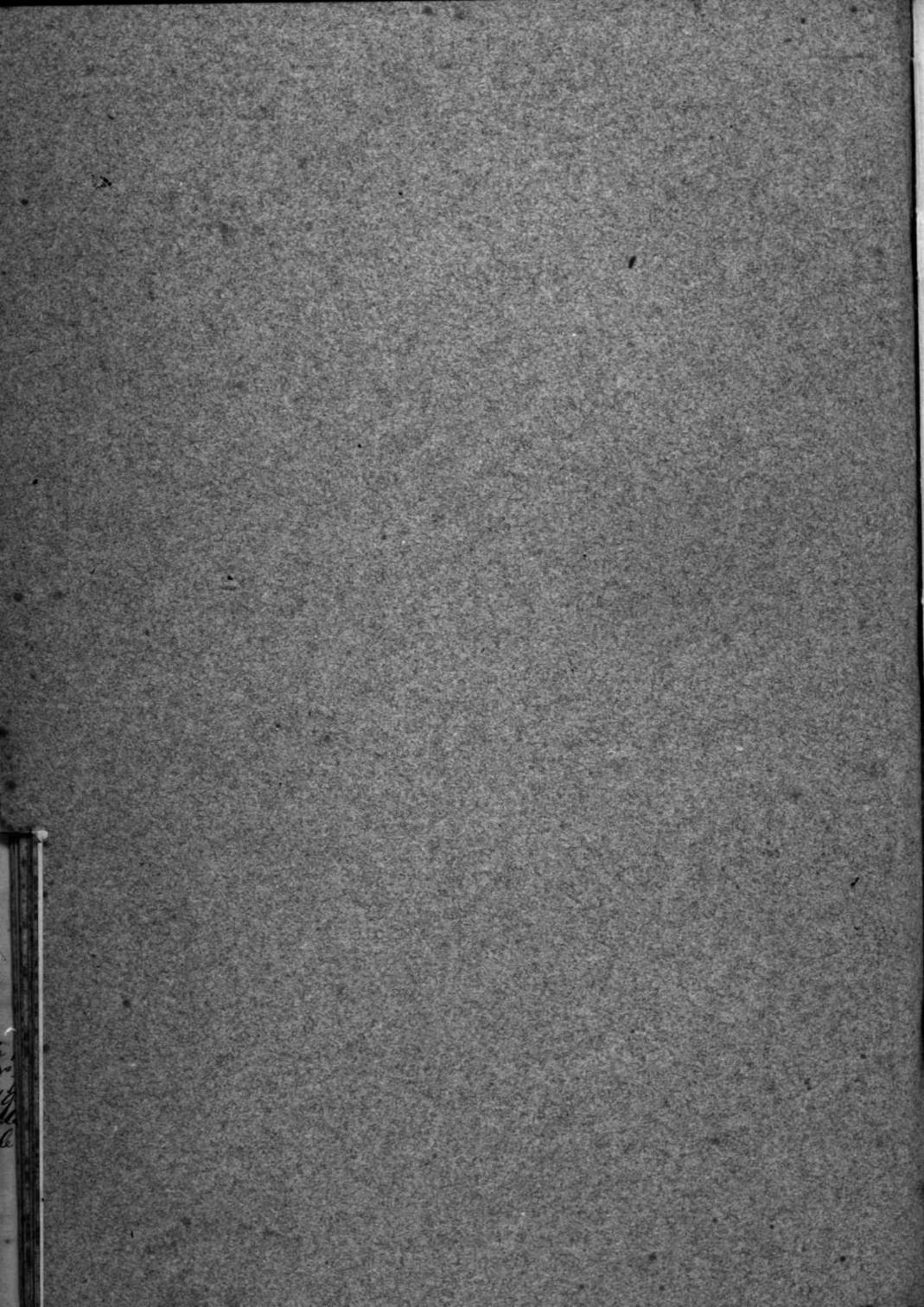
Origine Prénoms Nom Page . . .



Nom	Prénoms	Origine	Pag
Pointet 1911	+ Charles auguste	Socielles Honeise	
forgeoud dit assu	A Moli	Penthalex	1
archat	Maurice armand	Genthalas	1
Pahud	Alice	agens .	8
15 Backe	buile	Ferlens	
	Jenny Louise	Chasomery	10
8 loff	Gustave alfred	bremin	10
Bilard	Wilma	Failly	13
16 Dersoisin		Fortanegie	1
Fache	Hermance	Ferlens	2
			~
11- Tesse	Joseph amedie	attalent tibang	9
		Kuppens et Forens tike	2 3
Bieler	Emest Olivia	Tresunges .	9
- Oasche	Rosa	Kuibroye of Gersion	12%
	Umand Stancois Some		1,
antes	geanne Garrise	Charmay	4
Piek .	Felicien Louis	Saifly	
Ostelo	Yeanne_	Cherlangonneg (Betwe)	48
Terner .	Auguste Luciero	Sumitmold & Bornes	
Santel	France Mario Marquotite	Charmond .	19
Elynietras -	Smell_ adelphie	Deneza	
Pinard_	Berthe	Svame!	30
rausay.	Genest Terdinand	Barois	
Fantel	alice Emma	Cheromay	53
Diserens	Emile ,	Letry J	200
Teilard	Marsuerite Couise	Montcherand	50
Agastis	Lucien Febensi	Bavois	100
Letter	Cugénie Louise	Aigle	5
Lantet	Juaniais .	Chavornay	1
Burnand	5000 mg		50
our and	Nanette Marie	Bioley Magners et Edograns.	
Leclard	Juliette Louise	MIL	1
Getter Favre	Alois	High	00
eller	Rochel	Tregle	10
d.	/ N/ // //		Annual Control of the last

1414. Non	n	Prénoms	Origine	Pag
Janu	ier de	ouis	Frahins	
et Pagu	et a		havornay	69
Rece			Montcherand	0
et Trey		ginie Lucie	Soint bierges	Se
Land	et 6	onstant	Chajornay.	
et Olyupu		querite alice	Celagnens	13
Lan	tet len	ule Redouard .	Chajornay	
et Reich		nma G	avenen (Berne)	90
Beau	yerd All	fred .	Chajornay.	
et Litt	et l	Movie	Suchy	94
Mai	noz Ju	les L'hacide 1	estagager le Lac.	
et Little	t Ma	rie Melanie	Cherry (Tribourg.)	99
ODraf	The state of the s		LeySin	
Lesson	r. Olga		Alterswyl (Tribourg.)	100
Adelson	reni Ole	menico	Cepino (Thales)	
t Sigo	asse by		Prayois	
Lant	et Jul		Chazomay.	5
et Gerr	vii Jen		onte bremenaga /16	esse 10
Servis	ias al		eyornay et l'Hergeme	
et Rone			ft George.	10
Dongeand			Enthalez.	
et Witton	/ //		Oppens.	120
Malhe	rbe Daze		Chazornay.	
et Land			Charounay	121
gr3. Letit,		7 4	Mauray.	A
et Bedu			Chavornay	125
1211 Las	itet Mai		charomay.	
et Hi	Her Just	/	Anet / Reme!	138
Laure			Chavornay .	
et Terris	11	mie de	howarnay of l'Hergeme	ent 14
Ticla	ed Ar	mand	Montcherand	
et Guille	111		Cossonay	14
925 Mar	0		Forel Shelry.	
et Pain		Susanne Marie	Echandens .	15

P



1926. Nom	Prénoms	Origine	Page
Pélichet	0.1.	Wee.	
	Louis Augusto	Nullierens	
et Jaquier	Heline	Trahins	162
Terey	6mile	Orgens	
et Magnin	Ida Odette	Coxcelles Sur Chayernay	166
1927. Jages	Henri Frederich	Dedeilles	
t Drapel.	Alice Ida	Leysin	186
Martinet	Auguste	Mont la Ville	
et Polichet	Tuliette.	Nullierens	182
ei Ceicnei	futiette.	/vacceurs	6
			127
•			
			5.0
<u></u>			
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
*			
2			
		_	
	1		4
		•	
	•		
, in the same of t			
			1

Q R S T U V

Nom	Prénoms	Origine	Page
		- S -	
and the second s	•		
		1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	
	+/		2.00
,	H. Ares T. F.	•	
		1	
-			
•••			



Nom	Prénoms	Origine	Page
		•	
			a.movmmin
	7		
			······································
*			
5	**************************************		X 10
			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

		and the second s	
*	-		
	*		
* -		• •	
7.	/		
- 10 - 11 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10		••	
3			-
1			

Q R S T U

X

Nom	Prénoms	Origine	Page
		* **	1 10
	•		
<u></u>			
(i.e.)			
			4
			T WELL
	* .		
		•	
	45		7.
	in the second		
			- 3
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
			uramina Paramina
	<u> </u>		



Nom	Prénoms	Origine	Pa
House	Henri at_		
laranchy	Berthe genus -	Sailly	1
Saurent	august Engène	Chamas	
7 Romanens	111-2 11111 1111 1111 1111 1111 1111 11	Lorens , tribong	1
15 Briggor	albert	Thunstellar Berne	1
I Richat	Emma Touttance	Baroil et du Lieu	15
Oulevan	Emile Fréderic	Havois	_
A Reinhara		Sumissiald	1
Roulin	alker.	Tailln	
orgeand di		Penthalas	4
15 barel	alfred	Basais et Charamay	
- Roulin	Berthe Elise	Pailly	2
Merghan	Ernest. Flemi	La Lieu	
ulin use Terris	at Marie, Rasa	Trasence	9
bhiband,	Louis François	1	1
Prochost		Barrise de Lien	2
917 Reguin	Starie Fernand. Louis	Charomas.	*
F Bini	Rose	Neccana Halie	3
		Il amay one	2
Lament	Geanne Louise	Charman	1,
2 Rossier	- 4 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	Charoman	4
Region	Louis bruile	Emmastin et Montante	100
Burchod			
19. Kothenbühler	0	Leitzelflich / Berne)	
Neber,	blige	Wittlingen (allemagne)	7
Sochat	Henri Felix	Le rieu	2019
Basset	Clara .	Goursiens la Ville	7
20 Homanens		Dorens / Tubourge)	0
Liserens	Marie	Leitry.	8
Mecordon	William Henri	Stercha	
Layal	Jane Lucienne	61 Sert. Littet	0
Lantet	Emile Adouard	Chafornay.	1
Reichenbach	lemma	Lauenen / Ferne	14
Sueur	bruest Constant	St. broix.	
Reichenbach	Bortha	Lauenen Boine	9
	0		11

RSTUYY

Origine Nom Prénoms Page 1922. Bayois et Le Lieu. Georges Tini et Carel. Bajois et Chajornay Chayornay et l'Abergement Tortha Olice Topray. Corcelles le jout, Mexicos Mod Cmile Laul Madeleine Caroline Veccana (Italie) Mobert Nothenbach (Serne) Chayornay. et Rossy Olice Germaine 144 Touch & Lucens Chayornay. Laurent Robert Ledoward. Hnger Bertha. Teney le Jorat 163 Sailly et ! Moulin Marquerite. 171 Augusto Charles Marguerite 178 Cmile Gustage Lambert Werdon. 182 168 Sy. Jeanne Marie Theyornay! A recate (Nogare) Italie. Susanne Marqueite Valeyes sous Rances 195



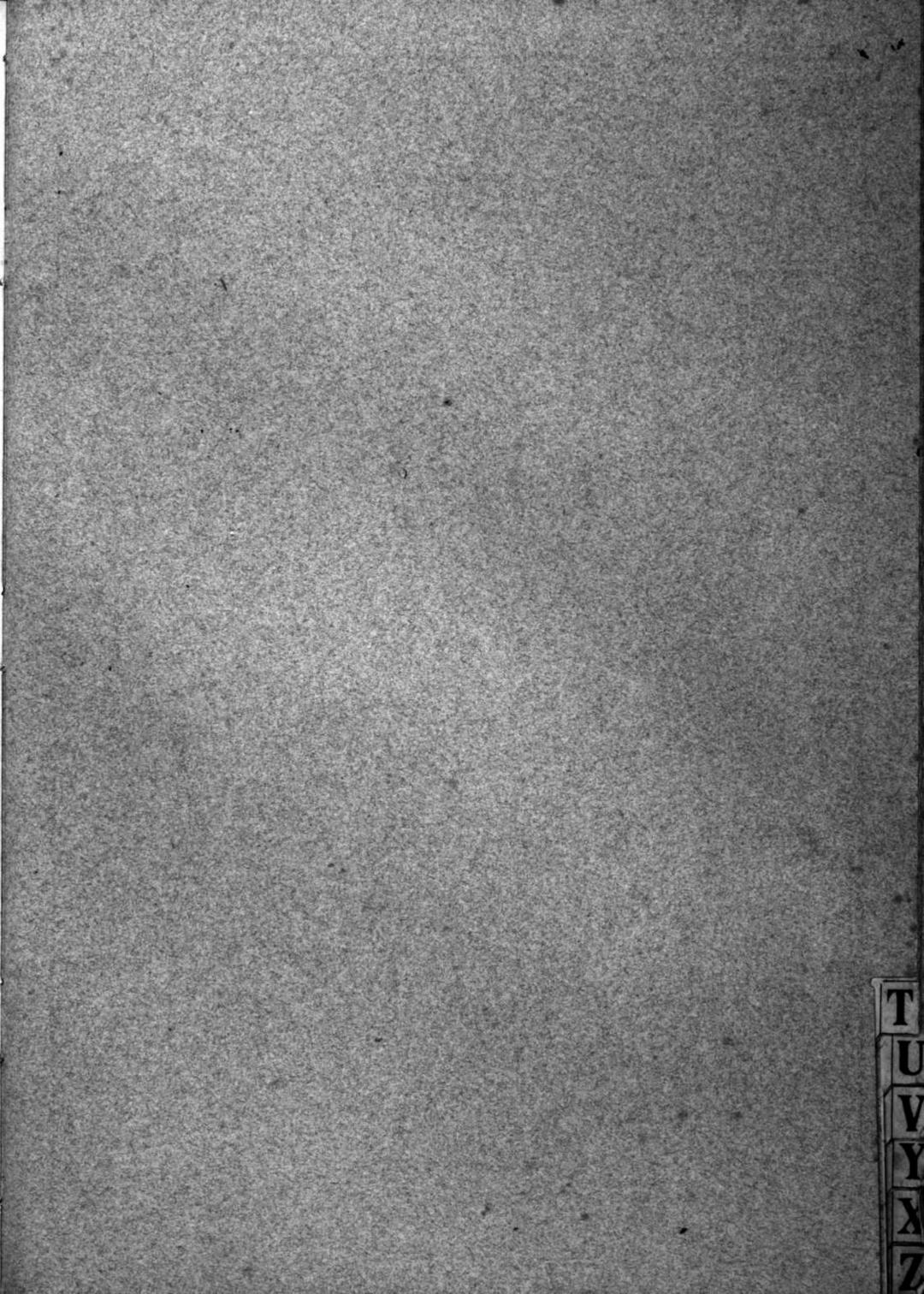
Prénoms	Origine	Page
•		
- 1		
A		
Annual designation of the second of the seco		
	*	
		-
		-
		-
*		
		No. of the last of

Nom	Prénoms	Origine	Page
		•	, X
	1.		
	1		
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
	National .		2.63





Nom	Prénoms	Origine	Pag
1917 Lamen	& Emile. França	of Chavernay	
et Steiner	Margnerise	Simismald	33
Steiner	Charles Jules	Lunismald Beme	
Basset ni Hin	gr Rosa	Gournains la Ville	39
1918 Schwal	albut, Robert	Oberwyl bei - Büren (Berne	44
it Laurent	Marquerite Congenie	Chavarnay	
Steines	Bugutte Lucien	Sumitable Berne!	
et Santel	France Spaine Marquet	te Charonnay	49
Martin	Francois Louis	Neyruz (Tribourg.)	/
et Stockly	Marie	Goliez Lettet	59
Nous Son	Charles Henri	Chavornay	
et Schmid	losa	Martherenges	60
Laurent .	Constant	Chavornous.	
et Schneider	Poutha	Nieder belinsback	61
Hopler	Louis Henri	Landis wyl. (Berne)	
et Schmid	Suida Emma	Honiz (Berne)	81
Buttet	Charles	Serlens	
et Suewe	Louise	Sainte broix	12
Stoller	Const	Leitschenthal Berne	
& Liegler	Emma ,	Untercam sorn (Solune)	de
- Zwahlen	Georges Cours	Scranen (Freme)	
et Simonet	Trida,	Charmey (Friboury)	91
auberson	Jean Auguste Tran	cois Chajornay.	
et schenk.	alice Marie	Tennay et Nojelle	9.
Sueur	Cenest Constant	Ste broix	
et Reichenbach	Bertha	Lauenen (Berne)	90
22 Schenk	Trideric albert	Egginil (Berne)	
et Guye	Emma Jenny	Les Verrières.	115
23 Malherbe	Lucien	Chowornay.	1000
et Standenmans	r Triada	Georgistery (Herne)	13
24. Nobs.	advien.	Cronay.	
et Stant.	Sertha.	Ochlonberg (Herne).	13.
Standenman	n Rudolf	Guggisberg Benne /	
et Malherbe	Susanne	Chayornay	13





Nom	Prénoms	Origine	Page
	t ye	*	
A			
	=		
.,			
		•	
	*		
The state of the s			
(A)			
	-		
	:		
			100

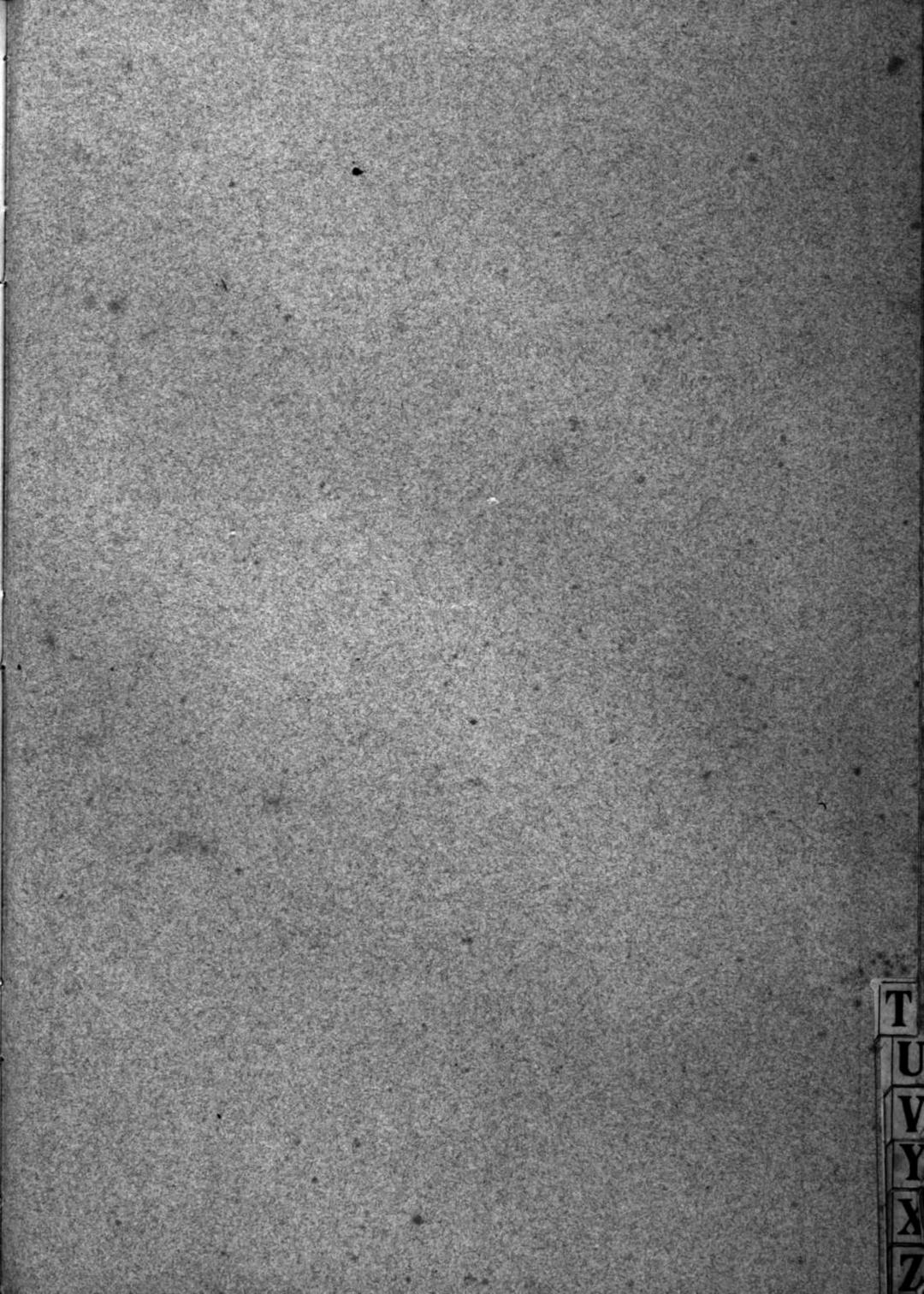
V

A

Nom	Pré	enoms	Origine		Page
					*

				-	
		-			
		*			
*					
		····			
					
			1		
		- 1		4.	
		-	······································	- L	
	April 1				
			42 ^{17.1}		
				4.5	
		·			

		1 * 1			
		1 1 1 1 1		L. C.	



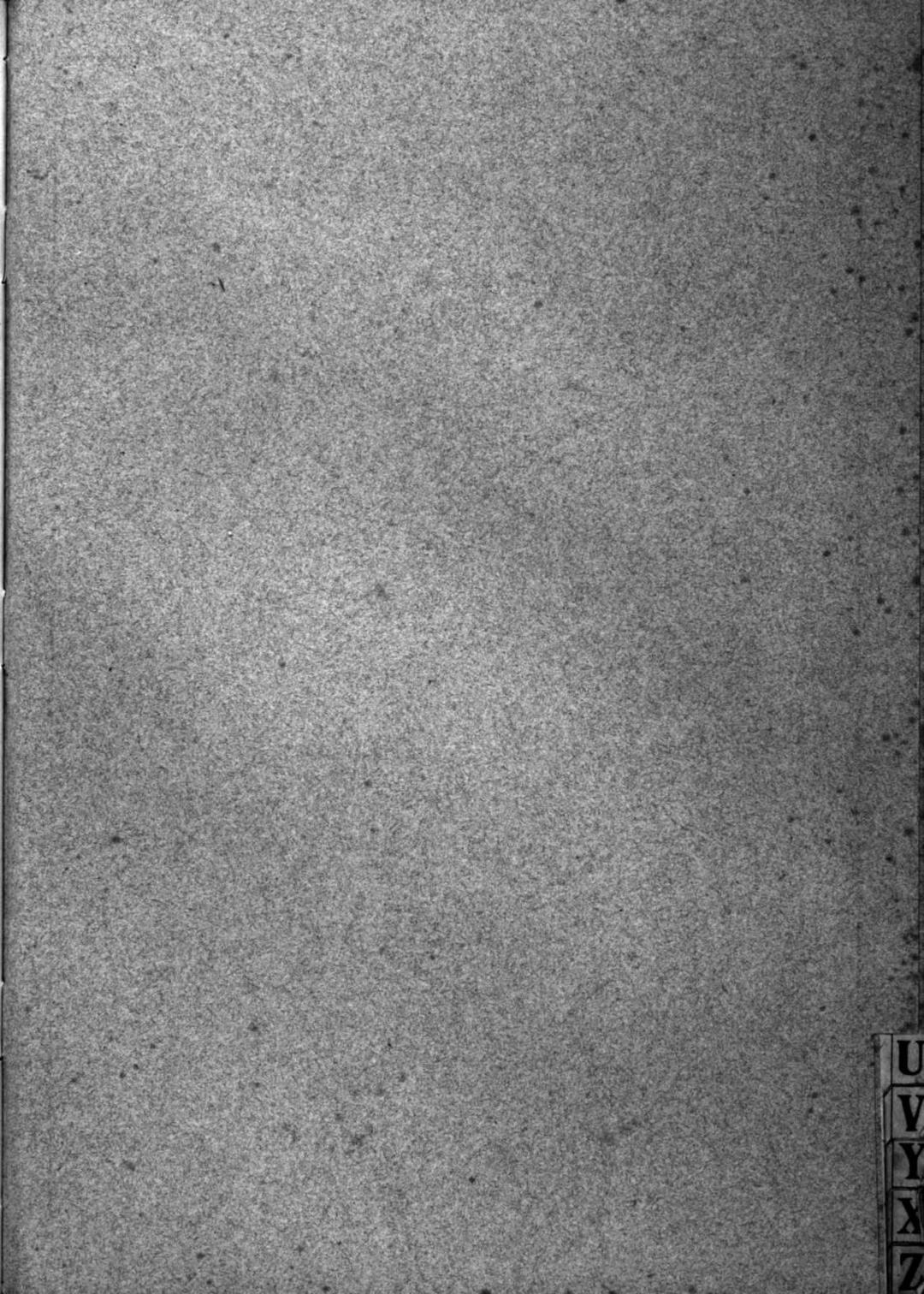


Nom	Prénoms	Origine	Page
915 Tröbler	Ernest Gottwalt	Millebug, Bernes	
+ Desenoge	To the first test test test test test test test t	arnex (Orbe)	14
916 Burin	Louis, Henri	Valeyres Said Rances	
Phillas Philogud	adele	Gomnoent la Ville	25
+ Rochest	Louis tromois	Barois et Le Ren	28
gy Brokler Duperer	Louis	Michleborg, Benne	
41	Marshe Hiline	41 /	36
t Lavanchy		Lutry et Grandjaux.	84
121. Cardy	Robert	Tugrens	
et Gailland		Bullet	105
	<i>y</i>		
(1)			
		•	
,			
·			

		- T.E.	
¥			
**			

Nom .	Prénoms	Origine	Pag
	×		

	2		
• 12.10		3	
	•	*	
			1
. 1.2			
		2.31	
7.			
			ŀ
			- 14
			-
			1
			-
			-
•			

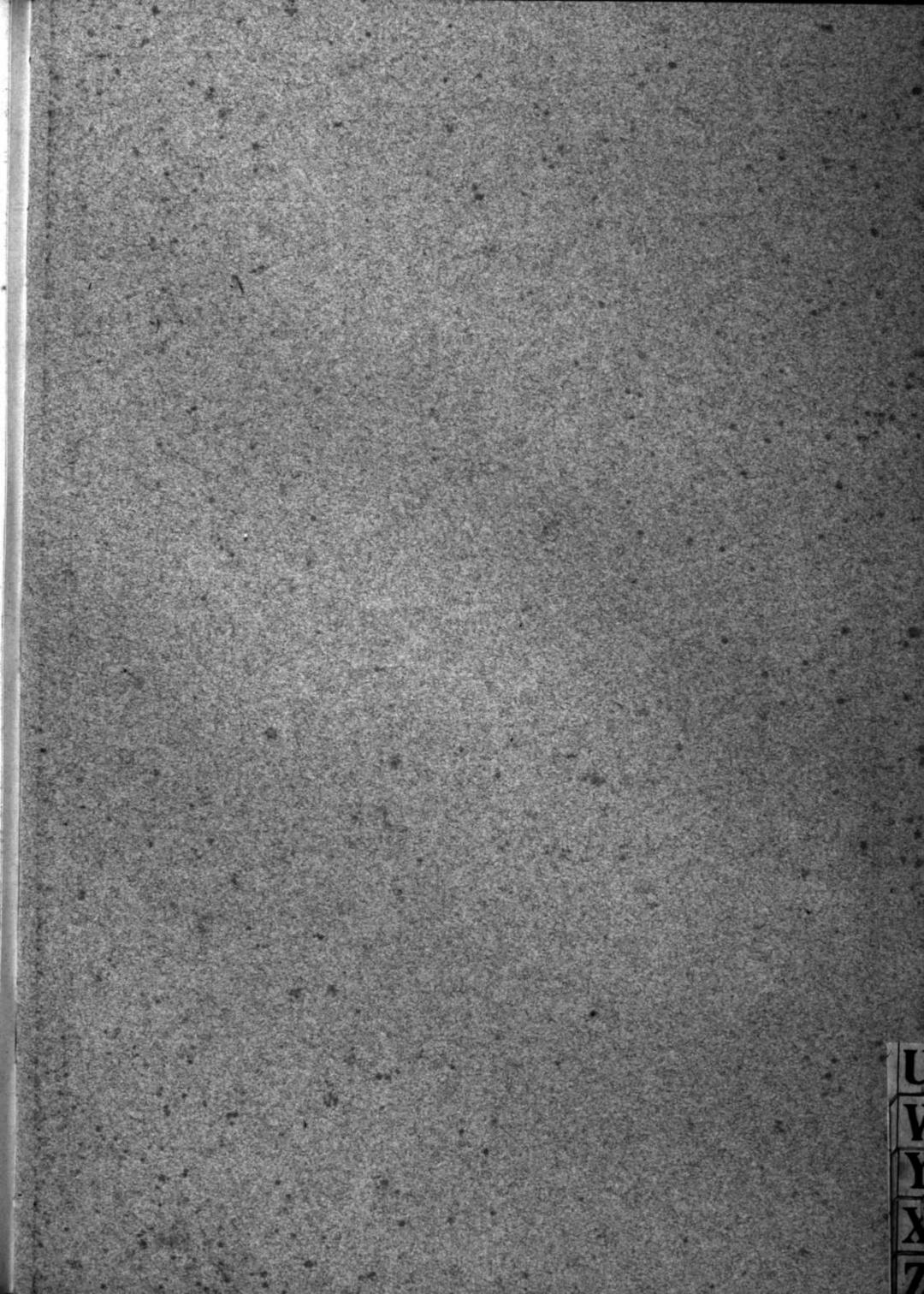




Nom	Prénoms	Origine	Page
-			
	*		
			1
	<u></u>		
n and the second of the second			
4			
3 1			
	*		
*			
			i i neuginii
	···		
			1
	*		

Nom	Prénoms	Origine	Page
	. 5		
	•		
	71 T		
	,		
		•	
		# 17 7 5 3 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
*			1.7
Company of the control of the contro			/

			.
			1
e in the contraction of the cont			
			4

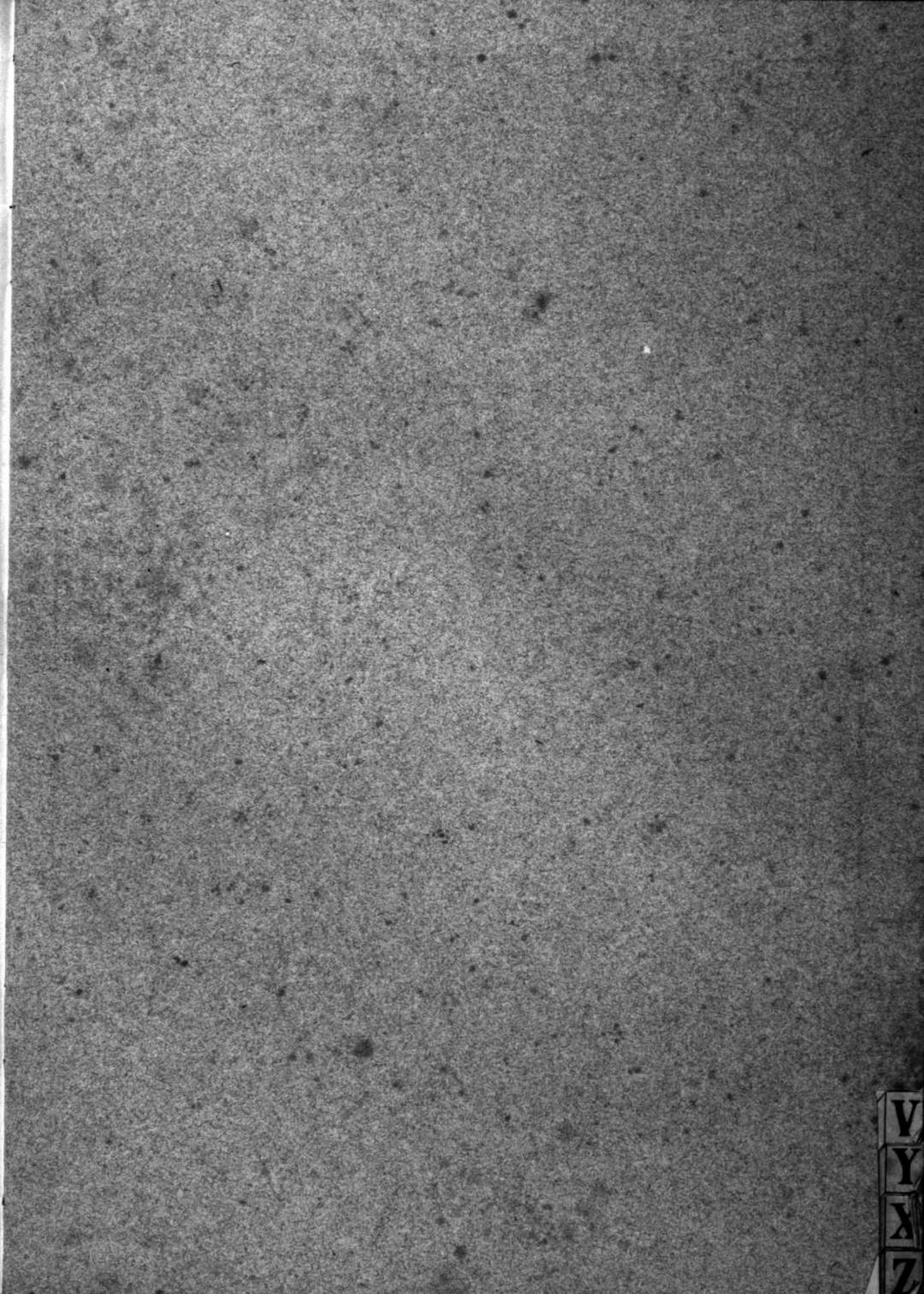


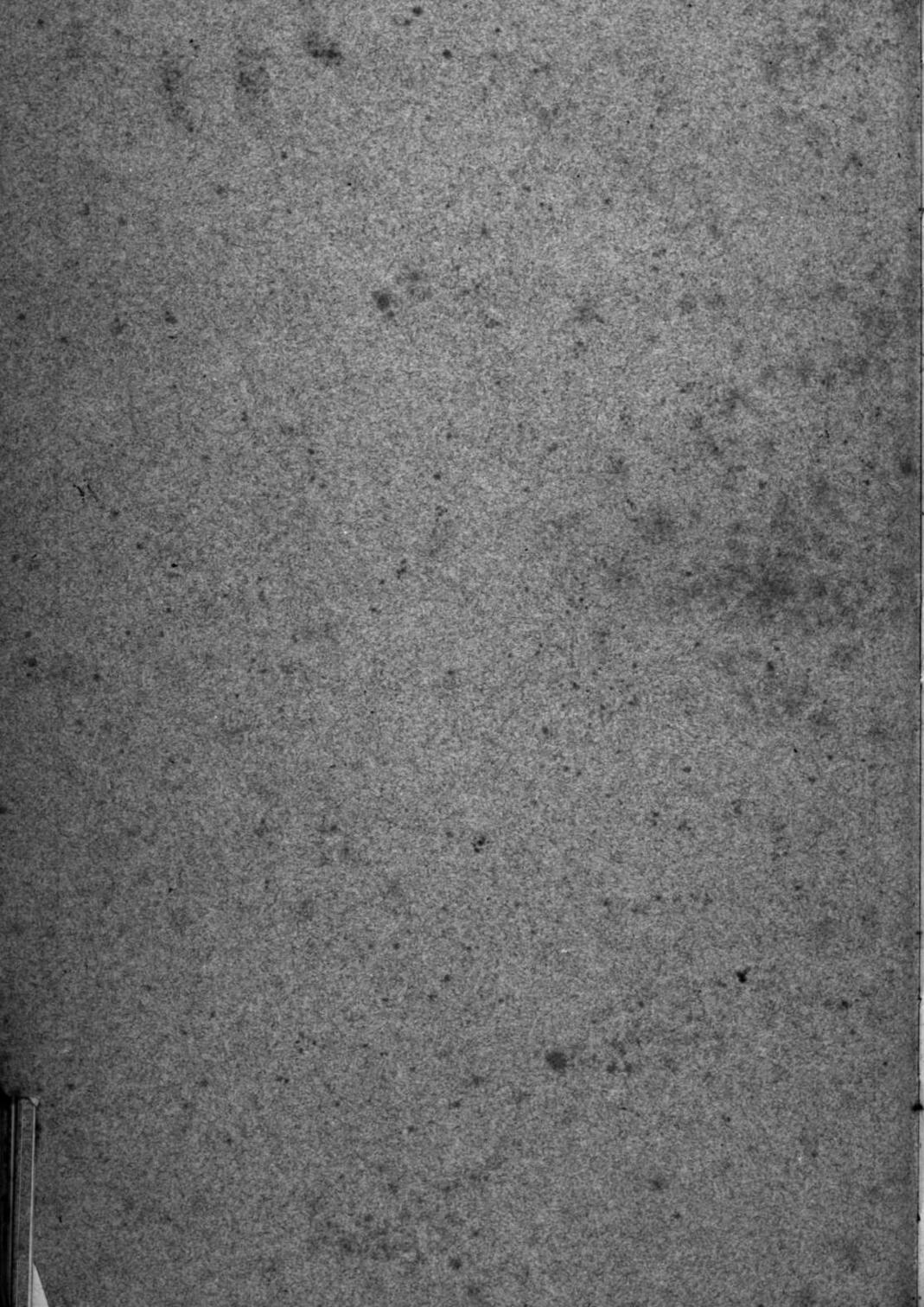


Nom	Prénoms	Origine	Page
	a		
·	*		
*	-	-	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
		·	
-	* .		
\			ļ
	- 1 Day		10
	-		
A H			

3,

Pag	Origine	Prénoms	Nom
18			
134		**************************************	
181			
F			
		•	
10.		2.0	
	•		
- 79 (9)			
/		*	
C			
100			
			work to promite a New York and the second
1			

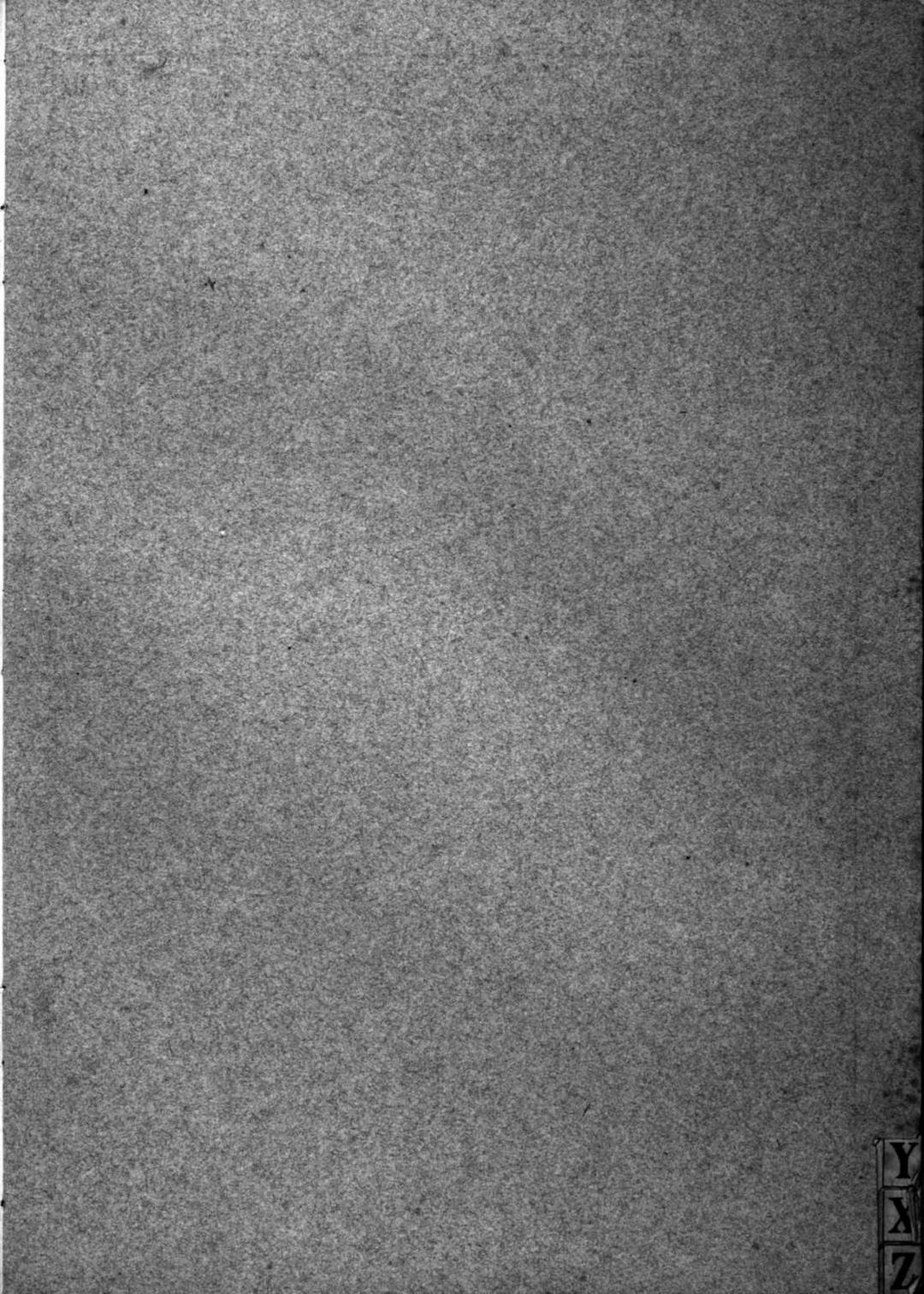




Nom	Prénoms	Origine	Pag
Rearred	aritisas torestant	Maromay	
		- Charamay	
of Riquerat	Make Louise 1013	. Money	2
Iulliany	Delia Sant	The second state of the second	
t barel	Helene Julie	Townis at thurson	14 14
916 Berly	Elly 3 se Tules	Excelles In Charon	my !
+ Guin	Marie Lydie	Belmont	29
1918			
Weiger 1918	Fleren Joseph	Mattleto (Betne)	
Diteresi	alize	Luty (Hourt)	46
Bandelier	Charles Trederic	Sorneton Berne	
Wuilleumier	Mina Bertha	Cramelan Lessus et ha So	vene 52
19. Rothenbuhler		Leitselflich (Menne)	
The second secon	0.0	7.5 (2.5)	, 1
et Meler	Elise The	Wittlengen allemage	u) 70
Verly.	Cugene Heli	Corcelles Charomay	
Magnin	Hose,	borcelles of Charmay	72
Verly	Comest Louis	borcelles of Chaverna	4
Boray	Hortense Marie	Ulrsins et Chania	
	Constant Walter	1/	ACCUPATION AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PE
		Lutry et Grandvau	
Verly	Aosa Louise	Corcelles /Charomay	2.71(0):000.000.000.000.000.000.000.000.000.0
121. Willard	Odolphe Ormand	Youffelin (Berne)	
+ Sombardet	Stose	Chajornay et Oibe	101
22. Willommet	Charles Augusto	Layerne	
Chiaverotti		San Giusto Canayese (Ha	1: 11.
Willommet		9	uce, in a
	albert	Layerine	
Hischier	Lina Louise	Oberwald (Conches) Valor	es 11
25. Lambelin	Lucien	Molondin.	
t Vallotton	Olice	Aging et Vallorbe	150
26. Verly	Charles Gustage	Corcelles Sur Chagornay.	THE RESIDENCE AND THE PARTY OF
t Madgnin	Julia	Corcelles Sur Chayounay	C. A. Control of the
Crausay	Constant Comile	Bayois .	
17/ 00 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		10
Vulliarry	Amilia 1	Quelens	THE PERSON NAMED IN COLUMN 1985
Obertino	Oreste Marcellino	Sparone Trea (burin) Italie	
+ Viglino .	Marie Madeline Caroline	Rones Canasing Chuin Stat	le. 169
Monnay	Charles Fenry	Rayois .	.)
t Vulliamy	Blancho Mathilde	Oulens	120
, warry	, municipal manual	10	/

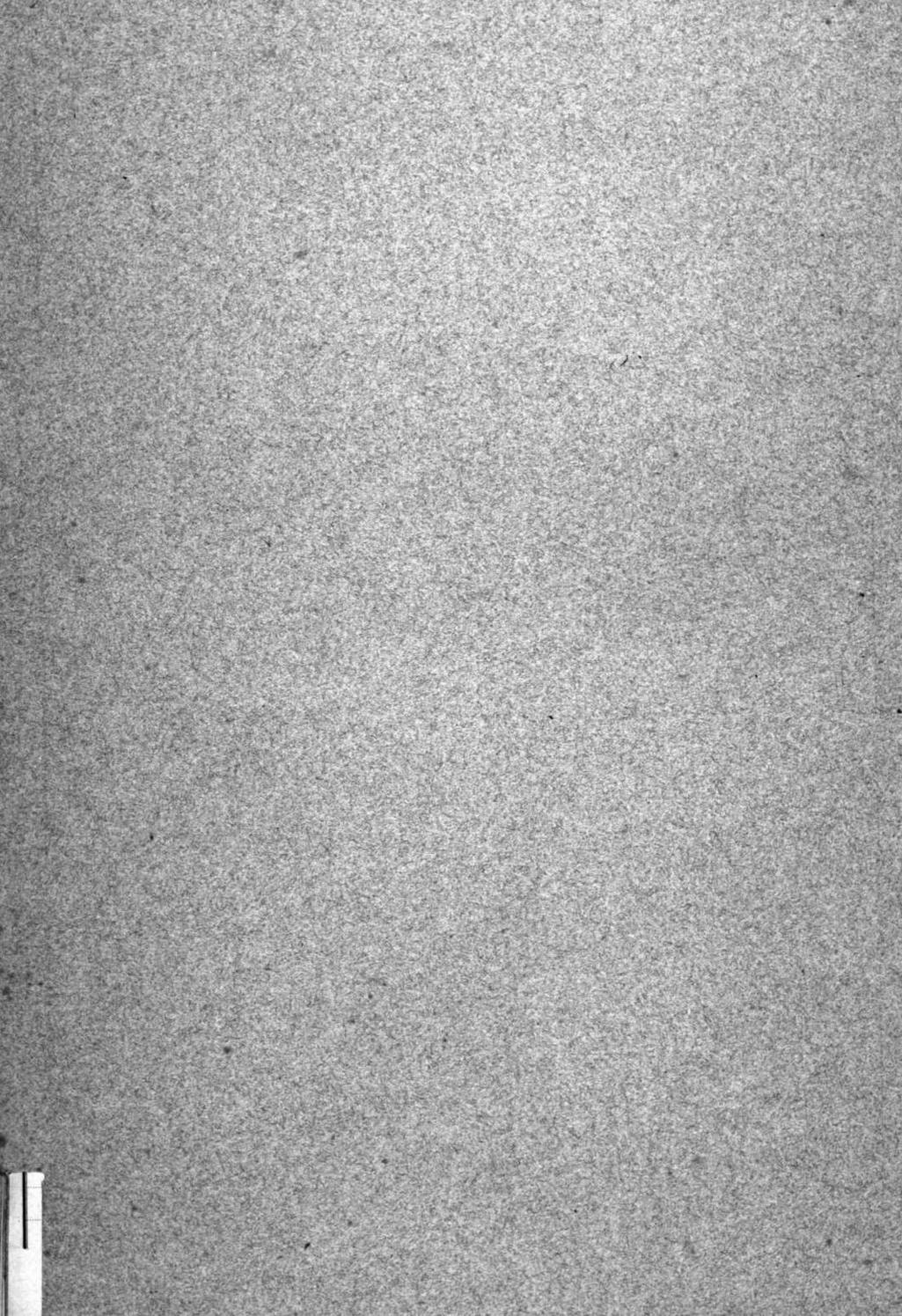
1927.

Nom	Prénoms	Origine	Page
Willommet	Louis Cornest	OP	. 780
1 OB	12	Layerne	
et Farbey	Marqueite	Vivariens	190
Verly	Ternand Jules	Corcelles sur Chayou	way!
et Magnin	Camille Elise	Corcelles sur Chayou	ray 193
	*		1
			zhas de
		•	
			- X 13
		No. 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	
The state of the s			
•			
time to the horizontal production of the constitution of			



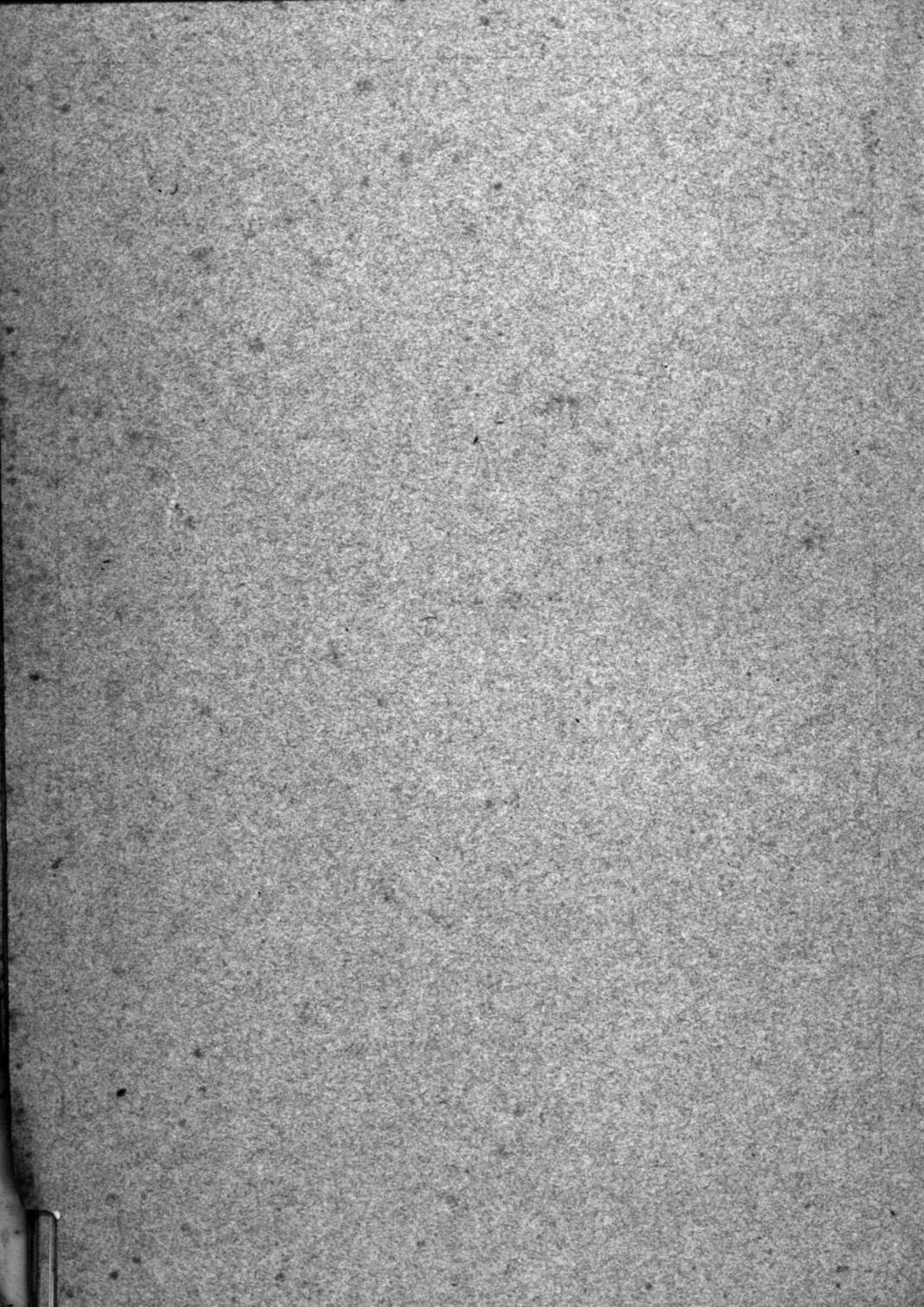


Nom	Prénoms	Origine	Page
	V		
			-
		,	
· ·			
Trans.			
\			
A			
·		-	
			1



Nom	Prénoms	Origine	Page
,	· ·		
			*
	—— —— поменьной за поменьной м	0 	
		- H	
111-111-1111-1111-1111-1111-1111-111-111-111-111-111-111-111-			1 (2)
-			
30		A A	
	A		
		most - H - H- H- H- Halloo-HHalloo-manoilhamae	
	GYW ALL DOOL OF THE WAY IN THE STATE OF THE		
no an hea mannan na sa a a a	n		
	40		
			- 3
	-VIII.		
	- was transmission manners and the continuous and the con-		
	St.		
	N		
		man man commence and the same of the same	- 1

X



Nom	Prénoms	Origine	Page
	•		
and the second of the second o			
HII THE RESERVE TO THE PARTY OF			
10-11-11 1 1-11-11-1-1-1-1-1-1-1-1-	***************************************		
111111111111111111111111111111111111111			
4			
	*.		
- HEHE HEHHMAN			
·			
	51 III. III. III. III. III. III. III. II		
	- 1		
			1 3

X

Nom	Prénoms	Origine	Page
			ļ
		9	

			-
		*	

		•	
And a company of the		·	
unnum fissemmum en mano a cessona			
7 2 2 12			
*			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			-

X



Nom	Prénoms	Origine	Page
1916 Frahlen	Earl. Henri	Gessenry	
et Nicolet	Emma Constance		26
1919. Lwahlen	Auguste Jean	Gessenay (Ferne)	1-14
et Colliqued	Fenriette alice	Tolle (Vant)	76.
Stoller	Censt	Sutochenthal (Berne)	08
Zwahlen	Georges Louis	Saanen (Berne)	00
et Simonet	Treda	Charmey (Friboury)	91
1972. Ouleyay	Georges Louis	Payois	
et Fwahlen	Emma Henriette	Gessenay Freme	110
et Malherbe	Marie Elise	Guggisberg. (Berne)	141
et Moulherbe	Marie Mise	Chajornay.	1773
			+
	*		1
			-
			<u> </u>
enstruction of the second of t			
			-
		*	

Nom	Prénoms	Origine	Pag
	***************************************		_
The state of the s			
x 28		4	
	*		
			j
			1
	- Harris many and a second sec		
w			
		*	
		50	
4			
. 1			
		•	
-			



